HISTOIRE

DE LA

DERNIERE GUERRE

ET DES

NEGOCIATIONS

POUR LA

PAIX.

TOME SECOND PARTIE II

La Paix se presente a l'Europe, par l'Empereur & la [illegible] d'Espagne & la
Grande Bretaigne consentant. Sur le devant on voit un [illegible] les Armes
qui servent à la Guerre. aux pieds des [illegible]

607576

(1

HISTOIRE
DE LA
DERNIERE GUERRE
ET DES
NEGOCIATIONS
POUR LA
PAIX.

Enrichie des Cartes nécessaires.

Pour servir de suite à l'HISTOIRE de la GUERRE PRESENTE.

Avec

La Vie du PRINCE EUGENE de SAVOYE.

Par MR. P. MASSUET.

SECONDE PARTIE.

A AMSTERDAM,
Chez FRANÇOIS L'HONORÉ.
M. D. CC. XXXVI.

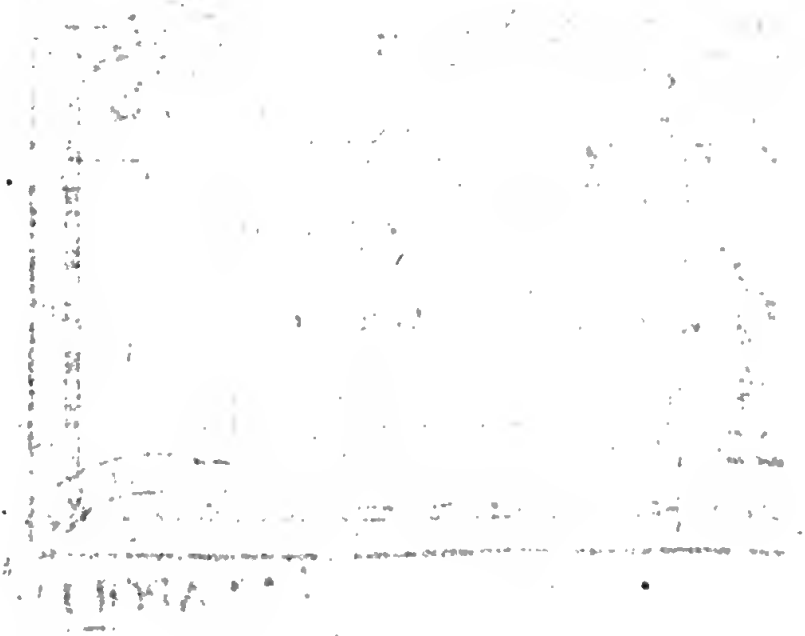

28
29
30
31
32
33
47
46
45
44
43
42
41
40
39
38
37
36
Nion
Berne
Grisons
Suisses
Geneve
Sion
Chiavenna
Savoye
Aoste
Milan
Brescia
Cremone
Grenoble
Pie
Mi
lan
Turin
Briançon
Embrun
Saluces
Genes
Sisteron
Albenga
Riez
Vintimille
MER
Livorne
S. Tropes
DE GENES
Piombi
C. Corse
MER
DE
PROVENCE
S. Fiorenz
Elb
G. d'Aiaz
Cor
Cabr
Corte
MER DE
C
C. Bonifa
Bonif
Terranun
Sarz
Alger
Oristagni
Cagliari
Colo
gne
Ville de
Iglesia
SAR
D
I. de S. Pietro
C. La
Isola de
S. Antioco
MER MEDITE
TURQUIE
EUROPE
OLI

HISTOIRE

DE LA

DERNIERE GUERRE

ET DES

NEGOCIATIONS

POUR LA

PAIX.

SECONDE PARTIE.

LEs Alliés firent au commencement de cette année 1735 des efforts surprenans pour pousser la Guerre avec vigueur dans la Lombardie. Leur but étoit d'en chasser entierement les Impériaux, & de faire le Siège de Mantoue, Place importante, & dont il étoit difficile de se rendre

maitre ſans faire des préparatifs extraordinaires. Pour rendre leur Armée ſuperieure en nombre à celle des Impériaux, le Duc de Montemar reçut ordre de conduire, du Royaume de Naples dans la Lombardie, un Corps conſidérable de Troupes Eſpagnoles.

Le Pape marqua de grandes attentions pour ces Troupes qui devoient paſſer ſur l'Etat Eccléſiaſtique. Mr. Clarelli Commiſſaire Apoſtolique, chargé de les conduire dans leur paſſage, reçut de la part de Sa Sainteté pluſieurs Caſſettes remplies d'argent, avec ordre de l'employer à bien traiter les Officiers Eſpagnols dans les lieux où ils s'arrêteroient. Ces Troupes étoient diviſées en trois Colonnes. Elles paſſerent ſur le Territoire de Rome, & traverſerent le Tibre à Monte Rotondo, ſur des Ponts que le Pape y avoit fait conſtruire exprès. Après que la prémiere Colonne, commandée par le Duc de Montemar, eut paſſé la petite Ville de Caſerte, un Détachement ſe ſépara du reſte des Troupes, & alla occuper la Forteresſe de Sermonette, appartenante au Prince de Caſerte. Les Généraux Eſpagnols ne déclarerent pas le motif qui les portoit à établir cette Garniſon. Peut-être n'en eurent-ils point d'autre que leurs ordres, ou quelque ſoupçon d'intelligence contraire à leurs intérêts, ou quelque précaution pour la ſureté du paſſage. Quoiqu'il en ſoit, on ne regarda pas cette démarche comme une offenſe à l'Autorité

ſouveraine. On fut bien plus ſurpris, quand on vit le Duc de Montemar arriver à Rome, & en partir le lendemain de ſon arrivée ſans avoir ſalué le Pape. Ce Général ſe rendit à Caſtel Nuovo. Il donna des ordres pour que tout le Corps des Troupes Eſpagnoles vînt l'y joindre. Mr. Ratto, Miniſtre d'Eſpagne, s'y rendit auſſi pour conferer avec ce Duc.

Soit que le Comte de Wallis, qui commandoit l'Armée de l'Empereur, voulût donner quelque allarme aux Troupes alliées, ſoit qu'il eût en effet reſolu d'empêcher leur jonction avec les Troupes Eſpagnoles, ce Général fit demander paſſage par l'Etat Eccléſiaſtique pour un Corps de douze à quinze mille hommes. Cette nouvelle n'allarma pas peu la Cour de Rome. Mais ce ne fut qu'une fauſſe allarme, le Général Wallis n'ayant pas reſté longtems dans la reſolution qu'il paroiſſoit avoir formée. Peut-être auroit-il eu bien de la peine à l'exécuter.

Quoique les Troupes de part & d'autre fuſſent dans leurs Quartiers d'Hiver, elles n'étoient pas pour cela beaucoup plus tranquiles. Le Général Wallis, qui commandoit les Troupes Impériales pendant l'abſe du Comte de Koningſegg, ne ſe donnoit guère moins de mouvement que ce dernier s'en étoit donné l'année précédente. Il tint le Maréchal de Broglio continuellement en haleine; en ſorte que celui-ci changea deux ou trois fois ſon Quartier

général, l'ayant transporté de Cremone à Guastalla, & de-là à Reggio, d'où il retourna ensuite à Cremone. Les Impériaux occupoient le Seraglio, & la rive droite du Pô & de l'Oglio. Ils avoient des Postes fortifiés à Bozolo, à Borgo-Forte, à Sabionetta, à Ostiniano, à Canetto, à Casal-Romano, à Fontanella & à Viadona. Leurs Houzards faisoient des Courses dans le Parmesan, & jusques dans le Milanez, d'où ils tiroient des Contributions. D'un autre côté, le Maréchal de Broglio se trouvoit par-tout, & il n'oublia rien pour se maintenir dans le Modenois, où il augmenta toutes les Garnisons, sur-tout à Modene, à Reggio, à Carpi & à Guastalla.

Toutes ces précautions & le mauvais tems qu'il faisoit alors, n'empêcherent pas les Impériaux de chercher l'occasion d'attaquer quelqu'un des Quartiers des Alliés. Un gros Corps de leurs Troupes s'étant avancé à Dozolo sur le Pô, y construisit un Pont, dont la tête étoit gardée par un Détachement considérable. Quelques Troupes Françoises attaquerent ce Détachément, le battirent & s'emparerent de la tête du Pont. Elles voulurent le passer avec trop de précipitation, & tomberent en partie dans le fleuve, parce que les Impériaux qui étoient de l'autre côté briserent promptement la queue du Pont. La perte qu'eurent ces derniers dans cette occasion, monta à cinq cens hommes. Les Al-

Alliés n'en perdirent que cent-cinquante, y compris les noyés. Un autre Détachement des Impériaux s'empara d'un petit Poſte que les Alliés avoient encore vers l'Oglio. Quarante Soldats qui y étoient ſous les ordres de Mr. de Colombe Capitaine, furent faits priſonniers. Les Impériaux profiterent mal de cet avantage. Ils détacherent un parti conſidérable de Houzards, afin de ſurprendre un autre Poſte, occupé par une Compagnie de Carabiniers; mais ces derniers, quoique fort inferieurs en nombre, battirent les Houzards, leur tuerent pluſieurs Soldats, & mirent le reſte en fuite. Quelque tems auparavant les Impériaux, par leurs intelligences dans le Cremonois, avoient porté leurs vues, juſqu'à vouloir s'emparer du Veſcovato. C'eſt un Territoire de trois lieues de largeur, ſur deux de longueur, éloigné de Cremone, d'environ ſix lieues, bordé au Couchant par la Riviere de Delmona, & qui faiſoit partie du Domaine des Ducs de Mantoue. D'ailleurs ce lieu étoit en quelque ſorte le Magazin de reſerve des Alliés. Ils avoient environ quatre mille hommes, repartis en differens Quartiers. Les Impériaux, au nombre de trois mille, vinrent les y ſurprendre. Ils tuerent quelques Gardes avancées, & voulurent forcer les prémiers Poſtes. Les Détachemens qui les gardoient firent une vigoureuſe réſiſtance. Les Impériaux eurent quelques Dragons tués & ſe retirerent,

emmenant avec eux cinquante ou ſoixante priſonniers. Vers le commencement du Mois de Fevrier quatre cens Houzards de l'Armée Impériale s'avancerent juſqu'à Treviglo, ou cinq cens Dragons de Savoie étoient en Quartier. Ces derniers prirent la fuite, abandonnerent leurs Bagages, & ſe retirerent à Vaprio, lieu fortifié. Les Houzards commirent encore de grands déſordres à Treviglio, à Groſcello, à Cerusco, & dans d'autres endroits du voiſinage.

Comme les Habitans de Modene donnoient de grandes marques d'animoſité aux Troupes alliées qui y étoient en Garniſon, le Maréchal de Broglio y envoya un Renfort de trois Bataillons d'Infanterie, de deux Eſcadrons de Cavalerie, & d'une Compagnie de Houzards. Bientôt après on trouva à propos de dreſſer une Potence au milieu de la principale Place, afin de contenir les Habitans dans le reſpect. Ceux-ci n'eurent pas lieu d'être fort contens du Renfort de leur Garniſon, à cauſe de la diſette du Fourage & du Bois. Les Généraux de l'Armée des deux Couronnes firent en même tems publier une ordonnance, ſuivant laquelle tous les Sujets du Modenois, même les perſonnes privilegiées, qui y poſſedoient des Biens en fond de terre, étoient obligées de fournir un certain poids de fourage, proportionellement à l'évaluation de leurs Revenus. Toutes les Communautés du Duché de Parme furent auſſi obli-

obligées de donner au Gouvernement une notte des Proviſions qu'elles poſſedoient ; & celles qui refuſerent de le faire, furent miſes à l'amande, de même que celles qui en cacherent une partie. Les Vivres étoient alors fort chers par-tout, & particulierement dans le Modenois.

Dans la crainte où étoient les Alliés que les Impériaux ne fiſſent quelque entrepriſe, le Maréchal de Broglio donna ordre à divers Régimens de s'avancer vers eux pour les obſerver, & il forma un Camp dans les dehors de Modene, entre Buon-Porto & Baſtiglia. On coupa enſuite tous les arbres à trois lieues à la ronde, on fortifia conſidérablement ces deux Poſtes, & on tira une Ligne qui communiquoit avec le nouveau Fort de Navicello, qu'on avoit élevé dans l'endroit où le Fleuve Panaro ſe joint avec le Naville au Canal de Roſſano. Ces diſpoſitions faites, le Maréchal de Broglio raſſembla dix-huit mille Hommes des meilleures Troupes de l'Armée de France, compoſées en partie de la Brigade d'Anjou, avec quatorze Compagnies de Grénadiers & de Carabiniers, & ſe propoſoit de marcher contre les Impériaux pour les chaſſer du Modenois, lorſqu'il fut averti, qu'ils faiſoient des mouvemens du côté de Guaſtalla, & qu'ils ſembloient avoir deſſein de ſurprendre cette Place. Auſſitôt il détacha un Corps de Troupes, ce qui dérangea entierement les projets des Ennemis. Ils eſſaierent enſuite de s'emparer du Fort

co, un Convoi de Fourages qui venoit du Boulonnois, & firent l'Eſcorte priſonniere. Le Brigadier d'Erzeazi, Colonel du Régiment des Houzards de Rattsky, cantonné à Spilemberto ſur le Panaro en fut informé. Il prit d'abord deux Compagnies de ſon Régiment, avec cinquante Dragons de Berry, & ſe mit à la pourſuite des Houzards Impériaux : il les défit, en tua & bleſſa pluſieurs, fit trente priſonniers, & reprit le Convoi avec l'Eſcorte. L'un & l'autre furent conduits à Modene.

On ne tarda pas à être inſtruit de la véritable raiſon qui avoit engagé le Comte de Wallis, à demander au Pape, le paſſage pour douze à quinze mille hommes par l'Etat Eccléſiaſtique. La venue des Troupes Eſpagnoles dans la Lombardie, avoit fait faire attention à la Cour de Vienne, qu'il lui ſeroit avantageux de conſerver les Places de la Toſcane, où il y avoit encore des Garniſons Impériales. Sur cette idée elle fit ſavoir au Général Wallis, qu'il eût à examiner de quelle façon on pourroit exécuter cette entrepriſe, avec ordre d'en former un Plan. Ce Seigneur trouva la choſe pratiquable, & envoia à la Cour Impériale le plan qu'il en avoit dreſſé. Le Conſeil Aulique de Guerre à Vienne, ne trouva pas le plan, auſſi facile à exécuter que le Comte ſe l'étoit repréſenté. Les moiens que ce Général y indiquoit pour pénétrer dans l'Etat des Garniſons, parurent entierement impraticables. On lui fit

ſavoir, que l'entrepriſe ne pouvoit avoir lieu, & que juſqu'à l'arrivée du Comte de Koningſegg, il eût à tenir les Troupes dans des Poſtes avantageux, & à prévenir que les Alliés ne s'avançaſſent ſur les Terres du Ferrarois, ou vers le Bas Mantouan. On lui recommanda en même tems, de ne pas négliger les avantages qu'il pourroit remporter ſur Guaſtalla. Ces découvertes déterminerent le Maréchal de Broglio, à faire marcher le Duc d'Harcourt vers cette Place, avec une partie des Troupes qui étoient aux environs de Reggio. Cependant le Duc de Montemar, informé des mouvemens de l'Armée Impériale, écrivit au Maréchal de Broglio, que s'il jugeoit à propos, qu'il allât le joindre avec les Troupes Eſpagnoles, il partiroit ſur le champ pour l'aller trouver. Ce Maréchal lui fit réponſe, qu'il le remercioit de ſon attention; que les choſes n'étoient pas encore dans un état à avoir beſoin de Secours; & que les Troupes Alliées ſuffiſoient pour repouſſer les Ennemis dans tout ce qu'ils voudroient entreprendre.

Tout ſe diſpoſoit de part & d'autre à l'ouverture de la Campagne. Le Général Duc de Montemar fit avancer une partie de ſes Troupes dans le Stato del Preſidi, pour bloquer les trois Places d'Orbitello, Porto-Ercole, & Monte-Philippo, où il y avoit Garniſon Impériale. Ce Général ſe propoſoit de ſoumettre ces Places avant d'en-

d'entrer en Lombardie. Elles furent bloquées par Mer par des Barques Eſpagnoles, qui n'y laiſſoient preſque rien entrer & n'en laiſſoient rien ſortir. Les Lucquois eurent dans ce tems-là quelques Démêlés avec le Comte de Montemar. Voici ce qui y donna lieu. Trois Soldats Eſpagnols, & un Officier de la même Nation s'étant préſentés devant une des Portes de la Ville de Lucques, ils furent obligés de mettre les Armes bas & de les laiſſer à la porte, avant de pouvoir entrer dans la Ville. De retour à leur Quartier, le fait fut ſur le champ rapporté au Duc de Montemar, qui crut qu'il y alloit de l'honneur du Roi ſon Maitre, & de ſes Armes victorieuſes. Le lendemain, il envoie ſix Soldats & un Caporal à Lucques, & les fait ſuivre de loin par un Détachement de deux mille hommes. Les prémiers étant arrivés à la Barriere, la Garde leur dit de laiſſer les Armes à la porte; mais eux, au lieu de le faire, tirent la Bayonnette, & la mettant au bout du ſuſil, ils paſſent outre & entrent dans la Ville, vont ſe promener avec leurs Armes dans les Places publiques, & de-là ils entrent dans la prémiere Auberge. Après avoir bien bu, & bien mangé, & fait force Rodomontades, le Caporal ſe rend au Palais & demande à parler au Gonfalonier, prémier Magiſtrat de cette République, pendant que ſes ſix Soldats, qui l'y avoient accompagné, ſe promenoient dans la Cour du Palais. On ne ſait pas quel

quel compliment le Caporal fit au Gonfalonier ; mais celui-ci crut devoir envoyer un Gentilhomme à Livourne, où le Duc de Montemar devoit arriver, afin de ſe plaindre auprès de ce Général du procedé & de la conduite de ſes Troupes. Le Duc de Montemar étant arrivé, il admit le Deputé de Lucques à l'Audience ; mais bien loin d'entrer dans ſes raiſons, il lui déclara, qu'il faiſoit actuellement faire le procès aux trois Soldats, qui le jour auparavant avoient commis la lâcheté de mettre les Armes bas aux portes de la Ville de Lucques ; & que, comme il les feroit ſévèrement punir d'avoir négligé l'occaſion de faire reſpecter les armes d'Eſpagne, il tireroit auſſi vengeance de l'affront, que la République venoit de faire à un ſi grand Roi. Le Grand Conſeil des Six vint s'étant aſſemblé pour délibrer ſur ce qu'il conviendroit de faire dans une conjoncture ſi délicate, prit le ſage & moderé parti de traiter avec le Général Eſpagnol ; &, après pluſieurs allées & venues, il convint avec lui, que moyennant une ſomme de vint mille Ecus, qu'on lui feroit toucher ſur le champ, ſon Excellence oublieroit généreuſement tous les ſujets de mecontentement qu'on pourroit lui avoir donnés.

Les Forts de Monte-Philippo & Porto-Ercole, que le Duc de Montemar avoit fait aſſiéger, ne laiſſerent pas de donner bien de l'occupation aux Eſpagnols par la vi-

vigoureuſe reſiſtance que fit la Garniſon. Un accident imprévu en hâta la reddition. Le Magazin à Poudre de Monte-Philippo étoit ſi profond, qu'il falloit un quart d'heure pour en tirer un Baril de Poudre. Le Commandant fit faire un autre Magazin plus à portée, qui contenoit ſoixante & dix Barils de Poudre. Une Bombe des Aſſiégeans tomba ſur ce Magazin, & mit le feu aux Poudres, aux Bombes, & aux Grénades qui s'y trouverent. Les Soldats en confuſion, & d'ailleurs fatigués d'un aſſez long Siège, coururent aux Remparts, batirent la Chamade de leur chef, & reçurent dans les Ouvrages les Eſpagnols, qui accouroient de tous côtés. Les Officiers furent obligés de ſe rendre à diſcrétion, & ne purent obtenir que la liberté de ſe retirer. Les Soldats, qui n'étoient pas plus de cent-vint Hommes, reſterent Priſonniers de Guerre; mais ce ne fut pas pour longtems, car la plupart prirent parti dans les Troupes Eſpagnoles. Le Commandant de Porto-Ercole fut obligé de ſe rendre auſſitôt qu'il vit les Eſpagnols dans Monte-Philippo, qui commande abſolument cette Ville. Ce Fort eſſuia au-delà de dix-ſept mille Canonades, & fut preſque réduit en un monceau de Pierres.

Avant la réduction de ces Places, le Duc de Montemar s'étoit rendu à Parme, accompagné des principaux Officiers de l'Armée Eſpagnole, & avec une Eſcorte de cinq cens Dragons. Il devoit avoir dans cet-

cette Ville une entrevue avec le Maréchal Duc de Noailles, qui depuis quelque tems étoit de retour en Italie. Ce Maréchal y arriva bientôt après, accompagné de trente des principaux Officiers Généraux de l'Armée Françoiſe. Son Eſcorte conſiſtoit auſſi en cinq cens Dragons. Ces deux Généraux ſe firent toutes les amitiés poſſibles. Le lendemain de leur arrivée, ils tinrent un Conſeil de Guerre, où ſe trouverent tous les Officiers Généraux de leur ſuite. Le Maréchal de Noailles fit voir une Procuration, que le Roi de Sardaigne lui avoit donnée, pour décider en ſon nom tout ce qui ſeroit jugé convenable à l'Ouverture de la Campagne, & aux prémieres opérations militaires. Le quatorze d'Avril les deux Généraux ſe ſéparerent. Le Maréchal de Noailles alla faire la viſite des Quartiers de quelques Troupes Françoiſes, & le Duc de Montemar partit pour Florence. Ce dernier conclut avec le Grand Duc une Convention, tant pour les Vivres deſtinés à la ſubſiſtance de l'Armée Eſpagnole, que pour le tranſport de ces Vivres dans la Lombardie. Le Grand Duc, en conſéquence de cét accord, fit fournir mille Mulets pour ce tranſport, & promit auſſi de fournir quelques pieces de Campagne & une certaine quantité de munitions de Guerre.

Cette entrevue du Maréchal de Noailles avec le Duc de Montemar n'inquieta pas peu le Comte de Koningſegg, qui étoit auſſi

auſſi de retour de Vienne, & avoit repris le commandement des Troupes Impériales. Inſtruit, à ce qu'on prétend, d'une partie des choſes qui y avoient été projettées, il ſe rendit de San-Benedetto à Mantoue, où il tint un Conſeil de Guerre, compoſé de tous les Officiers Généraux qui étoient en cette Ville & à portée de s'y rendre. On y délibera ſur ce qu'il étoit à propos de faire pour ſe défendre contre les efforts des Alliés. Comme on jugea que les Alliés porteroient leurs principales forces du côté du Pô, on crut qu'il étoit néceſſaire d'y faire avancer le plus de Troupes Impériales qu'il ſeroit poſſible, de rétablir le Quartier Général à Quingentolo, & de mettre huit à neuf mille hommes entre les Navilles de la Seriola & d'Oſon, pour défendre les paſſages qui conduiſoient à Goito. On travailla en même tems à abattre la plus grande partie des arbres du Serraglio, afin d'avoir plus de terrain pour ſe défendre, en cas qu'il fût queſtion d'en venir à une Bataille rangée.

Comme on s'étoit apperçu que les Impériaux tenoient un gros de Troupes du côté de Guaſtalla, les Généraux des Troupes alliées crurent que le Comte de Koningſegg penſoit à attaquer cette Place, ou du moins cherchoit à faire croire qu'il en formeroit le Siège, dès que les Alliés feroient mine d'en vouloir à la Mirandole. En tout évenement, le Duc de Harcourt fit avancer cinq milles Hommes d'augmentation

tation vers Guaſtalla, tandis que le gros des Troupes Françoiſes qui étoient dans le Duché de Modene ſe raſſembloit aux environs de Final, où étoit le Rendez-vous des Ingenieurs & des Officiers d'Artillerie. On fit auſſi conſtruire divers petits Forts aux environs de Guaſtalla pour mieux garentir cette Place des entrepriſes des Impériaux. Le Comte de Koningſegg eſſaya juſqu'à cinq fois de ſurprendre le Poſte de Veſcovado, ſans pouvoir y réuſſir. L'exécution de ſon deſſein échoua toujours par la défiance des Païſans, qui, à l'approche des Houzards Impériaux, alloient d'abord donner l'allarme dans les Poſtes avancées que les Troupes Françoiſes occupoient ſur la Delmona. Les Habitans de Caſal-Maggione étoient ſoupçonnés de cette ſorte d'infidelité. Les Impériaux les en punirent en pillant entierement leur Païs avant que de s'en retirer. Le Comte de Koningſegg abandonna cette Place, auſſi bien que St. Martin de Bozolo; & il ordonna aux Troupes qui y étoient de ſe rendre à Sabionetto.

Les Alliés n'attendoient plus pour agir que l'arrivée du Roi de Sardaigne & celle des Troupes Eſpagnoles. Le Roi de Sardaigne arriva à Cremone le onze de Mai, & après quelques Conférences avec le Maréchal de Noailles, ce Prince alla ſe mettre à la tête des Troupes qui avoient hiverné ſur l'Adda, & qui étoient aſſemblées entre le Pô & l'Oglio. Sa Majeſté les conduiſit

duiſit à Viadana, où on avoit marqué un Camp. On travailla auſſitôt à conſtruire un Pont ſur le Pô, entre Viadana & Berſello, & dès qu'il fut achevé toute l'Armée qui étoit en deça du Pô, le paſſa & s'avança vers Guaſtalla, ſous laquelle elle forma une Ligne. On envoya en même tems des Ordres aux différens Détachemens répandus dans le Modenois & le Parmeſan, de s'avancer du même côté, où l'on forma trois Lignes. Celle du milieu s'étendoit de Reggiolo vers la Secchia, & étoit commandée par le Roi de Sardaigne & le Duc de Noailles. La ſeconde, qui formoit la droite, commandée par le Duc de Montemar & les Marquis de Suze & de Retz, s'étendoit dans le Modenois. Celle de la gauche, commandée par Mr. de Maillebois, & un Général Piémontois, s'étendoit de Viadana vers Bozolo. Le dix-neuf on tint un grand Conſeil à Guaſtalla, entre le Roi de Sardaigne & les Maréchaux de Noailles & de Montemar, où quelques Généraux furent appellés. Il y fut reſolu de forcer les Impériaux à repaſſer le Pô, ou leur livrer Bataille, & de faire le Siège de la Mirandole, pendant que le reſte de l'Armée pénétreroit dans le Mantouan.

Dès que le Comte de Koningſegg fut informé que le Roi de Sardaigne avoit joint l'Armée des Alliés, & qu'il ſe diſpoſoit à marcher pour s'aprocher des Poſtes des Impériaux, il donna ordre à ſes Troupes de ſortir de leurs Quartiers, & fit entrer

vint Bataillons & vint-&-une Compagnies de Grénadiers dans le Camp de St. Benedetto, dont la droite s'appuioit ſur le Pô, & la gauche ſur la Secchia. Les Regimens de Jorger & d'Althan, Dragons, & celui de Darmſtadt, Cuiraſſiers, furent poſtés derrière ce Camp, & ceux de Saxe-Gotha, Dragons, & de Palfi, Cuiraſſiers, allerent camper à Gonzague. Le Comte de Koningſegg ordonna en même tems au Lieutenant-Général Leutrum de ſe rendre ſur l'Oglio avec quelques Regimens d'Infanterie & de Cavalerie. Le Comte de Koningſegg ayant appris que le Roi de Sardaigne marchoit avec un Corps conſidérable vers l'Oglio, fit renforcer de deux Régimens les Troupes du Général Leutrum; mais comme il reçut en même tems avis que les Alliés faiſoient conſtruire un Pont à Viadana, vis-à-vis de Berſello, & que leur deſſein étoit de paſſer le Pô, pour venir camper à Guaſtalla, il fit revenir quelques Troupes de l'Oglio, qui entrerent dans le Camp de St. Benedetto, lequel fut encore renforcé par d'autres Troupes. Il fit auſſi travailler à divers Retranchemens aux Avenues de ce Camp, qui étoit défendu par un large & profond Foſſé. Il y avoit ſur le Pô, entre St. Benedetto & St. Giacomo deux Ponts, pour communiquer avec Mantoue, & trois autres ſur la Secchia, dont l'un étoit à la Caſſine del Conte Quarante, & les

les deux autres à la Chiavica della Foſſa Madana.

L'Armée Impériale ne ſe mit dans cette ſituation avantageuſe, qu'après avoir fait divers mouvemens, pour retirer les Détachemens qui étoient dans différens Poſtes avancés. Comme on n'ignoroit pas que le deſſein des Alliés étoit de renfermer les Impériaux dans le Seraglio, pour faire plus aiſément le Siège de la Mirandole, & enſuite pénétrer dans le Mantouan de tous côtés, le Général Impérial poſta un Corps de Troupes à portée de défendre le paſſage de l'Oglio.

Malgré la réſolution où avoit paru être le Comte de Koningſegg de conſerver le Poſte de Gazzolo, il fut cependant obligé de l'abandonner, de même que ceux de Final, de Modene, & de Caſtiglione delle Stivere. Dans quelques Conſeils que tinrent les Alliés à Guaſtalla, il fut réſolu entre autres choſes d'attaquer d'abord les Poſtes de Gonzague & de Reggiolo. Le Maréchal de Noailles & le Marquis de Maillebois furent chargés de l'exécution de ces entrepriſes. Le Maréchal de Noailles partit le vint-huit de Mai, à ſept heures du ſoir, avec dix-huit Bataillons, cinquante-quatre Compagnies de Grénadiers, ſix Regimens de Dragons, & ſix pieces de gros Canon. Tout cela prit la route de Gonzague, tandis que le Marquis de Maillebois marchoit vers Reggiolo avec le Corps de Reſerve qu'il avoit ſous ſes ordres, & qui

conſiſtoit en deux Brigades d'Infanterie, ſix Eſcadrons & deux Regimens de Dragons. Chacun des Poſtes auxquels on en vouloit, étoit occupé par un aſſez gros Détachement. Le trente, ſecond jour de la Pentecôte, le Maréchal de Noailles attaqua Gonzague. Il forca d'abord le Retranchement, que les Impériaux défendirent quelque tems avec vigueur ; mais il l'abandonnerent enſuite pour ſe retirer dans la petite Ville & dans le Château de Gonzague, où ils furent faits priſonniers de Guerre, ces deux lieux ayant été battus en breche & emportés par les Alliés.

L'entrepriſe du Marquis de Maillebois ſur Reggiolo eut auſſi un heureux ſuccès. Ce Général emporta le Poſte, qu'il étoit chargé d'attaquer, & il y fit cent-quarante priſonniers. A la nouvelle de ces prémiers ſuccès, le Roi de Sardaigne partit de Guaſtalla, avec le reſte des Troupes, pour aller camper entre Bondeno & Gonzague. En même tems Sa Majeſté fit paſſer l'Oglio à un gros Détachement, qui prit poſſeſſion des Poſtes de Gazolo & de St. Michel, que les Ennemis avoient abandonnés. On apprit alors que les Troupes Eſpagnoles qui avoient paſſé le Panaro, avoient joint celles de France & de Piémont à St. Martin, près de la Secchia. La jonction ſe fit avec autant d'ordre de la part des Soldats, que d'amitié & de politeſſe de la part des Officiers.

Ce fut le prémier de Juin que les Alliés dé-

décamperent, & marcherent vers Bondanello ſur la Secchia. Ce mouvement, & l'avis que reçurent en même tems les Impériaux, que les Eſpagnols avoient paſſé le Panaro, & marchoient auſſi vers la Secchia, découvrit le deſſein des Alliés. Le Comte de Koningſegg jugea d'abord que leurs vues étoient de ſe joindre au-délà de la Secchia, & de porter enſuite toutes leurs Forces du côté du Pô, afin de jetter un Pont ſur ce Fleuve. Ce Général prit la réſolution de repaſſer ce Fleuve, afin d'en venir diſputer le Paſſage aux Ennemis. Les Equipages & les Bagages repaſſerent d'abord; la Cavallerie défila enſuite ſur un des Ponts, & l'Infanterie ſur l'autre. Le Comte de Koningſegg reſta pendant tout ce tems au-delà du Fleuve, & repaſſa le dernier avec quatre cens Chevaux & cent Fantaſſins. Les Alliés, dont il y avoit des Détachemens qui n'étoient qu'à deux milles du Camp des Impériaux, ne s'apperçurent de leur marche, que vers les trois heures du matin.

L'Armée des Impériaux, avoit déja repaſſé le Pô, & l'on avoit replié les prémiers Bateaux des Ponts, lorſque les Alliés s'approcherent des bords du Fleuve, & firent un grand feu ſur les Travailleurs. Les Impériaux leur repondirent par les Canons qu'ils avoient ſur l'autre rive, & on jetta des Croates & des Dragons dans les Bateaux, qui ſoutinrent les Travailleurs, & leur donnerent le tems de replier les Ponts,

qu'on fit deſcendre le Pô. De cette maniere ce Paſſage ſe fit ſans beaucoup de perte. L'Armée Impériale paſſa enſuite le Mincio, & vint camper à Gouvernolo & Sacchetta. Le Comte de Neipperg demeura dans le Seraglio avec onze Bataillons & cinq Regimens de Cavalerie, afin de couvrir le Mantouan de ce coté-là. L'Armée Impériale s'étant remiſe en marche, le trois du même mois, vint camper ſous Oſtiglia, & on y remit les deux Ponts ſur le Pô, vis-à-vis de Revere. On apprit, le lendemain que le Roi de Sardaigne avec un Corps de François & de Savoyards, avoit repris ſur la gauche, & marchoit vers San-Benedetto, dans le tems que les Eſpagnols s'étendoient le long de la Secchia juſqu'à Quiſtello.

Le jour ſuivant le Comte de Koningſegg paſſa le Pô, afin d'aller viſiter les Travaux de Revere, & de reconnoitre le Terrain. Il avoit une Eſcorte de cinq cens Fantaſſins, quatre cens Chevaux, & environ trois cens Houzards. Les derniers marcherent vers Quingentolo, où un Détachement de Cavalerie Eſpagnole occupoit un Poſte avancé. Les quatre cens Chevaux ſuivirent les Houzards; & les Fantaſſins furent diſtribués dans quelques Caſſines. Les Houzards vinrent enſuite attaquer les Eſpagnols avec tant de bravoure, & les couperent ſi adroitement, qu'il en échapa fort peu. Ils firent Priſonniers un Lieutenant-Colonel, trois Capitaines, un Lieutenant, un Cornette,

nette, ſoixante Cavaliers, & quatre vint-dix Chevaux, ſans compter ceux qui reſterent ſur la place.

Le lendemain dès la pointe du jour, les Impériaux remarquerent que l'Armée Ennemie au-delà du Pô étoit en mouvement, & même qu'elle deſcendoit, ſans que par ſa marche on pût d'abord juger, ſi elle ſe porteroit ſur la Mirandole, ou bien ſur Revere. Mais l'après-midi, il n'y eut plus de doute, que c'étoit au dernier de ces endroits qu'elle en vouloit; & à ſix heures du ſoir, on la vit arriver à un mille & demi de Revere. Les Grénadiers marchoient à la tête ſur trois Colonnes, enſuite venoit la groſſe Artillerie, & puis toute l'Infanterie & la Cavalerie. Le Maréchal de Noailles, & le Duc de Montemar, qui la commandoient, firent ſans perdre de tems attaquer par l'Avantgarde, quelques Caſſines avancées que les Impériaux occupoient, & qu'ils défendirent juſques bien avant dans la nuit, que le Comte de Koningſegg les fit abandonner, de crainte que les Troupes qui y étoient ne fuſſent enveloppées à la faveur de l'obſcurité. Revere eſt un grand Bourg, ouvert de tous les côtés. On avoit commencé à l'envelopper d'un Retranchement, qui n'étoit pas aſſez avancé, & par-là trop foible pour arrêter longtems les Alliés, abſolument réſolus de ſe prévaloir de leur ſupériorité. D'ailleurs, les Impériaux ne pouvoient retirer de ce Poſte d'autre avantage, que celui de faire quelquefois paſſer

le Fleuve à leurs Houzards, pour aller harceler les Ennemis. Le Comte de Koningſegg faiſant attention à tout ceci, & en même tems, qu'il ne pourroit s'opiniâtrer à le défendre, qu'en riſquant les trois mille Hommes qu'il auroit fallu y laiſſer pour le garder, de même que les Ponts qu'on venoit de jetter ſur le Pô; prit la réſolution d'évacuer Revere, & de retirer les Ponts; ce qui fut exécuté pendant la nuit, avec tant d'ordre & de conduite, qu'à la pointe du jour les Troupes & les Bateaux étoient déja en ſureté de l'autre côté du Fleuve.

Dès le jour ſuivant, les Alliés entrerent dans Revere, & travaillerent d'abord à une Batterie pour du gros Canon, dont ils commencerent après midi à faire un gros feu ſur les Impériaux, auquel ceux-ci ne manquerent pas de répondre. Le feu dura juſqu'à la nuit. Les petites Galiotes de Zeng, qui depuis quelques jours étoient entrées dans le Pô, furent coulées à fond par la faute de ceux qui les montoient. Ces Gens, au-lieu de ſe retirer, eurent d'abord l'audace de vouloir inſulter, de leurs petits Canons & Pierriers de Fer, la groſſe Artillerie des Alliés; mais dès qu'ils eurent vu l'effet que celle-ci faiſoit ſur leur Capitaine, qui en un inſtant ſe trouva criblée de coups de Canon, rien ne put plus les retenir. Ils abandonnerent le Fleuve & leurs Galiotes, & s'étant ſauvés à Terre, ils laiſſerent leurs Officiers, pour retourner par l'Etat de Ve-

nife

niſe en leur Païs. Cependant, on fit entrer un Détachement de Soldats Allemans dans leurs Navires, qui en retirerent l'Artillerie & les Munitions.

Le huit on continua à ſe cannoner, & on remarqua, que la plus grande partie de l'Armée des Alliés s'étoit remiſe en marche vers San-Benedetto, avec trente Bataillons, & vint-neuf Eſcadrons, qui avoient ſervis à cette Expédition. Les Eſpagnols avec leur Chef étoient encore ce jour-là au ſoir à Revere. Le Roi de Sardaigne quitta le lendemain le Camp de San-Benedetto avec toute l'Armée, n'y laiſſant que douze Bataillons, avec huit Eſcadrons, & un Détachement de Houzards ſous les Ordres du Marquis de Maillebois, afin de le mettre à portée de ſe joindre en cas de beſoin aux Eſpagnols, pour veiller ſur ce qui ſe paſſoit le long du Pô, depuis la Secchia juſqu'à Borgoforte. Le onze, l'Armée des Alliés alla camper à Bozzolo, d'où ils détacherent vint Compagnies de Grénadiers, & quelque Cavalerie, pour aſſurer la conſtruction des deux Ponts que le Roi de Sardaigne faiſoit jetter ſur l'Oglio. Le Marquis de Bonas paſſa en même tems cette Riviere avec douze Bataillons & deux Eſcadrons de Dragons, avec leſquels il avança au-delà de Maſcaria. La nuit ſuivante le Velt Maréchal Comte de Koningſegg fit marcher l'Armée Impériale d'Oſtiglia à Governolo, le long du Mincio; mais il reſta à Oſtiglia, à la tête de trois Regimens de

Cavalerie, un Détachement d'Infanterie, & quelques Croates, pour couvrir le tranſport des Vivres, & retirer les Détachemens qui occupoient encore quelques Poſtes vers le Pô. L'Armée Impériale alla camper le jour ſuivant ſous Mantoue, où le Comte de Koningſegg ſe rendit, & il y paſſa le treize à donner divers Ordres. Il y fit entrer ſept Bataillons pour les joindre à celui de Leopold Palfi, à celui des Griſons, & un Détachement de mille Hommes, & quatre cens Croates, qu'il laiſſa ſous les Ordres du Général Baron de Wutgenau. Le quinze, le Comte de Koningſegg détacha trois mille Chevaux vers Goito, pour obſerver les mouvemens de ſes Ennemis vers le Mincio, & il alla camper à Virgiliana, qu'il avoit en front, ſa droite à St. Blaſio, & ſa gauche au Mincio. Tous ſes Détachemens l'ayant joint, & ayant remarqué que le but de tous les mouvemens des Alliés ne tendoient qu'à l'enfermer, & lui couper la retraite vers le Tyrol, il rapella le Détachement qui étoit à Goito, & marcha vers Vulegio, à l'entrée du Veronèze, pour s'emparer de ce Poſte, dont ſes Ennemis avoient auſſi envie de ſe ſaiſir, mais il les prévint.

Ce Général envoya vers le Trentin l'Equipage & les Bouches inutiles, qu'il avoit faites ſortir de Mantoue. On prétend que ce Comte avoit réſolu cette belle retraite, longtems avant de l'exécuter. Une Ligne qu'il fit tirer d'Oſtiglia à St. Giacomo, après

près avoir quitté Revere, & le Détachement qu'il avoit fait du côté de Borgoforte, n'avoient d'autre but que de masquer la retraite des Bagages, des Equipages, & des Malades, qu'il faisoit partir sous le prétexte de dégager l'Armée de tout ce qui pouvoit l'embarasser. Après avoir pris ces mesures, il déclara dans un grand Conseil de Guerre, que la Ville de Mantoue étant pourvue de tout ce qui étoit nécessaire pour un long Siège, il se retireroit à mesure que les Ennemis, trois fois plus forts, approcheroient. En conséquence de cette résolution, il fit abandonner les Postes sur l'Oglio & sur le Pô, & vint d'abord camper avec toutes ses Troupes à Virgiliana. Comme les Alliés, avoient déja passé les deux Rivieres qu'on vient de nommer, le Comte quitta son Camp de Virgiliana, & alla en prendre un autre à Castiglione, après avoir retiré la Garnison de Goito.

Les Impériaux s'étoient flattés que les Alliés, fatigués pendant quinze jours par des marches & contremarches continuelles, s'arrêteroient un peu pour reposer; mais ayant encore continué leur marche, le Comte de Koningsegg quitta le Mantouan, & prit la route du Trentin, où les Malades étoient déja arrivés avec les Equipages. Les Alliés trouverent environ trois cens Chariots de Fourages dans Goito, les Impériaux n'ayant pu les emporter, faute de Chevaux. Ils détacherent le Marquis de Bonas, avec douze Bataillons & trois

Ré-

Régimens de Dragons pour s'avancer vers l'Adige. Ce Général envoya un Exprès au Maréchal de Noailles, pour l'informer que les Impériaux avoient jetté deux Ponts ſur cette Riviere, & qu'il avoit beſoin d'un Renfort pour les attaquer. A cette nouvelle, le Maréchal de Noailles commanda tous les Grénadiers, quarante Eſcadrons, & cent Hommes par Bataillon, pour aller joindre Mr. de Bonas. Le Maréchal Duc de Montemar détacha en même tems quelque Cavalerie. Mais ces Troupes arriverent trop tard; & elles apprirent que les Impériaux avoient paſſé l'Adige.

Toute leur Armée avoit campé le dix-huit à Valerio, à la reſerve d'un petit Détachement reſté à Borghetto, pour ſervir d'Arriere-Garde. L'Infanterie, au nombre de douze mille Hommes, campa ſur les Hauteurs, & la Cavalerie, forte de huit-milles dans les Fonds. Les Malades prenoient en attendant la route du Tyrol, avec un train de treize Canons & quatre Mortiers, un grand nombre des Chariots, chargés de Grénades, cent Chariots chargés de Poudre, & quatre cens chargés de Bagages. La deuxieme marche fut de Valerio à Villa-Franca; la troiſieme de ce dernier endroit à Buſſolengo & Campara, en laiſſant Penchiera d'un côté & Caſtelnuovo de l'autre. Les Impériaux s'arrêterent dans ce Camp beaucoup plus longtems que n'avoient cru les Alliés, qui croyoient qu'ils paſſeroient d'abord l'Adige

ſur

ſur les deux Ponts, qu'ils avoient fait conſtruire ſur cette Riviere. Le Prince de Hildburghauſen alla ſe poſter avec un petit Détachement à Buſſolengo, & un autre Détachement ſe poſta à Caſtel-nuovo, l'un & l'autre afin d'obſerver un Détachement d'Eſpagnols, qui s'étant avancé juſqu'à Villa-Franca, tomba dans une Embuſcade, où ils furent environnés & obligés de ſe faire un Paſſage, l'Epée à la main. L'Armée de Alliés, qui avoit decampé de Marmirolo le vint-trois, pour pourſuivre les Impériaux, ayant apris qu'ils avoient paſſé l'Adige, revint dans ce Camp, où le Maréchal de Noailles rentra auſſi, de même que le Marquis de Bonas, avec ſon Corps de Reſerve, après s'être avancé juſques vers Verone.

La retraite des Impériaux à travers l'Etat de Veniſe ne pouvoit manquer de jetter cette République dans de grands embarras, d'autant plus que les Généraux des Alliés s'étoient d'abord propoſé de les ſuivre juſques dans ſes Provinces. D'un autre côté le Comte de Koningſegg, après avoir retiré les Troupes Impériales du Mantouan & être entré ſur les Terres de Veniſe, envoya le Baron de Wachtendonck à Vérone faire des civilités de ſa part au Chevalier Lorédano, Provéditeur général du Véronois. Ce Baron lui déclara, que le Comte de Koningſegg avoit tous les égards poſſibles pour la Neutralité de la Séréniſſime

Répu-

République, & qu'il le prioit de prendre en conſidération, & d'excuſer la néceſſité dans laquelle il ſe trouvoit de faire camper l'Armée Impériale ſur les Terres de l'Etat de Véniſe. Il aſſura en même tems que cette incommodité ne ſeroit pas longue, & qu'on feroit toute la promptitude poſſible pour arriver dans le Tirol. Il pria le Provéditeur de ne pas empêcher les Sujets du Païs d'apporter des Vivres aux Camps des Troupes Impériales. Il ajouta, que depuis leur entrée ſur les Terres de la République, elles y avoient payé comptant tout ce dont elles avoient eu beſoin, & qu'elles continueroient d'en uſer de même avec la plus grande éxactitude.

Le Chevalier Lorédano répondit avec beaucoup de politeſſe aux civilités que le Comte de Koningſegg lui faiſoit faire. Il déclara pour le reſte au Baron de Wachtendonck, que la République obſervant une Néutralité parfaite, elle ne pouvoit abſolument pas conſentir au ſejour de l'Armée Impériale dans ſes Etats: qu'ainſi il le prioit au nom de la Seigneurie, d'avertir Mr. le Comte de Koningſegg, qu'il étoit néceſſaire que cette Armée ſe retirât le plutôt qu'il ſeroit poſſible du Territoire de la République. Il ajouta, qu'en attendant, & pour ſatisfaire au devoir que ſa Charge de Provéditeur lui impoſoit, il proteſtoit de la part de la Séréniſſime République, contre le ſejour des Troupes de l'Empereur, dans l'Etat

l'Etat de Veniſe, contre les Camps qu'elles y avoient formés, ou qu'elles pourroient encore faire, & contre toutes les conſéquences qui en réſulteroient.

Le Baron de Wachtendonck, après avoir reçu cette réponſe, repartit de Verone pour aller en faire part au Comte de Koningſegg; & le Chevalier Loredano depêcha ſur le champ un Courier au Sénat, pour l'informer de ces circonſtances. Le Sénat tint à ce ſujet une Aſſemblée extraordinaire, dans laquelle il expédia le Paſſeport de l'Armée Impériale. Ce Paſſeport ſe réduiſoit aux conditions ſuivantes : Que pendant le ſéjour de l'Armée Impériale ſur le Territoire de Veniſe, il ne lui ſeroit rien fourni au nom de la République, à l'exception des Etapes ordinaires pour un ſimple paſſage, & qui ne ſeroient accordées qu'à cette occaſion ſeulement. Qu'il ſeroit proteſté dans les formes au Prince Pio, Ambaſſadeur de l'Empereur, contre le ſéjour de l'Armée de Sa Majeſté Impériale. Que ces deux réſolutions ſeroient communiquées aux Ambaſſadeurs de France & d'Eſpagne, réſidans près de la République: qu'il leur ſeroit en même-tems donné part des Ecrits rélatifs à ce ſujet. Que l'on dépêcheroit un Courier pour Vienne, avec ordre au Chevalier Foſcarini, Ambaſſadeur de la République à la Cour Impériale, d'y faire auſſi une Proteſtation verbale & par écrit ſur les motifs qu'on vient d'alleguer.

On

On blâma d'abord hautement à Vienne la réſolution précipitée, qu'avoit priſe le Comte de Koninglegg d'abandonner le Mantouan à la diſcretion de l'Ennemi, & on ne l'épargnoit pas plus à la Cour qu'à la Ville. Quand on fut inſtruit au juſte de l'état des affaires, on changea de langage, & on lui ſut bon gré d'avoir ſauvé les reſtes de Armée, que les Alliés ne marchandoient point, & qu'ils étoient prêts ou de forcer ou d'envelopper, de façon que rien n'auroit pu échapper. On alla juſqu'à donner des louanges à ſa Retraite qu'il avoit effectivement exécutée en habile homme. Il fallut jetter la faute de cette diſgrace ſur d'autres. On s'en prit à quelques Miniſtres; & on prétend que l'Empereur lui-même en témoigna ſon reſſentiment d'une maniere aſſez vive.

Après la retraite des Impériaux, le Roi de Sardaigne, le Maréchal de Noailles, & le Duc de Montemar, jugerent à propos de mettre l'Armée dans des Quartiers de rafraichiſſement. Le Roi de Sardaigne prit ſon Quartier à Bardolano. Le Maréchal de Noailles choiſit le ſien à Caſtiglione delle Stivere, qui eſt à ſept milles du Lac de Garde. C'étoit par ce Lac que les Impériaux, qui étoient dans le Trentin, envoyoient ſouvent des Partis, qui débarquoient ſur la Côte, & repandoient l'allarme dans les Quartiers. On prétend que le Comte de Khevenhuller, qui commandoit dans

dans le Tyrol, ayant cru que le Quartier du Maréchal de Noailles ſeroit facile à ſurprendre, deſtina huit milles hommes à l'exécution de cette entrepriſe. La choſe fut ménagée avec tant de ſecrèt, que les Impériaux étoient déja partis, avant qu'on en eût reçu la moindre nouvelle à Caſtiglione. De ces huit mille hommes on en mit quatre mille, avec quelques pieces de Canon, dans de grandes Barques, qui partirent le ſoir, de Riva Reif, pour deſcendre le Lac de Garde, pendant la nuit, & arriver, au point du jour, à Rivoltella, qui n'eſt qu'à deux lieues de Caſtiglione. Les autres quatre mille hommes, compoſés de deux mille Cavaliers, portant chacun un Fantaſſin en croupe, défilerent, la même nuit, par le Breſſan, entre la Riviere de Chieſe & le Lac. Les Barques qui y deſcendoient, furent ſurpriſes d'une violente tempête. La plupart furent diſperſées. Des coups de vent jetterent les unes ſur les rivages du Veronois, & d'autres, ſur ceux du Breſſan. Quelques-unes furent renverſées. D'autres ſe briſerent contre les écueils. L'obſcurité de la nuit augmentoit la confuſion. Ces Troupes qui riſquoient de perir, ſi elles demeuroient ſur l'eau, expoſées à la tempête, débarquerent de côté & d'autre. Celles qui défiloient le long du Lac, s'empreſſerent à ſecourir leurs Camarades. Tout ce mouvement repandit l'allarme dans l'Ile de Sormione, d'où elle ſe porta dans les autres Villages, juſqu'à Caſtiglione. Le

Comte de Beuil, qui y commandoit, en l'abſence du Maréchal de Noailles, mit d'abord toutes les Troupes de ce Quartier en état de défenſe. Au point du jour, il s'avança avec elles, vers Deſenzano. Il apprit des Pêcheurs, le déſaſtre arrivé pendant la nuit, & que les Troupes Impériales étoient retournées à Riva Reif. Le Comte de Beuil ſe retira enſuite à Caſtiglione. Le Roi de Sardaigne & le Maréchal de Noailles, inſtruits de toutes les circonſtances de cet évenement, convinrent, qu'ils avoient couru grand riſque, & qu'ils avoient échappé par un hazard des plus favorables. Une circonſtance qui favoriſa l'entrepriſe des Impériaux, c'eſt qu'ils avoient gagné le maitre de l'Ecluſe, établie à l'endroit où eſt marquée la ſéparation de la partie du Lac appartenante à l'Etat de Veniſe, avec celle qui dépend du Tyrol.

Tandis que les Troupes des Alliès étoient dans leurs Quartiers, un Corps de huit milles Eſpagnols s'approcha de la Mirandole, & en commença le Siège dans les formes. Comme rien ne les obligeoit à le preſſer, ils le firent à leur aiſe, pour ménager davantage leur monde. La Ville de Mantoue fut auſſi bloquée, quoique peu étroitement, par une partie de l'Armée des Alliés. Cette Ville étoit ſi bien pourvue de toutes les choſes néceſſaires, que les Impériaux étoient comme aſſurés qu'on ne pourroit s'en rendre maitre, ou du moins qu'elle

qu'elle couteroit cher à ceux qui en entreprendroient le Siège. Voici ce qu'ils publierent eux-mêmes, en goguenardant les Alliés, touchant l'état où ils ſe trouvoient alors dans cette Forteresſe.

La privation où l'on eſt ici des choſes que les Païſans y apportoient en ſecrèt, n'y fait pas grande peine. Ce n'étoit tout-au-plus que du menu Bétail, du Gibier, des Légumes, des Fruits & autres choſes, qu'on regarde comme ſuperflues, puiſqu'on a le néceſſaire. Outre des Grains pour plus d'un an, on a ſuffiſamment de gros Bétail, qui eſt à paître dans l'Ile Cereſe. On peut auſſi y couper du bois, autant qu'on en a beſoin. Ainſi, l'on ſe trompe dans les Camps des Alliés, lorſqu'on y croit cette Place en diſette. Il en eſt de même à légard des maladies. Il y a cent-vint ou cent-trente Soldats dans l'Hopital, & pas plus. Suppoſé même qu'en faiſant le Siège de cette Ville, les Alliés veuillent commencer leur attaque ſur l'Iſle Cereſe, on y en formera une particuliere, pour ôter la reſſource de la ſubſiſtance des Beſtiaux, ou de la coupe du bois, ils devront prémierement s'emparer de la Tenaille, qui défend la Porte Cereſe. La chauſſée étant rompue, il leur faudra franchir un Marais de trois mille Toiſes de largeur, ſur ſix cens de longueur, & qui eſt bien plus impraticable que celui de Philipsbourg. Si les Alliés, comme on doit l'attendre de leur courage, ſurmontent toutes

ces difficultés, les mêmes avantages dont ils nous priveront dans l'Iſle Cereſe, nous pouvons les avoir dans celle du Thé, qui eſt en-deça, & où l'on peut dire, qu'on a épuiſé & mis en œuvre tout ce que la Fortification a de plus recherché. Les trois autres attaques ne ſont pas moins difficiles. La Citadelle de Porto & la Tenaille de Pradelle, que le Mincio ſépare du Corps de la Place, ſont des Ouvrages capables d'eſſuier un ſiège, ſur tout le prémier, flanqué de cinq Baſtions, de trois Ravelins, & d'un Ouvrage-à-Corne avancé. Le Bourg St. Georges, s'il eſt vivement attaqué, eſt le ſeul endroit de peu de défenſe. Les Aſſiégeans n'en ſeront pas plus avancés. Le Mincio eſt tellement rapide dans cet endroit, qu'on ne pourra que difficilement y établir des Ponts. Toutes ces choſes ſont encore abſtraction de ce qu'on appelle le Corps de la Place, qui ſera la derniere reſſource, comme étant auſſi l'endroit le plus fort. Avec tant d'avantages, joint au bon état des Fortifications, ce qu'on n'avoit point à Philipsbourg, le Comte de Wuttgenau, qui a cependant défendu cette Place, durant trois mois, compte, à plus forte raiſon, de ſe ſoutenir ici au moins un an. A l'égard du Projet des Alliés, pour détourner le cours du Mincio, ce deſſein n'eſt bien praticable que dans la partie ſupérieure de cette Riviere.

Comme les Alliés étoient informés de tout ce qui ſe paſſoit dans Mantoue, le Gou-

Gouverneur de cette Place fit faire une éxacte recherche des Traitres qui pouvoient s'y trouver. Cette recherche ne fut pas inutile. On découvrit qu'un certain Nicolas Bigghelini avoit levé le plan des endroits les plus foibles de la Ville, & qu'il l'avoit fait paſſer aux Ennemis. Il fut pendu & écartelé. Ses quartiers furent expoſés aux portes de la Ville, attachés à des Piliers. Son Pere, qui demeuroit à Vicenze, & par le canal duquel tout paſſoit, fut pendu en Effigie, de même que ſon Neveu, qui avoit pris la fuite. Sa Femme & ſon Fils furent fuſtigés ſous la Potence, & jettés dans un Cachot. Un nommé Nicolazzi reçut ſa grace ſous la Potence, où il devoit être pendu, parce qu'il découvrit de lui-même le Complot.

On douta longtems ſi les Alliés entreprendroient le Siège de Mantoue, ou ſi ils ſe contenteroient de réduire cette Place par famine. Après quelques Conférences tenues à ce ſujet entre le Roi de Sardaigne, & les Maréchaux de Noailles & de Montemar, on fit divers Détachemens des Troupes des deux Nations pour reſſerrer le Blocus, & empêcher qu'il ne pût rien ſortir de la Place ni y entrer. Les Eſpagnols occuperent les Poſtes d'Oſtiglia, de Governolo, & de Pontemolino; les François & les Piemontois ceux de Borgoforte, Montenaro, Cortatone, Rodigo, Goito, & Rivalta. Pluſieurs perſonnes de diſtinction, & la plupart des Dames, ſortirent

de la Ville avec leurs Enfans. Le Maréchal de Noailles leur accorda non ſeulement des Paſſeports, mais même des Eſcortes. On apprit de ceux qui en ſortirent, que les Imperiaux, quinze jours avant leur retraite, avoient fait un Détachement d'environ deux mille Hommes, de tous leurs Regimens d'Infanterie, qui étoit entrés dans la Place, pour en augmenter la Garniſon; que dans le tems de leur ſortie du Mantouan, ils avoient trouvé moyen d'y jetter encore ſept Bataillons, qui pouvoient former environ trois milles Hommes & quatre cens Cavaliers tirés de divers Regimens; qu'auparavant, la Garniſon conſiſtoit en cent Canoniers & quatre cens Soldats, tant Italiens, que Mantouans; que la Généralité étoit nombreuſe, le Maréchal Comte Stampa étant chargé du Gouvernement Politique, le Baron de Wutgenau, du Commandement de la Place; le Comte Walſech faiſant les fonctions de Général-Commandant, & le Baron Piſtalucci celle de Colonel-Commandant, outre les autres Colonels, Majors, Capitaines, & Officiers Subalternes; qu'il y avoit des Chemins couverts, Fortins, & Poſtes pour l'Artillerie, ajoutés aux Fortifications de la Place & des Citadelles; près de trois cens Pieces de Canon montées, ſans compter quelques-unes de Campagne, quarante Mortiers, ou Pierriers, & une proviſion conſidérable de Poudre, Bombes & Boulets; que l'on y manquoit de Perſonnes propres à faire uſage

Chateau
Fiefs d'Empire
Evêchez
Universite
Battalie
Gr. Chemin
Geregt
CA
Dresé
30
40
Buffalora
M. Ciliverge
S Giacomo
Castagnedolo
P. S. Mari
Calcinato
PARTIE DE
30
Osteria
PARTIE
Montechino
Noali
Montirone
Albarco
Chiese R.
Cti
Ghedi
S Lorenzo
Prad. Zovo
Sangiugnia
Palason di Sopra
Copernio
S Nazaro
Quattro ville
Casolchino
Torrile
Parza R.
Larga
S Secando
S Quirico
S Andrea di Sero
Corticelle
Barbato
Grugno
Ronco di Camp Canet
50
Fontanellato
S Biasio
Vicomero
Fontanavira
Viarolo
Canedole
PARTIE DE
Il Marreo
Baganzola
Sg luny 1734
C. Guelfo
PARME
40
30

ge de toute cette Artillerie, d'autant plus que depuis que la Place avoit été bloquée, le mauvais Air, le diſette des Vivres, les Maladies, & les Déſertions, avoient beaucoup diminué la Garniſon, qu'on ne comptoit monter alors qu'à quatre milles Hommes en état de faire le Service, & que la Cavalerie ſe trouvoit réduite à la moitié; enfin que l'on avoit déſarmé la Bourgeoiſie & la Milice de la Ville, & que la diſette de Bois & de Vin y devenoit tous les jours plus grande.

Tandis que les Alliés étoient occupés à faire les préparatifs néceſſaires pour le Siège de Mantoue, un Corps d'Eſpagnols étoit occupé à celui de la Mirandole, dont la Garniſon ne montoit guère au-delà de huit cens hommes. Les Troupes Eſpagnoles qui entreprirent d'abord ce Siège, étoient au nombre de douze Bataillons, de trente-deux Piquets & de ſix Régimens de Cavalerie, ſous les ordres du Comte de Maceda & de quatre Maréchaux. On commença ce Siège le vint-cinq de Juillet, avec vint-quatre pièces de Canon ſur trois Batteries, & quatre Mortiers.

Ce ne fut que le vint-cinq du Mois ſuivant que les Aſſiégeans, après avoir déja perdu beaucoup de monde, ſe trouverent logés ſur le chemin couvert de la Place.

Le Baron Stenz, Commandant, fit alors battre la Chamade & arborer le Drapeau blanc. Le Comte de Stahremberg, Lieutenant-Colonel, qui commandoit en ſe-

cond dans la Mirandole, ſortit avec un autre Officier, & vint dans ce Camp, demander une ſuſpenſion d'armes de huit heures. Le Comte de Maceda, Commandant des Troupes du Siège, y conſentit, & reçut ces Officiers, avec des grandes marques de politeſſe. Les huit heures furent employées à traiter des conditions auxquelles on remettroit la Place aux Eſpagnols. Le Comte de Stahremberg demanda: Que la Garniſon Impériale pût ſortir avec les Honneurs de la Guerre, & aux mêmes conditions accordées, il y avoit deux ans, à Picighitone: Qu'il fût permis à cette Garniſon, de ſe retirer à Mantoue; qu'on lui donnât une eſcorte, pour l'y conduire; ou que du moins, on lui permît d'aller joindre l'Armée Impériale, dans le Tyrol. Le Comte de Maceda leur répondit: Qu'il refuſoit toutes ces conditions, & qu'il n'en accordoit d'autres, que de recevoir la Garniſon priſonniere de Guerre, à la généroſité & à la clémence de Sa Majeſté Catholique. Les deux Officiers rejetterent pareillement une condition qu'ils trouvoient ſi dure, & ſi peu digne de leur bravoure. Ils retournerent dans la Place, & y firent leur rapport. Le Commandant, irrité de ce qu'on lui refuſoit une Capitulation, fit ſur le champ ôter le Drapeau. Les hoſtilités recommencerent, de part & d'autre, avec plus de force qu'auparavant. Les jours ſuivans on vit des deux côtés une attaque auſſi vivement continuée par les

Aſ-

Aſſiègeans, que courageuſement ſoutenue par les Aſſiéges. Les Eſpagnols firent ſauter une Mine, qui eut ſon effet, mais qui leur tua à eux-mêmes pluſieurs hommes.

Comme le Commandant de la Place commençoit à manquer de Poudre, & que d'ailleurs le nombre de ſes Troupes étoit conſiderablement diminuée, il envoya dire au Comte de Maceda qu'il offroit de ſe rendre aux conditions que voici.

Le Baron Stenz Commandant de la Mirandole, ſe rendra Priſonnier de Guerre, avec toute ſa Garniſon.

Accordé.

II. Les Officiers de la Garniſon, ſans en excepter aucun, conſerveront leurs Armes & leurs Equipages, & on n'enlevera rien aux Soldats, ni de leurs Habits ni de leurs Effets.

Accordé, à l'exception des chevaux, qui auront été conduits dans la Place par des Déſerteurs Eſpagnols, leſquels apartiennent au Roi.

III. On fournira un Endroit pour les Bleſſés & les Malades, afin de les y faire traiter, & les Médicamens leurs ſeront donnés aux fraix de l'Empereur; de même que tous les ſecours, dont il auront beſoin, & les Chirurgiens & Perſonnes néceſſaires, tant pour les ſervir, que pour les garder.

Accordé, bien entendu, que tout ce qui leur ſera fourni, tant pour leur ſubſiſtance, que pour les Remedes, ſera à leurs dépens.

IV. Le Gouvernement Civil, Judiciaire, & Oeconomique, continuera ſur le pied, où il ſe trouve actuellement, ſans qu'on puiſſe y rien changer.

Accordé, que la forme du préſent Gouvernement ſubſiſtera, juſqu'à ce que le Duc de Montemar en diſpoſe autrement, ſelon qu'il le jugera à propos.

V. La Ville & les Habitans ſeront maintenus, & conſervés dans leurs Privileges.

Accordé avec la même reſerve que dans l'Article précédent.

VI. On n'uſera d'aucune violence envers les Priſonniers, pour les forcer à prendre Parti, & on permettra qu'il reſte toujours auprès d'eux trois de leurs Officiers, tant pour les garder, que pour leur aſſiſter.

Accordé.

VII. On ne conduira pas les Priſonniers hors de la Lombardie.

Ils ſeront conduits où le Duc de Montemar l'ordonnera.

VIII. Tous les Officiers, tant en ſanté, que malades, auront la liberté de ſe retirer ſur leur Parole d'Honneur, où ils voudront, & on leur fournira de la part de l'Ennemi les Paſſeports néceſſaires pour leur Voyage.

On s'adreſſera au Duc de Montemar, pour ces Paſſeports; & l'on ne doute point, que Son Excellence ne les accorde ſur la Notte, qui lui ſera fournie par le Commandant de la Place.

IX. On accordera deux Fouriers aux Capi-

Capitaines, & un Valet pour chacun d'eux en particulier, avec les Chevaux, qui leur appartiennent.

Accordé, quant aux deux Fouriers, un Valet & les Chevaux, qui ſont de leurs Equipages, mais avec la réſerve, que ſi ces Chevaux proviennent de Déſerteurs Eſpagnols, ils ſeront de repriſe, comme appartenant au Roi.

X. La Garniſon évacuera la Place, le deux de Septembre prochain, & on lui fournira les Bagages, dont elle aura beſoin.

Accordé, qu'elle évacuera ledit jour à neuf heures du matin; & quant aux Bagages, ils lui ſeront fournis en payant.

XI. Auſſitôt après la Capitulation arrêtée, on abandonnera à l'Ennemi le Chemin couvert, les Ouvrages extérieurs contigus, & la moitié de la principale Portê: on demande, que depuis ce tems-là juſqu'au jour de l'évacuation, on ne laiſſe entrer par force aucun Soldat dans la Place, mais ſeulement les Officiers, qui en auront la permiſſion ſignée de leur Commandant.

Accordé, qu'après la Capitulation convenue, il entrera dans la Place un Commiſſaire de Guerre, & un d'Artillerie, pour reconnoître & inventorier les Proviviſions de Bouche & les Munitions de Guerre; qu'on livrera les Déſerteurs, qui ſont actuellement dans ladite Place, ou qu'on les reprendra par-tout, où ils ſe trouveront, & que le jour de

de l'évacuation, la Garniſon conſignera ſes Armes, avant que de ſortir.

XII. On permettra aux Commiſſaires des Vivres, de ſe retirer librement avec tout ce qui leur apartient, où ils jugeront à propos; & à cet effet, on leur expédiera les Paſſeports néceſſaires.

Accordé.

Les Articles de cette Capitulation furent dreſſés & ſignés le trente-&-un du Mois d'Aout. Les Soldats de la Garniſon qui ne prirent pas parti parmis les Eſpagnols, furent conduits au nombre de deux à trois cens à Parme, & délà à Livourne, où on les embarqua enſuite pour l'Eſpagne. On prétend que les Eſpagnols ne trouverent dans la Place que trente-ſix Boulets de Canon & trois ou quatre Barils de Poudre.

Les Généraux des Couronnes alliées, pour empêcher, s'il étoit poſſible, les Impériaux d'exécuter les menaces qu'ils faiſoient de rentrer en Italie & de ſecourir Mantoue, prirent la réſolution d'occuper tous les differens paſſages par leſquels l'Ennemi pourroit revenir. Le Maréchal de Noailles ſe rendit d'abord à Bardolana, auprès du Roi de Sardaigne, afin de conferer avec ce Prince ſur les meſures à prendre, pour prévenir les Impériaux dans l'exécution de leur deſſein. En conſéquence de la réſolution qui fut priſe dans ce Conſeil, toutes les Troupes des Alliés, les plus à portée, reçurent ordre, le quatre

de

de Septembre, de ſe tenir prêtes à marcher au prémier Commandement. Le ſept elles quitterent leurs Quartiers. Celles qui étoient reſtées à Caſtiglione de la Stivere, en partirent le lendemain, & elles arriverent le ſoir à Valleggio avec le Maréchal de Noailles, qui alla camper à Villa-Franca. Il y laiſſa repoſer les Troupes, & ayant pris avec lui le Regiment de Fiennes, Cavalerie, & celui de Nicolaï, Dragons, il ſe rendit à Zevio, & y trouva le Marquis de Maulevrier, qui s'y étoit auſſi rendu avec le Corps qu'il commandoit, afin de s'aſſurer de ce Poſte, pendant que le Marquis de Savines s'avançoit avec ſes Troupes du côté de Rouco.

Les Eſpagnols ſe mirent en même tems en marche avec vint-quatre Bataillons & quatorze Eſcadrons, & allerent camper à Saint Pierre de Lignagno. Quant aux Piemontois, le Roi de Sardaigne s'étant chargé de défendre la partie de la Gauche du Lac de Garde, Sa Majeſté s'avança avec toutes ſes Troupes à Salo. Le Marquis de Maillebois, Lieutenant-Général, qui avoit pris les devans avec dix Bataillons & huit Eſcadrons, arriva le ſix à Maringo, & ſe rendit le lendemain à Caſtelnuovo ſur les Terres de l'Etat de Veniſe. Il y fut joint par le Comte de Lautrec, qui s'étoit auſſi mis en marche avec quatorze Bataillons. Ces Troupes ſe rendirent à Guſſolengo, où elles formerent un Camp.

Les

Les François s'emparerent de la Montagne de la Ferrare, où l'on mit deux cens Hommes de Garde ſous les ordres d'un Lieutenant-Colonel. Auſſitôt que les Impériaux en furent informés, ils s'avancerent avec trois milles Hommes, dans le deſſein de chaſſer ce Détachement de la Montagne; mais ſur l'avis que l'on faiſoit marcher des Troupes pour le ſoutenir, ils ſe retirerent ſans rien entreprendre. Le même jour, Mr. de Cayla, fut détaché avec la Brigade du Maine pour aller s'emparer du Village de Rivoli, Poſte très-important, ce qu'il exécuta ſans aucune perte.

Les Alliés conſtruiſirent cinq Ponts ſur l'Adige, tant pour paſſer de l'autre côté de ce Fleuve, où le Païs étoit beaucoup meilleur, que pour en faire venir les Denrées qui leur manquoient. Mr. du Chillois Brigadier, & Lieutenant-Colonel du Régiment Dauphin, Cavalerie, qui avoit été envoyé le long de l'Adige avec un Détachement, ayant apperçu de loin ſur cette Riviere quantité de Barques & de Batteaux, il en donna d'abord avis au Comte de Lautrec, qui lui envoya quelques Troupes. Mr. du Chillois s'étant enſuite avancé, s'empara de douze Barques chargées de Farine, de Bled & d'Orge, & d'environ cent Batteaux chargés de Pontrelles & de Madriers propres à conſtruire des Ponts. Depuis les François ſe ſaiſirent, dans le Village de Bavia, d'une grande quantité de

de Farine, au nombre de douze-mille ſacs, que le Comte de Koningſegg y avoit laiſſée, pour s'en ſervir à la ſubſiſtance de ſon Armée, lorſqu'il repaſſeroit en Italie, ou plutôt qu'il n'avoit pas cru devoir enlever, ne ſe perſuadant pas que les Troupes alliées pénétreroient ſi avant. Les Eſpagnols prirent auſſi cinq Barques chargées de Farine, de Vin & d'Huile, de Poiſſon ſec & de Pontons, que les Ennemis avoient fait venir de Trieſte par Mer dans l'Etat de Veniſe; & enfin le Duc de Montemar ayant été averti que les Impériaux avoient mis dans des Magazins des Venitiens, à l'embouchure du Pô, douze mille ſacs de Bled, y envoya un Détachement qui s'en empara.

Pendant ces divers mouvemens, il y eut quelques Eſcarmouches entre les Détachemens des Alliés & ceux des Impériaux, qui étoient maitres des principaux Poſtes ſur la Frontiere du Trentin. Ils avoient un Corps de Troupes à Riva, à la tête du Lac de Garde, & un autre à Alla. Ils fermerent la plupart des paſſages du Trentin, & firent avancer leurs Troupes de tous côtés. Les Milices du Tirol, & du Trentin, furent miſes ſous les armes, & occuperent les Gorges de leurs Montagnes.

Les Alliés mirent ſur le Lac de Garde une eſpece d'Eſcadre de Barques, armées à Dezenzano, où Mr. de Laubepine ſe rendit pour en prendre le commandement.

Dans

Dans une Lettre que ce Commandeur écrivit quelque tems après au Maréchal de Noailles, il lui marquoit: Qu'il paſſoit la plus grande partie de ſon tems à faire des promenades ſur le Lac: Que les Ennemis ne venoient point du tout les interrompre: Qu'il avoit paſſé deux fois l'Ecluſe ſans rencontrer une ſeule perſonne de leurs Barques, & qu'il avoit appris par des Pêcheurs qu'on les avoit toutes retirées à Riva.

Les Troupes Françoiſes & Eſpagnoles paſſerent l'Adige en divers endroits, & s'étendirent de tous côtés ſur les Frontieres du Trentin, dans le Veronèſe & le Vicentin. Les Piemontois ſe poſterent au-delà du Lac de Garde, dans le Breſſan. Les François occuperent les Poſtes de la Coronna di Ferrare, & de Rivoli, entre le Lac de Garde & l'Adige. Ils en avoient d'autres du côté de Valdagno, par leſquels ils pouvoient communiquer avec le Vicentin. Mr. de Lautrec commandoit à Rivoli, & Mr. de Savines vers le Vicentin. Le Quartier général du Maréchal de Noailles reſtoit toujours à Guſſolengo. Ce Maréchal alla viſiter lui-même tous les Poſtes avancés, & les Défilés par leſquels on pouvoit tenter de pénétrer dans le Trentin. Les Troupes d'Eſpagne allerent auſſi ſe poſter au-delà de l'Adige. Leur Quartier général fut établi à Menerbe, à quelques milles au-deſſus de Linago. Elles s'étendirent vers le Padouan à Bevilagna & à

Lo-

Lonigo. Les Fuſeliers & les Arquebuſiers furent poſtés dans les entrées des Défilés, & le long des Ravins. Le Bataillon d'Arquebuſiers de Bellair, un des quatre qu'on avoit fait venir du Rouſſillon, s'avança au-delà de la Montagne de Coronna. Il y attaqua un Poſte, dans lequel les Impériaux avoient des Grénadiers. Il les força de ſe retirer ſur un ſecond Poſte d'Infanterie, qui les ſoutenoit. Il y recommença l'attaque, & obligea ces deux Corps, à aller rejoindre le Camp du Général Zuckaw, d'où on les avoit détachés quelques jours avant. Ce Général fit retrancher & creneller les maiſons qu'occupoient les Gardes avancées des Impériaux. Lorſque le Maréchal de Noailles alla viſiter cette Montagne, il fut occupé, quatre heures de ſuite, tantôt à pied, tantôt à cheval, à examiner la ſituation de ce lieu, & des Gorges qui l'environnent. Ce Seigneur, bien convaincu de la Maxime ſi néceſſaire à un Général, d'être inſtruit parfaitement de la ſituation du Païs où il commande, avoit ſoin de faire tirer les Plans de tous les endroits qu'il alloit viſiter.

Le Comte de Lautrec, pour aſſurer la ſubſiſtance du Corps de Troupes, poſté ſur cette Montagne, fit prendre une note éxacte de tout le Bled, le Foin, la Paille & de toutes les autres Proviſions qui ſe trouvoient chez les Païſans. Il leur fit défendre, ſous de rigoureuſes peines, d'en fournir aux Impériaux. Ce Général

fit conduire à la Coronna, quelques Pieces de Canon, que l'on plaçat en differens endroits de la Montagne, & à la tête des Défilés. Les Arquebuſiers & les Fuſeliers étoient preſque tous les jours en courſe. Une de leurs Compagnies ſe déguiſa en Houzards Ennemis, paſſa l'Adige, & s'empara d'un petit Convoi, que le Général Broune, qui commandoit les Troupes Impériales, avancées à Baſſano, en avoit fait partir pour Alla, dans le Trentin. Mr. de la Blotiere, Ingénieur en chef de l'Armée de France, fit conſtruire à Rivoli, ſur un Platteau, une Redoute qui étoit au bord du Fleuve, & dans laquelle on mit quelques Pieces de Canon, pour empêcher l'effet d'un Redant à angles ſaillans & rentrans, que les Impériaux avoient fait faire, à l'oppoſite de cet endroit.

Le Maréchal de Noalles ayant changé de Quartier, & s'étant rendu à St. Boniface, où il y avoit trente Bataillons & quarante Eſcadrons, fit d'abord les diſpoſitions néceſſaires, pour aller chercher les Ennemis, qui avoient fait défiler vers Schio près de Thiene un Corps d'Infanterie d'environ cinq-milles Hommes, avec deux Régimens de Cavalerie & deux de Houzards; mais dans le tems qu'on alloit ſe mettre en marche, on apprit que ces Troupes s'étoient retirées derrière la Riviere de Brenta. Le Maréchal paſſa à Linago, & il engagea le Duc de Montemar à faire paſſer l'Adige au reſte de ſes Troupes,

afin

afin de faire tête aux Impériaux, qui recevoient tous les jours des Renforts, & qui s'établiſſoient dans le Vicentin, en deça des Gorges du Tirol. Le Corps qu'ils avoient derriere la Brenta, ſur le Territoire de Veniſe, y fut renforcé. Un de leurs Partis fut rencontré le vint-cinq d'Octobre dans les Gorges de la Vallée de Panthene, par un Détachement, que le Marquis de Maillebois, Lieutenant-Général, avoit fait partir de Guſſolengo, ſous les ordres de Mr. de Dailly, Lieutenant-Colonel du Régiment de la Reine. Il fit charger les Impériaux ſi vivement & ſi à propos, qu'on leur fit neuf priſonniers, & qu'on obligea le reſte du Parti, à prendre la fuite.

Le Marquis d'Eſtourmelles, Maréchal de Camp, ayant envoyé un autre Détachement vers Coldero, près du Vicentin, ſous le commandement de Mr. de la Farele, Lieutenant-Colonel du Régiment de Baſſigny, afin de protéger un Convoi de Fourage, que l'on conduiſoit à Guſſolengo; ce Détachement apperçut un Corps de cinq cens hommes de Cavalerie Impériale, ſoutenus de quelque Infanterie, qui venoient enſemble pour l'attaquer. Mr. de la Farele raſſembla les Compagnies de Grénadiers, qui étoient le plus à portée de lui Il repouſſa les Impériaux, & les força de ſe retirer. Le Marquis d'Eſtourmelles, qui, ſur l'avis de leur mouvement, s'étoit mis en marche pour ſoutenir le

Détachement François, pourſuivit ce Corps de Troupes Impériales, pendant quelques heures. On leur tua encore pluſieurs Houzards. Le vint-huit, les Impériaux reparurent, en plus grand nombre, dans le même endroit. Ils s'en retirerent, dès qu'ils eurent reconnu, qu'on avoit fait avancer les Piquets, & les Grénadiers vers le poſtes de St. Martin, qu'ils vouloient attaquer. Le Comte de Segur, Maréchal de Camp, fut envoyé à Montorio, avec ſept Compagnies de Grénadiers & cinq-cens Hommes de Cavalerie, pour être en état d'arrêter les Troupes Impériales, que le Général Broune auroit pu détacher du Corps qu'il commandoit, & qu'il avoit poſté dans la Vallée de Panthene, à douze lieues de Verone.

Il arriva une affaire aſſez fâcheuſe à Montagnana, petite Ville à quelques milles de Fiume-nuovo. Le Duc de Montemar, allant viſiter les Poſtes que ſes Troupes occupoient dans le Vicentin; reſolut d'aller coucher dans cette Ville, & s'y rendit vers minuit. Les Portes de la Ville étoient alors fermées. Il demanda, qu'on les lui ouvrît. L'Officier de garde refuſa de le faire, ſous prétexte qu'il étoit trop tard. Le Duc de Montemar, irrité de ce refus, fit ſur le champ bloquer la Ville, par cinq mille Hommes. Ce Seigneur alla coucher dans un Village, & envoya demander dès le matin, que l'on remît à ſa diſcrétion l'Officier qui avoit refuſé de lui ouvrir les Por-

Portes de Montagnana. Le Podeſtat, ou Gouverneur de cet endroit, dépêcha un Courier au Sénat de Veniſe, pour ſavoir ſes intentions à ce ſujet. Le Duc de Montemar, en attendant qu'on lui eût donné ſatisfaction, fit couper tous les Arbres & toutes les Vignes qui étoient à une lieue à la ronde, autour de Montagnana. Cette Affaire fit d'abord beaucoup de bruit, & intrigua fort le Sénat de Veniſe. Elle fut cependant terminée à la ſatisfaction du Général Eſpagnol. Le Sénat de Veniſe déſapprouva le refus que l'Officier, qui étoit de Garde dans cette petite Ville, avoit fait d'en ouvrir les Portes à ce Seigneur. Le même Officier fut dégradé, & déclaré indigne de jamais ſervir la République. Le Duc de Montemar témoigna être content de cette ſatisfaction. On la lui auroit donnée telle qu'on vient de le dire, quand même il n'auroit pas fait couper les Arbres & les Vignes des environs de Montagnana, au préjudice d'un grand nombre de Particuliers. Quelques-uns doutent, & peut-être avec raiſon, de la vérité de cette derniere circonſtance, qui ne feroit pas honneur au Général Eſpagnol.

Le même Duc de Montemar, ſur l'avis vrai ou faux, que les Venitiens faiſoient paſſer dans l'Iſle de Corſe tous les Déſerteurs François, Eſpagnols & Piemontois, fit partir de Livourne ſur un Brigantin, quelques Officiers avec trois cens Soldats, pour aller viſiter les Poſtes que la Répu-

blique occupoit encore dans l'Iſle, avec ordre d'enlever tous les Déſerteurs qu'ils y trouveroient. Comme la République fit connoitre au Duc de Montemar qu'elle n'avoit jamais attiré dans ſes Etats les Déſerteurs des Troupes alliées, & que ceux qui ſe trouvoient dans l'Iſle de Corſe, étoient en plus grand nombre chez les Mécontens que dans les Places où elle avoit Garniſon, ce Général expédia de nouveaux ordres aux Officiers qu'il avoit envoyés dans cette Iſle, de faire auſſi des recherches chez les Mécontens, & d'y enlever pareillement les Déſerteurs qui s'y trouveroient.

L'entrée des Troupes alliées ſur les Terres de Veniſe n'inquietoit pas peu cette République, qui avoit déja beaucoup ſouffert de la marche des Impériaux à travers ſes Etats. Sur la fin de Septembre, le Chévalier Zeno ſe rendit à Verſailles & déclara au Cardinal de Fleury, de même qu'à Mr. Chauvelin: Que la République lui avoit envoyé ordre de ſe plaindre, non ſeulement de ce que les Troupes alliées étoient entrées ſur ſon Territoire; mais auſſi de ce qu'elles prétendoient, qu'on leur fournît des Fourages & du Bois, ſans les payer. Le Cardinal & Mr. le Garde des Sceaux lui répondirent: Qu'on examineroit ſes raiſons: Qu'en attendant, ils croyoient pouvoir lui dire, que l'entrée des Troupes alliées dans l'Etat de Veniſe, n'avoit d'autre but que d'empêcher celles de l'Empereur, de revenir en Italie, par cet endroit-

là:

là: Que cette démarche étoit fondée ſur le Droit naturel, qui autoriſe les moyens qu'on employe à ſa propre défenſe: Qu'à l'égard des Livraiſons de Fourages & de Bois, elles étoient conformes à l'ancien uſage qu'on avoit toujours pratiqué dans de ſemblables occaſions.

Les choſes étoient dans la ſituation que nous venons de marquer, tant vers le Lac de Guarde, que dans le Vicentin, lorſque le Maréchal de Noailles commença ſur la fin d'Octobre à faire des diſpoſitions pour repaſſer l'Adige, & prendre des Quartiers d'Hiver en déça de cette Riviére, mais de maniere, que les Troupes de France garderoient les Paſſages du Haut Adige, & celles d'Eſpagne, ceux du Bas Adige, depuis Zevio. Les Troupes étoient en mouvement pour exécuter ce deſſein, & le Duc de Montemar avoit déja pris Poſte à Zevio, quand le Maréchal de Noailles reçut un Courier de Verſailles, avec avis des meſures priſes entre les Cours de Vienne & de France, pour une Suſpenſion d'Armes. Il en fit d'abord part au Comte de Kevenhuller, qui commandoit l'Armée Impériale; mais dans la ſituation où étoient les choſes, il ne crut pas devoir publier encore l'Armiſtice, pour ne pas expoſer les Eſpagnols aux entrepriſes des Imperiaux. Ainſi il renvoya le Courier, pour avoir de nouveaux Ordres, & après être convenu avec le Général Imperial d'un Armiſtice tacite, les Hoſtilités ceſſerent entre

tre les François, & les Impériaux. Le Maréchal de Noailles eut quelques Conférences avec le Duc de Montemar, qui n'eut pas lieu d'être fort content, & qui refusa de consentir à une suspension d'Hostilités, sans des Ordres exprès de sa Cour. En attendant il fit resserer le Blocus de Mantoue, & publier l'Ordonnance que voici.

„ Comme nous avons appris, que, mal-
„ gré les Défenses rigoureuses qui ont été
„ faites de fournir, transporter, ou intro-
„ duire aucunes Provisions, & aucuns Vi-
„ vres, ou Effets, à nos Ennemis refugiés
„ dans la Forteresse de Mantoue, cepen-
„ dant, on ne laisse pas de contrevenir à
„ ces Inhibitions; nous avons jugé à pro-
„ pos, non seulement de les renouveller
„ & confirmer, mais aussi de les amplifier.
„ Ainsi, nous déclarons, que si quelque
„ Habitant de ce Duché de Mantoue, soit
„ Noble, ou Roturier, ose contrevenir à
„ ces itératives Défenses, & qu'il tombe
„ entre les mains des Personnes commises
„ à l'exécution des présentes, il sera puni
„ de Mort sur le champ, & pendu à l'en-
„ droit où on l'aura surpris en Contraven-
„ tion; qu'en outre, ses Biens & Effets,
„ s'il en a, seront confisqués, & sa Famil-
„ le chassée du Païs. Nous défendons
„ aussi d'aller à Mantoue, & d'y entrete-
„ nir aucune Correspondance, à peine
„ contre ceux qui contreviendront à l'une
„ ou l'autre de ces deux choses, & que

„ l'on

„ l'on parviendra à arrêter, d'être con-
„ duits à la Mirandole, & s'ils ſont pro-
„ pres au travail, d'y être employés à ce-
„ lui des Fortifications, pendant ſix Mois,
„ ou d'être enfermés, dans des Cachots,
„ durant le même terme. Leſquelles cho-
„ ſes ſeront exécutées à la rigueur, & ſans
„ aucun adouciſſement. „

Le Duc de Montemar fit auſſitôt travailler, en diligence, à réparer les Fortifications de la Mirandole, à les augmenter, & à pourvoir cette Place de Munitions de Guerre, & de Bouche, en abondance. Il fit auſſi fortifier les principaux Endroits du Mincio, depuis Governolo juſqu'à Goito. Il fit en même tems demander des Quartiers d'Hiver, pour neuf milles Hommes, dans le Boulonois. Le Sénat de Bologne dépêcha un Courier à Rome, afin d'en informer le Pape, & de ſavoir, de quelle maniere il jugeoit à propos, que l'on ſe comportât en cette occaſion. Les Troupes de l'Empereur, qui étoient dans le Treviſan, ſe rendirent dans le Vicentin, pour s'approcher du Veronois, & de l'Adige: elles s'avancerent même juſqu'à St. Boniface, & St. Michel, après avoir fait paſſer la Brenta au Corps de Troupes, qui étoit à Baſſano. Leurs Houzards s'emparerent d'une grande quantité de Grains amaſſés pour les Eſpagnols.

Le quinze de Novembre le Maréchal de Noailles apprit, par un Courier, que les Troupes de l'Empereur avoient paſſé le Bas Adige; que le Duc de Montemar raſſem-

bloit les ſiennes, & qu'il demandoit du ſecours, pour être en état de s'oppoſer aux entrepriſes des Impériaux. Ce Maréchal fit marcher ſans délai vint-cinq Bataillons de Troupes Françoiſes, qui étoient dans le Breſſan & dans le Mantouan, & donna ſes ordres, pour qu'elles puſſent être jointes par l'Infanterie, reſtée entre le Lac de Garde & l'Adige. Un Détachement de deux mille Hommes de Cavalerie fut commandé en même tems, pour marcher avec cette Infanterie.

Le Maréchl de Noailles ſe diſpoſoit à ſe rapprocher du Duc de Montemar, lorſqu'il reçut un Courier de France, avec de nouveaux ordres du Roi, pour la ceſſation d'Hoſtilités, dont on étoit convenu. Il en fit part au Comte de Kevenhuller, Général des Troupes de l'Empereur. Il envoya auſſi ordre dans tous les Poſtes avancés, d'y ceſſer les Hoſtilités. Il dépêcha un Courier au Duc de Montemar, pour lui apprendre les Raiſons qui l'empêchoient de lui donner les Secours qu'il avoit demandés. Le Comte de Kevenhuller fit Réponſe le dix-huit qu'il avoit fait ceſſer toutes Hoſtilités de la part des Troupes Impériales.

Dès ce moment, le Duc de Montemar changea toutes ſes Diſpoſitions. Non ſeulement il abandonna le Veroneſe, le Vicentin, & les bords de l'Adige; mais même il leva le Blocus de Mantoue, avec beaucoup de précipitation. Il paſſa le Pô de même, abandonnant une partie de

ſes

ſes Proviſions, & même l'important Poſte d'Oſtiglia, ſur l'avis que les Impériaux marchoient vers Mantoue au nombre de dix-huit à vint milles Hommes, ſur ſept Colonnes. Enfin, ce Général reçut de retour le Courier qu'il avoit envoyé à Madrid avec une Réponſe par laquelle on lui faiſoit ſavoir : Que la Cour ignoroit, qu'un tel Accommodement fût conclu; mais, qu'en attendant, Sa Majeſté Catholique lui envoyoit des Ordres d'employer les Forces qu'il avoit en main, pour défendre les Poſſeſſions de la Couronne, & plus particulierement encore le Grand Duché de Toſcane; & que, du reſte, s'il avoit beſoin de nouveaux Secours, on les lui envoyeroit. Sur ces Ordres, ce Général fit de gros Détachemens vers Parme, & Plaiſance, où il envoya la meilleure partie de ſes Munitions & de ſon Artillerie. Lui-même prit la Poſte, pour ſe rendre par Bologne en Toſcane, où il ſe fit ſuivre par douze à quinze mille Hommes, afin d'y prévenir les Impériaux, & mettre Livourne, & Porto-Ercole, à couvert de ſurpriſe. Il laiſſa une groſſe Garniſon dans la Mirandole.

Sur ces entrefaites le Maréchal de Noailles retira entierement ſes Troupes de l'Etat de Veniſe, en mit une partie dans les Poſtes le long de l'Adige, & le reſte le long du Pô, & de l'Oglio, pour empêcher les Impériaux de s'étendre hors du Mantouan dans le Cremonois, juſqu'à ce que

que les Commiſſaires, aſſemblés à Verone, fuſſent convenus des Limites qu'on garderoit de part & d'autre pendant la Suſpenſion d'Armes.

Ces Commiſſaires de la part de Sa Majeſté Impériale étoient le Prince de Saxe-Hildbourghauſen, Général-Veldt-Maréchal-Lieutenant, le Marquis Pallavicini, Général-Major, & le Baron de Breithwitz, Colonel; de la part de la France, le Comte de Lautrec, Lieutenant-Général, le Duc de Cruſſol, Maréchal de Camp, & le Marquis de Puyguion, Colonel. Il y eut, dans prémiere Conference, quelque difficulté ſur le Rang. Dans la ſeconde, on convint, que le Prince de Saxe-Hildbourghauſen auroit la droite ſur le Comte de Lautrec.

La joie fut grande dans Mantoue, lorſqu'on y apprit la Publication de la Suſpenſion d'Armes. Le vint du Mois de Novembre toutes les Portes furent ouvertes, & le Comte de Traun, qui avoit pourſuivi les Eſpagnols juſqu'au Pô, y entra à la tête de cinq cens Houzards. Le lendemain, le Comte Stampa, Gouverneur, & le Baron de Wutgenau, Commandant, donnerent un Repas ſuperbe, aux Officiers-Généraux & particuliers, ainſi qu'à la Nobleſſe. Ces deux Seigneurs avoient envoyé, au Château de St. Martin de Bozolo, inviter le Maréchal de Noailles, & tous les Officiers qui voudroient l'accompagner. Ce Général ſe rendit à Mantoue, le vint-

&-

&-un à midi, avec une Suite nombreuſe & brillante. Il fut ſalué d'une décharge générale du Canon. Le repas fut des plus beaux. Les principales Dames de la Ville s'y trouverent. Le Maréchal de Noailles repartit à cinq heures du ſoir, pour retourner au Château de St. Martin. Il permit à quelques Officiers de reſter dans la Ville, pour être du Souper & du Bal, qui ſe donnerent le même Soir.

Les Impériaux prirent poſte à Côme, Ville fortifiée du Milanez, au bas du Lac du même nom. Toutes les Troupes du Roi de Sardaigne ſe retirerent des Terres de la République de Veniſe, & furent diſtribuées dans les Places du Milanez. Sur les prémiers avis de la Négociation de Vienne, le Duc de Montemar écrivit à Sa Majeſté Sardanienne, pour lui faire quelques Propoſitions. Sa Majeſté lui fit à ce qu'on prétend, la Réponce ſuivante. „ J'ai été informé, Monſieur, de votre „ Propoſition. Pluſieurs raiſons m'empê„ chent de l'accepter. Les dernieres Con„ jonctures m'ont appris deux choſes: l'u„ ne eſt le Métier de la Gerre; & l'autre, „ de ne plus former d'Alliance offenſive a„ vec les Princes plus puiſſans que moi. „ Du reſte, ſoiez perſuadé de mon Eſtime „ pour vous.

Le Traité de ſuſpenſion d'Armes, dont les Commiſſaires de l'Empereur & du Roi de France convinrent aux Conférences qu'ils tin-

tinrent à Verone, consistoient en sept Articles dont voici le teneur.

I. En conséquence de l'Accord fait entre Sa Majesté Impériale d'une part, & Sa Majesté Très Chrétienne de l'autre, portant Suspension d'Armes entre leurs Armées respectives, on est convenu de faire une Cessation de tous Actes d'Hostilité, ainsi qu'on l'a déja exécuté vers le Rhin, & vers la Moselle.

II. Cette Suspension d'Armes sera également observée entre les Troupes de Sa Majesté Impériale & celles des Puissances Alliées de Sa Majesté Très Chrétienne, jusqu'à ce que ces Puissances ayent eu le tems de déclarer si elles veulent accepter ou refuser l'Armistice.

III. Quoique par le terme de Suspension d'Armes, on ne doive entendre qu'une Cessation d'Hostilités, on est cependant convenu, pour des raisons particulieres, que les Troupes de Sa Majesté Très Chrétienne se retireront des bords de l'Adige, & qu'elles quitteront tous les Quartiers qu'elles occupoient entre cette Riviere, & celle du Mincio.

IV. On est pareillement convenu, que les Troupes de France demeureront en possession de Goito, & de Borgoforte; mais qu'elles évacueront les autres postes qui servoient à resserrer Mantoue.

V. On prendra pour Bornes, & pour Limites, tout le cours de l'Oglio, jusqu'à son

ſon embouchure dans le Pô. Les Troupes de Sa Majeſté Très Chrétienne n'occuperont au-delà de cette Riviere, que les lieux d Uſtiano, & de Marcaria. Et, depuis l'embouchure de l'Oglio, dans le Pô, elles garderont le cours de ce Fleuve, juſqu'au prémier lieu du Territoire de l'Etat Eccléſiaſtique, & de-là en ſuivant le tour des Frontieres de tout le Modenois

VI. Il eſt également convenu, que les Troupes des deux Puiſſances reſpectives ne pourront pénétrer dans aucun des Etats renfermés dans leſdites Limites; à la réſerve des Troupes de Sa Majeſté Très Chrétienne, qui iront relever la Garniſon de Goito. Il ſera auſſi loiſible d'y envoyer tout ce qui pourra être néceſſaire, pour la ſubſtance de cette Garniſon. Lorſqu'on voudra la relever, on devra en avertir d'avance le Commandant de Mantoue, afin qu'il donne les ordres néceſſaires pour le paſſage des Troupes, & pour leur Logement.

VII. On laiſſera un libre cours au Commerce, pour le Bien des différens Peuples, & des Etats, qui s'y trouvent intéreſſés, tant par Terre, que par les cours des Rivieres. Il ſera demandé, à cet effet, les Paſſeports, & les Permiſſions, néceſſaires, à qui il appartiendra d'en accorder. Moyennant de pareils Paſſeports, tous les Batteaux, Chariots, & autres Effets, appartenans aux deux Armées, auront auſſi un libre

libre paſſage, tant par Terre, que ſur les Rivieres, comme il convient à la conſervation, & à la commodité des deux Armées.

Après la Signature de cette Convention, les François & les Piémontois ſortirent des Terres de la République de Veniſe, & abandonnerent les autres Poſtes ſtipulés aux Impériaux. Les Piémontois retournerent en partie dans leurs Païs, en partie dans le Milanez. La plus grande partie des Troupes de France entra auſſi dans le Milanez, qui ſe trouva rempli de maniere à avoir peine de fournir à la ſubſiſtance de tant de Troupes. Non ſeulement les Impériaux rentrerent dans le Mantouan, mais ils firent auſſi paſſer pluſieurs Régimens dans le Ferrarois, le Bolonois, & la Romagne, où ils vivoient aux dépens des Sujets du St. Siège, qui furent obligés de leur fournir l'Etape & les Uteniciles. Ils s'avancerent juſques ſur les Frontieres de la Toſcane, dont les Eſpagnols occupoient & fortifioient tous les Paſſages, ainſi que les Gorges de l'Apennin. Le Duc de Montemar ramena dans ce grand Duché environ vingt-cinq milles hommes, avec tant de précipitation, qu'il fut obligé d'abandonner, non ſeulement quantité de Proviſions, de Munitions, de Chariots, de Barques, & d'autres Attirails, dont les Impériaux s'emparerent; mais même au-delà de deux milles Malades, qui reſterent à Bologne, où les Houzards Imperiaux les firent Priſonniers;

niers; & il y a toute apparence, que les Impériaux ſeroient entrés dans ce grand Duché en même tems que les Eſpagnols, qu'ils pourſuivoient de près, ſi le Maréchal de Noailles n'eût couvert la Retraite des Eſpagnols, auxquels il perſuada d'accepter l'Armiſtice, au moins proviſionnellement, & juſqu'à ce que la Cour d'Eſpagne eût pu envoyer ſes ordres.

Le Quartier général des Eſpagnols fut établi à Prato. Leurs Troupes cantonnerent en-deçà, & au-delà de l'Arno, juſqu'aux environs de Livourne, où étoit le plus grand nombre. Ils tirerent preſque toute l'Artillerie, & tous les Meubles des Palais, qu'on tranſporta enſuite par Genes à Livourne, & à Naples.

Quand le Duc de Montemar, à ſon arrivée à Florence, eut Audience du Grand-Duc, il déclara à ce qu'on prétend, à ce Prince: Que le Roi d'Eſpagne, ayant toujours eu ſincèrement à cœur la tranquilité de la Toſcane, reſſentiroit beaucoup de déplaiſir, s'il arrivoit des circonſtances, qui l'obligeaſſent à expoſer ce Grand-Duché aux incommodités de la Guerre. Le Grand Duc, témoigna être aſſez indifférent ſur tout ce qui pourroit arriver, & ſe contenta de dire: Que la ſeule choſe, à laquelle il s'employeroit, ſi la Guerre étoit portée en Toſcane, ſeroit d'obtenir, que les Troupes Etrangeres menageaſſent ſes Sujets, & ne les traitaſſent point en Ennemis, puiſqu'ils n'avoient aucune part aux circonſtan-

ces, qui troubloient le Repos de l'Italie. Ce Prince ordonna, dans le même eſprit, que toutes les Milices de la Toſcane ſe tinſſent prêtes à marcher au prémier Commandement, pour couvrir les Habitans des Lieux, par où l'on pourroit chercher à pénétrer dans ce Duché, au cas que le terme de la Ceſſation d'Armes, convenue avec les Eſpagnols, ne fût pas prolongé.

Le Maréchal de Noailles, qui avoit ſon Quartier général à Lodi, juſqu'à nouvel ordre, ſe rendit à Modene, afin d'y faire les diſpoſitions néceſſaires, pour l'Evacuation de ce Duché. Il paſſa enſuite par Bologne, où il eut une Conférence avec le Prince de Saxe-Hilburgshauſen, ſur la Suſpenſion d'Armes, reglée entre les Impériaux & les Eſpagnols. Il vit auſſi le Duc de Modene, réfugié dans cette Ville, depuis l'Invaſion de ſes Etats. Il déclara à ce Prince, de la part du Roi Très Chrétien, qu'il pouvoit retourner dans ſon Duché, quand il le jugeroit à propos, & que les Ordres étoient donnés, pour en faire ſortir la Cavalerie Françoiſe. Ce Maréchal arriva à Florence le dix-ſept de Decembre, accompagné d'un de ſes Fils. Le Grand Duc, qui avoit envoyé à ſa rencontre le Marquis Riccardi, & le Chevalier Guadagni, lui fit le lendemain de grands Préſens. Le Maréchal de Noailles alla enſuite ſaluer ce Prince, & eut un entretien avec lui, touchant les Affaires générales, & les diſpoſitions faites, par rapport à la

Toſ-

Toſcane. Le Grand Duc parut fort tranquile à cet égard, & demanda ſeulement, comme il avoit fait au Duc de Montemar, que les choſes fuſſent reglées de maniere, que ſes Sujets ne ſouffriſſent point à l'occaſion des changemens qui ſurviendroient. Le Maréchal eut enſuite une longue Conférence avec le Marquis Renuccini, Sécrétaire d'Etat.

Le Duc de Montemar, qui étoit à Prato, ayant appris l'arrivée du Maréchal de Noailles, ſe rendit d'abord à Florence. Ces deux Généraux s'y donnerent mutuellement des marques de l'amitié, qu'ils avoient toujours eu l'un pour l'autre. Ils conférerent enſemble ſur l'état préſent des Affaires d'Italie. Le Duc de Montemar communiqua au Maréchal de Noailles une Lettre, qu'il avoit reçue de Don Joſeph Patinho, par laquelle ce Miniſtre lui faiſoit ſavoir: Que le Roi Catholique conſentoit à la Ceſſation d'Hoſtilités proviſionnelle, dont on étoit convenu avec les Troupes Impériales. Que Sa Majeſté approuvoit auſſi la Marche qu'il avoit fait faire à ſon Armée, dont Elle confioit le ſoin & la conſervation à ſa prudence & à ſa bonne conduite: Que du reſte, le Roi lui feroit ſavoir dans peu ſes intentions plus amplement.

Après ces Conférences du Maréchal François avec le Maréchal Eſpagnol, ce dernier diſcontinua les Travaux, qu'il avoit commencé dans divers Endroits du Grand Duché, ſoit pour fortifier quelques Places, ſoit

pour fermer les Paſſages. Une partie de ſes Troupes s'avancerent vers l'Etat de l'Egliſe, comme pour être plus à portée de prendre la Route du Royaume de Naples.

Toutes ces differentes marches des Troupes n'étoient pas moins à charge aux Etats du Souverain Pontife qu'elles l'avoient été à ceux des Venitiens. Pendant tout le cours de la Guerre en Lombardie, le St. Pere ne manqua pas de ſujets de ſe plaindre, tantôt des Alliés, & encore plus ſouvent des Troupes Impériales. Dans le tems même que la Paix étoit comme arrêtée, le Cardinal Moſca, Legat de Ferrare, fit repréſenter au Commandant des Troupes Impériales dans cette Province: Que les groſſes Contributions, qu'elles s'y faiſoient donner, étoient déja aſſez à charge aux Habitans, ſans qu'on augmentât leurs peines, par le peu de Diſcipline qu'obſervoient les Soldats. Le Commandant fit réponſe au Légat: Qu'à la vérité, le Païs ſe reſſentoit des Incommodités de la Guerre; mais qu'il dépendoit de Mr. le Légat de les diminuer, en convenant à l'amiable, pour le Logement des Troupes, leur Subſiſtance, & leurs autres Néceſſités: Que ces choſes, n'étant point reglées, mettoient quelquefois le Soldat dans la néceſſité de ſortir des bornes de la Diſcipline; qu'au contraire, on la leur feroit obſerver de la maniere la plus éxacte, auſſitôt qu'on ſeroit d'accord touchant leur ſéjour. Le Légat fit au Comman-

mandant Impérial une Réplique pleine d'amertume & de mécontentement. Cependant le Pape, entrant dans les raiſons des Généraux de l'Empereur, envoya ordre de faire avec eux un accord, qui fut affiché en forme d'Edit, & Sa Sainteté envoya en même tems au Légat vint-cinq milles Scudi pour le ſoulagement du Peuple.

Le nombre des Impériaux dans les Provinces de l'Etat de l'Egliſe, conſiſtoit alors en ſoixante-deux Bataillons, cinquante-huit Compagnies de Grénadiers, quarante-neuf Eſcadrons de Cavalerie, trente-cinq de Dragons, & dix de Houzards, qui vivoient aux dépens des Habitans de ces Provinces. Comme il leur étoit impoſſible de fournir à ces dépenſes extraordinaires, qui montoient par Mois à plus de ſix cens milles Ecus Romains, Sa Sainteté fut obligée de tirer des Monts de Pieté des Sommes conſiderables, qui furent envoyées à Ferrare, à Bologne, & à Ravenne. Le Cardinal Alberoni, pour obtenir que les Terres de la Legation de Ravenne fuſſent exemptes de Quartiers, fit un préſent conſiderable au Général qui commandoit les Troupes Impériales dans la Romagne. Ce Général fut enſuite remplacé par un autre, à qui le Cardinal Alberoni envoya d'abord en préſent deux beaux Chevaux, dans l'eſperance qu'il tiendroit les engagemens de ſon Prédéceſſeur. Mais le nouveau Général renvoya les deux Chevaux, avec une Lettre par laquelle il mandoit à ſon Eminence : Qu'il lui renvoyoit

ſon préſent, & le remercioit de ſon honnêteté: Qu'au reſte, comme les beſoins des Troupes de l'Empereur demandoient qu'elles priſſent des Quartiers dans le Ravennois, il le prioit inſtamment d'avoir ſoin de leur en faire préparer. Cette Lettre étoit preſſante. Le Cardinal Alberoni en vint aux explications, & fit part à ce Général des Conventions arrêtées avec ſon Prédéceſſeur. Ces explications furent inutiles. Le Commandant Impérial fit réponſe: *Que comme cet engagement n'avoit point été pris du conſentement des Troupes, il ne ſe croyoit en aucune façon obligé à le tenir: Que tout ce qu'il pouvoit faire pour modérer les inquietudes de ſon Eminence, c'étoit de lui laiſſer le choix des lieux où on établiroit ces Quartiers; & qu'il comptoit d'en aller prendre poſſeſſion dans deux jours.* Le Général tint parole. Il ſe rendit ſur le Territoire de Ravenne, à la tête d'un Corps conſiderable d'Infanterie & de Cavalerie.

Les Cardinaux Miniſtres ne manquerent pas de reïterer leurs plaintes à l'Abbé Comte de Harrach au ſujet de la conduite que tenoit Sa Majeſté Impériale à l'égard du St. Siège. Ce Miniſtre leur donna pour toute réponſe: Que l'Empereur ne l'avoit pas encore inſtruit des motifs, qui l'avoient déterminé à faire entrer une partie de ſes Troupes dans l'Etat Eccleſiaſtique: Que Sa Majeſté Impériale n'agiſſant jamais que par des raiſons de Juſtice & d'Equité, il falloit néceſſairement qu'Elle en eût de tres fondées,

dées, pour avoir ordonné à ces Troupes de prendre les Quartiers qu'elles occupoient.

En même tems que les Impériaux rentroient en Italie, les Troupes Françoiſes ſe diſpoſoient à évacuer le Montouan & le Modenois. On publia dans ce dernier Duché un ordre du Roi Très Chrétien, qui portoit: Que l'intention du Roi étant, que le dommage qui auroit pu être cauſé par ſes Troupes, fût inceſſamment réparé, de la maniere la plus convenable, Sa Majeſté avoit envoyé ordre aux Généraux de ſon Armée dans la Lombardie, de prendre les informations néceſſaires ſur ce ſujet. Qu'ainſi, l'on avertiſſoit toutes les perſonnes qui pourroient être dans le cas de préjudice ſouffert par les Troupes Françoiſes, ou à l'occaſion de leur ſéjour, qu'elles euſſent à en venir faire leurs déclarations aux Commiſſaires prépoſés pour les recevoir, afin que ſur l'examen qu'on en feroit, il leur fût rendu la juſtice que l'on jugeroit leur être due. Les Troupes Françoiſes, pour ſubvenir au beſoin de Vivres & de Fourages, où les Impériaux ſe trouvoient, leur cederent pluſieurs des Magaſins de Grains & de Foin, qu'elles avoient établis dans le Mantouan. Les Généraux de l'Empereur, convinrent de payer ces proviſions, dans un certain terme.

Les Eſpagnols avoient auſſi preſque entierement évacué la Lombardie ſur la fin du Mois de Decembre. Il ne leur reſtoit plus

de Garniſon que dans la Mirandole & dans la Ville de Parme. Les mouvemens qu'il fallut faire, pour ceder le terrain aux Impériaux, donnerent lieu à quelques petites Actions entre les Troupes d'Eſpagne & celles de l'Empereur. Au commencement de Janvier 1736, le Commandant de la Garniſon de la Ville de Parme, ſur des ordres qu'il avoit reçus du Duc de Montemar, envoya un Détachement de cent hommes au Château de Colorno, afin d'en retirer tous les Effets, les Statues, & autres Ornemens des Jardins de ce Château, & d'envoyer le tout en Toſcane. Un Détachement de Houzards Impériaux, qui étoit derriere la Riviere de Parma, la paſſa à gué, & inveſtit le Château de Colorno. A cette nouvelle les Eſpagnols ſortirent, & chargerent ſi vivement les Houzards, qu'ils les mirent en fuite, après en avoir tué pluſieurs, & leur avoir fait quelques priſonniers. On prétend que les Eſpagnols n'eurent pas un ſeul homme de tué, mais ſeulement quelques bleſſés. Cette attaque des Houzards étant contraire à la ſuſpenſion d'armes, le Commandant de cette Ville en fit porter des plaintes à celui du Lieu le plus proche occupé par les Impériaux, & lui en fit demander ſatisfaction.

Quelque tems avant cette Action, un Détachement des Troupes de l'Armée Impériale ſe rendit à Bologne, & y enleva quelques Malades Eſpagnols qui étoient reſtés dans l'Hopital. Cette démarche contraire à ce

qui

qui avoit été reglé par la ſuſpenſion d'Armes, ne manqua pas de faire du bruit, & donna lieu à un Duel entre le Marquis Lucheſi, Sicilien, & le Marquis Davia, natif de Bologne, & Neveu du Cardinal de ce nom. Le premier étoit Colonel-Commandant d'un Régiment de Houzards Impériaux; & l'autre, Officier dans les mêmes Troupes. Comme le Général Kevenhuller déſapprouva d'abord une partie de ce que les Houzards avoient entrepris à Bologne, ces deux Officiers commencerent à en rejetter la faute l'un ſur l'autre. Le Marquis Davia aſſura, qu'il ne s'étoit emparé des Portes de Bologne, & n'avoit enlevé quelques Officiers Eſpagnols dans la Ville même, que ſur les Ordres verbaux du Marquis Lucheſi. Ce dernier nia de lui avoir donné de pareils Ordres. Pour couper court à la Diſpute, le Marquis Davia envoya un Cartel au Marquis Lucheſi; & le lieu & l'heure ayant été arrêtés pour s'y battre à coups de Piſtolets, ils ne manquerent pas de s'y trouver, avec le Marquis Dagarovi, qui devoit faire la fonction de Parrain. Le Marquis Davia tira le premier, & manqua ſon homme. Le Marquis Lucheſi ayant enſuite tiré, manqua auſſi. Davia prit l'autre Piſtolet, & bleſſa le Colonel à l'Epaule gauche, ſur quoi celui-ci courut à lui, & lui tint le Piſtolet ſur la Poitrine. L'Amorce prit feu; mais le Piſtolet manqua. Cependant le Marquis Davia ayant été mis par terre, par la ſecouſſe de ſon Ennemi,

ou s'étant laiſſé tomber, mit l'épée à la main; mais le Marquis Dagarovi la lui fit remettre dans le Fourreau, parce qu'on étoit convenu de ſe battre ſeulement à coups de Piſtolets. Le Combat ayant ceſſé par-là, le Marquis Lucheſi fut tranſporté à Bologne, & le Marquis Davia ſe ſauva.

Ce fut pour empêcher de pareilles entrepriſes de la part des Troupes, & prévenir en même tems les ſuites qu'elles pourroient avoir, qu'on renouvella & prolongea la ſuſpenſion d'Armes entre les Troupes Impériales & celles d'Eſpagne. La Cour d'Eſpagne fit ſavoir à ce ſujet au Duc de Montemar: Que le Roi vouloit bien, ſous certaines conditions, ſe prêter à l'accommodement des affaires d'Italie. Que Sa Majeſté Catholique lui envoyoit ordre en conſéquence de convenir d'une prolongation du terme de la Suſpenſion d'Armes, & qu'Elle l'informeroit dans peu de ſes intentions, par rapport aux Troupes qu'il avoit ſous ſes ordres.

Le Duc de Montemar communiqua cette Lettre au Comte de Kevenhuller, Général des Impériaux, par une Lettre qu'il lui envoya à Bologne. Le Comte lui fit reponſe: Qu'il croyoit convenable de choiſir la Ville de Fiorenzola, en Toſcane, pour traiter du renouvellement & de la prolongation de la Suſpenſion d'Armes proviſionelle, arrêtée entre l'Armée de Sa Majeſté Impériale, confiée à ſes ſoins, & celle de Sa Majeſté le Roi d'Eſpagne, commandée par ſon

ſon Excellence. Qu'on pourroit fixer la durée de cette ſuſpenſion d'Armes, juſqu'à la concluſion du Traité de Paix, ſi ſon Excellence le jugeoit à propos. Qu'ainſi il eſperoit qu'agréant le choix qu'il avoit fait de Fiorenzola, il plairoit à ſon Excellence d'y envoyer les Commiſſaires qu'elle trouveroit bon de nommer, pour traiter de cette affaire & qui ſeroient munis de Pleins-pouvoirs pour la conclurre. Qu'auſſitôt qu'il auroit reçu avis qu'on les auroit nommés, il ne manqueroit pas d'en faire de même de ſon côté, par rapport aux Commiſſaires qui traiteroient pour l'Armée Impériale, & qu'il auroit ſoin de munir auſſi de Pleins-pouvoirs.

Les premieres Conferences qui ſe tinrent ſur cette affaire à Fiorenzola furent en quelque ſorte infructueuſes. Les Impériaux ne voulurent point conſentir aux demandes que le Duc de Montemar leur avoit fait faire, ſavoir : Qu'il ne ſeroit point permis aux Troupes de l'Empereur de s'approcher des Confins du Grand Duché de Toſcane; qu'elles ſe retireroient entierement du Boulonois; & que celles qui s'étoient avancées dans les Provinces de l'Etat Eccléſiaſtique, voiſines du Royaume de Naples, ſeroient auſſi rappellées. On convint cependant d'obſerver éxactement la Suſpenſion d'Armes de part & d'autre; après quoi on ſe ſépara. Les mêmes Commiſſaires s'étant raſſemblés quelque tems après dans le même endroit, y convinrent d'un Reglement touchant la li-

liberté du Commerce des Habitans, & celle du paſſage de part & d'autre, ſans Paſſeports pendant la durée de l'Armiſtice.

Ce fut par cette Suſpenſion d'Armes que ceſſerent toutes les hoſtilités, & qu'on termina dans la Lombardie cette ſanglante Guerre, qui avoit commencé ſur la fin de l'année 1733. Celle de Naples & de Sicile ſe termina d'une maniere toute differente, puiſque les Eſpagnoles s'étoient déja rendus entierement maitres de ces deux Royaumes quelque tems avant la ſignature des Préliminaires pour la Paix. Nous avons vu dans le Volume précédent avec quelle rapidité les Troupes d'Eſpagne firent la Conquête du Royaume de Naples. Nous avons auſſi expoſé les premieres expéditions de ces mêmes Troupes en Sicile, & nous en ſommes reſté (*a*) aux préparatifs qu'elles firent pour s'emparer de Trapano & de la Fortreſſe de Siracuſe, les ſeules Places dans cette Iſle qui reſtaſſent alors au pouvoir des Impériaux.

Juſqu'à la reddition de la Citadelle de Meſſine, Siracuſe n'avoit été que bloquée, à cauſe de la difficulté d'y conduire de l'Artillerie. Enfin, le Marquis de Gratia-Real, Commandant des Troupes Eſpagnoles, ayant reçu de Meſſine tout le train d'Artillerie qu'il en attendoit, la mit d'abord en batterie, & attaqua Siracuſe dans les formes. Le Général Roma qui y commandoit, ayant été

(*a*) Voyez les pages 362 & 363.

été ſommé de rendre la Place, demanda au Marquis, qu'à l'exemple du Prince de Lobkowitz, qui avoit commandé à Meſſine, il pût écrire à Malthe au Marquis de Rubi, afin de le conſulter ſur la reddition de Siracuſe. Le Marquis de Gratia-Real y conſentit, pourvu qu'on dreſſât auparavant les Articles de la Capitulation, comme cela s'étoit auſſi pratiqué avec le Prince de Lobkowitz. Le Général Roma rejetta cette condition, & ſe détermina à ſoutenir l'attaque des Eſpagnols. Deux Batteries que l'on éleva pour détruire les Ouvrages extérieurs de la Place, ne lui firent point changer de deſſein. Après une nouvelle ſommation il envoya ſeulement un Major pour demander qu'on lui permît de dépêcher deux Officiers à Malthe au Marquis de Rubi, nommé Viceroi de Sicile par l'Empereur, afin de l'informer de l'état où il ſe trouvoit, & de demander ſon avis ſur ce qu'il y avoit à faire. Il prioit en même tems le Général Eſpagnol de ſuſpendre les Hoſtilités juſqu'au retour de ces deux Officiers. Le Marquis de Gratia-Real conſentit à la premiere demande, mais il refuſa la Suſpenſion d'Armes. Les deux Officiers furent cependant envoyés à Malthe. A leur retour le Général Roma fit ſavoir au Marquis de Gratia-Real, qu'il perſiſtoit toujours dans la réſolution de ſe défendre juſqu'à la derniere extrémité. De ſon côté, le Général Eſpagnol lui fit déclarer que, puiſqu'il perſiſtoit à ne vouloir pas rendre la Place, & le mettoit dans

dans la néceſſité d'élever de nouvelles Batteries, il le rendroit reſponſable de tout le dommage que ſouffriroient les Habitans, & l'obligeroit à les en dédommager. Dans le fond ſi le Général Roma avoit du monde, des vivres, & des munitions, on ne pouvoit le blâmer dans le parti qu'il prenoit; & les Eſpagnols eux-mêmes n'auroient pas rendu une Place telle que Siracuſe, ni ſur les ſommations, ni ſur les menaces qui leur auroient été faites. Cependant le Général Roma ne voyant aucun ſecours à eſperer, prit le parti de capituler & de remettre la Place entre les mains des Eſpagnols. Les Articles de la Capitulation, étoient au nombre de ſeize. Voici en ſubſtance ce qu'ils portoient.

I. Que la Place, le Château, & la Tour de Capopaſſero, ſeroient évacués dans le terme de vint jours, à compter de celui de la date de la Capitulation.

II. Qu'en attendant, les Ouvrages avancés ſeroient abandonnés, & remis aux Eſpagnols.

III. Que la Garniſon Impériale ſortiroit avec les Honneurs de la Guerre, & trente coups à tirer, pour chaque Soldat.

IV. Qu'elle pourroit faire conduire avec elle deux Pieces de Canon, de huit livres de Calibre, & des Munitions pour cinquante décharges.

V. Qu'on accordoit, par conſidération pour ſon Général Commandant, un Mortier de ſurplus, avec cinquante Bombes.

VI. Que

VI. Que huit jours avant l'Evacuation de la Place, deux Officiers d'Artillerie, Eſpagnols, y entreroient, pour aller reconnoitre l'état des Arſenaux.

VII. Que les Malades & Bleſſés de la Garniſon pourroient reſter juſqu'à leur entiere & parfaite Guériſon; & qu'enſuite ils auroient la liberté de s'embarquer pour Fiume, ou Trieſte.

VIII. Que les Eſpagnols fourniroient à la Garniſon les Bâtimens néceſſaires pour ſon Embarquement, & une Eſcorte ſuffiſante pour la ſureté de ſon tranſport.

IX. Que tous les Priſonniers Impériaux ſeroient relâchés, à la réſerve de ceux, qui ſe trouveroient avoir pris parti dans les Troupes Eſpagnoles.

X. Qu'il ſeroit libre aux Officiers Impériaux de vendre leurs Chevaux, & tout ce qui pourroit leur être inutile pour leur Embarquement.

XI. Que ſi quelques-uns d'entre eux avoient beſoin de s'arrêter dans le Royaume pour leurs propres Affaires, on leur en accorderoit la permiſſion & liberté de retourner en Allemagne, après qu'ils les auroient terminées.

XII. Qu'on n'inquieteroit, ni moleſteroit en façon quelconque les Bâtimens, qui entreroient dans le Port, ou en ſortiroient.

XIII. Que la Ville pourroit eſperer de la Clémence du Roi, ſon Souverain, la confirmation de ſes Privileges, & qu'aucun Habitant

bitant ne ſeroit recherché, pour avoir ſoutenu le Parti de l'Empereur.

XIV. Que l'on maintiendroit & allouëroit ce qui avoit été vendu de Bronze, Plomb, & Fer inutile, pourvu qu'il ne ſe fût rien paſſé de préjudiciable aux Droits du Roi.

XV. Que les Eſpagnols avanceroient trente mille Florins, à la Garniſon, qui laiſſeroit deux de ſes Officiers en Otage.

XVI. Qu'enfin, l'on conſigneroit des Otages de part & d'autre, lors de l'évacuation, pour la garantie & ſureté de l'Exécution des préſens Articles, ſignés le premier de Juin, par le Marquis de Gratia-Real, pour les Eſpagnols, & par le Marquis Orſini de Roma, le Baron de Reyth, & le Colonel Mayans, du côté des Impériaux.

La Garniſon Impériale, forte de mille-trois-cens Hommes, fut embarquée pour ſe rendre à Trieſte, ſous l'Eſcorte de deux Vaiſſeaux de Guerre Eſpagnols.

Après la priſe de cette Place, on ne ſongea plus qu'à faire les préparatifs néceſſaires pour l'Entrée ſolemnelle de l'Infant Don Carlos, dans la Ville de Palerme, & de ſon Couronnement, en qualité de Roi des deux Siciles. Voici la Rélation de cette Cérémonie.

Le trente de Juin, jour que le nouveau Roi avoit deſtiné pour ſon Entrée ſolemnelle à Palerme, ce Prince, accompagné des Seigneurs de ſa Cour, ſe rendit hors de la Ville, dans la Plaine de St. Eraſme. Les Ré-

Régimens des Gardes Eſpagnoles, Wallones & Italiennes, étoient ſous les armes. Le Roi entra ſous une Tente magnifique qu'on lui avoit préparée. Don Michel Branciforte, Prince de Butera, prémier Baron du Royaume, préſenté par le Duc d'Arion, prémier Gentilhomme de la Chambre, complimenta Sa Majeſté au nom de la Nobleſſe. Il fit un Diſcours, dans lequel il témoigna à ce Prince, la joie que les Siciliens avoient, d'être ſous ſa domination. Le Roi lui répondit dans des termes convenables. Sa Majeſté lui remit, ſelon la coutume, l'Etendart Royal, que tenoit le Prince Corſini, ſon Grand Ecuyer. Le Marquis Xavier Gravina, Adjudant du Roi, donna enſuite un ſignal, auquel toute l'Artillerie de la Ville & de la Citadelle répondit par pluſieurs ſalves. On commença enſuite la marche, dans l'ordre ſuivant.

Le Régiment d'Infanterie des Gardes Italiennes; les Valets de pied du Roi; ſes Pages, à cheval, ayant leur Gouverneur à leur tête; Don Bernard Gravina, Prince de Raminacca, Grand Juſticier de la Ville, précédé de ſes Hallebardiers; les Députés du Royaume, avec leurs Maſſiers; les Barons, & la principale Nobleſſe; les tambours, les trompettes, les hautbois du Sénat, & ceux du Tribunal du Domaine; le Procureur-Fiſcal de ce Tribunal, ceux de la Chambre Souveraine, les Secrétaires d'Etat, le Protonotaire, & les Conſeillers du Conſeil du Roi; les Abbés & les autres Prélats ayant

ſéance aux Etats; les Evêques deux à deux; les Maſſiers du Sénat; Don André Riggio, Prince della Catena, Grand Tréſorier; la Compagnie des Hallebardiers de la Garde, commandée par Don Mariano Naſelli; un Détachement des Gardes du Corps; les Majordomes; Don Joſeph Baezza, prémier Aumonier; les Gentilshommes de la Chambre, & les Adjudans de Sa Majeſté.

Le Prince de Butera, portant l'Etendart Royal, marchoit devant le Roi, qui étoit à cheval, ſous un Dais, que ſoutenoient ſix Sénateurs. Sa Majeſté avoit à ſa droite Don Ignace Lanza, Prince della Trabia, ſecond Baron du Royaume, & à ſa gauche, Don François Bonnano, Prince della Cattolica, Préteur de la Ville, & Chef du Sénat. Au côté droit du Dais, étoit le Prince Corſini à cheval: il tenoit l'épée Royale, hors du fourreau. Le Roi étoit ſuivi de Don Lelie Caraffa, Marquis d'Arienzo, placé entre le Comte de San-Eſtevan & le Duc d'Arion. La marche étoit fermée par la Compagnie des Gardes du Corps, par les caroſſes de Sa Majeſté, & par ceux de l'Archévêque de Palerme, des Evêques, du prémier & du ſecond Baron du Royaume, & des principaux Sénateurs.

Le Roi, arrivé à la porte des Grecs, paſſa ſous un Arc de triomphe. L'Archévêque, à la tête du Clergé Séculier & Régulier de Palerme, s'y étoit rendu en proceſſion. Sa Majeſté deſcendit de cheval. Elle ſe mit à genoux, ſur un tapis, & baiſa

ſa la croix, qui lui fut préſentée par l'Archevêque. Le Roi remonta enſuite à cheval. La Cavalcade continua ſa marche, juſqu'à la porte, par laquelle ce Prince devoit entrer dans la Ville. Le Préteur en remit les clefs à Sa Majeſté au bruit des ſalves réïterées de l'Artillerie des Remparts & de la Citadelle. Le Roi fut conduit à l'Egliſe Cathedrale, par la grand'rue du Caſſaro, qui étoit tendue de Tapiſſeries, & ornée d'Arcs de triomphe: elle étoit bordée de la Bourgeoiſie, ſous les Armes. L'Archévêque, revêtu de ſes Ornemens Pontificaux, & le Chapitre, reçurent Sa Majeſté à la porte de l'Egliſe. Auſſitôt qu'elle y fut entrée, on chanta le *Te Deum*. Le Roi ſe plaça enſuite ſur un Trône, à côté du grand Autel. Il y reçut la bénédiction de l'Archevêque. Les Grands d'Eſpagne, la tête couverte, prirent leurs places, autour du Trône. Les Députés des trois Ordres du Royaume, y prêterent ſucceſſivement au Roi, le Serment de Fidelité. La formule en fut lue par le Proto-Notaire Royal. Après cette Cérémonie, le Roi ſe leva. Ce Prince, la tête nue, & tenant la main ſur le Livre des Evangiles, jura de ne donner aucune atteinte aux Conſtitutions de l'Etat, & aux Droits de la Nation. Il promit auſſi de conſerver inviolablement les Privileges des Habitans de Palerme. Ce Serment prononcé, le Roi deſcendit de ſon Trône, & fit ſa priere devant les reliques de Sainte Roſalie, Patrone de

la Ville. Sa Majeſté retourna enſuite au Palais, avec le même cortège qu'Elle avoit eu, à ſon entrée. Ce jour-là & les trois ſuivans, il y eut des feux de joie & des illuminations dans toute la Ville. Le Peuple donna les plus grandes Démonſtrations d'allegreſſe.

Le trois de Juillet, jour marqué pour le Couronnement, le Roi eſcorté de la Compagnie des Hallebardiers de ſa Garde, & accompagné de la principale Nobleſſe, alla à l'Egliſe Cathédrale. Le Comte de San-Eſtevan, le Prince Corſini, le Marquis d'Arienzo, & le Duc d'Arion, étoient dans le caroſſe de Sa Majeſté environné de ſes Pages à pied, & précédé d'un grand nombre d'autres caroſſes. Le Prince de Butera & Don Vincent Fillinghieri, Comte de Saint Marc, Gentilshommes de la Chambre, occupoient un de ces caroſſes. Le prémier de ces Seigneurs portoit la Couronne, avec le Sceptre, & le ſecond, l'Epée Royale. Le cortège arrivé à la Cathedrale, ils remirent les Ornemens Royaux, entre les mains de l'Archévêque. Le Roi ſe rendit dans une Sale du Palais Archiépiſcopal. Les Gentilshommes de ſa Chambre, le revêtirent des habits deſtinés pour la Cérémonie de ſon Couronnement. Les Evêques de Catanée & de Siracuſe conduiſirent Sa Majeſté à l'Autel. Elle y étoit attendue par l'Archévêque. Ce Prélat dit les prieres preſcrites en ſemblable occaſion, par le Pontifical Romain. Enſuite, il ſacra le Roi, & lui répandit,

pandit, ſelon la coutume, quelques goutes du Saint-chrême, ſur le bras droit, & entre les deux épaules. Le Sacre achevé, Sa Majeſté prit ſon Manteau Royal, & monta ſur ſon Trône. L'Archévêque commença l'Introite de la Meſſe. Après le Graduel, le Roi alla ſe mettre à genoux devant ce Prélat, qui lui ceignit l'Epée Royale, lui mit la Couronne ſur la tête, & le Sceptre dans la main. Il reconduiſit enſuite Sa Majeſté en ſon Trône, & l'y intrôniſa, en la maniere accoutumée.

La Couronne que ce Prince avoit ſur la tête, étoit compoſée de ſix branches, ſurmontées d'un Globe, ſur le haut duquel étoit une Croix. Ce Diadême étoit orné de trois cens-ſoixante-un Diamans. Il y en avoit un fort gros, placé vers le milieu de la branche, qui étoit ſur le devant de la tête: il peſoit cent-ſoixante-huit grains. Le prix de cette Couronne montoit à douze cens-mille pièces, qui ſont environ ſept millions de Livres. Lorſque cette Cérémonie fut terminée, l'Archévêque continua la Meſſe. Le Roi alla à l'Offrande, & y préſenta trois cens pièces d'or, frappées à ſon coin. Un peu avant l'Elevation, le Duc d'Arion ôta la Couronne de deſſus la tête de Sa Majeſté, qui lui remit ſon Sceptre entre les mains. Ces Ornemens furent dépoſés ſur un baſſin, porté par le Prince de Butera. A la fin de la Meſſe, le Roi recut la Communion des mains de l'Archévêque. Tous les Seigneurs, qui avoient accompa-

gné Sa Majeſté la reconduiſirent à ſon Palais, aux acclamations redoublées du Peuple, & au bruit des ſalves réïtérées de l'artillerie de la Ville, du Canon de la Citadelle, & de la mouſquetterie des Troupes.

Les Medailles qui furent frappées à l'occaſion du Couronnement du Roi repréſentoient d'un côté la tête de Sa Majeſté ceinte d'une Couronne de Lauriers, avec ces mots autour : CAROLUS D. G. SIC. & HIER. REX. HISP. INF. Sur le revers étoit une Couronne Royale fermée de huit Cercles, ſurmontée d'un Globe chargé d'une Croix, & ſoutenue par une Epée Eſpagnole & par une branche de Laurier paſſées en ſautoir. Pour legende il y avoit ces mots d'Horace, PERACTIS IMPERIIS DECUS ; & dans l'Exergue on liſoit : CIↃ DCCXXX. La Legende faiſoit alluſion au Généralat de l'Armée d'Eſpagne, aux Conquêtes rapides du Prince, & aux honneurs de la Souveraineté que ces Conquêtes lui avoient aſſurée.

La nouvelle que l'on reçut quelques jours après le Couronnement du Roi, de la Capitulation de Trapani, mit le comble à la joie générale. Cette Ville qui étoit la ſeule qui reſtât à ſoumettre, capitula le douze du mois de Juillet, & s'engagea d'admettre, le vint-trois, les Eſpagnols dans la Place.

Le Comte de Carrera, Commandant, ſtipula que la Garniſon ſortiroit avec tous les Honneurs de la Guerre, Tambours battans, Drapeaux deployés, Bagages, & trente Coups pour chaque Soldat, deux Pieces de

de Canon de ſix livres de bale, & un Mortier; Que les Officiers & Soldats d'Artillerie, Siciliens, pourroient, s'ils le vouloient, reſter au Service de Sa Majeſté Impériale; Qu'on livreroit des Bâtimens pour le Tranſport de la Garniſon à Trieſte ou Fiume, aux dépens cependant de l'Empereur; Que le Comte de Carrera pourroit ſe ſervir, pour ce Tranſport, des Tartanes qu'il avoit équipées pendant le Siège, mais à condition de les renvoyer d'abord, après le Débarquement; Que les Officiers pourroient vendre leurs Chevaux & leurs Armes; Enfin, qu'on accorderoit du tems, pour le Payement des Sommes empruntées dans la Ville, au nom de l'Empereur, en laiſſant des Otages pour la ſureté du Payement.

Le Roi, avant ſon départ de Sicile, déchargea ce Royaume de divers Impôts, & accorda pluſieurs faveurs à ſes Habitans. Le Commandeur de St. Simon fut envoyé par le Grand Maitre de Malthe à Palerme, où il fit Hommage à Sa Majeſté au nom de l'Ordre. La Ville de Palerme fit préſent au nouveau Roi de quatre Tentures de Damas Cramoiſi à Galons & Crepines d'Or, & d'une cinquieme de Drap d'Or, avec ſix Fauteuils & ſix Chaiſes de même, pluſieurs Tables d'Agathe, & ſix Miroirs.

Il ne manquoit plus au nouveau Roi que l'Inveſtiture des deux Royaumes qui venoient de le reconnoitre ſi ſolemnellement pour leur Souverain. L'Eſpagne ne manqua pas de la demander à la Cour de Rome en

faveur de ce Prince. Il ſe tint au Quirinal une Congregation particuliere de douze Cardinaux nommés à ce ſujet par le Pape. Cette Congrégation crut d'abord que pour éviter les inconveniens qui pouvoient réſulter d'une déciſion préciſe ſur cette affaire, il étoit convenable que Sa Sainteté différât encore quelque tems à ſe déterminer. Quoiqu'il parût que ce parti fût aſſez juſte, la même Congrégation jugea cependant que dans l'état où étoient les choſes, Sa Sainteté ne pouvoit abſolument recevoir la Haquenée de Sa Majeſté Impériale. Le Cardinal Firrau, Secrétaire d'Etat, donna part auſſitôt de cette déciſion au Prince de Sainte-Croix, nommé Ambaſſadeur Impérial pour cette Cérémonie. Le Cardinal Cienfuegos, Miniſtre de la Cour de Vienne, eut quelque tems après à ce ſujet une Audience particuliere de Sa Sainteté. Dans cette Audience le Cardinal ſe plaignit vivement, & avec aigreur, de la reſolution que le Pape avoit priſe par rapport au Tribut du Royaume de Naples. La réponſe de Sa Sainteté fut, à ce qu'on prétend: Que quand l'Empereur étoit le ſeul puiſſant en Italie, il menaçoit d'envoyer à Rome dix mille hommes pour y démolir les Théâtres; qu'il convenoit de lui en fermer le chemin, & de lui ôter les moyens de mettre ſes menaces à exécution. Que ce n'étoit pas le ſeul grief que la Cour de Rome eût à alléguer contre l'Empereur; qu'on ſavoit avec quelle violence ce Prince avoit uſurpé le ſuprême domaine

maine ſur Parme & Plaiſance ; que maintenant que les forces du Roi d'Eſpagne prévaloient en Italie, il n'y auroit aucun inconvenient à donner au Prince Don Carlos l'Inveſtiture des deux Siciles, d'autant que l'Empereur lui-même lui avoit cedé ces deux Royaumes par l'acceptation qu'il avoit faite du Projèt de Paix propoſé de la part des Puiſſances Maritimes.

Malgré la maniere claire dont le Pape s'expliqua dans cette occaſion, le Cardinal de Cienfuegos ne ſe découragea point. Il ſe donna bien des mouvemens, mais toujours ſans aucun effet. Ses careſſes furent éclipſées par celles du Parti contraire ; & ſes menaces ne touchoient point par le trop grand éloignement du peril où paroiſſoit être alors la Cour de Rome. Quoique Sa Sainteté n'eut encore point déclaré nettement qu'elle donneroit l'Inveſtiture du Royaume de Naples à l'Infant Don Carlos, elle laiſſa néanmoins aſſez entrevoir de quel côté elle panchoit. Les Miniſtres de l'Empereur en furent allarmés, outre que le refus qui fut fait dans la ſuite de recevoir la Haquenée, & de permettre que l'on conſignât au nom de leur Maitre à la Chambre Apoſtolique le Tribut ordinaire du Royaume de Naples, diſoient aſſez que l'Empereur dépoſſedé de ces Royaumes, n'en étoit plus regardé comme le Souverain. On alla encore plus loin ; car on lut dans la Chambre Apoſtolique un Ecrit, contenant les raiſons qui engageoient

Sa Sainteté à garder une telle conduite. A la vérité l'Empereur fit délivrer une Proteſtation dans laquelle il ſe plaignoit hautement de la maniere dont on agiſſoit à ſon égard, & proteſtoit contre tous les inconveniens qui en pourroient réſulter. Cette Proteſtation fut lue à haute voix par un Notaire de la Chambre, & portée enſuite au Pape par le Fiſcal. Le même jour Sa Sainteté dépêcha un Courier à Vienne, avec des Inſtructions pour le Nonce, ſur la maniere dont il devoit ſe conduire dans cette rencontre. Les Miniſtres d'Eſpagne ne firent aucune nouvelle démarche, étant contens du délai, puiſqu'alors ils étoient comme certains de ne plus rencontrer d'obſtacles.

Le Roi des deux Siciles arriva à Naples le douze de Juillet, aux Acclamations d'un prodigieux nombre de Peuple, & au bruit du Canon de toutes les Fortereſſes. Tout ce qu'il y avoit de Perſonnes de diſtinction dans la Ville allerent à la rencontre de Sa Majeſté, dans des Felouques & des Tartanes magnifiquement ornées. Le lendemain Sa Majeſté accompagnée de toute ſa Cour ſe rendit à l'Egliſe Cathedrale pour remercier Dieu de ſon heureux retour. Ce Prince fut reçu à la Porte de l'Egliſe par le Cardinal Archévêque, revêtu de ſes habits pontificaux, & à la tête du Chapitre. Sa Majeſté ayant été conduite devant l'Autel, Son Eminence entonna le *Te Deum*, après lequel Sa Majeſté alla faire ſes dévotions devant

yant les Reliques de St Janvier, & retourna enſuite au Palais. On fit à Naples pendant ſix jours conſécutifs des feux de joie par toute la Ville avec des Illuminations, tant par rapport à l'heureux retour de Sa Majeſté que pour la Conquête du Royaume de Sicile.

La Révolution du Royaume de Naples donna lieu à des changemens conſiderables dans le Gouvernement. La Cour abolit le Conſeil Collateral, en qui réſidoit le Pouvoir Légiſlatif après l'Autorité du Souverain. On prétend que le trop grand Pouvoir que ce Conſeil vouloit s'arroger fut cauſe de ce changement. L'extinction du Conſeil Collateral fut ſuivie d'un Edit pour la ſupreſſion du Luxe. On y entroit dans un ſi grand détail qu'on y voyoit plus de cent Articles ſur ce ſujet. On y défendoit ſous diverſes peines de porter des Galons d'Or ou d'Argent ſur les Habits, ou d'autres Dorures, & d'en avoir ſur les Meubles, ou aux Equipages. Le même Edit fixoit le nombre des Domeſtiques dans les differentes Conditions de la Nobleſſe & des Roturiers. Enfin on y règloit beaucoup d'autres choſes rélatives à l'abolition du Luxe. Quelques Perſonnes ayant eu de la peine à ſe conformer à ce Reglement, Sa Majeſté voulut qu'on y ajoutât : Que toutes Perſonnes dans le cas de la défenſe, & qui y contreviendroient, auroient non ſeulement leurs Equipages ſaiſis, mais qu'elles ſubiroient encore ſix mois de Priſon ; &

que

que de plus, les Domeſtiques vêtus de Livrées contraires à la Réforme, ſeroient mis trois fois à l'Eſtrapade, pour avoir ſuivi les ordres de leurs Maitres préférablement à ceux de Sa Majeſté.

Le Roi s'appliquoit ſans relâche aux affaires de l'Etat. Il aſſiſtoit regulierement aux Conférences qui ſe tenoient ſur les moyens de redreſſer les abus qui s'étoient gliſſés dans le Gouvernement précédent. Sa Majeſté prit en même tems les meſures néceſſaires pour mettre ſes Etats à l'abri des inſultes de ſes Ennemis. Elle ne ſe contentoit pas de donner ſes ordres dans ſon Cabinet, Elle veilloit Elle-même à leur exécution. Ce Prince voulut qu'on exécutât les réſolutions qu'il avoit priſes contre les Seigneurs Feudataires des Royaumes de Naples & de Sicile, qui négligeroient de venir en perſonne lui prêter le Serment de Foi & d'Homage. Le Prince de Cazerſe, que ſon attachement pour l'Empereur, avoit empêché de faire cette démarche, & le Prince de Cerra qui étoit demeuré à Vienne pour la même raiſon, encoururent tous deux la Confiſcation de leurs Biens & de leurs Fiefs, qui furent réunis au Domaine de la Couronne. Le Conétable Colonne & le Prince de Carcatti Spinelli, aimerent mieux profiter de la permiſſion que l'Empereur avoit accordé à quelques-uns de ſe ſoumettre au nouveau Gouvernement, pour demeurer en poſſeſſion de ce qui leur apartenoit, & n'être pas à la charge de Sa Majeſté Impériale.

On

On dépoſa en même tems pluſieurs Perſonnes, ſoupçonnées de n'être pas bien intentionnées pour le Gouvernement, & pluſieurs autres furent confirmées dans leurs Emplois. Don François d'Onofrio, Gouverneur de Capoue, fut pourvu de la Charge de Préſident de la Chambre de Ste. Claire, vacante par la mort de Don Dominique Caſtelli. Le Gouvernement de Capoue fut donné à Don Vitale, qui avoit été Conſeiller du Conſeil Collateral. Don Joſeph Arena, & Don Charles Bugha, tous deux Siciliens, furent confirmés dans leurs Charges de Préſidens du Conſeil & de la Chambre Royale de ce Royaume. Tous les Recteurs & Profeſſeurs des Colleges de l'Univerſité de la Ville de Naples furent continués dans leurs Emplois. Sur les répréſentations qui furent faites, qu'il étoit à propos d'augmenter le nombre des Profeſſeurs, le Roi établit quelques nouvelles Chaires; ſavoir deux pour la Théologie, une pour le Droit, une pour la Médecine, une pour les Mathématiques, & deux pour la Philoſophie.

Jamais on n'avoit mieux connu la valeur intrinſeque du Royaume de Naples, ni l'étendue du Commerce qu'il pouvoit faire, ni les facilités qu'il offroit pour le progrès des Sciences & des Arts. Tout cela ſe développoit de jour en jour par les divers projets, qui ſe préſenterent en foule aux Commiſſaires que le Roi avoit nommés pour les examiner. Le Gouvernement prit une ferme

me réſolution de pouſſer avec vigueur les établiſſemens qui ſeroient jugés avantageux. On travailla aux moyens de ſe procurer une Correſpondance règlée avec pluſieurs Etats de l'Europe, & on ſe mit en état de pouvoir faire reſpecter par les Corſaires le Pavillon du Royaume.

Pour augmenter & améliorer le Commerce de Naples & de Sicile, les Miniſtres de Sa Majeſté tinrent à ce ſujet de fréquentes Conférences, & réſolurent de réduire au même poids & au même titre les Eſpeces des deux Royaumes. Celles de Sicile ſe trouverent l'emporter pour la valeur intrinſeque par l'eſſai qu'on en fit.

On prit encore d'autres arrangemens. On répara les Fortifications de Gaëte & de Peſcara, & l'on travailla à réparer pareillement celles de Capoue, qu'on ſe propoſoit d'augmenter de quelques nouveaux Ouvrages. On ordonna aux Magiſtrats de la Ville de Naples d'emprunter cent mille Ducats, & de les employer à acheter des Grains en Sicile, afin de ſuppléer à la mauvaiſe recolte qu'il y avoit eu dans pluſieurs Provinces. On leva divers Régimens de Gardes Marines, dont on ſe promettoit un grand avantage, & on leva auſſi quantité de Troupes pour ſervir ſur Terre.

Les égards particuliers qu'on eut en Sicile pour Mr. Flotard, Conſul des Etats Généraux des Provinces Unies, ſont une preuve bien ſenſible du deſir où l'on étoit de contribuer en toutes manieres à tout ce qui pou-

pouvoit faire fleurir le Commerce. Ce Conſul reçut de Don Joſeph Patinho, Sécrétaire d'Etat de Sa Majeſté Catholique, une Lettre adreſſée au Comte de San-Eſtevan, Grand-Maitre de la Maiſon du Roi des deux Siciles, & par laquelle il lui faiſoit ſavoir : Que Sa Majeſté Catholique voulant donner, dans toutes les occaſions, des marques de ſa haute eſtime & de ſa conſidération pour la République de Hollande, Elle l'avoit chargé de lui écrire à cet égard, & de lui recommander la perſonne de Mr. Flotard, en particulier, & les intérèts de la Nation Hollandoiſe, en général, afin que ce Conſul, & les perſonnes appartenantes à la même Nation, jouiſſent dans les deux Siciles, de tous les avantages qu'il étoit poſſible de leur procurer; tant pour leur Navigation, que pour leur Commerce, & pour leurs autres affaires. Mr. Flotard envoya cette Lette à Naples, au Comte de San-Eſtevan. Il en reçut, quelque tems après, une réponſe conçue dans des termes les plus obligeans, & par laquelle ce Seigneur lui marquoit : Que Sa Majeſté Sicilienne, autant par déference pour les intentions du Roi ſon Pere, que par conſidération pour les Etats Généraux des Provinces Unies, avoit envoyé des ordres au Marquis de Gratia-Real, ſon Viceroi en Sicile, d'être attentif à y favoriſer la Nation Hollandoiſe, dans tout ce qui intéreſſoit ſes perſonnes, ſa Navigation, & ſon Commerce; de donner part de ces ordres au Conſul de cette Nation;

tion ; & de faire obſerver envers lui tous les égards dus à ſon Caractère.

Le Marquis de Gratia-Real, ſuivant l'information qu'il avoit ordre de donner ſur ce ſujet, à Mr. Flotard, lui écrivit deux Lettres, dans leſquelles il lui en faiſoit part. Il les ſigna de ſa main, contre l'ordinaire des Vicerois de Sicile, qui font écrire & ſigner par un Sécrétaire d'Etat, les Lettres qu'on adreſſe de leur part, aux Miniſtres d'Etat du Royaume, & aux Gouverneurs des Places.

Le Marquis de Grimaldo, Gouverneur de Meſſine, fit auſſi voir dans une autre occaſion, combien il avoit à cœur l'honneur des Etats Généraux, & les égards qu'il vouloit qu'on eût pour le Caractère de leur Miniſtre. Voici ce qui donna lieu à l'honnête procedé de ce Gouverneur, qui d'ailleurs ne faiſoit que rendre juſtice au Conſul Hollandois.

Le Magiſtrat de Meſſine ayant chargé un Officier de Juſtice, de faire des recherches, pour tâcher de découvrir quelques perſonnes accuſées de crimes, l'Officier ſuppoſa fauſſement qu'elles pourroient s'être réfugiées dans un Jardin, appartenant à Mr. Flotard, Conſul des Etats Généraux, & ſitué au bout d'un des Fauxbourgs de la Ville. L'Officier alla pendant la nuit, avec une Compagnie de Sbirres, ou Archers, eſcalader les murs de ce jardin. Madame Flotard y étoit alors, avec une partie de ſa Famille. Mr. ſon Epoux étoit demeuré

meuré en Ville. L'Officier & ſes Sbirres ne trouverent pas dans le jardin, ce qu'ils y cherchoient. Ils ſe firent ouvrir la Maiſon. Madame Flotard, ſa Famille, & ſes Domeſtiques, qui s'étoient levés au bruit que faiſoient les Sbirres, furent extrèmement épouvantés de cette violence. L'Officier de Juſtice viſita toute la Maiſon, & n'y trouva pas plus ce qu'il cherchoit, que dans le jardin. Il ſe retira enſuite avec ſes Sbirres. Les portes de la Ville étant fermées, on ne put avertir Mr. Flotard, de ce qui venoit de ſe paſſer. Il n'en fut inſtruit que le lendemain. Il alla ſur le champ en faire des plaintes au Marquis de Grimaldo, Maréchal de Camp des Armées du Roi d'Eſpagne, & Gouverneur de Meſſine. Ce Seigneur, fort ſenſible à ce qu'il apprenoit, aſſura Mr. Flotard : Qu'il n'avoit pas eu la moindre connoiſſance de cette démarche : Qu'il la trouvoit d'autant plus imprudente & condamnable, qu'elle pouvoit être regardée comme une infraction au Droit des gens, & comme un procédé auſſi contraire à la conſidération due aux Etats Généraux, qu'oppoſé au reſpect, que le caractère de Conſul de Leurs Hautes Puiſſances devoit impoſer non ſeulement pour la Perſonne qui en étoit revêtue, mais auſſi pour ſa Maiſon, ſa Famille & ſes Domeſtiques. Le Gouverneur ajouta, qu'il lui feroit rendre juſtice & ſatisfaction de cette offenſe. Il envoya auſſitôt arrêter l'Officier & les Sbirres, & les fit mettre en priſon. Il fit

venir le Magiſtrat qui les avoit employés, & le reprimanda ſevèrement. Celui-ci proteſta en préſence de beaucoup de perſonnes: Qu'il n'avoit point donné ordre, que l'on pourſuivît ou que l'on cherchât qui que ce fût chez Mr. Flotard, ou dans ſon jardin: Qu'il connoiſſoit trop bien les conſéquences d'une pareille démarche, pour avoir ſongé à la faire entreprendre: Qu'il étoit également inſtruit des égards, que le Roi vouloit qu'on eût pour la République de Hollande, & pour les perſonnes qui lui appartenoient: Que ſi le ſervice de Sa Majeſté avoit exigé abſolument, que l'on fît quelque viſite chez Mr. Flotard, ou dans ſon jardin, il n'auroit pas manqué d'en avertir lui-même Mr. le Conſul, & d'obſerver tous les ménagemens dus à ſon Caractère public. Le Marquis de Grimaldo fit donner à ce Magiſtrat, Acte de ſa déclaration, & l'envoya à Mr. Flotard, en lui faiſant dire: Qu'il laiſſoit à ſa diſpoſition, d'ordonner le châtiment qu'il voudroit que l'on infligeât aux Sbirres & à leur Officier. Mr. Flotard ſe contenta de les faire laiſſer huit jours en priſon. Il alla enſuite demander, qu'on les relachât, & dit au Gouverneur: Que la modération de Leurs Hautes Puiſſances, qu'il ſe feroit toujours gloire d'imiter, ne lui permettoit pas de prolonger davantage la peine des coupables. Le Gouverneur lui répondit: Que puiſqu'il conſentoit à leur liberté, & qu'il avoit même la généroſité de la leur obtenir, il alloit les fai-

faire ſortir de priſon : Que les huit jours qu'ils y avoient paſſés, ne rendoient point cependant la ſatisfaction aſſez complette : Qu'ils lui devoient une réparation perſonelle & publique, & qu'il auroit ſoin de la leur faire exécuter. En conſéquence, Mr. Flotard s'étant rendu à ſon jardin, tous les Officiers de la Cour du Gouvernement y conduiſirent l'Officier de Juſtice & les Sbirres, qui venoient de ſortir de la priſon. Ils avouerent leur faute au Conſul, lui en demanderent pardon, de même qu'à Madame ſon Epouſe, & le remercierent de les avoir fait remettre en liberté. Mr. Flotard leur pardonna, ajoutant qu'il le faiſoit ſous le bon-plaiſir de Leurs Hautes Puiſſances.

En même tems qu'on prenoit tant de meſures pour faire obſerver par-tout le bon ordre, & pour encourager le commerce interieur & exterieur des deux Royaumes, on travailloit à reprimer quelques Eſprits ſéditieux, qui, les uns par affection pour l'ancien Gouvernement, d'autres par intérêt, d'autres par jalouſie, d'autres par antipathie de Nation, & d'autres enfin par inconſtance ou inquietude naturelle, avoient la témérité de parler ou d'agir ouvertement ſuivant les differentes paſſions qui les agitoient. La Princeſſe Epouſe du Prince Belmonte Pignatelli, qui commandoit les Troupes Impériales dans le Royaume de Naples, lorſque celles du Roi d'Eſpagne y arriverent, fut

exilée en Sicile, pour y demeurer juſqu'à nouvel ordre. Le Tribunal degli Inconfidenti fit dire à la Princeſſe de Salandra, Douairiere, & née en Allemagne : Que comme on étoit informé qu'en pluſieurs occaſions, elle diſoit ſon ſentiment d'une maniére trop libre, au ſujet des meſures que le Gouvernement jugeoit à propos de prendre dans le Royaume, le Tribunal lui faiſoit ſavoir qu'elle eût à ſe comporter dans la ſuite avec plus de circonſpection & de prudence, parce qu'autrement, on ſeroit dans la néceſſité d'employer d'autres voies que celles de la repréſentation, dons on avoit bien voulu uſer pour ſon Rang & pour ſon Sexe. Le même Tribunal relegua en Sicile l'Abbé Don Conrard Carraccioli, & Don François Santoro. Le Marquis de Gratia-Real, eut ordre de veiller ſur leur conduite. Le Comte de Converſano & le Comte de Policaſtro, Neveu du Maréchal Don Lélie Caraffe, furent relegués en différens endroits du Royaume de Naples. Don Fortunato Egginetta, qui avoit été Sécrétaire du Général Caraffe, fut arrêté. La Ducheſſe de Belmonte Spinelli reçut ordre de ſe retirer à Averenza. Quelques autres perſonnes moins remarquables furent arrêtées; & le Comte de Charni, Viceroi du Royaume de Naples, & Préſident du Tribunal dégli Inconfidenti, y fit appeller les Supérieurs de diverſes Maiſons Religieuſes de la Ville, pour leur dire qu'ayant appris que pluſieurs de leurs Religieux s'ingeroient de raiſonner

ſur

ſur les affaires d'Etat, & tenoient à ce ſujet des diſcours trop libres, il les avertiſſoit d'y mettre ordre, afin de ne pas donner au Tribunal, occaſion d'en prendre connoiſſance. Comme il ſe commettoit de tems en tems quelques déſordres la nuit dans les rues de la Ville de Naples, & qu'il ſe faiſoit des vols & des meurtres aſſez fréquemment, le Gouvernement fit publier une Ordonnance très rigoureuſe contre ceux qui troubleroient la tranquilité publique; & afin de mieux aſſurer l'effet de cette Ordonnance, on doubla les Gardes qui faiſoient la patrouille.

On ne s'entretint pendant longtems à Naples que de la découverte d'un Complot formé, à ce qu'on prétendoit, contre la perſonne du Roi, par Mr. Manzini, le Marquis Leoni, & Mr. François Leviſta. La Junte degli Inconfidenti les fit arrêter tous trois. Le prémier fut conduit au Château de St. Ermo, & l'autre à celui de Baya. On empriſonna quelque tems après le nommé Fraſcata, Tailleur d'habits, qui alloit ſouvent par Bénevent porter des Lettres à Rome. Il eſt certain qu'il ſe tramoit quelque choſe au préjudice du Gouvernement, ne fût-ce qu'une correſpondance avec les Ennemis du Roi; & on aſſuroit que la découverte en avoit été faite par le Cardinal Aquaviva Ambaſſadeur d'Eſpagne à Rome; mais le Public ignoroit entierement en quoi conſiſtoit l'affaire. Quelques-uns vouloient qu'il y eût un Complot formé contre

la perſonne même du Roi; qu'on avoit projetté d'enlever ce Prince à une des Chaſſes qu'il faiſoit aſſez ſouvent près des Côtes, & qu'on l'auroit mis ſur un Bâtiment à rames qu'on devoit tenir tout prêt pour le tranſporter à Trieſte.

Telle étoit l'état des affaires dans les deux Royaumes de Naples & de Sicile, tandis que la Cour de France mettoit tout en œuvre auprès de l'Empereur, pour porter Sa Majeſté Impériale à cèder entierement ces deux Couronnes à Don Carlos, Infant d'Eſpagne, qui venoit d'en achever la Conquête. Cette même Cour ſe donnoit en même tems de grands mouvemens pour engager le Roi Catholique à cèder de ſon côté, les trois Duchés de Parme, de Plaiſance & Toſcane, pour indemniſer l'Empereur du Sacrifice qu'on exigeoit de lui, & auquel Sa Majeſté Impériale ne refuſoit pas de conſentir pour le bien de la Paix. Nous verrons plus bas quelles furent les ſuites de toutes ces importantes Négociations, dès que nous aurons expoſé ce qui ſe paſſa ſur le Rhin pendant le cours de cette Campagne.

Nous avons vu dans le Volume précédent (*a*) les mouvemens que firent les deux Armées ſur le Rhin lorſqu'elles commencerent à ſe ſéparer pour aller prendre leurs Quartiers. Cette ſéparation ſe fit pendant les Mois de Septembre & d'Octobre 1734. Déja on comptoit cette Campagne entierement

(*a*) Pag. 260.

ment terminée, après la retraite d'une grande partie des Troupes & de la plupart des Généraux, lorſqu'on crut qu'elle alloit recommencer par de nouvelles hoſtilités. Les Quartiers d'Hiver qu'il fallut prendre y donnerent lieu. Le Duc de Wirtemberg ayant appris que les François faiſoient défiler des Troupes vers Oppenheim, & qu'ils avoient envoyé ordre au Magiſtrat de Worms de préparer des Quartiers pour huit mille Hommes, il reſolut de les prévenir & d'occuper ces deux Poſtes. Le Magiſtrat de Worms avoit envoyé deux fois des Députés à Landau & à l'Armée Françoiſe, pour repréſenter aux Généraux que n'ayant ni Bois, ni Paille, ni Foin, ni Avoine, ces Troupes n'y pourroient ſubſiſter, & qu'on étoit d'ailleurs diſpoſé à payer les Quartiers d'Hiver en Argent. Ces repréſentations furent inutiles. Les Députés raporterent l'ordre précis, qu'en trois jours de tems, on devoit ſe pourvoir de Proviſions néceſſaires, pour la ſubſiſtance de huit mille Hommes, qui au bout de ce tems arriveroient. Enſuite de ces ordres, on fit les Billets pour la répartition des Quartiers, afin d'épargner aux François la peine de les faire à leur fantaiſie quand ils arriveroient. Sur ces entrefaites le Duc de Wirtemberg jetta mille Hommes dans Oppenheim, où on tranſporta quelqu'Artillerie de Mayence. Il fit enſuite paſſer le Rhin à quatre-mille Fantaſſins & à cinq cens Houzards, qui entrerent dans Worms. On envoya les derniers à la découverte. Ils s'a-

vancerent juſqu'aux environs de Spire, ſans découvrir les François. Cette Garniſon ayant été augmentée, on y fit venir le Pont volant qui étoit à Oppenheim, & l'on y fit entrer de l'Artillerie. Le Comte d'Iſenbourg chargé du Commandement, & les Comtes de Seckendorf & de Smettau, établirent les Poſtes avancés, & firent commencer quelques Ouvrages pour couvrir les Portes de la Ville.

La nouvelle que les Généraux François reçurent de cette Expédition fut comme le Tocſin pour raſſembler toutes leurs Troupes. Le Maréchal de Noailles d'un côté, & le Comte de Beliſle d'un autre, raſſemblerent au-delà de trente milles Hommes, qui ſe mirent en pleine marche. Le Duc de Wirtemberg de ſon côté en raſſembla environ quarante milles dans ſon Camp près de Neckerau. On croyoit déja que la réſolution de conſerver ces Poſtes avantageux, alloit donner lieu à quelque Action entre les deux Armées. Il n'en fut pourtant rien. Les Généraux Impériaux jugerent qu'il ſeroit impoſſible de ſe maintenir dans Worms, qu'on n'avoit pas le tems de mettre en état de défenſe. Ainſi le Duc de Wirtemberg fit tranſporter au-delà du Rhin, les Grains, les Fourages & autres Proviſions amaſſées pour les François. Bientôt après il fit retirer la Garniſon qui étoit dans Worms, & lui ordonna de repaſſer le Rhin. Après la retraite des Impériaux, un Détachement des Troupes Françoiſes entra dans la Ville ſous les ordres de Mr.

de

de Balincourt, au nombre de trois milles Hommes. Auſſitôt que le Duc de Wirtemberg en fut informé, il renforça le Corps de Troupes qui étoit à Neckerau, & fit toutes les diſpoſitions néceſſaires pour parer les entrepriſes de ſes Ennemis.

Les François ne parurent pas fort diſpoſés à vouloir rien entreprendre de nouveau. Dès qu'ils ſe virent établis à Worm, ils travaillerent à fortifier cette Ville & celle de Frankenthal. Leurs Troupes furent miſes en Quartiers le long du Rhin juſqu'à Oppenheim. Celles de l'Empereur furent envoyées à Heilbron, à Heidelberg, & à Hoffheim, & dans quelques autres Places qui leur furent aſſignées. Suivant le Reglement qu'on dreſſa pour le Logement de celles qui furent miſes en Quartiers dans le Cercle du Haut-Rhin, il leur étoit ordonné de n'éxiger de leurs Hôtes que la Ration ordinaire de Bouche & de Fourage, le Logement, & les Utenſiles. Elles devoient payer ce qu'elles voudroient avoir d'ailleurs. L'Hôte de ſon côté devoit donner tous les jours deux livres de pain au Soldat, & les autres alimens, comme il eſt porté par les reglemens. Il devoit donner de même la Ration de fourage pour les chevaux, qui conſiſtoit en dix livres de foin, & huit livres d'avoine au poid de Francfort. L'Hôte n'étoit obligé de fournir autre choſe aux gens de guerre que ce qu'il devoit donner ſuivant ce Reglement, à moins qu'on ne

lui payât argent contant, à quoi il ne seroit forcé ni par contrainte ni par menace de la part du Soldat. Il étoit défendu aux Maires, aux Juges des lieux, aux Communautés & aux particuliers de faire don des Places de bouche & de fourage qu'ils auroient fournies, soit aux Officiers, soit aux Soldats, sous quelque prétexte que ce fût. On défendoit sous peine de punition très rigoureuse, à tous les Sujets du Cercle du Haut-Rhin, d'acheter des Vivandiers de l'Armée, aucune des marchandises qui devoient acquis dans les Bureaux des Douannes; ni de favoriser en aucune maniere les fraudes que ces Vivandiers ou autres pourroient faire au préjudice de ces mêmes Bureaux. Les Auberges publiques, destinées pour la commodité des Voyageurs devoient être exemtes des Logemens pour le Quartier d'Hiver, de peur que les Voyageurs ne pussent trouver de quoi se loger, & afin de ne point porter de dommage aux Droits des Souverains. Les Vivandiers pouvoient néanmoins donner à boire & à manger aux Gens de guerre, Officiers ou Soldats; mais il leur étoit défendu, sous peine de confiscation, de rien vendre aux Habitans des lieux, où ils étoient en quartier d'Hiver. Ils ne pouvoient faire non plus aucun autre commerce, sous peine de confiscation, des marchandises dont ils se trouveroient saisis. Il étoit défendu aux Gens de Guerre d'amener dans les lieux de leurs quartiers aucune populace, ni bagage inu-

inutile, qui ne pouvoient ſervir que d'embarras à ceux chez qui ils ſeroient logés. Ceux qui contreviendroient à cet article devoient être punis comme coupables d'excès, & on devoit les obliger à payer les domages qu'ils auroient cauſés. Il étoit auſſi défendu à tous les Officiers ſubalternes, & aux Soldats, de ſortir de leur Quartier, ſoit à pied ou à cheval, ſans un congé en bonne forme du Capitaine, & avec la permiſſion du Maire du Lieu, ſous peine d'être traité comme Déſerteur. Si quelques-uns contrevenoient à cet Article, il étoit ordonné tant aux gens de guerre qu'aux habitans, de les faire mettre en priſon, pour être punis ſelon la grandeur de leur faute. Il n'étoit permis à aucun Officier, & encore moins aux Soldats, de porter aucun préjudice aux Souverains des Lieux, ſoit dans les Reglemens de Police, établis dans chaque Etat, ſoit dans leur Souveraineté, Juridiction & Privileges; ce qui devoit s'étendre non ſeulement à leurs perſonnes, mais encore à leurs Domeſtiques & Serviteurs, & ſur-tout aux Commis établis pour recevoir les Impôts & autres Revenus. Ce Reglement contenoit encore pluſieurs autres Articles, qui tendoient tous à faire obſerver le bon ordre, & à procurer la tranquillité dans les Quartiers.

Dans un voyage que fit le Duc de Wirtemberg à Mayence, ce Général crut qu'il étoit néceſſaire de pourvoir à la ſureté de cet-

cette Ville. Pour cet effet, il en augmenta la Garniſon du Régiment d'Infanterie de Naſſau, dépendant du Cercle du Haut-Rhin, & de cinq cens Houzards. Ces Troupes y entrerent ſous les ordres du Comte d'Ienbourg Bierſteins, Général-Major au ſervice de ce Cercle. Les Lieutenans-Généraux de Wumbold & de Wuttgenau prirent encore d'autres meſures, afin que cette Place fût à couvert de toute ſurpriſe. Le Général Comte de Seckendorf en fut fait Gouverneur, & prit poſſeſſion de cette Charge au commencement de Decembre.

Comme le bruit s'étoit répandu que les François avoient deſſein de faire tous leurs efforts pour ſe rendre maitres de Mayence, & qu'on prétendoit même en avoir des avis certains, on porta à la Diete de Ratisbonne un Decrèt de Commiſſion, qui portoit en ſubſtance: Que Sa Majeſté Impériale avoit appris, que la France ſe propoſoit d'aſſiéger Mayence, au Printems, & de ſe mettre en poſſeſſion du Haut & du Bas-Rhin; de pénétrer dans le cœur de l'Allemagne, & d'employer de nouveau ſes forces au préjudice de l'Empire, comme elle avoit fait, par rapport à Philipsbourg. Sa Majeſté Impériale informoit la Diete, que les Généraux de l'Armée de l'Empire lui avoient donné avis, qu'ils avoient fait la viſite de Mayence, & qu'ils avoient trouvé que cette Place, à cauſe de ſon étendue, avoit beſoin d'être augmentée de

quel-

quelques nouveaux Ouvrages extérieurs, pour être ſuffiſamment en état de réſiſter à l'attaque de l'Ennemi; mais que l'Archévêché de Mayence, par les groſſes éxactions qu'il avoit ſouffert, étoit dans l'impuiſſance de contribuer à cette augmentation. L'Empereur laiſſoit au jugement de la Diete, à décider, ſi pour la conſervation d'une Barriere auſſi importante à l'Empire, qu'eſt la Ville de Mayence, & dont la perte ne pouvoit être réparée par pluſieurs millions, il n'étoit pas à propos d'accorder deux Mois Romains extraordinaires, pour avancer le travail des nouveaux Ouvrages de cette Place. Sa Majeſté Impériale recommandoit cette matiere aux Etats de l'Empire, dans le deſſein où Elle étoit de faire ouvrir de bonne heure la prochaine Campagne, afin de détourner des périls ſemblables à ceux auxquels on s'étoit déja expoſé, par la lenteur à fournir les Contingens.

La Diete eut égard à ces repréſentations de Sa Majeſté Impériale. On ajouta de nouveaux Ouvrages aux Fortifications de Mayence; & le Colonel Waltrave, Ingénieur de Sa Majeſté Pruſſienne, ſe rendit dans cette Ville pour en diriger les travaux. Les Officiers Généraux, chargés du ſoin de mettre cette Place en bon état de défenſe, contre tout évenement, furent d'avis, qu'il falloit encore en renforcer la Garniſon de quinze cens Hommes. La néceſſité qu'il y avoit de ne pas trop dégarnir

nir les Poſtes, que les Troupes Impériales poſſédoient le long du Rhin, du Mein & du Necker, fit juger qu'il étoit à propos de former cette augmentation par des Troupes Danoiſes. On choiſit pour cet effet deux Bataillons & quatre Eſcadrons de ces Troupes, qui étoient dans leurs Quartiers du Weſterwald. Après leur arrivée à Mayence, la Garniſon de cette Ville ſe trouva au nombre de quatorze milles Hommes. A l'aide d'une ſi puiſſante Garniſon, on ſe crut en état de pouvoir faire échouer le projèt des François, au cas qu'ils vouluſſent entreprendre de s'attacher au Siège de cette Place.

Ces meſures ne ſuffiſoient pas pour s'oppoſer aux autres entrepriſes que pouvoit former l'Armée Françoiſe. L'Empereur manquoit d'argent, & pour en avoir, il fallut ſonger aux moyens de mettre les Finances de ce Prince dans un état convenable aux conjonctures où l'on ſe trouvoit. Dans cette vue, on retrancha une partie de certaines Penſions, qui devoient être payées par la Caiſſe civile. On impoſa de nouveaux Droits ſur toutes les Poſtes des Païs Héréditaires. Pluſieurs Terres conſiderées juſqu'alors comme des Fiefs furent miſes en Amodiation. Il fut réſolu d'impoſer une Taxe de cinquante Florins ſur les Perſonnes qui voudroient pendant les hivers, faire des courſes de Traineaux, ou avoir la permiſſion de donner des Bals & d'autres divertiſſemens dans le Carneval.

On

On publia un Edit pour l'établiſſement d'une Capitation, & d'une Taxe de dix pour cent ſur le produit des Terres, & du louage des Maiſons ; Sa Majeſté Impériale fit demander un Don gratuit à la Nobleſſe de ſes Etats Héréditaires ; & l'on expédia à la Chancellerie Aulique des Lettres Circulaires aux Princes Eccléſiaſtiques, aux Prélats & aux Abbés de l'Empire, pour les engager à faire un Don gratuit à l'Empereur, chacun à proportion des revenus qu'il poſſedoit. Le Corps de la Nobleſſe de l'Empire, fit à Sa Majeſté Impériale un Don de trois cens mille Florins. Les Etats de la Principauté de Siléſie lui accorderent un million trois-cens-trente-trois mille trois-cens-trente-trois Florins pour le ſubſide ordinaire, & huit cens ſoixante-ſix mille ſix cens-ſoixante-ſix Florins pour l'extraordinaire ; cent mille Florins pour la Chambre des Finances, & trente mille Hommes pour les Fortifications ; outre les ſubſides ordinaires pour l'entretien de diverſes Garniſons. Ils accorderent auſſi quatre mille-trois-cens-cinquante deux Recrues pour completer les Régimens de Sa Majeſté Impériale, huit-cens-ſeptante Chevaux de remonte pour les Cuiraſſiers, & quatre cens cinquante pour les Dragons.

Comme tous ces ſubſides n'étoient pas encore ſuffiſans pour l'entretien des Armées, Sa Majeſté Impériale fit négocier des emprunts dans les Païs étrangers. En Hollande la Négociation s'y fit pour de l'Ar-

l'Argent-vif des Païs Heréditaires de l'Empereur. A Londres, du conſentement du Roi, on ouvrit à la Banque une ſouſcription de deux cens cinquante mille livres ſterling. Si on en croit les bruits publics, le prêt que le Roi de Portugal devoit faire à Sa Majeſté Impériale, fut reglé à dix Millions; & on envoya bientôt après des Lettres de Change à Gènes pour la valeur de trois Millions de Cruzades. Le Général-Major Durat, Ingénieur au ſervice de Sa Majeſté Impériale, fit en Suiſſe un emprunt d'un Million de Florins.

Pour engager les Etats de l'Empire à fournir ſans délai leurs Contingens, Sa Majeſté Impériale addreſſa à ce ſujet une Lettre de repréſentation à l'Electeur de Mayence, comme prémier Electeur de l'Empire, & Elle fit remarquer à ce Prince: Que les Etats de l'Empire, en accordant en 1734, trente Mois Romains pour les Opérations de la Guerre, étoient auſſi convenus que le payement s'en feroit dans trois termes, chacun de dix Mois Romains; que le prémier terme ſeroit payé à la fin de Juillet, le ſecond, à la fin de Septembre, & le troiſieme, à la fin de Novembre; que ce payement ſe feroit à la Caiſſe militaire de l'Empire à Ratisbonne, ſoit en argent, ou en Lettres de changes. Qu'il avoit de plus été règlé, qu'on agiroit, par voie d'exécution, conformément aux Conſtitutions de l'Empire, contre ceux des Etats qui négligeroient de fournir leur

leur Contingent ; & qu'aucun d'eux ne pourroit s'exempter de cette obligation, à moins d'avoir été mis hors d'état d'y satisfaire, par quelque invasion ennemie, ou pour avoir été contraint de payer de grosses Contributions.

Après avoir recapitulé ces choses, l'Empereur représentoit dans cette Lettre : Qu'il avoit appris, avec bien de la surprise, qu'au lieu d'une prompte exécution de ces engagemens, plusieurs Etats de l'Empire n'avoient encore fourni qu'une partie de leur Contingent des trente Mois Romains, & que d'autres, même des plus puissans du Corps Germanique, n'en avoient rien payé : Qu'ils savoient néanmoins, que sans les secours d'argent nécessaires, il étoit impossible de conduire avec succès une Guerre, entreprise pour la conservation & la sureté de l'Empire, & de pourvoir en même tems aux dépenses pour la Campagne, pour les Quartiers d'Hiver, & pour les Cantonnemens. Que si on négligeoit davantage de payer ces trente Mois Romains, on tomberoit infailliblement dans un état d'impuissance & de foiblesse, qui exposeroit l'Empire à de nouveaux dangers, & dont l'Ennemi, attentif à toutes choses, ne manqueroit pas de profiter, pour étendre ses Conquêtes. L'Empereur ajoutoit à l'Electeur de Mayence : Que ces considérations, jointes à sa Dignité Impériale, le déterminoient à l'exhorter & même à lui enjoindre, selon les Constitutions de l'Empire,

de faire ſouvenir les Membres du Cercle de Mayence, des engagemens qu'ils devoient remplir, & de procéder, par voie d'exécution, contre ceux qui tarderoient encore à le faire : Qu'il ne ſauroit mieux les déterminer, qu'en leur donnant l'exemple, & en payant le prémier ſa quote-part, afin de les engager par-là à l'imiter.

Pluſieurs Etats firent de leur côté à l'Empereur, des demandes qui ne s'accordoient guère avec les repréſentations que Sa Majeſté Impériale ne ceſſoit de leur faire. Le Margrave de Bade-Dourlach écrivit des Lettres à l'Empereur & à la Diete de l'Empire, dans leſquelles il demandoit, que ſes Etats fuſſent déclarés exempts de toutes charges pendant le reſte de la Guerre, en conſidération des dommages qu'on y avoit ſouffert de la part des Troupes Françoiſes, & par les Quartiers d'hiver, que celles de l'Empereur étoient venues enſuite y prendre. Le Cercle de Suabe fit auſſi communiquer à la Dictature un Ecrit contenant un détail des pertes ſouffertes à l'occaſion de la Guerre. Il y repréſentoit l'impuiſſance où ſe trouvoient divers Etats de ce Cercle de fournir leur Contingent dans les dépenſes néceſſaires. Il y faiſoit voir entre-autres, que les dommage cauſé par les François à la Maiſon de Bade montoit à 945 mille 795 Florins, & celui cauſé à la Maiſon de Dourlach à 698 mille 188 Florins, non compris ce que ces deux Mai-

Maiſons avoient du contribuer pour les depenſes des Lignes & des Fortifications. Que la Ville de Heilbron faiſoit monter à 182 mille 684 Florins les fraix qu'elle avoit été obligée de faire à l'occaſion du voiſinage des Armées, & demandoit que cette Somme lui fût bonifiée dans ce qu'elle devoit fournir à l'Empire. Les Régences de Gengenbach, de Kintzigerthal, de Gewoltzegg, d'Offenbourg, de Hammersbach, & de Zell, s'addreſſerent pour le même ſujet à la Diete, & lui envoyerent un Mémoire, dans lequel elles repréſentoient l'extrême impuiſſance, où elles ſe trouvoient réduites, par les groſſes Contributions, qu'elles avoient du fournir à l'Armée de France, pendant ſon ſéjour dans l'Ortnaw.

La Diete n'étoit guère en état de ſatisfaire à toutes ces demandes: auſſi n'y eut-elle aucun égard. Les repréſentations que l'Electeur Palatin fit faire à la Cour de France furent écoutées plus favorablement. Comme ſes Etats avoient beaucoup ſouffert par la marche des Troupes Françoiſes, il fut reglé entre le Prémier Miniſtre de ce Prince & le Maréchal Duc de Noailles, que la Cour de France payeroit à ſon Alteſſe, la ſomme de deux millions de Florins. Il y eut à ce ſujet une Convention entre le Roi de France & l'Electeur Palatin, touchant les Grains que Sa Majeſté Très Chrétienne s'engageoit de fournir aux Sujets du Palatinat, pour y en-

ſemencer les Terres demeurées incultes à l'occaſion de la Guerre. L'Electeur s'engageoit de ſon côté, qu'après la recolte, ces grains ſeroient rendus en même eſpece & en même qualité, qu'ils auroient été fournis. Si l'Armée de France ſe trouvoit dans la néceſſité, de fourager les Terres ſemées des grains, avancées aux Sujets du Palatinat, ceux-ci ne devoient être obligés à aucune reſtitution, ni du tout, ni en partie. Si ces mêmes Terres ne ſe trouvoient fouragées qu'en partie, on ne devoit éxiger des Sujets, qu'une reſtitution proportionnée à ce qui demeureroit non fouragé. Pour procurer aux Sujets du Palatinat, le moyen de vaquer paiſiblement au Labourage & à la culture de leurs Terres, on convint qu'on ne pourroit éxiger d'eux aucune Corvée, ſoit pour de l'argent ou d'une autre maniere, pendant tout le Mois de Fevrier, celui de Mars, & même celui d'Avril; ſuppoſé que la ſaiſon du Mois de Fevrier ne permît pas le Labourage, comme il arrive preſque tous les ans dans le Palatinat.

Comme cet Electeur & ceux de Cologne & de Baviere continuoient d'obſerver une éxacte neutralité, ils refuſerent toujours conſtamment de fournir leurs Contingens, quelques inſtances qu'on leur eût fait juſqu'alors pour les porter à changer de réſolution. Les deux prémiers prétextoient de n'être pas en état de pouvoir rien contribuer aux fraix de la Guerre. L'Electeur

Pa-

Palatin accuſoit les Troupes Impériales d'avoir commis de grands déſordres dans ſon Electorat. Celui de Cologne alleguoit que ſes Etats & ſes Sujets ſe trouvoient entierement épuiſés par les Quartiers d'Hiver. Celui de Baviere croyoit avoir beſoin de toutes ſes Troupes pour la défenſe de ſes propres Etats.

L'Empereur lui fit faire de fortes repréſentations ſur les délais qu'il continuoit d'aporter, & lui fit demander une Réponſe poſitive. Le Baron de Mormann, Miniſtre de ce Prince, remit un Mémoire de ſa part, aux Miniſtres de l'Empereur. L'Electeur lui expoſoit ſes raiſons, fondées ſur différens Griefs. Sa Majeſté Impériale y fit Réponſe par un Mémoire qui ſervoit à les refuter. Elle fit auſſi demander à l'Electeur qu'il eût à déclarer plus poſitivement s'il vouloit fournir ſon Contingent ou non.

L'Electeur de Baviere preſſé par les inſtances qu'on ne ceſſoit de lui faire à ce ſujet, écrivit à l'Empereur une Lettre, qui peut être regardée comme une Apologie de la conduite que tenoit Son Alteſſe Electorale. Il marquoit à Sa Majeſté Impériale, qu'ayant promis de fournir ſon Contingent de Troupes à l'Armée de l'Empire, immédiatement après la ſéparation des Etats du Cercle de Baviere, il avoit en conſéquence de cette promeſſe, déja fait aſſembler l'année précédente ce Contingent, & fixé même le jour du départ de ces Troupes. Qu'il eſperoit que Sa Ma-

jeſté Impériale voudroit bien ſe ſouvenir des raiſons qui l'avoient engagé à ſuſpendre leur marche, pour ſa propre ſureté & celle de ſes Etats. Que ſans faire mention de la ſéparation ordonnée par Sa Majeſté Impériale des Quote-Parts de Troupes de Saltzbourg & autres Etats du Cercle de Baviere, on avoit bâti une Redoute dans le Comté du Tirol, ſur les Frontieres de ſes Etats, en ſe ſervant pour ſa conſtruction des Bois qu'on avoit coupés ſur ſon Territoire, où l'on avoit tiré une Ligne, à ſon inſçu, apparemment pour faciliter par-là une irruption dans ſes Etats. Que de plus, on avoit arrêté & ſaiſi à Francfort, par ordre du Comte de Kufſtein, Conſeiller-Privé de Sa Majeſté Impériale, les Armes qu'il avoit fait acheter à Liege, Ville dépendante de l'Empire; & que quoique ces Armes lui euſſent été depuis rendues, on ne lui avoit cependant jamais donné de ſatisfaction, ni à ce ſujet, ni par rapport à la Ligne qui avoit été tirée ſur ſon Territoire, quoiqu'il eut fait pour cela de fréquentes inſtances. Que comme par ſa conduite en qualité de Membre de l'Empire, il n'avoit jamais donné le moindre ſujet à un pareil Procedé, Sa Majeſté reconnoîtroit ſans doute combien il devoit être ſenſible à un fidèle Electeur de l'Empire, affectionné à Sa Majeſté Impériale, & qui avoit l'honneur de lui appartenir de ſi près par les Liens du Sang, d'autant plus qu'on avoit auſſi ſurchargé de Quartiers d'Hi-

d'Hiver les Etats de l'Electeur de Cologne, ſon Frere, & traité ce Prince à divers égards d'une maniere fort dure ; de ſorte que par ce mépris pour les deux Freres Electeurs, il paroiſſoit que Sa Majeſté Impériale ne portoit point à ſa Maiſon cette affection qu'il avoit lieu d'eſperer, vu la confiance qu'il avoit toujours eu & qu'il avoit encore en la faveur de Sa Majeſté Impériale. Qu'il la ſupplioit très humblement de vouloir bien lui donner des marques réelles de l'honneur de ſa Protection, & d'ordonner le châtiment de ceux qui, contre les ordres & à l'inſçu de Sa Majeſté Impériale, avoient eu part à la conſtruction de la Ligne tirée ſur ſon Territoire, & que la Rédoute, quoique bâtie ſur le Territoire de Sa Majeſté Impériale, & qu'il ne pouvoit par conſéquent conteſter, fût néanmoins demolie pour mieux aſſurer le bon voiſinage, ou qu'on ne trouvât pas mauvais qu'il en fît une autre à l'oppoſite, ſur ſon Territoire pour la ſureté de ſon Païs. Qu'il aſſuroit Sa Majeſté Impériale de ſon attachement inviolable & de ſa conſtante fidelité pour la Patrie, & qu'il eſperoit qu'Elle voudroit bien refléchir enfin ſur le rétabliſſement de la bonne intelligence & l'étroite Union entre les deux Maiſons qu'on lui avoit ſi ſouvent fait eſpérer, en faiſant ceſſer cette méfiance conçue contre lui & ſa Maiſon, qui avoit été ſi fort augmentée par la Garantie demandée de la Pragmatique Sanction, ou Or-

dre de Succeſſion, établie en 1713, & qu'il ne pouvoit accepter ſans préjudicier aux Droits de Succeſſion de ſa Maiſon. Qu'on ne pouvoit donc le blâmer, ſi pour la ſureté & pour le maintien des Droits de ſa Maiſon, & conformément au devoir naturel dans de pareilles circonſtances, il trouvoit à propos de ne pas ſéparer le peu de forces que Dieu lui avoit données; ce qui devoit paroître d'autant moins étrange, que d'autres Etats, que Sa Majeſté combloit de faveurs, & qui ne s'étoient pas expoſés aux mêmes dangers ni aux mêmes inquiétudes, fourniſſoient bien à la vérité quelques Troupes, aux dépens de Sa Majeſté Impériale & au préjudice de quelques-uns, mais qui ne donnoient pas pour leur Contingent un ſeul Homme à leurs propres dépens. Il ajoutoit enfin, qu'il eſpéroit qu'après toutes ces raiſons inconteſtables, Sa Majeſté Impériale & tout l'Empire ne trouveroient pas mauvais qu'il perſiſtât dans la conduite qu'il tenoit, & qu'il tiendroit auſſi longtems qu'il ne plairoit pas à Sa Majeſté de le tirer de ſes juſtes inquiétudes. Qu'il ſe flattoit qu'en conſidération des Liens du Sang, auſſi étroits que ceux qui ſubſiſtoient entre les deux Maiſons, Sa Majeſté voudroit bien, en faiſant ceſſer ces marques de mépris qu'il avoit reſſenti, lui fournir l'occaſion de faire revivre ces témoignages de fidélité & d'affection, qui avoient ſi fort diſtingué ſes Ancêtres envers ceux de Sa Majeſté Impériale & qu'il avoit hérité d'eux,

d'eux, afin de pouvoir contribuer à renouveller & perpetuer à jamais une parfaite Union. Qu'à ces conditions, il ſeroit toujours prêt d'envoyer ſon Contingent à l'Armée, en conformité de ſon devoir en qualité de Membre de l'Empire.

Dans la Réponſe que l'Empereur fit à cette Lettre, Sa Majeſté Impériale repréſenta à l'Electeur: Qu'il n'ignoroit pas que depuis la Déclaration de Guerre, on l'avoit exhorté de faire marcher ſon Contingent, conformément à ſon devoir, en qualité de Membre de l'Empire; & que pendant qu'il alléguoit de tems en tems quelques nouvelles difficultés pour en retarder la marche, on n'avoit rien negligé pour les lever, afin qu'il ne lui restât aucune ombre de prétexte, quelque peu fondé qu'il pût être. Que la Convocation de l'Aſſemblée des Etats du Cercle de Baviere avoit d'abord ſervi de prétexte pour differer la marche dudit Contingent; & que cette Aſſemblée ayant eu lieu, on n'y avoit point deliberé ſur les Quote-Parts peu conſidérables de ce Cercle. Que comme Son Alteſſe Electorale continuoit à différer la marche de ſon Contingent, Sa Majeſté n'avoit pu s'empêcher d'ordonner celle des Contingens des autres Etats du Cercle de Baviere; mais qu'Elle avoit en cela uſé de toute la prudence requiſe, afin de ne point préjudicier à ſa Dignité de Prince Directeur du Cercle. Que Son Alteſſe avoit en même tems allegué l'affaire ſurvenue ſur

les Frontieres du Tirol, avec promeſſe néanmoins qu'auſſitôt que cette affaire ſeroit terminée, on feroit marcher le Contingent. Que la Régence d'Inſpruck avoit d'abord remedié aux inconveniens de cette affaire, entrepriſe par quelque Particulier, à l'inſçu de Sa Majeſté, & à l'inſçu de la Régence. Que Sa Majeſté Impériale ayant reçu la Lettre que Son Alteſſe Electorale lui avoit écrit à ce ſujet, Elle lui avoit répondu d'une maniere & dans des termes ſi amiables, que Son Alteſſe Electorale lui témoigna par écrit ſa reconnoiſſance, avec des expreſſions qui marquoient combien Elle en étoit ſatisfaite. Que cependant, la marche de ſon Contingent fut de nouveau ſuſpendue, ſous prétexte des Quartiers d'Hiver allegués. Que dans le cours de cette année, on avoit aſſuré Sa Majeſté, qu'au cas qu'il n'y eût point de Camp à Eger, on feroit marcher ſans plus differer ce Contingent: que ce Camp n'avoit point eu lieu, & que quand même on l'auroit formé, il n'auroit eu pour but que la propre ſureté & la défenſe de Sa Majeſté, ſans préjudicier à qui que ce fût; & que Sa Majeſté n'avoit rien negligé pour donner à ce ſujet à Son Alteſſe Electorale les plus fortes aſſurances, comme Elle le faiſoit encore. Que malgré tout cela Son Alteſſe ne s'étoit point empreſſée à ſatisfaire à ſon devoir, en qualité de Membre de l'Empire, & que comme Sa Majeſté ne faiſoit pas dans ſes Etats à beaucoup près les mêmes pré-

préparatifs de Guerre que Son Alteſſe Electorale faiſoit dans les ſiens, il ſembloit que les difficultés ſe ſuccedaſſent les unes aux autres, puiſqu'à peine en avoit on levé une, qu'il en paroiſſoit d'abord une autre. Que Sa Majeſté, ne prétendoit certainement pas inquiéter Son Alteſſe, & qu'Elle en devoit être perſuadée, vu les fortes preuves qu'Elle en avoit par les Lettres de Sa Majeſté écrites en partie de ſa propre main; & que c'étoit plutôt Sa Majeſté qui avoit lieu de concevoir quelque inquietude de la part de Son Alteſſe Electorale, qu'Elle de la part de Sa Majeſté.

„ Comme il Nous importe à préſent, „ ajoutoit l'Empereur, que Votre Alteſſe „ donne au plutôt ſes Ordres pour la marche „ de ſon Contingent, & qu'Elle exécute „ pour le reſte tout ce qui eſt de ſon de„ voir en qualité de Membre de l'Empi„ re, Nous ne voulons pas douter qu'Elle „ ne le faſſe inceſſamment en exécution „ de ſes propres Promeſſes: C'eſt pour„ quoi, Nous vous en exhortons encore „ par la Préſente, & Nous Vous l'ordon„ nons reſpectivement dans les termes les „ plus amiables & avec les plus fortes inſ„ tances, & Nous ne ſouhaitons rien plus „ que de n'avoir pas lieu de concevoir de „ l'inquiétude de la part de qui que ce „ ſoit, comme Nous ne prétendons pas in„ quieter Perſonne.

La conduite que tenoient les Electeurs de Baviere, Cologne & Palatin, donna lieu

à

à un Auteur de faire paroitre un Ecrit, dans lequel on prêtoit mal-à-propos à Leurs Alteſſes des vues contraires & préjudiciables au Salut de l'Empire. On tâchoit en même tems d'inſinuer, que ces mêmes Cours méditoient en matiere de Religion des interpriſes contre les Etats de la Confeſſion d'Augsbourg. Cet Ecrit ayant été brulé publiquement à Ratisbonne, à la réquiſition de l'Electeur de Baviere, Sa Majeſté Impériale en prit connoiſſance, & addreſſa à ce ſujet au Magiſtrat de cette Ville un Reſcrit, qui étoit conçu dans les termes les plus forts. Sa Majeſté Impériale ordonnoit au Magiſtrat, par ce Reſcrit, d'envoyer une Députation, faire des excuſes à ce ſujet, au Prince de Furſtenberg, ſon Principal Commiſſaire à la Diete: de rayer des Regîtres du Conſeil de Ville, le Décrèt rendu pour la condamnation de cet Ecrit: de marquer à la marge, l'erreur commiſe en cette occaſion; & de ne rien entreprendre à l'avenir, dans de ſemblables circonſtances, ſans en avoir préalablement donné part à la Commiſſion Impériale, ou en avoir obtenu ſon approbation.

Un nouvel incident cauſa encore d'autres brouilleries entre Sa Majeſté Impériale & l'Electeur de Cologne. Elles furent cauſées par une démarche de cet Electeur, qui avoit envoyé un Détachement de ſes Troupes ſur les Terres du Comte de Plettenberg, Conſeiller intime & Commiſſaire Im-

Impérial à la Diete des Etats du Cercle du Bas Rhin aſſemblée à Cologne. Dans un Reſcrit que l'Empereur addreſſa à ce ſujet aux Electeurs de Baviere & Palatin, Sa Majeſté Impériale leur donnoit avis: Qu'après avoir fait faire de nouvelles informations touchant l'entrepriſe des Troupes de l'Electeur de Cologne, qui avoient voulu enlever le Comte de Plettenberg, Elle avoit été inſtruite, que ces Troupes conſiſtoient en trois Compagnies; qu'elles avoient d'abord inveſti le Château de Nordkirchen, appartenant à ce Comte, & poſté des Gardes aux environs, & dans les avenues; qu'on avoit mis aux Arrêts la Comteſſe de Plettenberg, avec le Comte ſon fils, & quelques Perſonnes qui leur tenoient Compagnie; qu'on avoit même ſi fort occupé le Château, que rien n'y pouvoir entrer, ni en ſortir; & que tout ce procedé avoit été commis avec beaucoup de violence. Après ces particularités; on ajoutoit: Que par cette entrepriſe, la Dignité de l'Empereur avoit été grievement offenſée dans la Perſonne du Comte, employé à ſon ſervice en qualité de Conſeiller Privé, & de Miniſtre de Sa Majeſté Impériale: Que l'Electeur de Cologne, dans les motifs de cette démarche, s'étoit laiſſé ſurprendre par le Conſeil de ceux qui lui avoient fauſſement inſinué, que le Comte de Plettenberg étoit cauſe, qu'on avoit mis des Troupes Pruſſiennes en Quartiers d'hiver dans les Evêchés de l'Electorat de Co-

Cologne : Qu'ainſi Sa Majeſté Impériale prioit Leurs Alteſſes Electorales de Baviere & Palatin, d'employer leurs exhortations près de l'Electeur de Cologne, pour qu'il donnât à ce ſujet une ſatisfaction convenable, afin de prévenir toutes ſuites fâcheuſes, qui pourroient réſulter du contraire. L'Empereur fit ſavoir les mêmes choſes à la Diete, par un Décrèt de Commiſſion Impériale.

Ce ne fut point, à ce qu'on prétend, avec le conſentement de l'Electeur que ce Détachement entra ſur les Terres du Comte de Plettenberg. Le Baron de Francken, Miniſtre de Son Alteſſe Electorale, s'expliqua ſur cela de façon à faire connoitre, qu'il y avoit eu de la mépriſe dans cet Arrêt, & qu'on avoit mal compris les intentions de ce Prince. La choſe eſt d'autantplus vraiſemblable, que l'Electeur fit mettre aux Arrets l'Officier Commandant des trois Compagnies, qui avoient été au Château de Nordkirchen.

Au milieu de tous ces Differends, qui ne laiſſoient pas de donner beaucoup d'embaras à la Cour de Vienne, Sa Majeſté Impériale ne négligeoit rien de tout ce qui étoit néceſſaire pour pouſſer la Guerre avec plus de vigueur que jamais. Les ordres furent expédiés de tous côtés pour rédoubler les préparatifs qui devoient ſe faire. Afin de ſuppléer aux Contingens que quelques Etats de l'Empire ne pouvoient fournir, l'Empereur fit raſſembler juſqu'à vint-huit Millions de Florins, deſquels, ſelon la liſte qui en fut dreſſé à Vienne, il y en avoit dix-

dix-ſept, qui furent fournis par les Etats des Païs Héréditaires; deux, qu'on emprunta des Négocians des Païs-Bas Autrichiens; trois qui furent produits par l'établiſſement de la Capitation; trois qu'on négocia en Angleterre, & trois en Hollande. Avec des ſommes ſi conſiberables, Sa Majeſté Impériale ſe vit en état de pouvoir entretenir, du moins pendant cette Campagne, une puiſſante Armée ſur le Rhin. On leva quelques nouveaux Régimens de Cavallerie & d'Infanterie. Les ordres furent donnes pour faire un dénombrement général des Sujets dans les Etats Héréditaires, & prendre dans chaque nombre de vint-ſept Familles un Homme pour le Service. Par-là on comptoit de former pour le moins une augmentation de vint-deux milles Hommes.

La Cour de Vienne étoit toute occupée de ces grands préparatifs, lorſqu'on reçut la nouvelle de quelques troubles excités dans le Royaume de Hongrie, & ſur-tout du côté de la Tranſilvanie. On publia d'abord que ce n'étoit que quelques Vagabonds qui commettoient des déſordres. Il fut queſtion de les châtier. On détacha quelques Troupes qui leur donnerent d'abord la chaſſe. Ils ſe raſſemblerent & commirent de nouveaux excès. Ils ruïnerent les Haras de Mr. Harucker, Prémier Commiſſaire des Vivres, & pillerent quelques Villages appartenans au Comte de Dietrichſtein. Ils forcerent au-delà de la Theiſſe, un Poſte gardé par trente Hommes, & enleverent quel-

quelques Quintaux de Poudre & quelques Pieces de Campagne. Ils battirent un Détachement qui escortoit six milles Florins, dont ils s'emparerent.

Ces Vagabonds, ou Mécontens, comme d'autres les nommoient, n'étoient qu'au nombre de treize à quatorze cens Hommes. La Cour de Vienne jugea qu'il falloit les dissiper au plutôt, afin de prévenir les suites qui en pourroient résulter, si on laissoit accroitre le nombre de ces gens-là. En exécution de ces ordres, le Baron d'Orzy se mit en marche avec les Milices qu'il rassembla dans le Comté de Henez; mais avant qu'il eut pu les joindre, le Major Général Handko, Commandant d'Arad, tomba sur eux avec un Corps de Houzards Raiciens & Illyriens, qu'il avoit tirés d'Arad & de Jenowa, & les attaqua près de Kereich, entre Erdohegi & Kiichiono. La plupart de ces Mecontens furent tués ou faits Prisonniers. L'Empereur nomma des Commissaires, pour instruire le procès de ceux dont on put se saisir dans la suite, & qui avoient eu part à cette Revolte. Les Coupables furent distingués en six Classes. La prémiere étoit de ceux, qui, ayant été les Chefs de la Revolte, furent condamnés à être roués vifs, & leurs Corps coupés en quatre parties, pour être attachés à des Potences. Ceux-là étoient au nombre de quatre. La seconde étoit de sept, qui, pour avoir excité les Sujets à se revolter, furent condamnés à être décapités, & leurs Corps

Corps mis ſur des Fourches patibulaires. La troiſieme étoit de ſoixante-ſeize, qui, ayant eu part à la Révolte, furent ſeulement condamnés à avoir la tête tranchée. Il fut règlé, que les Biens & les Effets des Perſonnes de ces trois Claſſes, ſeroient confiſqués. La quatrieme étoit de treize, qui, s'étant joints aux Seditieux, furent condamnés à travailler aux Fortifications, pendant deux ans, & à avoir, durant ce tems-là, les Fers aux Mains & aux Pieds. La cinquieme étoit de quatorze, qui, s'étant laiſſés ſéduire par les Mutins, mais étant beaucoup moins coupables que les autres, ne furent condamnés que pour trois Mois, au travail des Fortifications, & ſans avoir les Fers. La ſixieme & derniere Claſſe étoit de trente-quatre Perſonnes, que l'on avoit arrêtées ſur de ſimples ſoupçons; mais qui furent enſuite déchargées, après qu'on eut reconnu qu'elles étoient innocentes.

Cette eſpece de Revolte ayant été bientôt appaiſée, & le reſte des Mécontens ayant été entierement diſperſé, on ne tarda pas à revenir de la crainte où l'on étoit qu'elle ne produiſît de plus fâcheuſes ſuites. Dans la ſituation où étoient alors les affaires de l'Empereur, un ſoulevement en Hongrie auroit pu rompre toutes les meſures, que prenoit Sa Majeſté Impériale, pour former ſur le Rhin une puiſſante Armée. Déja les Troupes de Pruſſe, de Hanovre, de Dannemarc, & de Heſſe, étoient en pleine marche pour s'y rendre.

Ces derniers furent augmentées cette année de quelques Regimens. Les Troupes de Pruſſe trainoient avec elles des Pontons de Cuivre, de nouvelle invention, avec leſquels on pouvoit conſtruire un Pont en très peu de tems. Sa Majeſté Pruſſienne les envoya à l'Armée Impériale avec des Ouvriers qui ſavoient les employer, afin qu'on pût s'en ſervir dans cette occaſion. Comme les Impériaux ſe flattoient que leur Armée ſeroit plus forte que celle de France, ils ne manquerent pas de publier que l'on devoit s'attendre à quelque entrepriſe d'éclat de la part du Prince Eugene.

Ce fut le quatorze de Mai que ce Général arriva à Heilbron. Pendant le ſéjour qu'il avoit fait à Vienne, le jeune Prince Jean-François Eugene de Savoje, ſon Neveu, mourut à Manheim d'un Fievre chaude, à l'âge de vint ans deux Mois & un jour, étant né le vint-trois de Septembre 1714. Il étoit Général de Bataille, & Colonel d'un Régiment de Cuiraſſiers au Service de Sa Majeſté Impériale. Il donna pendant ſa maladie des preuves d'un courage digne de ſa naiſſance & d'un Cœur vraiment Chrétien. Voyant approcher ſa fin, il demanda les Sacremens de l'Egliſe, qu'il reçut avec une réſignation entiere à la volonté du Seigneur, & un pieté qui édifierent tous ceux qui y étoient préſens. L'affliction générale que cauſa ſa mort, eſt une preuve évidente du mérite extraordinaire & des qualités héroïques de ce Prince.

Digne

Digne Succeſſeur des Vertus du feu Roi Victor-Amedée, qui l'avoit élevé, & du Prince Eugene de Savoye, ſon Oncle, il ſçut par ſa douceur, par ſon affabilité & par ſes manieres gracieuſes & bienfaiſantes, s'attirer le cœur de tous ceux qui avoient l'honneur de s'approcher de ſa Perſonne; & ſa conſtance dans les dangers, ſa ſageſſe & ſon activité dans l'exécution, qui l'avoient fait admirer pendant ſa vie, firent d'autant plus regreter ſa perte, qu'on avoit tout lieu d'eſperer de le voir un jour remplir dignement la Place du Prince ſon Oncle. L'Electeur Palatin, qui l'aimoit comme ſon Fils, lui fit rendre pendant ſa maladie tous les ſervices qui dépendirent de lui, & Son Alteſſe Electorale parut très touchée de ſa mort. Les Volontés Teſtamentaires du Prince ſont une marque de ſa généroſité & de ſon bon cœur. Il reconnut les ſervices de ſes Officiers & de ſes Domeſtiques, & en particulier ceux de Mr. Charoſt, ſon Maître d'Hôtel. Il leur laiſſa à tous des Penſions.

Le Prince Eugene trouva, à ſon arrivée ſur le Rhin, près de cinquante milles Hommes, que le Duc de Wirtemberg avoit déja fait camper entre Heidelberg & Bruchſal. Ces Troupes s'étendoient juſqu'à la portée du Canon de Philipsbourg, & pouvoient être jointes en trois fois vint-quatre heures par un pareil nombre. Cette diſpoſition donna lieu de croire que les Impériaux avoient deſſein d'aſſiéger cette Forteresſe.

Le bruit qui en courut, augmenta encore davantage, lorſqu'on apprit que le Duc de Wirtemberg avoit fait détourner la petite Riviere de Kirſloch, qui paſſoit dans cette Ville. Le nouveau cours qu'on donna à cette Riviere, cauſa une ſi grande diſette d'eau, que le Commandant fut obligé d'employer cinquante Hommes tous les jours, pour faire apporter de l'Eau du Rhin dans la Ville; & comme le Rhin étoit en même tems fort bas, les Foſſés de la Place ſe trouverent preſque à ſec, en ſorte qu'on y voyoit quantité de Corps à demi pourris, qui infectoient l'air de leur puanteur. Le Commandant envoya trois fois un de ſes Officiers au Duc de Wirtemberg, pour l'engager à rendre cette Riviere à ſon ancien Lit, ou qu'il trouveroit moyen de le faire lui-même. Le Duc ſe contenta de lui donner pour toute reponſe, qu'il ſeroit bienaiſe de voir comment il s'y prendroit pour y réuſſir.

Après que le Duc de Wirtemberg eut fait détourner les Ruiſſeaux qui ſe jettoient dans les Marais de Philipsbourg, & dans la Ville, on detourna auſſi l'Albe, qui paſſe à Etlingen, & de-là coule dans le Rhin; de maniere que, par le moyen d'une partie d'un vieux Canal, qu'on avoit reparé, on l'a fit paſſer derrière Carls-Ruhe, & entrer dans le Pfings, autre Ruiſſeau, qu'on fit couler par le Hartwald droit à Altenburg, & de-là dans le Ruiſſeau des Moulins de Bruchſal. Ce dernier Ruiſſeau conſidé-

ſidérablement groſſi par les deux premiers, fut conduit derrière le Jardin du Prince juſqu'à Altenbruk. Ainſi, depuis Etlingen juſqu'au Bois de Philipsbourg, ce qui fait une étendue d'un jour de chemin, tous ces Ruiſſeaux réunis, & ſans écoulemens, formoient une inondation, qui dans diverſes endroits avoit trois à quatre cens pas de largeur, ſur deux ou trois toiſes de profondeur. Il y avoit à Gotteſau, au Gibet de Bruchſal, & dans deux ou trois autres endroits, des Chauſſées avec des Ponts pour paſſer de l'autre côté du Païs inondé.

Comme le Maréchal d'Asfeld avoit obtenu, à cauſe de ſon grand âge & de ſes infirmités, ſa démiſſion du Commandement général de l'Armée du Roi Très Chrétien en Allemagne, Sa Majeſté confera cette importante Charge au Maréchal de Coigni, qui avoit commandé l'année précédente en Lombardie. Ce Général arriva le onze du Mois de Mai à Manheim, où il alla ſaluer l'Electeur de qui il fut reçu avec un accueil gracieux. Il y avoit alors pluſieurs Officiers Généraux de l'Armée Impériale préſens dans la Salle, pendant l'Audience qu'eut ce Maréchal, & ils dinerent enſuite tous à la Table de Son Alteſſe Electorale.

Le Comte de Beliſle campoit alors avec un Corps de vint-cinq milles Hommes, aux environs de la Moſelle, où il étoit occupé à recevoir les anciennes Contributions & à en faire payer de nouvelles.

Comme ce Comte avoit marché avec deux mille Cavaliers & deux mille Grénadiers en croupe, pour enlever du côté de Coblentz vint-deux Baillifs des endroits où l'on refuſoit de payer les Contributions, & que d'ailleurs pour favoriſer cette expédition, il avoit maſqué Coblentz, on jugea d'abord que le deſſein étoit pris d'aſſiéger cette Ville. La ſuite fit voir, qu'on ne penſoit pas à cette entrepriſe. On ſe contenta d'enlever avec les Baillifs, une aſſez grande quantité de Betail & d'autres proviſions; & par occaſion on battit un Détachement de Houzards, dont environ cinquante furent faits Priſonniers de Guerre.

Après ces expeditions, le Comte de Beliſle s'occupa à raſſembler ſes Troupes du côté de Treves. Le gros de l'Armée Françoiſe, ſous les ordres du Maréchal de Coigni, fut aſſemblé dans le Spirbach, au nombre d'environ ſoixante milles Hommes. A l'arrivée de la Maiſon du Roi, qui étoit d'une magnificence extraordinaire, le Maréchal de Coigni après avoir laiſſé quelques Troupes à Spire, à Worm & à Franckendahl, fit marcher toute ſon Armée du côté de Mayence. Elle fut ſuivie d'un train d'Artillerie de quarante Pieces de Canon, de Batterie & de Mortiers à proportion. Ce mouvement fit croire que le deſſein des François étoit d'aſſiéger Mayence, ou du moins de bombarder cette

cette Fortereſſe. Le ſept de Juin, le Maréchal de Coigni fit faire à une demie lieu de Mayence un Fourage général dont il chargea le Sr. de Quadt, Lieutenant Général, qui avoit ſous ſes ordres le Marquis de Maubourg, le Comte de Polaſtron, le Marquis de Curton, & le Marquis de Caſtelmoran Maréchaux de Camp. Les quatre milles hommes d'Infanterie, & les trois milles-ſix-cens de Cavalerie, commandés pour ce Fourage, formoient une chaine qui étoit appuiée par la droite ſur Zornheim, & par la gauche ſur Mayence. Pendant ce Fourage qui fut très abondant, les Impériaux firent ſortir de Mayence un Détachement de deux cens Hommes de Cavalerie pour ſoutenir cinquante Houzards poſtés derrière le village de Dexheim, & qui ayant été chargés par un Détachement des Houzards François, furent obligés de prendre la fuite, après avoir perdu un de leurs Officiers & quelques Houzards. On fit encore faire, le quatorze, une autre Fourage général plus près de Mayence que n'avoit été le précédent. Le Comte de Clermont, Prince du ſang, commanda les trente-ſix Compagnies de Grénadiers, & les deux mille-ſix cens Hommes de Cavalerie, détachés à cet effet. Le Fourage fut encore abondant, & ſe paſſa avec beaucoup d'ordre. Le dix-neuf il ſe fit encore un autre Fourage tout près de Mayence Le Maréchal de Coigni, accompagné du Comte de

Clermont, du Prince de Conti, du Prince de Dombes, du Comte d'Eu, & de la plupart de Officiers Généraux, ſe trouva de la partie. Pendant ce Fourage on tira de Mayence pluſieurs coups de Canon. Quelques Détachemens de Houzards Impériaux parurent & eſcarmoucherent à leur mode, pendant une heure, avec ceux des François; & Mr. de la Garenne, Capitaine dans le Régiment de Normandie, ayant voulu attaquer avec d'autres Officiers Volontaires, les Ennemis qui s'étoient le plus avancés, reçut un coup de Carabine dont il mourut ſur le champ

Au commencement de Juillet, le Maréchal de Coigni envoya ſur la Seltz huit Bataillons & cinquante-ſept Eſcadrons, ſous le commandement du Marquis de Dreux. Ce Détachement fit un grand Fourage au-delà de cette Riviere. Le Comte de Beliſle, qui avoit été longtems campé ſur la Seltz, avec un Corps de Reſerve, enleva aux Impériaux quelques Iſles du Rhin, vis-à-vis de Weinheim & aux environs. Le Sr. de la Croix ayant été envoyé au-delà du Rhin par le Maréchal de Coigni, pour commencer à établir des Contributions dans le Rheingau, paſſa ce Fleuve au-deſſous de Bingen pendant la nuit avec cent-quarante Hommes choiſis. Il marcha d'abord au Village de Lorich, dont tous les Habitans étoient endormis. Il y fit quelques Priſonniers. Mais comme il ſe préparoit à en aller faire d'autres

dans

dans les Villages voiſins, les Milices & les Païſans, ayant ſu qu'il traverſoit un Bois, prirent leurs meſures pour l'enlevelopper. Ils y reuſſirent, & l'ayant fait Priſonnier avec preſque tout ſon monde, ils le conduiſirent à Mayence. On le transfera enſuite au Camp du Prince Eugene, où il fut interrogé, & de-là on le conduiſit à Heilbron, où on le mit aux Arrêts. On prétend que quelques jours après qu'il fut pris, on trouva diverſes matieres combuſtibles, qu'il avoit fait paſſer le Rhin pour mettre le feu à quelques Villages. Preſque dans le même tems, un grand nombre d'autres Partiſans François ſe mirent en campagne avec leurs Compagnies Franches, pour aller faire des courſes ſur le Païs Ennemi. Quelques-uns s'étendirent le long du Bas-Rhin & dans le Werterwald, où ils enleverent divers Baillis, Maîtres des Poſtes & Miniſtres, afin d'obliger les Villages à payer Contribution. Un de ces Partis, ſous les ordres du Capitaine Didier, fit pluſieurs enlevemens entre Bonn & Andernach. A ſon retour, il fut attaqué proche de ce dernier endroit, par un Détachément de Cavalerie Impériale, aux ordres du jeune Comte de Wurmbrand, Fils du Général-Veldt-Maréchal de ce nom. Il y eut, de part & d'autre, quelques morts & quelques bleſſés. Un Capitaine & un Lieutenant François furent faits Priſonniers & conduits à Coblentz.

Les deux Armées reſtoient tranquiles dans leurs Camps, ſans qu'ils parût qu'elles euſſent deſſein de rien entreprendre d'important. Tout ſe réduiſoit de part & d'autre aux courſes que faiſoient les Houzards & les Partis. Le gros de l'Armée Impériale étoit à Bruchſal, d'où le Prince Eugene envoyoit de tems en tems divers Détachemens pour occuper les Poſtes depuis Manheim juſqu'à Mayence, le long du Rhin, afin d'en défendre le paſſage, au cas que les François vouluſſent l'entreprendre. Le Prince Eugene alloit lui-même viſiter ces differens Poſtes, pour y donner ſes Ordres. On éleva le long du Rhin diverſes Redoutes, garnies de Canons, qui tiroient ſur tout ce qui paſſoit de l'autre côté. On fit marcher vers Ulm quatre Régimens de Cavallerie, chacun de mille Chevaux, commandés par le Prince de Hohenzollern, Géneral de Cavallerie. Ces Troupes furent ſuivies quelques jours après par d'autres Régimens d'Infanterie.

Ce Détachement alloit à la rencontre des Ruſſiens qui étoient en pleine marche pour ſe rendre à l'Armée Impériale. Ces Troupes entrerent le vint-un de Juin en Sileſie, & arriverent le lendemain à Strelitz, où elles furent reçues par le Général Comte de Welzeck, & partagées en quatre petits Corps de deux Régimens chacun. Elles s'y repoſerent le jour ſuivant,

vant, & s'étant remiſes en marche le vint-quatre; le prémier Corps compoſé des Régimens de Kiow & de Plesko, arriva le vint-cinq à Oppelen avec le Comte de Welzeck, & fut mis en Quartiers dans des Granges près de cette Ville. Sur la route on leur diſtribua de nouvelles armes, & elles marcherent vers Grotkau, où ſe rendit le Général Laſci qui devoit les commander. Il y avoit, à ce qu'on prétend, parmis ces Troupes, plus de deux cens Seigneurs de diſtinction, Princes, Knées, Ducs, & Comtes, qui avoient deſſein de faire la Campagne comme Volontaires.

Comme il étoit à craindre que diverſes Puiſſances ne priſſent ombrage de l'entrée de ces Troupes dans l'Empire, Mr. Beſtuchef, Envoyé Extraordinaire de l'Impératrice de Ruſſie à la Cour de Suede, remit aux Miniſtres de Sa Majeſté Suedoiſe une Déclaration, par laquelle Sa Majeſté Czarienne faiſoit connoitre: Qu'elle ne faiſoit paſſer une partie de ſes Troupes au Service de la Cour Impériale, qu'en vertu des Conventions qu'Elle avoit faites à ce ſujet avec l'Empereur. Que Sa Majeſté Czarienne jugeoit néceſſaire de déclarer que cette démarche de ſa part ne devoit pas être conſidérée, comme un deſſein de ſe mêler des conteſtations que l'Empereur pouvoit avoir avec les autres Puiſſances de l'Europe: mais que la ſeule réſolution conſtante & invariable que cette

te Princeſſe trouvoit à propos de reïtérer; c'étoit qu'indépendamment des Troupes deſtinées pour le Service de l'Empereur, l'Armée qu'elle avoit actuellement en Pologne, ſortiroit du Royaume, ſans aucun délai, dès que la Tranquilité générale y auroit été retablie, & que la poſſeſſion du Trône ſeroit ſuffiſamment aſſurée au Roi Auguſte.

L'Empereur de ſon côté crut auſſi devoir faire part aux Princes de l'Empire des motifs qui l'avoient déterminé à appeller à ſon ſecours les Troupes Ruſſiennes. Ces motifs furent expoſés dans un Décrèt que Sa Majeſté Impériale fit communiquer à cette occaſion à la Diete de Ratisbonne. Cette Piece portoit en ſubſtance: Que quoique l'Empereur, depuis ſon avenement à l'Empire, eût toujours évité avec ſoin de donner aux Puiſſances Etrangères le moindre ſujet de mécontentement ou de plainte contre Sa Majeſté Impériale, ou contre l'Empire Romain; qu'au contraire Sa Majeſté Impériale avoit non ſeulement ſouvent négligé, pour l'amour de la Paix, ſes Droits & ceux de ſa Maiſon Archiducale, mais que même Elle les avoit ſacrifiés en diverſes occaſions pour le Bien de la Tranquilité publique, ainſi que cela étoit ſuffiſamment connu de tout l'Empire; cependant, ces Diſpoſitions & Intentions pacifiques de Sa Majeſté Impériale pouſſées peut-être trop loin, n'avoient pu retenir ces Puiſſances,

par

par qui la Liberté & le Repos de l'Europe avoient été ſi ſouvent troublés, ni les empêcher d'attaquer Sa Majeſté Impériale & l'Empire, ſous un prétexte par elles inventé, & ſuffiſamment refuté; & cela, dans un tems que Sa Majeſté Impériale, l'Empire, & ſes fidèles Etats & Vaſſaux, ſe repoſoient ſur la foi des Traités les plus ſolemnels, ſur ſes Alliances, ſur les Garanties, ſur les Sermens, & autres Liens les plus ſacrés de la Societé Civile. Que Sa Majeſté Impériale n'avoit pas manqué de repréſenter auſſi-tôt aux Electeurs, Princes, & Etats de l'Empire, par ſon Décrèt de Commiſſion du quatrieme Novembre 1733, ce qu'il convenoit de faire pour le Bien, la Sureté, & la Dignité de l'Empire, après un Attentat ſi injuſte. Que ce Décrèt avoit été ſuivi d'une Déclaration de Guerre, publiée le dix de Mars 1734, en conſéquence d'un Reſultat de l'Empire, aprouvé par Sa Majeſté Impériale. Que comme les Ennemis s'étoient préparés depuis longtems à la Guerre, il ne leur avoit pas été difficile d'ouvrir la derniere Campagne avant que les Forces de Sa Majeſté Impériale & de l'Empire, fuſſent aſſemblées; & que c'étoit à cela, qu'on devoit uniquement attribuer la perte de Kehl & de Philipsbourg. Que la défenſe vigoureuſe de la Garniſon avoit fait éprouver aux Ennemis avec perte les incommodités de la Guerre; & que les Maladies ſurvenues depuis

puis, par un effet de la Providence Divine, avoient emporté la Fleur de leur Armée. Que pendant ce tems-là, les deux Puiſſances Maritimes ayant offert leurs bons Offices, pour procurer & parvenir au rétabliſſement de la Tranquilité générale, Sa Majeſté Impériale, ſans héſiter un moment, s'étoit d'abord prêtée à tout ce qui pouvoit contribuer à ce rétabliſſement, nonobſtant les ſuites dangereuſes qui en pouvoient réſulter pour l'Equilibre de l'Europe, par l'accroiſſement de la Puiſſance des Ennemis de Sa Majeſté Impériale, de l'Empire, & de la Liberté publique, & malgré le préjudice qu'en devoit ſouffrir la Maiſon Archiducale de Sa Majeſté Impériale, de ſorte que, ſi on ne pouvoit pas parvenir à une Paix ſolide & convenable avec l'Equilibre de l'Europe, on ne devoit pas l'imputer à Sa Majeſté, mais uniquement à ſes Ennemis, & à ceux de l'Empire. Que comme les vaſtes vues de la Maiſon de Bourbon ſe manifeſtoient de plus en plus, & que certainement le danger d'une Oppreſſion générale n'avoit jamais été ſi près, d'autant plus qu'on vouloit faire valoir avec hauteur & violence des Prétenſions injuſtes, au préjudice des Droits inconteſtables d'un Tiers; ainſi, il ne falloit négliger aucun des moyens propres à renverſer ces vues dangereuſes, rétablir la Liberté générale, & empêcher la deſtruction de la Tranquilité interieure. Qu'il

étoit à préſumer, que plus il ſeroit difficile aux Puiſſances Ennemies d'exécuter leurs Deſſeins, qui pouvoient même être préjudiciables à leurs Adhérens, plus il ſeroit facile aux Puiſſances Maritimes, de parvenir aux Fins qu'elles ſe propoſoient par leurs bons Offices pour la Tranquilité générale. Que c'étoit dans cette vue ſalutaire, que Sa Majeſté Impériale, pour le Bien & la Sureté commune, ſans préjudice de qui que ce fût, & conformément à ce qui avoit été ſtipulé dans le quatrieme Article de la Capitulation Impériale, avoit reſolu de ſe ſervir du Secours que Sa Majeſté Czarienne lui avoit ſi généreuſement accordé. Que l'éxacte Diſcipline, que les Troupes Ruſſiennes obſervoient, étoit connue d'un chacun; enſorte qu'il n'y avoit aucun excès à craindre de leur part; & que Sa Majeſté Impériale auroit ſoin, que dans leur Paſſage il ne fût fait aucun tort à qui que ce fût, & que tout ce qu'on leur fourniroit ſeroit payé ſelon leur juſte valeur. Qu'il falloit eſpérer que, dans cette circonſtance des Affaires, Dieu béniroit la juſte Cauſe; & que, non ſeulement on ſe trouveroit en état d'empêcher l'Ennemi de pénétrer plus avant dans l'Empire; mais que même on pourroit porter la Guerre dans ſes propres Etats, par où on auroit lieu de ſe promettre une prompte & durable Paix.

Comme on avoit règlé que les Ruſſiens paſ-

passeroient par le Haut Palatinat, l'Electeur de Baviere ne négligea rien pour exempter ses Etats du passage de ces Troupes. Ce Prince écrivit pour cet effet à l'Empereur, & pria Sa Majesté Impériale de faire prendre à ces Troupes un peu plus haut, & de laisser le Palatinat à la gauche. Il représentoit à ce sujet, que la chose pouvoit se faire sans inconvenient; que la route étoit plus courte; que ses Etats avoient extrèmement souffert par la marche des Troupes commandées par le Duc de Brunswick, il y avoit deux ans; que si cela ne pouvoit avoir lieu, il se résoudroit à donner le Passage à une Division de ces Troupes, mais à condition que seulement la moitié passeroit à la fois, & que l'autre moitié en seroit éloignée de deux Marches; qu'elles ne seroient à charge à Personne; qu'elles payeroient leurs Provisions Argent comptant, selon leur valeur, & qu'elles observeroient un bon Ordre. Que comme des Marches de cette nature avoient souvent ruïné des Pais entiers, contre l'intention de Sa Majesté Impériale, il conviendroit, conformément aux Constitutions de l'Empire, d'obliger les Généraux Russiens à donner des Otages.

L'Empereur répondit à cette Lettre, qu'il ignoroit que la Baviere eût souffert de la marche de ses Troupes; que non seulement il avoit fait redresser jusqu'aux moindres Griefs, mais aussi les avoit prévenus; que quant aux Troupes de Russie même,

même, il en appelloit au Décrèt de Commiſſion, porté à la Diete, ces Troupes n'entrant dans l'Empire que comme Auxiliaires, conformément au quatrieme Article de la Capitulation de Sa Majeſté Impériale; & que bien loin de devoir être à charge à l'Empire, elles ne devoient être employées que pour ſa Sureté, & contre ſes Ennemis. Que le Payement de ce qui leur ſeroit livré ſe feroit Argent comptant, ſelon la Valeur des Denrées, & comme cela ſe pratique entre les Princes de l'Empire, & non pas ſur le Pied Impérial. Que Sa Majeſté Impériale ne leur faiſoit pas prendre la route de Baviere, pour épargner d'autres Etats de l'Empire; qu'auſſi Son Alteſſe Electorale étoit en abus, quand Elle croyoit, qu'elles auroient pu prendre une Route plus droite & plus courte. Que les Regles d'Equité, qu'on avoit eu en vue en dreſſant leur Route, ne permettoient pas de les laiſſer marcher ſéparément; que même les Généraux Ruſſiens n'auroient pas voulu le faire dans la conjoncture préſente, & cela ſans raiſon. Que leur nombre étant de cinq mille Hommes moindre qu'on ne l'avoit raporté à Son Alteſſe, leur marche devoit durer ſi peu de tems, que vraiſemblablement les Vivres ne pourroient manquer. Que le Commiſſaire de l'Empereur, qui les conduiſoit, étoit ſuffiſamment pourvu d'Argent. Que les Provinces de l'Empereur, par où elles avoient paſſé, ne pouvant ſe louer aſſez de leur Conduite,

les Raisons que Son Alteſſe Electorale apportoit, tant pour faire changer la marche de ces Troupes, & les diviſer, que pour demander des Otages, tomboient d'elles-mêmes; & cela d'autant plus, que Sa Majeſté Impériale n'avoit donné à Son Alteſſe Electorale, la moindre occaſion d'aſſembler dans le Haut Palatinat un nombre auſſi extraordinaire de ſes propres Troupes.

L'Electeur de Baviere ne crut pas pouvoir ſe diſpenſer d'écrire une ſeconde Lettre à Sa Majeſté Impériale, dans la vûe de juſtifier ce qu'il avoit avancé dans ſa prémiere; au ſujet des marches qui avoient été faites à travers les Païs de ſa Domination. Il fit voir, que preſque tous les Régimens qui avoient été envoyés en Italie & ſur le Rhin, non ſeulement depuis le commencement de la Guerre, mais même depuis l'An 1730, avoient paſſé par l'Electorat de Baviere, ou par le Haut-Palatinat, au nombre de pluſieurs milliers; & que les Conventions que Sa Majeſté Impériale avoit faites pour le prix des Proviſions avec les Cercles de Franconie & de Souabe, n'étant pas proportionnées au prix des Vivres dans la Baviere, Son Alteſſe Electorale avoit été obligée d'avancer plus de cent mille Florins à ſes pauvres Sujets, pour les dedommager & ſoutenir; & que pour cette raiſon elle s'étoit auſſi adreſſée plus d'une fois à Sa Majeſté Impériale, pour la prier de faire un nouveau & tel Reglement ou Tarif, par rapport aux Vivres,

vres, que le Paſſage des Troupes de Sa Majeſté ne fût à l'avenir plus à charge; mais que cette repréſentation avoit été inutile, Son Alteſſe Electorale n'ayant jamais pu obtenir cette faveur. L'Electeur ajoutoit enſuite: Qu'en 1733, le nombreux Corps commandé par le Duc de Bevern, avoit traverſé tout le Païs d'un bout à l'autre, & l'avoit beaucoup plus ruïné par les différens changemens qu'il avoit faits dans ſa Marche, qu'on ne l'a ſçu; qu'ainſi les pauvres Habitans du Plat-Païs avoient extrêmement ſouffert; que Son Alteſſe Electorale s'en étant plainte alors par Ecrit & par ſon Envoyé, elle ne ſe ſeroit pas attendue que ces Dommages & Griefs de ſes Sujets euſſent été ſi-tôt mis en oubli; Qu'elle ſe trouvoit entierement conſolée, voyant que Sa Majeſté Impériale par les aſſurances qu'elle lui faiſoit la grace de lui donner, alloit au devant de ſes deſirs; Qu'Elle regardoit ces marques de l'Affection Impériale pour le plus grand Bonheur qui pût lui arriver, & qu'Elle l'attribuoit à la Juſtice de la Providence Divine; qu'au reſte, Elle aſſuroit Sa Majeſté Impériale, qu'en envoyant dans le Haut-Palatinat un Corps de Troupes, elle n'avoit jamais eu d'autre vue, que de défendre, par un ſoin paternel, ſon Païs & ſes Sujets, contre des Entrepriſes ou Exactions violentes, qu'ils auroient pu avoir à eſſuier de la part de ces Troupes inconnues. Preuve de quoi, Son Alteſſe Electorale par reſpect pour Sa

Majeſté Impériale, & pour lui donner de nouvelles marques de ſon entier dévouement, avoit tout diſpoſé pour leur Paſſage, dès qu'elle eut reçu la Parole Impériale, que ces Troupes payeroient Argent comptant.

Non-ſeulement l'Electeur conſentit à ce Paſſage des Ruſſiens, mais même il promit, peu de tems après, d'envoyer à l'Armée de l'Empire, ſon Contingent, qui étoit de 1700 Hommes, qui furent tirés du Camp près d'Ingolſtadt.

On avoit cru que l'entrée des Ruſſiens dans l'Allemagne ne s'y feroit pas paiſiblement, & qu'elle pourroit y trouver de l'oppoſition de la part des Princes de l'Empire. Perſonne cependant ne s'oppoſa à leur paſſage, & on ne fit même aucune diſpoſition pour cet effet. On ne crut pas apparemment que le ſéjour de ces Troupes dans l'Empire, dût lui être autant à charge qu'il l'avoit été à la Pologne. Peut-être auſſi ſe repoſa-t-on ſur les aſſurances données par Sa Majeſté Impériale, que ces Troupes ne ſe rendoient à l'Armée du Rhin qu'en qualité de Troupes auxiliaires.

Un Auteur, dont l'Ecrit fut généralement approuvé en France, entreprit de faire voir le danger auquel s'expoſoient les Princes de l'Empire, par les égards & le trop de complaiſance, qu'ils avoient dans cette occaſion pour la Maiſon d'Autriche. Le grand but de cet Auteur étoit d'examiner ce Problême : *Si les progrès de la Ruſſie ſont plus à craindre pour l'Equilibre*

de

de l'Europe que ceux de la France. Il y a dans cette Piece diverſes remarques importantes & qui méritent l'attention des Politiques. On pourra en juger par ce que nous en allons tranſcrire. L'Auteur, après avoir prouvé que les intérêts particuliers de quelques Puiſſances de l'Europe ne les mettent dans aucune néceſſité de ſe déclarer contre les Couronnes alliées; fait voir enſuite que l'intérêt général de l'Europe ne produit pas non plus cette néceſſité, & rien enfin à propoſer ce Paradoxe curieux: Que s'il y a aujourdhui à craindre pour l'Equilibre, c'eſt plutôt de la part de la Ruſſie que du côté de la France. Je n'examine pas, dit-il, ſi l'Equilibre ſubſiſte actuellement en Europe, ou s'il y ſubſiſtoit avant la Guerre. On crut l'avoir trouvé à Utrecht, & je veux bien ſuppoſer que le pouvoir de l'Empereur quel qu'il fût n'y formoit point d'obſtacles. Je ſoutiens ſeulement ces deux choſes: L'une que les changemens arrivés en Europe par le progrès des Armes des Couronnes alliées, n'en fait aucun qui intéreſſe véritablement l'Equilibre: L'autre que la conduite de Sa Majeſté Impériale de Ruſſie pourroit beaucoup plus facilement avoir des ſuites préjudiciables à la liberté de l'Europe. Que gagne tant la France juſqu'à préſent dans la Guerre, pour avoir lieu de craindre ſon agrandiſſement? Ses Armes, il eſt vrai, ont fait de grands progrès en Italie, mais ſes Fron-

tieres ne ſont pas pour cela reculées d'un pouce de Terrein. Les Conquêtes que les Forces Françoiſes & Piemontoiſes réunies ont pu faire ſont toutes pour le Roi de Sardaigne. Sa Majeſté Très Chrétienne n'y prend rien, contente de faire ſentir à l'Empereur, que ce n'eſt point à un Roi de France qu'il faut faire l'inſulte de donner à ſon Beau-Pere l'excluſion à une Couronne, ſur laquelle il a pour le moins un droit égal à celui de tout autre Concurrent. Le Traité d'Alliance entre les trois Couronnes doit calmer toutes les inquiétudes que l'on pourroit avoir conçues de ce côté-là. Je ne vois pas qu'il y ait beaucoup davantage à appréhender du côté du Rhin. Ce n'eſt pas que les François n'euſſent pu y faire des progrès conſidérables dès le commencement de la Guerre. Mais cherchant autant à ne point donner d'ombrage au reſte de l'Europe, qu'à vanger l'outrage fait au Roi, ils ne ſe ſont avancés dans l'Allemagne qu'autant qu'il étoit néceſſaire pour que le Théatre de la Guerre ne fût point ſur le Territoire de France. Leurs Géneraux n'ont point perdu de vue cet Article de la Déclaration de Guerre, où le Roi proteſte que ſon but n'eſt point de faire des Conquêtes; & ils ne ſe ſont prévalus de la ſupériorité des Forces qui leur ont été confiées, que pour ôter aux Ennemis de la France les moyens de lui nuire, tandis qu'elle exige la ſatisfaction qui lui eſt due. Quelle rai-

raiſon auroit-on de croire qu'après trois Campagnes, la France change tout-à-coup de Plan, & qu'oubliant les Cauſes qui l'ont engagée dans la Guerre, elle cherche à reculer ſes Limites ? Juſqu'à préſent elle ne s'eſt point démentie. On n'a point vu le Roi Très Chrétien former des prétentions ſur aucun des Etats voiſins, ni à titre de Conquête. On ne l'a point vu exercer les Droits de Souverain dans les Païs que ſes Armes ont aquis à un autre Prince. Si quelque choſe pouvoit l'autoriſer à ſe départir de l'engagement qu'il a pris au commencement de la Guerre, & le déterminer à devenir Conquerant, ce ſeroit le refus de ſatisfaction ſur l'injure qui lui a été faite. Mais le véritable moyen d'obvier à cet inconvénient, ce n'eſt pas de ſe déclarer contre lui, c'eſt de faire rendre juſtice au Roi Staniſlas. Mettons les choſes au pis. Suppoſons que les Armées Françoiſes vueillent & puiſſent pénétrer plus avant dans l'Allemagne, qu'elles y faſſent les progrès les plus rapides & les plus ſurprenans : Prêtons-leur pour un inſtant des Conquêtes imaginaires; Tôt ou tard un Traité de Paix viendra; & l'on ſait bien que ce Traité fera toujours venir au Rhin les Limites de la Monarchie Françoiſe.

Mais me direz-vous, continue l'Auteur, la France s'abſtiendra pour le préſent de faire ces Conquêtes ; mais l'Equilibre ne laiſſe pas d'être détruit par la diminution

de la Puiſſance de l'Empereur: Voici de quelle maniere il répond à cette objection. Ce n'eſt point une grande étendue de Païs qui fait la force d'un Monarque, ce ſont les Secours qu'il en tire & en Hommes, & en Argent; enſorte qu'un Païs qui ne fournit point ces Secours & qui éxige cependant l'un & l'autre pour être conſervé diminue plus qu'il n'augmente les forces de celui qui le poſſède. Or c'eſt là le cas de l'Empereur par rapport aux Etats d'Italie. Je ne nie pas qu'ils ne lui fourniſſent quelque Argent quand il les poſſèdoit; mais on ſait que cet Argent ne ſuffiſoit pas aux dépenſes néceſſaires pour les conſerver. Il étoit obligé d'y ſuppléer. Ces Etats ne fourniſſoient pas un ſeul Homme; & les nombreuſes Garniſons Allemandes que Sa Majeſté Impériale étoit obligée d'y entretenir affoibliſſoient d'autant ſes autres Etats. Ses forces diviſées çà & là n'étoient pas à beaucoup près auſſi propres à faire tête à quiconque voudroit entreprendre ſur la Liberté de l'Europe, qu'elles le ſeroient ſi, bornée à la défenſe des Païs qui les fourniſſoient, elles pouvoient le réunir plus facilement. L'Empereur perd en perdant les Etats d'Italie, parce qu'il n'a plus les mêmes moyens de récompenſer par des Poſtes lucratifs ceux qui le ſervent, ni par conſéquent de faire dans l'Empire autant de Créatures qu'auparavant. Mais l'Equilibre gagne par

la réunion des Forces que leur diviſion rendoit preſque inutiles.

Cette réponſe ſuppoſée comme ruïnant ce qu'il s'étoit oppoſé, l'Auteur ſe fait cette ſeconde objection : Si la France ne s'agrandit point, ſi la Maiſon d'Autriche ne devient pas effectivement plus foible, & moins propre qu'auparavant à tenir la balance, au moins la Maiſon de Bourbon en général aquiert de nouvelles forces, & l'Union de la France & de l'Eſpagne ne peut qu'être ſuſpecte. Mais pourquoi, dit l'Auteur, cette Union ſeroit elle ſuſpecte, ſi elle ne peut-être préjudiciable ? Qu'importe à l'Europe que la Maiſon de Bourbon conſiderée comme une ſeule Maiſon s'agrandiſſe, ſi elle ne forme pas réellement un ſeul Corps ; ſi diviſée en différens? A proprement parler aucune Puiſſance ne s'accroît par les Conquêtes du Roi Don Carlos. C'eſt une Puiſſance nouvelle qui ſe forme, & qui ne pourra donner d'ombrage que quand on aura fait voir, que les Princes des différentes Branches d'une même Maiſon regnantes en divers Païs, n'ont qu'un ſeul & même intérêt ; c'eſt-à-dire, quand on aura montré une choſe que l'expérience de tous les ſiecles dément. Aujourdhui l'Empereur s'eſt rendu les deux Branches de la Maiſon de Bourbon ennemies; l'une en l'inſultant cruellement ; l'autre en faiſant mille difficultés ſur l'établiſſement de Don Carlos dans les Etats qui lui viennent du Chef de la Reine ſa Mere. Voilà ce qui les réunit contre l'Empereur.

Mais de pareilles circonſtances ne ſe rencontreront pas toujours, & par conſéquent on ne doit point appréhender de voir dans un autre tems, comme dans celui-ci, les Armées des deux Couronnes agir de concert. Cette crainte ſur-tout ne peut avoir lieu à l'égard des entrepriſes qui pourroient ſe faire par l'une & par l'autre ſur la Liberté de l'Europe. La France & l'Eſpagne auront toujours un intérêt véritable à empêcher le trop grand pouvoir de l'une & de l'autre.

Après avoir répondu à ces difficultés, l'Auteur vient à l'examen des progrès de la Ruſſie. Ce qui doit paroître ici, dit-il, de plus ſurprenant à ceux qui conſiderent les choſes de ſang froid, c'eſt que tandis que l'on fait tant de bruit du danger chimérique que court l'Equilibre du côté de la France, on ne paroît pas faire la moindre attention à un peril plus réel, auquel cet Equilibre eſt expoſé de la part de la Ruſſie. Cet Empire autrefois preſque compté pour rien, quand il s'agiſſoit des intérêts généraux de l'Europe, fait aujourdhui une figure trop diſtinguée pour être négligé. A Dieu ne plaiſe que j'envie aux Ruſſes le bonheur d'avoir eu & d'avoir encore des Souverains, qui travaillent avec ſuccès & gloire à faire diſparoître peu à peu tous les reſtes de la Barbarie qui regnoit autrefois dans ce Païs. Mais ſi l'on ne doit pas leur envier cet avantage, la bonne Politique ne permet pas qu'on les laiſſe ſe mettre en état de s'en prévaloir quelque jour con-

contre le reſte de l'Europe. Qu'on ne s'y trompe point. A meſure que les Arts, les Sciences, le Commerce font des progrès en Ruſſie, les Forces de la Nation augmentent. Ne me dites point que les Ruſſes, en ſe civiliſant n'aquierent rien qui ne ſoit déja chez les autres Nations de l'Europe. Cela eſt vrai: Mais toutes ces Nations n'ont pas pour ſe prévaloir de ces avantages les mêmes reſſources qu'à un Païs auſſi vaſte que les Etats de l'Impératrice de Ruſſie. Un Commerce qui s'étend juſqu'à la Chine, & qui peut facilement procurer, en un tems beaucoup plus court, les Denrées que les autres Peuples de l'Europe ne tirent de l'Orient que par de longues & pénibles Navigations: un tel Commerce ne peut-il pas devenir dans peu plus floriſſant que celui d'aucune autre Nation? Un Païs presque auſſi étendu que les Etats de tous les autres Princes de l'Europe réunis fournit un grand nombre d'Hommes; & s'il ne lui en faut que peu à proportion de ſon étendue pour le garder, il eſt clair qu'il peut envoyer dehors des Armées formidables par le nombre.

C'eſt là le cas des Ruſſes. A l'abri de l'inſulte de pluſieurs côtés, le peu de monde qui leur eſt néceſſaire pour la garde de leurs Frontieres, leur en laiſſe une multitude prodigieuſe, pour agir là où les appelle la volonté de leur Souverain. Ci-devant cette multitude qui auroit été un multitude d'Hommes peu aguerris, n'auroit pas été rédoutable; mais aujourdhui l'Art militaire y eſt au-

autant cultivé qu'aucun autre, & l'on doit atrendre à l'avenir une conduite & d'autres qualités propres à vaincre, d'une Nation qui auroit peut-être pu autrefois accabler par ſon nombre, ſi elle eût été capable de former des Projets. Jugeons de l'avenir par le paſſé? Combien la Ruſſie n'a-t-elle pas gagné depuis trente ans? Ce n'eſt pas encore dire tout ce qui eſt que de dire qu'elle eſt améliorée de moitié. Cependant quel accroiſſement n'eſt-elle pas capable de recevoir, & ne recevra t-elle pas probablement d'ici à cinquante ans? Il s'en faut bien que chacun des Habitans ait encore pu ſe ranger à ce qui lui eſt propre, choiſir l'état où ſon génie le rend plus capable de réuſſir: il s'en faut bien par conſéquent que la Nation ſoit au plus haut période de grandeur où elle peut parvenir. Mais l'ardeur avec laquelle elle commence à cultiver tout ce qui peut la faire fleurir ne peut manquer de l'y conduire bientôt. Bientôt donc la Ruſſie ſera, ſi elle ne l'eſt pas déja, en état de ſe faire craindre au reſte de l'Europe; & ſi l'on ne prévient de bonne heure les inconveniens qui en peuvent réſulter, que deviendra l'Equilibre tant vanté? Si on laiſſe la Ruſſie ſe mêler trop avant dans les Affaires générales, ce ſera bientôt à elle à donner des Loix, qu'elle ſe ſentira en état de faire reſpecter. Auſſi il eſt de l'intérêt de tous les Souverains de veiller de bonne heure ſur les entrepriſes d'une Nation, dont le pouvoir peut facilement devenir ſi dangereux.

reux. Il eſt des gens ſi prévenus qu'ils traiteront ſans doute, de terreurs paniques, tout ce que je viens de dire. Ces Politiques partiaux croiront répondre à tout, en diſant que les bonnes intentions connues de l'Impératrice regnante de Ruſſie ſuffiſent, pour diſſiper les craintes que je voudrois faire naître. Cependant quand même ces intentions ſeroient auſſi bonnes qu'on le ſuppoſe, cela ne garantiroit rien pour l'avenir. Le Gouvernement peut changer: il peut devenir plus ambitieux, & de bonnes intentions actuelles ne diſſipent point un danger réel & plus durable que ces intentions mêmes. Mais ces intentions modérées de l'Impératrice de Ruſſie ſont-elles auſſi évidentes qu'on le ſuppoſe?

L'entrée de l'Armée Ruſſienne dans le Royaume de Pologne a tous les caractères d'une invaſion. Elle n'a point été ſollicitée par la Nation Polonoiſe. Bien loin de-là, cette Armée ne s'eſt fait jour dans le cœur du Royaume, qu'en paſſant ſur le ventre à toute la Nation. Depuis qu'elle y eſt qu'a-t-elle fait? Elle diſſipe la Diete générale de la Nation, & a fait nommer un Roi par la plus petite partie, quoique la plus nombreuſe en eût déja nommé un autre. Elle a ravagé la Pologne. Elle a donné la chaſſe à tous les Corps de Troupes Polonoiſes. Elle a aſſiégé des Villes, & les a traitées comme Païs de Conquête. Direz-vous que c'eſt en vertu de la Garantie des Traités faits avec l'intervention de la Ruſſie? Mais ſuppo-

poſé que cette Garantie s'étendît à l'Article qui excluoit le Roi Staniſlas du Trône, envers qui l'Impératrice de Ruſſie étoit-elle Garante à cet égard? C'étoit ſans doute à l'égard de la Nation; & par conſéquent la Nation ne lui demandant point d'effectuer ſa Garantie, elle en étoit pour cela même diſpenſée. Cette Garantie, l'obligeoit à empêcher que l'on ne donnât Staniſlas pour Roi à la Pologne malgré elle; mais non pas à empêcher la Pologne de ſe donner volontairement ce Prince pour Roi. Si quelque autre Armée étrangère deſtinée à établir Staniſlas ſur le Trône eût été en Pologne avant l'Armée Ruſſienne, & que celle-ci n'y fût entrée que pour la combattre, & pour aſſurer la Liberté de l'Election, le prétexte de la Garantie pourroit avoir lieu. Mais contre qui cette Armée eſt-elle venue maintenir la Garantie du Traité? Contre les Polonois eux-mêmes; c'eſt-à-dire contre ceux dont le Traité l'obligeoit de maintenir la Liberté. Mais je veux que les Moſcovites ayent été autoriſés à entrer en Pologne, ſans y être appellés, ou qu'une ſollicitation quelconque venue de la part de quelques Particuliers, que la Nation n'en avoit point chargés, ait pu ſuffire. Je veux même qu'ils ayent pu légitimement empêcher que le choix fait avant leur arrivée au Champ d'Election ſortît ſon effet; ils ne s'en ſont pas tenus là. Le Traité garanti ne les autoriſoit point à conférer le Droit d'élire un Roi, à une portion de Diete incapable, par le petit nombre

bre des Membres qui la compoſoient, de rien décider. Ce Traité ne l'autoriſoit point à faire élire l'Electeur de Saxe, & à le ſoutenir après une Election faite contre toutes les Loix, en pleine Sciſſion, & contre la volonté de preſque toute la Nation. Mais je veux que le Traité l'autoriſât à tout cela. La Garantie de l'Impératrice de Ruſſie lui donnoit-elle auſſi quelques droits ſur la Ville de Dantzic? Qu'elle attaquât cette Ville, qu'elle tâchât d'y prendre un Roi qu'elle regardoit comme Uſurpateur, qu'elle l'obligeât de reconnoître un Roi qu'elle croyoit légitime; je n'ai rien à dire contre tout cela, ſuppoſé que les démarches précédentes fuſſent irreprehenſibles. Je ne parle point non plus des dédommagemens qu'elle a demandés pour les Fraix du Siège. Mais de quel droit a-t-elle éxigé que les Dantzicois lui demandaſſent pardon? Sur quoi fondée s'eſt elle arrogée le droit de les châtier pour avoir laiſſé évader le Roi Staniſlas? Elle n'avoit d'autre droit ſur Dantzic que celui que lui donnoit la ſuperiorité de ſes Armes, droit qui ne peut avoir un effet rétro-actif, & qui par conſéquent n'a jamais pu rendre criminelle envers elle la réſiſtance des Dantzicois. S'ils étoient coupables, ce ne pouvoit être qu'envers la République de Pologne & envers le Compétiteur du Roi Staniſlas. C'étoit donc à la République, & au Roi Auguſte, que la ſatisfaction devoit être faite, & non pas à l'Impératrice de Ruſſie, à moins qu'elle ne s'attribue ſur la Pologne quel-

quelque Souveraineté ou quelque haut Domaine, qui la rende juge ſans appel des Différends qui y ſurviennent. C'étoit à la République à châtier la Ville ſi elle étoit digne de punition.

De la conduite de la Ruſſie depuis les Troubles de Pologne, l'Auteur conclud, qu'elle prétend qu'il n'y a dans ce Royaume qu'une ombre de Roi, & que c'eſt pour cela qu'elle a voulu exclurre un Prince qui auroit été Roi effectif; que l'Autorité eſt viſiblement entre les mains de l'impératrice de Ruſſie; que c'eſt elle qui commande & qui gouverne aujourdhui la Pologne; que le Roi Auguſte reçoit les Hommages; mais qu'il eſt obligé lui-même de ſolliciter à la Cour de Petersbourg la Grace des Polonois, & qu'il n'eſt pas maitre de faire grace lui-même.

Les Généraux Ruſſiens, dit l'Auteur, exercent au nom de leur Maitreſſe un empire abſolu, & font arrêter qui bon leur ſemble ſous prétexte de Crime d'Etat. L'Impératrice de Ruſſie ſe regarde comme leſée par des actions qui, ſuppoſé qu'elles ſoient criminelles, ne le ſont qu'envers le Corps de la Souveraineté Polonoiſe. Elle s'eſt reſervée à Elle-même le châtiment du Marquis de Monti, & du Primat du Royaume, qu'elle a jugé à propos de regarder comme coupables. De telles entrepriſes d'une Nation, qui commence à ſentir ſes forces, ſur un Peuple libre juſqu'à préſent, ne ſont-elles pas plus dangereuſes pour l'Equilibre

bre de l'Europe, que tout ce que l'on feint d'apprehender de la part de la France. Tous les Princes de l'Europe ne ſont-ils pas intereſſés à empêcher l'accroiſſement d'une Puiſſance qui porte déja ſi loin ſes prétentions, bien plutôt qu'à s'oppoſer à la juſte ſatisfaction que Sa Majeſté Très Chrétienne éxige de l'Empereur pour l'inſulte qu'il lui a faite en la perſonne de ſon Beau-Pére.

Enfin l'Auteur paſſe à la complaiſance des Princes de l'Empire, qui ont laiſſé paiſiblement entrer une Armée Ruſſienne dans l'Allemagne: „ Ceux mêmes, dit-il, d'entre „ les Polonois qui ont vu avec plaiſir les „ Ruſſes entrer dans leur Païs voudroient „ bien à préſent les en voir dehors; & qui „ ſait s'il n'en ſera pas de même en Alle„ magne. Les Barbares qui envahirent au„ trefois l'Empire Romain, s'y introduiſi„ rent d'abord de la même maniere que les „ Troupes de Ruſſie s'introduiſent aujour„ dhui dans l'Allemagne. Venus ſur le pied „ de Troupes Auxiliaires, ils ne ſe virent „ pas plutôt en état de faire tête à ceux au „ ſecours de qui ils étoient venus qu'ils „ voulurent être les maitres. Si l'on n'y „ prend garde de bonne heure, on pourroit „ bien ſe repentir quelque jour d'avoir laiſſé „ ces Peuples ſeptentrionaux mettre le pied „ dans l'Empire. Si on leur permet d'y „ venir en grand nombre, on ne les en fe„ ra pas ſortir quand on voudra. A force „ de complaiſance pour la Maiſon d'Autri„ che, l'Allemagne pourroit bien ſe voir

„ aſſujettie à une Puiſſance Etrangère. Mais „ ce n'eſt pas ſeulement l'Empire que ce „ danger regarde. Si les Forces de l'Alle- „ magne & de la Pologne ſe trouvoient „ jointes à celles de la Ruſſie, comment „ les autres Souverains pourroient-ils ſe main- „ tenir? Ce n'eſt pas ſeulement au cas que „ le Secours donné aujourdhui par la Ruſſie, „ à l'Empereur ſe tourne en oppreſſion pour „ l'Allemagne que les ſuites ſont à craindre. „ L'Union même de ces deux Puiſſances „ n'eſt-elle pas à redouter pour l'Europe, „ ſur-tout ſi on les laiſſe diſpoſer à leur gré „ de la Pologne?

La France & la Ruſſie parloient alors à peu près le même langage par rapport aux Affaires de Pologne, du moins à en juger par les Déclarations attribuées à ces deux Cours. On prétend que le Roi Très Chrétien fit faire par le Marquis de Fenelon, ſon Ambaſſadeur auprès des Etats Généraux des Provincies-Unies, la Déclaration ſuivante à Mr. Horace Walpole Ambaſſadeur du Roi de la Grande Bretagne à la Haye.

Rien ne m'intéreſſe, dans la Guerre préſente, autant que la Pologne. Mon Honneur y eſt ſenſiblement engagé. Il eſt indifférent à l'Angleterre quel Prince regne ſur les Polonois. Elle n'y a aucun intérêt. Les Conquêtes que mes Alliés ont faites en Italie ſont plus immédiatement leur objet que le mien. Auſſitôt qu'on les aura ſatisfaits à cet égard, j'en ſerai content. Je ne laiſſerai pas de faire mes der-

derniers efforts en Allemagne pour affoiblir mes Ennemis. J'ai déja déclaré que je ne voulois point demeurer en poſſeſſion d'aucune des Places que je prendrois. L'Angleterre peut en être aſſurée par la Promeſſe que je lui en ai faite. Elle m'auroit donné une ſatisfaction infinie par ſa Médiation, ſi dans le même tems elle ne s'étoit point armée. J'aurois ſouhaité qu'elle ſût qu'aucune Puiſſance de l'Europe ne ſauroit m'impoſer la Loi. C'eſt ce que vous pouvez communiquer au Roi votre Maitre.

L'Impératrice de Ruſſie déclaroit de ſon côté, que le Salut de la République de Pologne lui étoit preſque auſſi cher que ſon propre Empire; qu'Elle perſiſteroit toujours dans les mêmes ſentimens, quelque choſe qui arrivât, & qu'Elle ne prétendoit rien retenir de tout ce qui appartenoit à la République.

Outre la Déclaration particuliere de la France à l'égard de la Pologne, les Couronnes alliées firent encore connoître ce qu'on devoit attendre d'Elles, par la Réponſe qui fut faite de leur part aux dernieres inſtances des Puiſſances Maritimes. Ces Couronnes déclarerent: Qu'elles avoient tout lieu d'être ſurpriſes de la maniere dont le Roi de la Grande Bretagne & les Etats Généraux avoient interpreté la Réponſe pleine de Juſtice & de droiture qu'elles avoient données. Qu'Elles vouloient réellement la Paix, que le repos des Peuples & la Religion rendent toujours deſirable; mais

qu'elles ne pouvoient consentir qu'à une Paix solide, honorable, & qui procurât le bien général de l'Europe. Que les Affaires de Pologne avoient engagé la Guerre présente. Que le Roi de la Grande Bretagne & Leurs Hautes Puissances avoient eux-mêmes reconnu que l'Honneur de la France y étoit intéressé. Que les Couronnes alliées insistoient sur une Satisfaction convenable, & telle qu'elle assurât les Droits & les Libertés de ce Royaume. Que la Puissance de l'Empereur sembloit ne devoir pas moins allarmer l'Europe, que les Couronnes alliées, & que si l'on se fixoit aux Propositions sur les Etats d'Italie, telles qu'elles avoient été présentées, l'Empereur seroit plus puissant qu'il ne l'étoit, & plus en état d'imposer la Loi, non seulement à l'Italie, mais même au reste de l'Europe. Qu'il étoit donc juste de former des Arrangemens qui pussent affermir solidement le Repos général. Que les Couronnes alliées ne s'éloigneroient pas de traiter dans un Congrès, toutes les Affaires qui pourroient remplir cet objet, en travaillant à prévenir ce qui seroit contraire à la Paix, ou qui pourroit la troubler à l'avenir. Qu'Elles consentoient à un Armistice, & que comme elles n'avoient que des vues équitables, les succès favorables n'empêcheroient pas de s'y prêter dès qu'il seroit général, bien garenti, & que les choses demeureroient *in statu quo* pendant tout le reste de sa durée. Que tels étoient les véritables sentimens

des

des Couronnes alliées, dans leſquels le Roi de la Grande Bretagne, & les Etats-Généraux devoient reconnoitre l'amour qu'Elles avoient pour la Paix.

Les Etats Généraux, à qui cette Réponſe fut communiquée, remirent à Mr. Walpole les conſiderations dont ils la trouvoient ſuſceptible. Ils firent part en même tems à l'Ambaſſadeur de France de divers Articles, ſur leſquels ou auroit abſolument beſoin de quelques Eclairciſſemens, afin que Son Eminence les demandât à ſa Cour. On ſouhaitoit de ſavoir ce que les Alliés entendoient: 1. Par *un Armiſtice général & bien garanti.* 2. Par *une Satisfaction convenable.* 3. Par le *ſtatu quo.* D'un autre côté, on ne voyoit pas dans cette Réponſe ſi le Projèt de Pacification pourroit ſervir d'un Plan avec lequel il y auroit moyen d'entrer en Négociation.

La Cour de France fit attention aux demandes qui lui furent faites. Elle donna ſur les trois Articles en queſtion les Eclairciſſemens qu'on lui demandoit. Ils contenoient en ſubſiſtance: Que les Alliés ne s'éloigneroient pas de traiter dans un Congrès toutes les Affaires, qui pourroient remplir l'objet de la Pacification. Que quant au Plan, les Alliés avoient déja déclaré leurs Sentimens à cet égard. Que quant à l'Armiſtice, la Pologne y devoit être compriſe. Que la France ſe contenteroit, pour faciliter la Suſpenſion, que dans l'Acte de Suſpenſion, en faiſant mention de la

Pologne, on ajoutât comme une ſuite eſſentielle, que ce qui pourroit être fait en Pologne, ſeroit regardé comme non avenu, & ne pouvant préjudicier à aucuns Droits, ni empêcher les Arrangemens qui pourroient être jugés convenables pour pacifier les Différens de Pologne, & aſſurer ſes Libertés, & que l'attachement à l'un ou l'autre Parti ne pourroit être un ſujet légitime de vexation contre qui que ce fût. Que l'Armiſtice étant conclu, il ſeroit garanti par les Médiateurs; cela étant naturel, & ainſi pratiqué dans d'autres occaſions. Que par la Periode qui dit, que les Affaires reſteroient *in ſtatu quo*, pendant tout le tems de la durée de l'Armiſtice, on devoit entendre, que les Affaires reſteroient dans l'état où elles ſe trouveroient au jour de la Convocation ſur un Armiſtice, & que ſans doute les Puiſſances Maritimes l'avoient entendu de même, en propoſant le *ſtatu quo*.

Cette Déclaration & les Eclairciſſemens ayant été communiqués aux Alliés de Sa Majeſté Impériale, l'Impératrice de Ruſſie fit entendre, qu'elle ne conſentiroit jamais aux Conditions de cet Armiſtice, qui concernoient la Pologne.

Des ſentimens expoſés de part & d'autre avec tant de fermeté, & ſoutenus du Point d'Honneur, annoncoient à l'Europe que ſi les Puiſſances qui s'étoient entremiſes pour la Pacification, ne trouvoient pas quelque temperament pour accorder les Parties, la Guer-

Guerre ſe pouſſeroit bientôt avec une vigueur proportionnée aux Forces des Puiſſances qui y étoient intéreſſées. On ne douta pas même que l'Empereur, après avoir reçu les nouveaux Secours qu'il attendoit, ne fût dès lors entierement déterminé à prendre ſa revanche & à faire les derniers efforts ſur le Rhin. En effet, le Prince Eugene ne vit pas plutôt les Troupes Ruſſiennes ſur le point de joindre ſon Armée, qu'il commença à faire les diſpoſitions néceſſaires pour décamper de Bruchſal, où il étoit reſté depuis le commencement de la Campagne. Son Alteſſe ordonna de marquer un Camp entre Heydelberg & Manheim, & fit en même tems défiler vers le Meyn, une partie des Troupes à la Solde de Sa Majeſté Impériale, afin qu'elles fuſſent à portée de paſſer le Rhin à Mayence. On jetta deux Ponts ſur le Necker, l'un à Seckenheim, & l'autre à Ladenbourg. Le dix-ſept de Septembre, le Prince Eugene décampa de Bruchſal, où il laiſſa vint milles Hommes, ſous les ordres du Général Duc d'Aremberg. L'Armée Impériale alla camper ſur le bord du Necker, s'étendant depuis Heydelberg, où le Prince Eugene prit ſon Quartier, juſques près de Manheim. Le Corps des Ruſſiens s'étant rendu au Camp qui lui avoit été marqué de l'autre côté de cette Riviere, le Prince Eugene s'y rendit avec la plus grande partie des Généraux. Il y fut reçu au bruit de trois décharges de la Mouſquetterie & de l'Ar-

tillerie de ces Troupes, qui paſſerent en Revue, & firent leurs Exercices avec une exactitude dont Son Alteſſe parut contente. Ce Prince ne fit pas long ſéjour dans ſon nouveau Camp de Heydelberg. Il en partit le cinq d'Octobre, après avoir laiſſé le commandement de l'Armée au Duc de Wirtemberg. Il arriva le dix au Camp de l'Electeur de Baviere, où il eut avec ſon Alteſſe Electorale un entretien d'une heure. Il partit le même jour, & prit la route de Ratisbonne pour ſe rendre à Vienne.

Avant le départ de ce Prince, l'Armée de France avoit auſſi quitté ſon Camp de Weinolsheim, après y avoir demeuré près de trois Mois. Quelques jours auparavant le Maréchal de Coigni fit des diſpoſitions qui donnerent lieu de croire, qu'en abandonnant les environs de Mayence, il vouloit empêcher les Impériaux, s'ils paſſoient le Rhin près de cette Place, de venir inquieter les François, dans leurs Quartiers du côté de Worms. On crut auſſi qu'il avoit deſſein de laiſſer des Poſtes bien établis du côté de Mayence, & qu'il vouloit ſe conſerver la communication & le paſſage de la Seltz. Ce Général y fit conſtruire en différens endtoits quatorze nouveaux Ponts. Il fit faire de grands abatis d'arbres, le long de cette Riviere, afin d'empêcher les Impériaux de la paſſer. On pratiqua de plus, par ſes Ordres, une coupure de quatre cens pas d'étendue, ſur huit piés de profondeur, laquelle s'étendoit depuis le Ruiſ-

Ruiſſeau d'Algesheim juſqu'au-delà de Weinsheim, vers l'endroit où la Seltz ſe décharge dans le Rhin à trois lieues de Mayence. On établit en même tems un Poſte de quatre Bataillons le long du Rhin vis-à-vis de Manheim, afin d'empêcher les Déſerteurs de l'Armée de paſſer le Fleuve dans cet endroit-là. D'un autre côté par ordre du Comte de Beliſle, le Comte d'Aubigny fit travailler à changer toute la diſpoſition de la Ville de Treves, afin de mettre cette Place en état de défendre le paſſage de la Moſelle.

Ce fut le vint-neuf du Mois d'Août que toute l'Armée Françoiſe ſe mit en marche ſur ſept Colonnes, & vint d'abord camper ſur les hauteurs du Terrain devant Oſtoffen & Weſtoffen. Le Maréchal de Coigni prit ſon Quartier à Bermersheim. Celui des Princes fut établi à Benheim. Le même jour, le Camp de la Maiſon du Roi ſe mit auſſi en marche, pour venir camper au même endroit, & ne former qu'une ſeule Armée. L'Arriere-Garde fut attaquée par dix-huit cens Chevaux des Ennemis, partagés en deux Corps. Cette entrepriſe ne leur réuſſit pas. Mr. de Quadt, à la tête de mille-cinq cens Chevaux, alla à leur rencontre & les mit bientôt en fuite. Il y eut de part & d'autre quelques Houzards de bleſſés.

L'Armée de France quitta ſon Camp le vint-cinq de Septembre, après s'être ſéparée en deux Corps, dont le principal, ſous le

Maréchal de Coigni alla camper ſur la Bruyere de Lambsheim. Ce corps étoit compoſé de toute l'Infanterie, & de quelques Regimens de Dragons & de Houzards. Le ſecond Corps, commandé par le Marquis de Dreux, alla camper à Neuſtadt: il conſiſtoit en la Maiſon du Roi, avec toute la Cavalerie. Le Corps de Reſerve du Comte de Beliſle campoit alors près de Turckeim. Ces trois Corps, quoique ſéparés, pouvoient ſe réunir en une demie heure.

On comptoit dès lors la Campagne entierement finie, du moins pour la plus grande partie des deux Armées, lorſqu'un Détachement Impérial, au nombre de quarante-cinq mille Hommes, ſe mit en marche au-delà du Rhin, ſous les ordres du Comte de Seckendorff. Ce Détachement ayant paſſé le Rhin à Mayence, s'avança d'abord à Coblentz, & pouſſa enſuite juſqu'au voiſinage de Traerbach, où il jetta deux Ponts ſur la Moſelle. Une partie de la Cavalerie paſſa cette Riviere; & le Comte de Seckendorff lui fit prendre poſte ſur le Mont Royal. Ce Mont eſt une hauteur qui ſe trouve dans un des coudes que fait la Riviere, & qui forme une eſpece de Peninſule propre à être fortifiée.

Pour obſerver les mouvemens du Comte de Seckendorff, Mr. de Beliſle ſe mit en marche avec le Corps de Reſerve qu'il commandoit, & s'avança à Keiſers-Lautern. Sur l'avis qu'on reçut enſuite, que les Impériaux avoient fait arrêter des Bâtimens

ſur

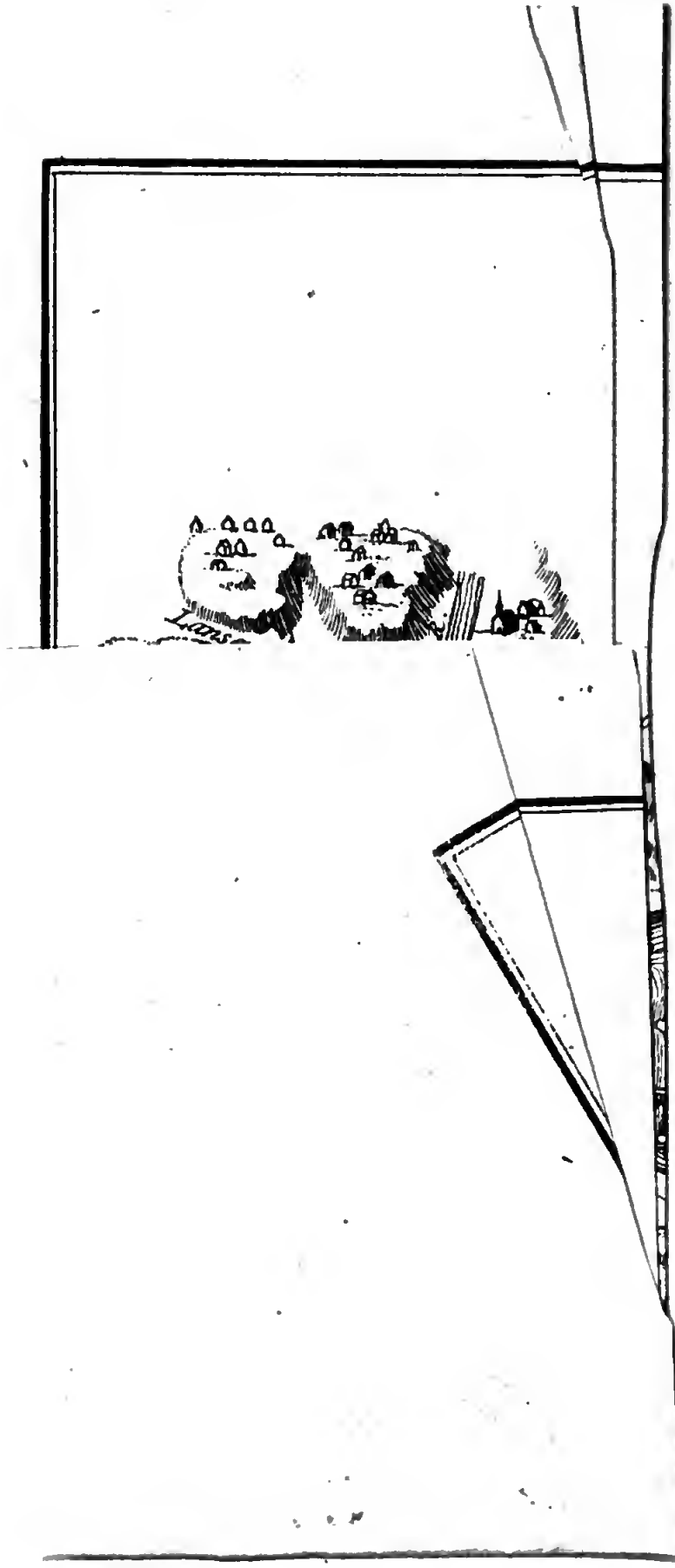
Lions

ſur la Moſelle, commandé tous les Chevaux du Païs & pris les précautions néceſſaires pour pouvoir paſſer ſur cette Riviere; le Maréchal de Coigni détacha d'abord les Brigades de Cavalerie du Régiment Royal & de Dauphin Etranger, pour aller joindre le Comte de Beliſle, & ordonna en même tems aux Régimens Royal, des Cravates, de Bretagne & de Châtelleraud, & aux Régimens de Dragons d'Harcourt, de prendre inceſſamment la même route. Ces Troupes étoient commandées par le Duc de Bethune, Lieutenant Général, & par le Comte de Chaſtelux Maréchal de Camp. Sur ces entrefaites, les Troupes qui étoient campées à Andel, au nombre de ſeize Bataillons & de neuf Eſcadrons, ſous les ordres de Mr. d'Aubigné, arriverent à Bouveren à une lieue de Treves, où elles formerent un Camp. Elles furent renforcées le lendemain par vint Eſcadrons de Dragons du Corps de Mr. de Beliſle, qui arriva le même jour à Treves. Mr. de Polaſtron ſe rendit auſſi au Camp avec douze Bataillons. Il fut ſuivi par pluſieurs autres, de ſorte que toutes les Troupes qui devoient former l'Armée du Comte de Beliſle furent aſſemblées au nombre d'environ quarante milles Hommes. Quoique ces Troupes euſſent fait des marches forcées, elles ne s'en reſſentirent pas beaucoup, n'ayant manqué de rien en chemin par les ſoins de Mr. de Beliſle, qui avoit pris les devans afin de pourvoir à tous leurs beſoins.

ſoins. Les Lieutenans Généraux qui commandoient ſous ce Général, étoient Mrs. de Bethunes, d'Aubigné, de Saxe & de Polaſtron. Il y avoit pluſieurs Maréchaux de Camp & nombre de Brigadiers. L'Artillerie venue de Metz arriva au Camp avec deux cens Canoniers. Elle conſiſtoit en trente deux Pieces de Canon.

Il n'étoit guère poſſible que deux Armées auſſi nombreuſes, s'approchaſſent de ſi près, ſans qu'on en vint à une Action. Il y en eut une en effet, mais qui fut beaucoup moins ſanglante que celles qui s'étoient données l'année précedente en Italie. Comme les Rélations qui en ont été données par les deux Partis different un peu entre elles, nous rapporterons ici l'une & l'autre, afin de continuer à nous conduire toujours avec la même impartialité. Celle qui fut publiée par les Impériaux contenoit les circonſtances que voici.

Le Duc de Wirtemberg n'eut pas plutôt pris le Commandement de l'Armée Impériale, que celle de France, fort affoiblie par les Secours qu'elle avoit envoiés vers la Moſelle, jugea à propos d'évacuer Worm, ce qu'elle fit même avec aſſez de précipitation. Les Troupes de Pruſſe ayant quitté l'Armée Impériale, celles de Ruſſie occuperent leurs Poſtes dans l'Iſle du Rhin, & dans d'autres endroits. Le Duc de Wirtemberg ayant chaſſé d'une Iſle vis-à-vis de Spire un Détachement François qui y étoit poſté, Son Alteſſe y fit élever une Batterie

de

de quelques Pieces de Canon, dont il fit tirer à Boulets rouges ſur le Magazin de Foin & de Paille, que les François avoient hors de Spire, & qui fut bientôt reduit en cendres. Dans la ſuite, ce Prince laiſſa ſes Troupes en repos, ne jugeant pas à propos de les fatiguer inutilement, & ſe contentant d'envoyer au Comte de Seckendorff les Secours qu'il lui demandoit.

Le Maréchal de Coigni ne reſta pas ſi tranquile. Recevant Couriers ſur Couriers du Comte de Beliſle, il lui envoya d'abord quelques Bataillons: mais ce Secours ne ſuffiſant pas, il fit évacuer Worms, Franckenthal, Lambsheim, & Turkeim; & laiſſant le Lieutenant-Général Quadt dans les Lignes du Spirebach avec environ quarante Bataillons & quelque Cavalerie, ce Maréchal fit marcher le reſte de l'Armée vers Keyſers-lautern, pour aller joindre le Comte de Beliſle ſur la Moſelle. Les Princes ſuivirent l'Armée, qui prit ſa route par Kikelberg, S. Wandel, & Cerf. Cette Marche fut des plus pénibles, quoiqu'on eût envoyé les Bagages par une autre route, afin qu'ils n'embarraſſaſſent pas l'Armée dans la diligence qu'on vouloit lui faire faire. Le Maréchal de Coigni arriva à Trèves le dix-huit d'Octobre. L'Armée ne put y être que le lendemain. Le Maréchal trouva le Comte de Beliſle de l'autre côté de la Moſelle, & ils concerterent enſemble ſur ce qu'il falloit faire pour faire échouer les deſſeins du Comte de Seckendorff.

La Marche du Comte de Seckendorff ne fut pas moins pénible. Le Comte de Belisle y avoit pourvu, en faisant enlever toutes les Provisions dans les Endroits par où il devoit passer, & ayant envoyé plusieurs Détachemens dans des Défilés ou il fallut en venir aux mains pour s'ouvrir un Passage. Le Comte de Seckendorff, fit passer la Moselle à son Armée, le dix-huit & le dix-neuf d'Octobre sur les Ponts, qu'il avoit établis à Mulheim & à Cucs. Les François, sur l'avis de cette Marche, passerent aussi la Moselle sous Treves, & s'avancerent avec toutes leurs forces pour s'opposer au Comte. A cette nouvelle le Prince George de Hesse, avec le reste de l'Infanterie, & le Baron de Seber, avec la Cavalerie de l'Aîle gauche, passerent la Moselle, & continuerent leur marche en diligence pour se rendre à Clausen. Le Corps, commandé par le Général Morner, qui étoit encore à Haag, se remit aussi en marche, & vint occuper le Camp de Muhlen.

Pendant tous ces mouvemens, le Comte de Seckendorff, accompagné du Prince Ferdinand, se porta sur les hauteurs de Hertzerode, afin d'examiner les Démarches des François, qui avoient campé la nuit à Vieren. Ils étoient en pleine marche, & les Houzards & Illyriens, détachés pour les observer, ayant donné sur leur Avant-garde, en furent repoussés. Sur ces entrefaites, on vint donner avis au Comte de Seckendorff, que

que le Maréchal de Coigni avoit Ordre du Roi Son Maitre d'attaquer les Impériaux par-tout où il les rencontreroit. Ce bruit étant assez conforme à la marche des Troupes Françoises, le Comte de Seckendorff détacha dix Compagnies de Grénadiers du côté de Riderich, où la gauche devoit s'appuier, & fit occuper le Pont qui s'y trouvoit sur le Salm, par une de ces Compagnies. En même tems, il y envoya vint Escadrons de l'Aîle droite, & réitera les Ordres à l'Infanterie, qui descendoit la Montagne de Clausen, de hâter sa marche. Ces Escadrons & l'Infanterie n'étoient pas encore arrivées, lorsque la Droite des François s'étant jettée dans le Village de Riderich, attaqua la Compagnie de Grénadiers qui gardoit le Pont, l'obligea à le repasser & s'empara du Pont.

On détacha le Prince de Waldeck avec cinq Compagnies de Grénadiers, ceux du Regiment de Ligne & les Carabiniers du Regiment de Sehr, pour arrêter les François, jusqu'à l'arrivée de l'Infanterie, qui joignit peu après, & fut à l'instant rangée en ordre de Bataille. Les François avoient en attendant fait un mouvement, qui sembloit les porter sur notre Centre. Il n'y avoit encore que deux Pieces de Canons à la main. On les fit avancer pour s'en servir, comme on le fit avec succès. Les François s'arrêterent sans avancer ni reculer. Cette contenance donnant lieu de croire, qu'ils en vouloient peut-être à la Droite,

le

le Comte de Seckendorff s'y porta ; mais comme il n'y trouva aucunes Troupes Ennemies, & qu'il auroit fallu du tems, pour y en faire venir, par les Défilés & Ravines dont le terrain étoit coupé, il renforça la Droite, & détacha ſix Compagnies de Grénadiers ſous les ordres du Général Diemar, afin de déloger les François du Pont de Riderich. Trois Bataillons Danois, & celui de Pomeranie furent commandés pour ſoutenir ces ſix Compagnies.

Les François n'attendirent pas les Impériaux. Dès qu'ils virent qu'on les alloit attaquer, ils abandonnerent le Pont & le Village de Riderich. Le Pont ayant été reparé, le Prince de Waldeck eut Ordre de le paſſer avec ſix Compagnies de Grénadiers, le Bataillon de Pomeranie, deux cent Chevaux & cent Houzards, afin d'aller prendre en flanc un gros d'Infanterie ennemie, qui s'étant poſté vis-à-vis du Centre des Impériaux, y eſſuioit avec beaucoup de bravoure le feu de ſix Canons chargés à cartouches. Quelques Eſcadrons paſſerent en même tems la Salm ſur le Pont d'Eſch, afin de prendre auſſi ce Corps en flanc de ce côté-là. Il conſiſtoit en deux milles-deux cens Grénadiers, outre vint Bataillons, qui ſe tenoient couchés derriere eux, & qui n'eurent pas plutôt apperçu les Houzards qu'ils firent ſur eux une décharge de toute leur Mouſqueterie. Quelques Bataillons de nôtre Aîle gauche, quoique ſans ordre, firent feu en même tems, & tuerent

tuerent quelques-uns de leurs propres Houzards, ce qui empêcha les Troupes, commandées par le Prince de Waldeck, de pourſuivre les François, qui, après avoir fait leur décharge, ſe retiroient avec précipitation. D'ailleurs la nuit approchoit, enſorte que ce jour-là, il fallut ſe contenter de cet avantage, & faire revenir les Troupes en déçà de la Salm.

L'Armée paſſa la nuit ſous les Armes, & comme les Déſerteurs, qui venoient ſe rendre en grand nombre, rapportoient unanimement, que le Maréchal de Coigni viendroit nous attaquer une ſeconde fois le lendemain, le Comte de Seckendorff, donna Ordre aux cinq Bataillons & aux quatre Eſcadrons, ſortis de Luxembourg, & qui n'étoient plus qu'à une Lieue de ſon Camp, ainſi qu'au Corps du Général Morner, de joindre inceſſamment, ce qui fut exécuté. En attendant, l'Armée fut rangée en Ordre de Bataille, & les Troupes, dont on avoit renforcé la Gauche, furent renvoyées à la Droite. Les François, qui s'étoient retirés ſur les hauteurs à une demie lieue du Champ de Bataille, paſſerent auſſi la nuit ſous les Armes. Une heure avant la pointe du jour, on entendit battre la Générale dans leur Camp; & dès qu'il commença à faire jour, leur Infanterie deſcendit la Montagne ſur trois Colonnes, & s'avança juſqu'au Village de Salm, vis-à-vis de notre Centre. On s'attendoit à voir ſuivre la Cavallerie; mais

ſur les dix heures, on vit au contraire qu'elle défiloit vers Treves, & peu après l'Infanterie prit la même route. Tous les Houzards, & mille Chevaux de la Droite, furent détachés à leurs trouſſes, & le Général Baron de Diemar, avec ſeize Compagnies de Grénadiers, pour ſoutenir les Houzards. La Retraite des François ſe fit avec tant d'Ordre, qu'on ne put preſque les entamer. On leur fit ſeulement quelques Priſonniers, & on leur tua ou prit quelques Chevaux.

Les François expoſent les évenemens de cette Action d'une maniere un peu differente. On ſera bien aiſe, ſans doute, de trouver ici les circonſtances qu'ils en rapportent. Les voici telles qu'il les ont publiées.

La Poſition du Comte de Beliſle, & la Marche du Maréchal de Coigni, ont dérangé les Projets du Comte de Seckendorff. Ce Général a paru abandonner le deſſein qu'il avoit de s'emparer de Treves. Il s'eſt déterminé à paſſer la Moſelle, ſur les Ponts qu'il avoit ſur cette Riviere, à Muhlen, & à Traerbach. Il s'eſt avancé le vint-un aux environs d'Eſch, où il eſt campé, avec la plus grande partie de ſes Troupes. Il a fait occuper par des Détachemens, Ruinick, & le Pont ſur la Salm, qui eſt près de ce Village. Le Maréchal de Coigni partit de Saint Wendel, le dix-ſept d'Octobre. Il ordonna à l'Infanterie, de s'arrêter à Mettollch. Il vint camper, avec les Grénadiers, la Ca-

va-

valerie, & les Dragons, à Waderne, & y fut joint par la Gendarmerie. Le dix-huit, ces Troupes s'avancerent à Cerff, où l'Infanterie devoit ſe rendre. Le même jour, le Maréchal de Coigni arriva à Trèves. Il y apprit le lendemain, que le Comte de Seckendorff ſe diſpoſoit à faire paſſer la Moſelle à ſon Armée. Il détacha, à cette occaſion, Mr. Philippes, Maréchal de Camp, avec trente-ſix Compagnies de Grénadiers & cinq cens Chevaux, pour aller du côté de Fhor. Le vint, le Maréchal de Coigni marcha, avec le reſte des Compagnies de Grénadiers du Corps de Réſerve, & avec celles qu'il avoit amenées avec lui. Il s'avança vers Heyzordt, & fit attaquer, par le Marquis de Nangis, avec un Détachement de Grénadiers & la Compagnie de Kleinholtz, le Village de Ruinick, dont nos Troupes s'emparerent, ainſi que du Pont.

Le Maréchal de Coigni, qui n'avoit pas encore été joint par l'Infanterie, dont la pluie & les mauvais chemins avoient retardé la Marche, jugea, par les mouvemens des Ennemis, poſtés ſur les hauteurs, qu'ils alloient ſe porter en grand nombre ſur le Poſte de Mr. Philippes & ſur Ruinick. Il envoya dire auſſitôt au Marquis de Nangis, qui s'étoit avancé au-delà du Village de Ruinick d'y ramener ſon Détachement. Il fit marcher en même tems les Piquets, ſous les Ordres du Duc de Boufflers, & les mit à portée de ſoutenir

le Corps de Troupes, commandé par Mr. Philippes.

Ces Troupes ayant été expoſées au feu de cinq Pieces de Canon, que les Ennemis avoient fait avancer, & qui commencerent à tirer une heure avant la nuit, nous avons eu environ quatre-vint Hommes tués ou bleſſés. Le ſoir, le Comte de Seckendorff envoya un Corps de Dragons du côté d'Eſch. Leur mouvement donna lieu à un feu de Mouſqueterie entre nos Troupes & la Ligne des Ennemis, qui étoient reſtés en Bataille. Mr. Corberon, Capitaine de Grénadiers dans le Regiment de Navarre, fut tué dans cette décharge de Mouſqueterie. Le Chevalier de Marcieux, Maréchal de Camp, y fut bleſſé légerement. Le Marquis de Charoſt, Fils du Duc de Bethune, Colonel du Regiment de la Couronne, y reçut pluſieurs bleſſures, dont il mourut le lendemain, âgé de vint-quatre ans. Le Maréchal de Coigni, qui n'avoit marché avec les Grénadiers, que pour découvrir les diſpoſitions des Ennemis, ayant reconnu qu'ils étoient poſtés très avantageuſement, & ſon Infanterie ne pouvant le joindre auſſitôt qu'il l'avoit compté, il ſe détermina à venir camper à Bicong, d'où il ſe rendit à Erring, près de Treves.

On regrette extrêmement, & avec raiſon, le Marquis de Bethune, &, du côté des Imperiaux, le Comte de Naſſau, jeune Officier Anglois, & Volontaire dans l'Ar-

l'Armée Impériale, Petit-Fils du feu Velt-Maréchal d'Auwerkerk. Le Comte de Beliſle fut fort bleſſé de la chute de ſon Cheval, tué ſous lui. Le Maréchal de Coigni ſe retira avec ſon Armée juſqu'à Evang, Schweig, Pfaltz, & Roover, & le lendemain il alla camper près de Treves, partie en deçà, partie en-delà de la Moſelle, d'où il détacha la plus grande partie de la Cavalerie du côté de la Sarre, pour la commodité des Fourages. Le Comte de Seckendorff, profitant de la Retraite des François, s'avança vers la Kyll, qu'il paſſa ſans oppoſition. Il vint à ſon tour prendre ſon Quartier à Evang, d'où il s'avança ſur le Rotenberg, & les autres Hauteurs, qui commandent la Ville de Treves, & même le Camp des François au-delà de la Moſelle. Ceux-ci n'avoient plus qu'un Poſte en deçà au Village de Pfalts, que ce Géneral fit attaquer, & qu'ils abandonnerent d'abord. Le Comte de Seckendorff ſe vit par-là maitre de tous les bords de la Moſelle de ce côté, & fit élever une Batterie ſur le Marinsberg, d'où il pouvoit foudroyer la Ville, & le Fort St. Jean. Il s'en abſtint, pour ne pas expoſer la Ville à un Pillage, & peut-être à un Incendie, dont les François la menaçoient. Le Comte de Seckendorff tenta alors de ſe rendre maitre du confluent de la Sarre, où le Comte de Beliſle avoit fait élever un Fort, & conſtruire un beau Pont de Pierre. Pour y réuſſir, il fit

marcher une partie de ſon Armée ſur diverſes Colonnes du côté de Conſarbrick ; & elles furent obligées d'eſſuier à découvert dans cette Marche le feu du Canon des François, poſté ſur l'autre bord de la Moſelle.

Une Lettre écrite de l'Armée ſous Treves, nous donne une idée de la ſituation où l'on étoit, lorſque les Hoſtilités commencerent à ceſſer, & nous apprend en même tems quelques circonſtances qui ne ſe trouvent pas dans les Rélations précédentes. Voici dans quelles termes elle étoit concue.

Les Ennemis nous voyant au-delà de la Moſelle, & nous ayant fait retirer de Pfaltz, ſe mirent en marche par Colonnes, de l'autre côté de la Riviere, pour aller ſe ſaiſir des hauteurs qui commandent cette Ville. La prémiere Colonne, qui étoit de Cavalerie, eut la hardieſſe de défiler en notre préſence, & de venir gagner le petit Village de Biver, à un quart de lieu de Treves, de l'autre côté de la Moſelle, affrontant notre Artillerie, qui étant ſur le bord, les ſalua en paſſant, & en renverſa une grande quantité par terre. Ces Intrépides, malgré le feu continuel de notre Canon, venoient ramaſſer leurs Morts & leurs Bleſſés, & rien ne put empêcher leur Armée de défiler pendant toute la journée, quelquefois avec viteſſe, pour éviter le feu de notre Artillerie, & ſouvent de ſang froid. Nous eumes le cha-

chagrin de voir ce ſpectacle pendant tout le jour, & le regret de les voir grimper ſur les Hauteurs de Treves, & camper à notre barbe, en arrivant aux environs de la Chapelle de Saint Marc, qui n'eſt qu'à la portée du Canon du Pont de Treves, où nous avons un petit Fort. Cela fit appréhender, qu'ils n'euſſent deſſein de nous bombarder & canonner dans Treves, ou de bruler nos Magazins, ainſi qu'ils avoient fait à Spire le Mois dernier, nous en menaçant même. Mais on leur envoya dire, que s'ils tiroient un ſeul coup de Canon dans Treves, & jettoient une ſeule Bombe, auſſitôt on abandonneroit la Ville au pillage, & qu'on y mettroit enſuite le feu; ſe retirant quand elle ſeroit toute réduite en cendre: ce qui les contint ſur ces Hauteurs avec beaucoup de conſtance, malgré les rigueurs de la cruelle Saiſon. C'eſt le Diable, qui a inſpiré cette Expedition au Comte de Seckendorff, & il n'y a que lui capable de l'exécuter avec tant de ſuccès. Notre Armée a plus ſouffert depuis le dix du Mois d'Octobre, qu'elle n'avoit ſouffert pendant toute la Campagne; & elle eſt plus ruïnée, que ſi nous avions perdu une Bataille. Tout nous manque. Notre Cavalerie & nos Dragons ſont preſque démontés, & les maudits Houzards ne nous laiſſent parvenir aucune Proviſion. Si l'Armiſtice n'a pas lieu dans peu, comme on s'en flatte, nous ſommes perdus; & le Comte de Seck-

kendorff aura la gloire de mettre la Champagne ſous Contribution, ſans que nous puiſſions l'en empêcher. Cent-cinquante Maitres des Ennemis ont eu la hardieſſe de paſſer de nuit la Moſelle dans des Bateaux, au Village d'Igell, en face de notre Camp de la Saare, ſans que nos Troupes s'en apperçuſſent, & repaſſerent de même. On croit que leur deſſein étoit de venir reconnoitre les chemins, afin d'y faire marcher leur Armée, pour pénétrer par cette route dans la Lorraine-Alemande. Le prémier de Novembre ſur le ſoir, les Ennemis ayant établi une Batterie de Pieces de Canon au Village de Biver, tirerent avec tant de force ſur notre Batterie, qu'ils démonterent quelques Pieces de Canon, tuerent deux Hommes & trois Chevaux, en bleſſerent pluſieurs autres, & obligerent quuelques-unes de nos Brigades à ſe retirer. On fit partir, le lendemain, les Régimens de Marine, Conti, Gondrin, Saxe, Mortemar & Dauphine, pour aller renforcer le Camp de Conſarbrick.

Outre l'Action dont on vient de donner le détail, il y eut encore quelques petites rencontres entre les Partis des deux Armées. Dans le tems que le Comte de Seckendorff étoit en marche pour l'Expédition dont nous venons de parler, Mr. de Beliſle fit continuellement harceler ſon Armée en flanc & en queue par pluſieurs troupes choiſies de Partiſans, avec des Dragonds,

gonds, Houzards, & Fuſiliers, qui firent ſi bien leur devoir, qu'ils retarderent la marche de cette Armée de plus de deux jours. Le Partiſan Kleinholtz eut la hardieſſe d'attaquer, dans Kirn, l'Avant-Garde des Impériaux avec deux cens Fuſiliers, & trois cens Dragons & Houzards. Les Impériaux avoient deux cens Hommes dans la Maiſon de Ville, qui tiroient d'enhaut ſur les François & cent Houzards ſur la Place. Les Dragons & Houzards François attaquerent ces derniers, pendant que les Fuſiliers tiroient ſur ceux de la Maiſon de Ville; & ils ne ſe retirerent qu'à la vue de quatre milles Hommes, qui parurent ſur les Hauteurs, emmenant avec eux vint-cinq Houzards priſonniers. Les Partiſans Gaſhau, & Pauli, ne furent pas auſſi heureux dans une Rencontre à Kirchberg, près de Simmeren. Voici comme cette action ſe paſſa. Le cinq d'Octobre un Parti de cinquante Houzards de l'Armée Impériale ſe trouva enveloppé, près de Kirn, par un gros de François de douze cens Hommes, commandé par le Lieutenant-Colonel Gallau. Le Wachtmeſter, qui commandoit les Houzards ne voulut pas entendre parler de Quartier. Après avoir fait un grand carnage de ſes Ennemis, il tomba ſur le carreau avec dix-neuf des ſiens, & ſix autres dangereuſement bleſſés. Les vint-cinq qui reſtoient, ſe firent jour à travers les Ennemis & allerent rejoindre l'Armée, qui devoit tra-

verſer ce jour-là un Bois d'une lieue d'Allemagne d'étendue, par un chemin de quinze toiſes de largeur, que le Comte de Beliſle y avoit fait faire au commencement de la Campagne. Ils s'attendoient à y trouver les François. Le Comte de Seckendorff détacha quarante Compagnies de Grénadiers, & quelques milles Chevaux, qui vinrent occuper differens Poſtes à trois cens pas l'un de l'autre. Le ſix à minuit, l'Armée, l'Artillerie, & les Bagages commencerent à défiler par ce chemin, & paſſerent le Bois, avec perte ſeulement d'un Chariot, qui reſta en arrière. Le Détachement du Général Stein, qui avoit pris les devans, s'avança le même jour juſqu'à Kirchberg, & comme il apprit que le Colonel Gallau rodoit dans les Environs, le Sr. Baronai, Lieuteuant-Colonel du Regiment de Caroli, fut détaché avec trois cens Houzards, pour prendre langue. Une Troupe de ceux-ci s'étant trop écartée, rencontra un gros de Dragons François, & en fut repouſſée & pourſuivie juſques dans le voiſinage de Kirchberg, avec perte de neuf Hommes. Mr. de Stein, qui avoit pendant ce tems-là appris le nombre des François, détacha cinq cens Dragons, ſous les Ordres du Sr. de Linden, Colonel du Régiment de Savoye, afin de joindre le Lieutenant-Colonel Baronai, qui s'étoit avancé dans les défilés de Kirn. Le Colonel Linden l'y ſuivit, & trouva qu'il avoit toutes les Forces des Ennemis en tête,

tête, postées dans un Amphitéatre de Rochers, & Précipices, au pied de Château de Schmidberg. Il n'y avoit pas moyen de les y attaquer sans Infanterie, il étoit trop tard pour en faire venir de Kirchberg, ainsi il fit mettre pied à terre aux Dragons, & à une partie des Houzards, & attaqua les François avec tant de fureur, qu'après avoir essuyé leur prémiere décharge, il força l'enclos où ils s'étoient rétirés, & fit d'abord main basse sur tout ce qui se présenta, jusqu'à ce qu'ils mirent les Armes bas, & se rendirent Prisonniers de Guerre, au nombre de deux cens-dix-huit Soldats, deux Tambours, & dix-sept Officiers. Le Sieur Jacob, fameux Partisan François fit aussi quelques Expéditions sur la Moselle. Ayant été détaché avec quatre cens Hommes tant Infanterie que Cavalerie, il surprit près du Village d'Auschet un Détachement de soixante Hommes de Troupes Danoises, commandé par un Capitaine & un Lieutenant, qu'il enveloppa de telle sorte, qu'ils furent obligés de mettre les Armes bas. Le lendemain, il enleva près d'Enkertz, sur la Moselle, un Lieutenant avec soixante & onze Fantassins, faisant partie d'un Détachement de trois cens Hommes qui étoient dans ce Bourg, & qu'il auroit aussi enlevés, s'ils ne s'étoient cachés à la faveur de la nuit dans des Maisons & Jardins; mais il s'empara de leurs Armes, & fit briser celles qu'il ne put emporter.

Dans

Dans une autre occaſion, après avoir envoyé à Treves les Priſonniers qu'il avoit faits dans ces deux rencontres, il attaqua près de Pliphauſen deux cens Hommes poſtés avantageuſement au coin d'un Bois, & les obligea de ſe rendre après quelques décharges. Le nombre des Priſonniers montoient à cent ſoixante & ſeize Fuſiliers du Régiment de Weſterwaldt, avec le Major qui les commandoit, deux Lieutenans, un Enſeigne & trois Sergens, le reſte ayant été tué ou bleſſé. Il n'eut de ſon côté que quelques bleſſés. Les Priſonniers furent conduits à Treves. Il fit encore, quelque tems après, Priſonniers de Guerre, deux Officiers avec cent deux Soldats, parmis leſquels il y avoit vint-deux Houzards.

Les choſes étoient dans l'état que nous venons d'expoſer, lorſque le Maréchal de Coigni alla rendre viſite à Mrs. les Princes, & leur fit part des ordres qu'il avoit reçus de ſa Cour. Le bruit ſe repandit bientôt que les Préliminaires pour la Paix avoient été règlés, & que l'Armiſtice avoit été accepté. En effet, le Maréchal ayant communiqué le même jour, qui étoit le cinq de Novembre, ces Dépêches au Comte de Seckendorff, ces deux Généraux convinrent entr'eux que les Hoſtilités ceſſeroient dès ce moment entre les deux Armées. Quelques jours auparavant, le Duc de Wirtemberg avoit écrit la même choſe à Mr. Quadt, qui commandoit

dans

dans le Spirebach, & les Hoſtilités ceſſerent également entre les Troupes du Roi Très Chrétien & celles de Sa Majeſté Impériale. Cette grande nouvelle engagea le Comte de Seckendorff à ſe rendre à Treves, le huit du même Mois, & il y fut magnifiquement regalé par le Maréchal de Coigni, avec pluſieurs Officiers Généraux de l'Armée Impériale.

Le Public fut longtems dans l'impatience d'apprendre ce qui avoit été reglé à Vienne entre Sa Majeſté Impériale & le Roi Très Chrétien. Chacun fit d'abord ſes conjectures, & hazarda à ſa fantaiſie des Copies des Préliminaires. Quelques-uns ne laiſſerent pas de déviner aſſez juſte à l'égard de certains articles. La plupart des autres ſe laiſſerent aller à leur imagination, & ne debiterent que des conjectures très peu fondées. Les uns prétendirent qu'il s'étoit trouvé à Vienne, en même tems, un Miniſtre du Roi d'Eſpagne, & un autre de la part du Roi de Sardaigne. D'autres ſoutinrent que la France avoit fait ſeule ſon Accommodement, de façon néanmoins qu'elle ſtipula certains avantages pour ſes Alliés qui auroient la liberté de s'y tenir, ou de les rejetter, comme ils le jugeroient à propos. Quelques-uns crurent qu'elle n'avoit rien fait de ſon chef, ou que du moins elle connoiſſoit aſſez les deſſeins des Cours de Madrid & de Turin, pour traiter en quelque maniere en leur nom. Enfin, il y en eut qui avancerent,

rent, que la France avoit ſigné des Articles Préliminaires, & qu'elle avoit garanti qu'ils ſeroient acceptés par ſes Alliés dans un certain tems.

Le ſecrèt avec lequelle ſe fit cette importante Négociation, & que les principales Parties contractantes voulurent garder encore quelque tems, donna lieu à toutes ces conjectures. Ce ne fut que le huit de Novembre, qu'on déclara publiquement à la Cour de France, que les Articles préliminaires de l'Accommodement avec l'Empereur étoient reglés, & qu'on avoit fait partir des Couriers pour porter les ordres du Roi Très Chrétien à ſes Armées en Allemagne & en Italie, d'y ceſſer tous actes d'Hoſtilité.

La Copie de ces Préliminaires, qui paſſe juſqu'à préſent pour la plus autentique, eſt celle qu'on prétend avoir été communiquée le troiſieme de Janvier 1736, aux Puiſſances Maritimes, avec le Memoire dont le Comte d'Ulefelt les accompagna, en les remettant au Préſident de l'Aſſemblée des Etatts Généraux des Provinces Unies. Ce Memoire & les Articles qui le ſuivent étoient, à ce qu'on aſſure, de la teneur que voici.

LEURS MAJESTE'S IMPERIALES ET TRES CHRETIENNE, *étant convenues des Articles, dont le Souſſigné Envoyé Extraordinaire, & Miniſtre Plénipotentiaire de Sa Majeſté Impériale & Catholique a l'honneur de remettre une Copie à la connoiſ-*

ſan-

ſance de Vos Hautes Puiſſances ; Leurs dites Majeſtés ont cru devoir, par une juſte Conſideration pour Sa Majeſté le Roi de la Grande Bretagne, & Vos Hautes Puiſſances, convenir en même tems, qu'ayant interpoſé leurs bons Offices pour la concluſion des Différens, qui ont ſubſiſté juſqu'à préſent, leſdits Articles leur ſeroient communiqués, pour les inviter à y prendre part ; & que, tous de concert veuillent agir pour leur plus prompte Effectuation : ce dont le Souſſigné n'a pas voulu tarder de s'aquiter ; puiſqu'il ſera très agréable à l'Empereur ſon Maitre, ſi, pour mieux conſolider la Tranquilité publique, les Puiſſances Maritimes ſont diſpoſées à n'en faire qu'un ſeul & commun Ouvrage. A la Haye, le 3 de Janvier 1736.

ARTICLES PRELIMINAIRES.

Sa Majeſté Impériale & Sa Majeſté Très Chrétienne voulant contribuer au plus prompt rétabliſſement de la Paix, ſont convenus des Articles ſuivans.

„ I. Le Roi, Beau-Pere de Sa Majeſté „ Très Chrétienne, moyennant ſon Abdi„ cation, ſera reconnu Roi de Pologne „ & Grand Duc de Lithuanie, & en con„ ſervera les Titres & les Honneurs.

„ On lui reſtituera ſes Biens, & ceux „ de la Reine ſon Epouſe ; & ils en auront „ la libre jouïſſance & la diſpoſition. Il „ y aura une Amniſtie pour tout le paſſé, „ & en conſéquence, reſtitution des biens „ d'un chacun.

„ On

„ On ſtipulera le rétabliſſement & le „ maintien des Provinces & des Villes de „ Pologne, dans leurs Droits, leurs Li- „ bertés, leurs Privileges, Honneurs & Di- „ gnités, ainſi que la Garantie pour toujours „ des Libertés & des Privileges établis „ par les Conſtitutions des Polonois, parti- „ culierement la libre élection de leurs Rois.

„ L'Empereur conſent, que le Roi, „ Beau-Pere de Sa Majeſté Très Chrétien- „ ne, ſoit mis en poſſeſſion paiſible du Du- „ ché de Bar & de ſes dépendances, dans „ la même étendue que le poſſède actuel- „ lement la Maiſon de Lorraine. Sa Ma- „ jeſté Impériale conſent de plus, qu'auſſi- „ tôt que le Grand Duché de Toſcane ſera „ échu à la Maiſon de Lorraine, en con- „ formité de l'Article ſuivant ; le Roi „ Beau-Pere de Sa Majeſté Très Chrétien- „ ne ſoit encore mis en poſſeſſion paiſible „ du Duché de Lorraine, & de ſes dépen- „ dances, auſſi dans la même étendue que „ les poſſède actuellement la Maiſon de „ Lorraine. Le Séréniſſime Beau-Pere „ jouïra de l'un & de l'autre Duchés, ſa „ vie durant. Immédiatement après ſa mort, „ ils ſeront réunis, en pleine Souveraineté „ & pour toujours, à la Couronne de „ France. Quant à ce qui relève de l'Em- „ pire, l'Empereur, comme ſon Chef, „ conſent dès à préſent, que cette réunion „ ait lieu ; & Sa Majeſté Impériale promet „ d'employer, de bonne foi, ſes puiſſans „ Offices, pour en obtenir auſſi le conſen-

„ tement

BIBLIOTECA NAZIONALE VITTORIO EMANUELE
NAPOLI

„ tement de l'Empire. A l'encontre, Sa
„ Majeſté Très Chrétienne renoncera,
„ tant en ſon nom, qu'en celui du Roi,
„ ſon Beau-Pere, à l'uſage de la Voix &
„ Séance à la Diete de l'Empire.

„ Le Roi Auguſte III ſera reconnu lé-
„ gitime Roi de Pologne & Grand Duc
„ de Lithuanie, par toutes les Puiſſances,
„ qui prendront part à la Pacification.

„ II. Le Grand Duché de Toſcane, après
„ la mort du préſent Poſſeſſeur, appartien-
„ dra à la Maiſon de Lorraine, par for-
„ me d'indemnité des Duchés qu'elle cé-
„ dera.

„ Toutes les Puiſſances qui prendront
„ part à la préſente Pacification, lui ga-
„ rantiront la Succeſſion éventuelle de ce
„ Grand Duché. Les Troupes Eſpagnoles
„ ſeront retirées de ſes Places fortes. On
„ y introduira à leur place, un pareil nom-
„ bre de Troupes Impériales, uniquement
„ pour la ſureté de cette Succeſſion éven-
„ tuelle, & de la même maniere qu'il a
„ été ſtipulé dans la Quadruple Alliance,
„ par rapport aux Garniſons neutres. La
„ Maiſon de Lorraine, juſqu'à ce qu'elle
„ ait été miſe dans la jouiſſance du Grand
„ Duché de Toſcane, demeurera en poſ-
„ ſeſſion du Duché de Lorraine & de ſes
„ dépendances, conformément au Traité
„ de Ryſwick. Et afin d'accélérer un Ou-
„ vrage auſſi ſalutaire que celui de la Paix,
„ & en conſidération des Engagemens que
„ la France contracte, pour rendre la Tran-

» quilité publique plus ſolide ; Sa Majeſté
» Impériale ſe charge de bonifier à la Mai-
» ſon de Lorraine, pendant cet intervalle,
» les Revenus du Duché de Bar & de ſes
» dépendances, ſur le pied de l'évaluation
» qui en ſera faite, dans le terme le plus
» court qu'il ſe pourra, à condition de dé-
» duire les Charges attachées à leur Admi-
» niſtration. Stipulé par rapport à Livour-
» ne, que cette Ville demeurera Port franc,
» comme elle l'eſt.

» III. Les Royaumes de Naples & de
» Sicile, appartiendront au Prince qui en
» eſt actuellement poſſeſſeur. Il en ſera
» reconnu Roi, par toutes les Puiſſances
» qui participeront à la Paix.

» Ce Prince aura du côté de la Toſca-
» ne, les Places que l'Empereur a poſſé-
» dées, ainſi que Porto Longone, & tout
» ce que le Roi d'Eſpagne poſſedoit dans
» l'Ile d'Elbe, au tems de la Quadruple-
» Alliance.

» Il y aura une Amniſtie entiere généra-
» le de part & d'autre, & en conſéquen-
» ce, reſtitution des Bénéfices & des Pen-
» ſions Eccléſiaſtiques de ceux qui pen-
» dant la Guerre, ont ſuivi l'un ou l'autre
» Parti.

» IV. Le Roi de Sardaigne poſſedera à
» ſon choix, le Novarrois & le Vigeva-
» naſc ; ou le Novarrois & le Tortonois ;
» ou bien le Tortonois & le Vigevanaſc.
» Les deux Diſtricts qu'il aura choiſis, ſe-
» ront réunis à ſes autres Etats. Bien en-
» tendu,

„ tendu, que comme tout l'Etat de Milan
„ eſt Fief de l'Empire, le Roi de Sardai-
„ gne reconnoitra encore pour tels, les
„ Diſtricts ſus-nommés, qui en ſont dé-
„ membrés.

„ Il aura de plus, la Supériorité Terri-
„ toriale des Terres appellés les *Langhes*,
„ conformément à la Liſte que le Com-
„ mandeur de Solari a produite en 1732,
„ & qui eſt annéxée aux préſens Articles
„ préliminaires. A cet effet, l'Empereur
„ renouvellera non ſeulement, en faveur
„ du Roi de Sardaigne, tout le contenu
„ du Diplôme Impérial, émané par le feu
„ Empereur Leopold, le 8 Fevrier 1690;
„ mais de plus, Sa Majeſté Impériale éten-
„ dra la Conceſſion qui y eſt énoncée, ſur
„ toutes les Terres ſpécifiées dans la même
„ Liſte. Elles ſeront ſujettes, comme
„ Arriere-fiefs, à la Domination immédia-
„ te de l'Empereur & de l'Empire, dont
„ le Roi de Sardaigne ſera tenu de les re-
„ connoitre mouvantes & relevantes.

„ Ce Prince aura auſſi les quatre Ter-
„ res de Saint Fidele, de Torre-di-Forte,
„ de Gravedo, & de Campo-Maggiore,
„ en conformité de la Sentence rendue en
„ 1712, par les Arbitres. Il lui ſera libre
„ de fortifier pour ſa défenſe, telles Places
„ qu'il jugera à propos, dans les Païs aquis
„ ou cédés.

„ V. Tous les autres Etats, ſans excep-
„ tion, que l'Empereur poſſedoit en Italie,

„ avant la préſente Guerre, lui ſeront reſ-
„ titués.

„ On lui cédera de plus, en pleine pro-
„ prieté, les Duchés de Parme & de Plai-
„ ſance.

„ Sa Majeſté Impériale s'obligera de ne
„ point pourſuivre contre le St. Siege, la
„ Déſincamération du Duché de Caſtro &
„ du Comté de Ronciglione, & de ren-
„ dre juſtice à la Maiſon du Guaſtalla, au
„ ſujet de ſes prétentions ſur le Duché de
„ Mantoue, en ſe conformant à l'Ar-
„ ticle XXXII du Traité de Paix de
„ Bade.

„ Sa Majeſté Très Chrétienne reſtituera
„ de ſon côté à Sa Majeſté Impériale & à
„ l'Empire toutes les Conquêtes faites ſur
„ l'un ou ſur l'autre par ſes Armes.

„ VI. Sa Majeſté Très Chrétienne en
„ conſidération de tout ce que deſſus, ga-
„ rantira dans la meilleure forme la *Prag-*
„ *matique Sanction* de l'année 1713, pour
„ tous les Etats que l'Empereur poſſede ac-
„ tuellement, & pour ceux qu'il poſſedera
„ en vertu des préſens Articles.

„ VII. Il ſera nommé des Commiſſaires
„ de part & d'autre, pour regler, entre
„ Sa Majeſté Impériale & Sa Majeſté Très
„ Chrétienne, les détails des Limites de
„ l'Alſace & des Païs-Bas, conformément
„ aux Traités antérieurs, nommément ce-
„ lui de Bade.

La Souſcription de ces Articles Préliminaires

naires étoit concue dans les termes que voici.

„ Nous Souſſignés en vertu des Pleins-
„ pouvoirs de nos Maitres avons arrêté les
„ préſens Préliminaires, qui reſteront ſe-
„ crets, juſqu'à ce qu'il ſoit convenu autre-
„ ment entre les Parties, & ſeront ratifiés
„ dans un Mois on plutôt, ſi faire ſe pour-
„ ra. Fait à Vienne le 3 Octobre 1735.

(L. S.) (L. S.)

PHILIPPE LOUIS Comte de SINTZENDORFF. JEAN-BAPT. de la BEAUNE.

Quant à la Liſte des *Langhes*, annexée aux Préliminaires, & dont il eſt fait mention dans l'Article IV, elle contient les Terres ſuivantes, deſquelles Sa Majeſté Impériale poſſede une partie. 1. *Rochetta del Tanaro.* 2. *Rocca d'Arazzo.* 3. *Mombercelli,* 4. *Vincio.* 5. *Caſtel-nuovo-di-Calea.* 6. *Rozzolaſco.* 7. *Albaretto.* 8. *Serravalle.* 9. *Feeſolio.* 10. *La Niella.* 11. *St. Benedetto.* 12. *Montechiaro.* 13. *Mioglia.* 14. *Prunetto.* 15. *Levico.* 16. *Soalletta.* 17. *Monuſilio.* 18. *Provida.* 19. *Carretto.* 20. *Cencio.* 21. *Rochetta. del Cencio.* 22. *Rocca Grimalda.* 23. *Tailo.* 24. *Spinola.* 25. *Capriata.* 26. *Francavilla.* 27. *Biſſio.* 28. *Montaldi.* 29. *St. Chriſtophoro.* 30. *Caroſio.* 31. *Bardinetto.* 32. *Baleſtrino.* 33. *Nazino.* 34. *Capraſina.*

35. *Alta.* 36. *Cornaſco.* 37. *Lovanio.* 38. *Rozzo.* 39. *Ceſio.* 40. *Teſtico.* 41. *Garlenda.* 42. *Paſſavenna.* 43. *Roſſi.* 44. *Duranti.* 45. *Stahavello.* 46. *St. Vincenzo.* 47. *Belvedere, un tiers.* 48. *Morra, la moitié.* 49. *Mornese, la moitié.* 50. *Cairo, les trois quarts.* 51. *Rochetta, les trois quarts.* 52. *Vignarello, les trois quarts.* 53. *Milleſimo, la moitié.* 54. *Coſſeria, la moitié.* 55. *Plodio, la moitié.* 56. *Bieſtro, la moitié.* 57. *Aqua Fredda, la moitié.*

„ Il y a de plus la Terre de *Taſſarolo*, „ laquelle on n'a pu encore ſavoir, ſi elle „ eſt Impériale, & au cas qu'elle ſoit tel„ le il faudra auſſi la comprendre dans la „ Liſte.

„ On fait encore remarquer qu'il y a „ quatre Hameaux, qui ne ſont que des „ Dépendances des Territoires du Cairo „ & de Mileſimo, qui ſont compris dans „ cette Liſte comme des Terres Principa„ les.

ARTICLES SEPARÉS.

„ I. Sa Majeſté de Toutes les Ruſſies & „ Sa Majeſté le Roi Auguſte ſeront conſi„ derées, en ce qui regarde les affaires de „ Pologne, comme Parties principales Con„ tractantes, & invitées comme telles au „ futur Congrès & y admiſes aux Confé„ rences rélatives à leurs intérets.

„ II. On terminera ledit Congrès le plu„ tôt

„ tôt que faire ſe pourra, en n'y admettant
„ que les matieres qui regardent immédia-
„ tement les Parties belligerantes.

„ III. Comme les Conjonctures préſen-
„ tes n'ont pas permis, qu'avant la Con-
„ cluſion des Articles Préliminaires, Sa
„ Majeſté Impériale ait pu recevoir l'agré-
„ ment & le conſentement de l'Empire
„ ſur tout ce où il eſt intéreſſé, Elle tâ-
„ chera de l'obtenir ſuivant l'uſage établi
„ dans l'Empire le plutôt qu'il ſera poſſi-
„ ble.

„ IV. Comme dans les Titres emploiés,
„ ſoit dans les Pleinspouvoirs, ſoit dans les
„ Articles Préliminaires, quelques-uns ne
„ ſont pas reconnus de part & d'autre, il
„ a été convenu que ces Titres ne donne-
„ roient aucun Droit, & ne cauſeroient
„ aucun préjudice.

„ V. Les préſens Articles Préliminaires
„ ayant été compoſés & rédigés en Langue
„ Françoiſe, contre l'uſage ordinairement
„ obſervé entre Sa Majeſté Impériale & Sa
„ Majeſté Très Chrétienne, cette difference
„ ne pourra être alleguée pour exemple, ni
„ tirer à conſéquence ou porter préjudice
„ en aucune maniere à qui que ce ſoit,
„ & l'on ſe conformera à l'avenir à tout ce
„ qui a été obſervé juſqu'à préſent dans de
„ ſemblables occaſions, & nommément
„ dans le Congrès ou Traité Général à
„ faire, les préſens Articles Préliminaires
„ ne laiſſant pas d'avoir la même force &
„ vertu, que s'ils étoient en Langue Lati-

„ ne, & le préſent Article ſéparé aura pa-
„ reillement la même force, que s'il étoit
„ inſeré mot à mot dans les Articles Pré-
„ liminaires. Fait à Vienne ce 3 d'Octo-
„ bre 1735.

(L. S.) PHILIPPE-LOUIS Comte de SINTZENDORFF.

(L. S.) JEAN BAPT. de la BEAUNE.

Par ces arrangemens, chaque Puiſſance intéreſſée à la Guerre gagne quelque choſe, fait une Paix honorable, & obtient par conſéquent tout ce qu'elle pouvoit raiſonnablement déſirer. La Ruſſie ne demandoit que l'affermiſſement du Candidat pour lequel elle s'étoit déclarée : elle l'obtient. L'Electeur de Saxe vouloit conſerver le Trône ſur lequel on l'avoit placé: il trouve des Garans plus que ſuffiſans. Il faloit au Roi Staniſlas, ou la Couronne de Pologne, ou un dédommagement: les Duchés de Lorraine & de Bar en propriété le dédommagent avec uſure de la poſſeſſion momentanée d'une Couronne. L'honneur du Roi de France éxigeoit une ſatisfaction, & ſon conſentement à la Pragmatique Sanction devoit être achetté: on ſatisfait à l'un & à l'autre des deſirs de ce Monarque par l'union de la Lorraine à la Couronne. L'Eſpagne ſouhaitoit d'aſſurer à l'Infant Don Carlos la tranquille poſſeſſion des Duchés

de

de Parme & de Plaiſance, & le Titre de Grand Prince de Toſcane; au lieu de cela on lui aſſurre la poſſeſſion de deux Royaumes, qui, outre le Titre de Roi, lui donnent une plus grande étendue de Terre qu'il n'avoit. Le Roi de Sardaigne cherchoit de la gloire, il en a aquis une qui n'eſt certainement point équivoque : d'ailleurs la ſituation de ſon Païs ayant mis depuis longtems ſa Maiſon dans un eſpece de droit de tirer quelque avantage de ſes Alliances, cet uſage ne ſe trouve point aujourdhui interrompu, puis qu'on accroît ſes Etats des nouvelles Terres qu'on lui cède.

Enfin, l'Empereur viſoit à la Garantie de la *Pragmatique Sanction*, & à la conſervation de quelques Etats en Italie: les Articles Préliminaires lui aſſurent l'un & l'autre, & à beaucoup meilleur marché qu'on ne pouvoit l'eſpérer. En effet dès qu'on commença à regarder le mariage du Duc de Lorraine avec l'ainée Archiducheſſe Caroline, comme certain, tout le monde convint que le tems étoit venu où la Lorraine ſe verroit réunie à la France, & où un ſeul trait de plume feroit plus que des Armées nombreuſes n'avoient fait le Siecle paſſé. Aujourdhui on fait d'une pierre deux coups: la Lorraine ſert à faire garantir la *Pragmatique Sanction*, & à dédommager le Roi Staniſlas. L'Empereur trouve de l'avantage à ce marché, & ne perd

rien à celui de l'Italie. De l'aveu de tout le monde, les Royaumes de Naples & de Sicile rendoient ſi peu à ce Prince, qu'il étoit problématique s'il ne lui étoient pas plus à charge que profitables. De plus ces Royaumes étoient comme perdus pour Sa Majeſté Impériale, ainſi que le Milanez & le Mantouan. Cependant on lui reſtitue ces deux Duchés, & pour échange des Royaumes de Naples & de Sicile, l'Infant Don Carlos lui cède ſes droits ſur les Duchés de Parme & de Plaiſance & ſur le Grand Duché de Toſcane, Etats dont le revenu eſt réel, qui ne ſont pas difficiles à garder, qui n'éxigent pas les mêmes dépenſes, & qui outre cela l'arrondiſſent.

On tombe d'accord que cet Arrangement étoit le plus naturel pour ne point faire de mécontens, & pour que chacun pût ſortir avec honneur de la Guerre qu'on avoit entamée. Il n'y a que ſur l'avantage de la portion de Don Carlos que l'on n'eſt pas généralement d'accord. Après des ſuccès ſi heureux, diſent les uns, ce Prince devoit s'attendre à un autre ſort; & les Etats qu'on lui fait céder ſurpaſſent pour le revenu ceux dont on lui laiſſe la poſſeſſion. D'autres prétendent au contraire que ce Prince ne perd rien au marché; que les Royaumes de Naples & de Sicile l'emportent ſur les Etats de Toſcane, de Parme & de Plaiſance, & enfin qu'il peut beaucoup

coup mieux conſerver ces Royaumes, & les faire valoir infiniment plus que ce que valoient ſes autres Etats.

Dans la ſituation où étoient les Affaires de l'Europe, il n'étoit guère poſſible de faire d'autres Arrangemens. D'ailleurs, ces Articles Préliminaires ſont aſſez conformes à ceux qui avoient éte propoſés l'année précédente par le Roi de la Grande Bretagne & les Etats Généraux. Il paroit même que le Projèt de ces deux Puiſſances Maritimes a ſervi de baſe à ce qui a été reglé à Vienne entre Sa Majeſté Impériale & le Roi Très Chrétien.

Nous croyons devoir faire remarquer ici, que dans le *Syſtême de Pacification Générale*, propoſé par le Cardinal *Alberoni*, on y trouve quelques-uns des principaux Articles contenus dans les Préliminaires de Vienne; ce qui feroit preſque ſoupçonner que ceux qui les ont dreſſés, ont profité des vues & des ouvertures qu'avoit donné cette Eminence. Cette Piece paroit d'un tour tout nouveau, & eſt une preuve des grandes lumieres du puiſſant genie qui l'a faite. Comme nous ne doutons point qu'on ne la liſe avec plaiſir, nous l'inſerons ici telle qu'elle a été traduite de l'Italien. La voici en ſon entier.

Il faut que toute Guerre pour pouvoir ſe dire juſte, ait pour objet de redreſſer des torts, auxquels l'on n'a pu remedier autrement que par la voie des Armes, & qu'elle ait pour fin de parvenir à un Paix, dont

la

la durée ſoit rendue ſtable par le concours d'un nombre de Puiſſances, qui y trouveront leurs Intérèts. La Guerre, préſentement allumée entre la Maiſon Impériale & celle de Bourbon, eſt d'une nature ſi extraordinaire, qu'elle comprend les deux extrémités de l'Europe du Nord au Midi, qu'elle fait paroitre ſur notre Horizon des Intérèts juſques à préſent inconnus, & qu'il n'y a point d'Etat dans l'Europe Chrétienne, qui n'y ſoit plus ou moins intéreſſé. Elle a reveillé une telle quantité de Prétentions de différentes eſpeces, qu'il paroitroit impraticable de les concilier, ſi la Divine Providence n'y met la main d'une maniere ſpeciale. Sans cette grace du Ciel, l'on eſt à la veille de voir l'Europe enveloppée dans un Embraſement général, dont les conſéquences ſont aſſez viſibles pour en trembler, ſans qu'il ſoit poſſible à l'Eſprit Humain de prévoir où elles aboutiront. Pour avoir jour à eſperer un Accommodement, il faudroit ſouhaiter que ces deux grandes Maiſons puſſent dépoſer leurs anciennes Préventions, en faveur du Bien Public, & du Chriſtianiſme. Il faudroit établir un Point fixe d'ajuſtement entre elles, afin de parvenir par leur Accord à la déciſion de toutes les autres Prétentions, aux termes de l'équité, & du Bien public.

Comme il y a peu d'apparence de guérir les Maladies extraordinaires par les Remedes ordinaires, & que les fondemens de

de l'Europe ſont ébranlés dans la préſente Conjoncture, il paroit néceſſaire d'avoir recours à un Siſtême, qui puiſſe les conſolider. Il paroitroit être de l'intérêt abſolu de toute l'Europe Chrétienne, que les Attentions des Empereurs d'Allemagne fuſſent portées uniquement à défendre ſes Limites contre la Puiſſance de l'Empire Ottoman, & qu'ils ne puiſſent penſer à s'aggrandir que de ce côté là. Ils y trouveroient une ample Carriere pour exercer tout ce que l'Ambition peut avoir de louable & d'intéreſſant. Leurs Alliances avec l'Empire de Ruſſie, & la Pologne, qui les rendroient terribles au reſte de la Chrétienté, pendant qu'ils voudroient faire valoir leurs Prétentions de ce côté-ci, s'employeroient utilement de l'autre. Ils auroient les moyens d'engager les Princes de l'Empire à concourir de toutes leurs forces à faire des Conquêtes ſur les Turcs, en recompenſant ces Princes par la ceſſion de quelques Domaines, appartenans à la Maiſon d'Autriche, en Allemagne, à meſure que l'on feroit des Progrès vers l'Orient. Toutes les autres Puiſſances de la Chrétienté, n'ayant plus lieu d'appréhender les Entrepriſes des Empereurs ſur leurs Droits, prêteroient la main à leur aggrandiſſement aux dépens des Infidèles. Elles y trouveroient chacune ſon Intérêt & ſa Sureté, puiſqu'il eſt conſtant que les différentes Poſſeſſions, occupées ci-devant par la Maiſon d'Autriche, dans différens Quartiers,

ont

ont été la principale cauſe des Troubles de l'Europe.

Le Siſtême, dont l'Ouverture ſe fait ici, paroit manifeſtement avoir été celui de l'Empereur Charles-Quint, lorſqu'avec la Couronne Impériale il borna ſon Frere Ferdinand aux Etats Héréditaires de la Maiſon d'Autriche en Allemagne, avec les Royaumes de Bohême, & de Hongrie, quoiqu'ils ne fuſſent pas à beaucoup près auſſi conſidérables qu'ils le ſont à préſent.

La Providence ſemble avoir fait naître une occaſion propre à faire revivre ce Siſtême. Le cas, où ſe trouve aujourdhui l'Empereur de n'avoir qu'une Succeſſion femelle & litigieuſe, devroit lui faire appréhender de laiſſer ſes Etats en proie, ſi, par malheur, il venoit à manquer dans le Tumulte où la Guerre a jetté les Affaires de l'Europe: il ſeroit raiſonnable, qu'il ſe réduiſît pour ſa Fille Aînée, deſtinée au Duc de Lorraine, à ſe contenter du Partage que Charles-Quint fit à l'Empereur Ferdinand; & que, pour ſa Cadette, il la donne en Mariage à Don Carlos, en le reconnoiſſant pour Roi de Naples & de Sicile. Il conviendroit d'engager l'Empereur à faire une Renonciation à toutes Prétenſions ſur l'Italie, & de ſtatuer, que les deux Princeſſes, ſes Filles, ni leurs Enfans, ne pourroient jamais hériter l'une de l'autre.

L'Italie à été, depuis bien des Siecles, une

une ſource conſtante de Troubles entre les Princes Chrétiens, & une occaſion évidente pour les Infidèles de pouſſer leurs Conquêtes en Europe. L'Hiſtoire juſtifie, par bien des endroits, combien l'attachement des Empereurs à faire valoir leurs Prétenſions en Italie, a contribué à l'aggrandiſſement des Ottomans. C'a été pour mettre fin aux ſuites funeſtes de ces Prétenſions, que Charles-Quint n'a pas laiſſé un pied dans l'Italie à ſon Frere Ferdinand, en lui cédant la Dignité Impériale. Les mêmes motifs ſubſiſtent aujourdhui: & il ſemble convenir au Repos de l'Europe de ſtatuer, que nulle Puiſſance Etrangere ne puiſſe poſſeder aucun Etat en Italie; que les différentes Principautés, dont l'Italie ſe trouve compoſée, forment un Gouvernement ſur le modèle du Corps Germanique, avec une Diete générale, pour décider de tout ce qui intéreſſeroit le Salut commun; que tout Droit d'Inveſtiture & de Dépendance étrangere ſoit aboli; & que le Corps Italique demeure revêtu de la même Autorité dans les Jugemens, pour tout ce qui ſera de ſon Reſſort, dont le Corps Germanique eſt en poſſeſſion.

La ſureté de l'Italie établie ſous cette forme de Gouvernement demanderoit la Garantie des Puiſſances Contractantes; elle demanderoit auſſi des Liaiſons bien étroites avec le Corps Helvetique, pour la garde des Barrieres dans les Alpes. Celle

du

du côté de la France regarde naturellement le Roi de Sardaigne; & la poſſeſſion du Duché de Milan redoubleroit ſa vigilance & ſon pouvoir. On lui retrancheroit cependant la Fortereſſe de Tortone, pour ſervir de Boulevard au Duché de Parme. La Barriere du côté de l'Allemagne ſeroit du reſſort des Vénitiens, & des Princes dont les Etats ſont placés ſur le Bas-Pô, pour en fermer toutes les entrées à fraix communs, & pour entretenir une forte Garniſon Suiſſe dans Mantoue. Le Pape, le Roi des deux Siciles, & les autres Souverains Maritimes, ſe cottiſeroient pour avoir conſtamment une bonne Flotte, capable de veiller à la défenſe de l'Italie par Mer, avec l'aide du Grand Maitre de Malte: le tout, en conſéquence des Reſolutions qui ſe prendroient ſur ces Articles dans la Diete générale. Suivant ces diſpoſitions, l'Italie paroitroit devoir, non-ſeulement jouïr d'une Tranquilité bien aſſurée, mais être encore en état de contribuer par l'union de ſes forces à l'abaiſſement des Infidèles. Une Liberté entiere & impartiale de ſon Commerce affermiroit la Garantie, à laquelle les Puiſſances Chrétiennes ſe ſeroient engagées pour elle.

Par la Conſtitution, inviolablement établie pour exclure toute Souveraineté étrangere de la poſſeſſion d'aucun Etat en Italie, il s'enſuivroit que le Roi des deux Siciles venant à manquer ſans laiſſer d'Enfans,

ſans, ou bien à être appellé au Trône d'Eſpagne, la Couronne qu'il poſſède ſeroit déclarée dévolue à ſon Frere Don Philippe, auquel, pour plus grande Aſſurance, on peut dès à préſent donner un Appanage en Italie. On fixera le nombre de Principautés dont le Corps Italique devra être compoſé; & l'on conviendra, que s'il arrivoit à aucune d'elles de tomber dans le cas d'une Succeſſion femelle, il appartiendra à la Diete Générale d'en avoir la Tutelle, & que cette Héritiere ne pourra ſe marier qu'avec l'approbation de la Diete. Si quelque Principauté tomboit dans le cas de n'avoir point d'Héritier Légitime, la Diete aura Droit de choiſir un Succeſſeur à la pluralité des Suffrages, ayant les qualités requiſes pour remplir la place vacante dans le Corps Italique, dont le nombre s'entretiendra toujours ſur le pied auquel on le fixera préſentement.

Rien ne prouve mieux le Projèt qu'avoit Charles-Quint d'attacher ſon Frere Ferdinand à la défenſe de l'Europe contre les Infidèles, que d'avoir ſéparé les Païs-Bas de ſon Domaine. Il avoit bien prévu les embarras, & les diverſions inévitables, que la poſſeſſion de cet Etat lui cauſeroit. Il a mieux aimé en charger l'Eſpagne, malgré les inconveniens de l'éloignement. En conſéquence des mêmes raiſons, il paroit convenir de ſéparer tout ce que l'Empereur poſſède dans les Païs-

Bas, & le Duché de Luxembourg, du Domaine alloué à ſa Fille Aînée, & d'en faire la Collation à un Prince, qui n'ait point d'autres vues que de s'attacher étroitement aux Etats-Généraux pour veiller à leur Conſervation mutuelle. Cette Principauté paroit convenir à l'Electeur de Baviere, pour ſatisfaire à toutes les Prétenſions qu'il ſuſcite ſur la Succeſſion Autrichienne, en l'obligeant de prêter main forte à l'Empereur, contre les Infidèles. Ce Prince, épaulé de toute la Puiſſance de l'Empire, & de celle de la Grande-Bretagne, affermiroit la Barriere contre les Ombrages que le Voiſinage de la France peut cauſer. Les mêmes Motifs, pour leſquels il convient d'éloigner l'Empereur d'aucune Poſſeſſion en déça du Rhin, ſe préſentent au ſujet de la Lorraine, dans la préſomption que l'Empereur déſigne le Duc de Lorraine, pour ſon Succeſſeur. Cet Etat, enclavé dans ceux du Roi de France, demeureroit un ſujet perpétuel de troubles & d'inquiétude. Pour y remedier, & pour contenter la France, ſur le dédommagement de la dépenſe qu'elle auroit encouru pour procurer à l'Europe une Paix ſtable & ſolide, il paroitroit convenir au Repos de l'Europe, d'en faire une ceſſion abſolue à la France, & de donner à la Maiſon de Lorraine un Equivalant en Italie, à l'excluſion d'un Duc de Lorraine, Empereur. Il ſemble que le Duché de Parme conviendroit aſſez, pour éloigner cette Maiſon

de

de la Branche Impériale, & afin, qu'en conjonction avec le Pape & les autres Puiſſances du Corps Italique, la balance ſe maintienne entre les Rois de Naples, & de Sardaigne.

Il paroitroit que, par l'éxécution de ce Siſtême, toutes les anciennes ſemences de Querelles entre la Maiſon d'Autriche, & celle de Bourbon, ſeroient entierement déracinées. Rien ne les empêcheroit d'agir de concert pour avancer les Intérèts du Chriſtianiſme, pour ajuſter tous les Differens qui ſubſiſtent entre leurs Voiſins, pour rendre juſtice à qui elle appartient, & pour établir le Commerce ſur un pied d'égalité, qui encourage l'Induſtrie & la bonne Foi chez tous les Peuples. Les Princes Chrétiens, jouïſſant d'une Poſſeſſion tranquile de leurs Etats légitimes ſongeront au ſoulagement de leurs Sujets harraſſés par les Guerres, ou les appréhenſions de Guerres, qui accompagnent un état d'incertitude & de jalouſie. Ils ſongeront à faire fructifier les amples Colonies, que l'Amerique leur préſente, & qui méritent beaucoup plus d'attention, que les Querelles Européennes n'ont permis d'y donner juſques à préſent. Ils auront un beau champ ouvert d'exercer leur Puiſſance & leur valeur contre les Infidèles, & ſe mettront la conſcience en repos ſur l'effuſion du Sang Chrétien, dont l'indéciſion de leurs Prétenſions a tant fait répandre, pendant le cours des derniers Siecles.

On ignore encore de quelle maniere la Négociation de Vienne fut entamée. Voici cependant ce qu'on a publié à ce ſujet. Un Miniſtre François dans une Cour Etrangère, ſe trouvant en lieu tiers avec le Miniſtre de Sa Majeſté Impériale, lui demanda, comme par maniere de Converſation, s'il ne ſeroit pas poſſible de lier une Négociation directe entre leurs Cours, pour rétablir la Paix, puiſque toutes les peines, que les Puiſſances Médiatrices s'étoient données, n'avoient rien produit; qu'au contraire, les choſes en paroiſſoient plus éloignées d'un Accommodement, & qu'il lui ſembloit qu'on s'entendroit mieux dans une Négociation directe. Le Miniſtre Impérial lui répondit, qu'il étoit aſſez de ſon ſentiment; mais qu'il ne ſavoit pas ſur cela les Intentions de Sa Majeſté Impériale, & qu'il pouvoit ſeulement l'aſſurer, que ce Prince ne ſouhaitoit rien plus ardemment que la Paix. Le Miniſtre de France fit les mêmes Proteſtations des Sentimens du Roi ſon Maitre. Ces deux Miniſtres convinrent d'en faire l'ouverture à leurs Cours reſpectives. Cette Propoſition y fut acceptée. Le Cardinal de Fleuri, qui avoit toujours deſiré la Paix, fit d'abord partir pour Vienne une perſonne de confiance, avec des Inſtructions ſi amples & ſi bien détaillées, qu'il ne pouvoit manquer de réuſſir, au cas qu'il trouvât des diſpoſitions auſſi pacifiques dans les Miniſtres de Sa Majeſté Im-

Impériale. Le ſuccès à fait voir qu'on ne s'étoit pas trompé.

Mr. de la Beaune eſt le prémier qui fut envoyé à Vienne de la part de la France pour travailler à cette Négociation. On prétend que le Comte Héréditaire de Wied-Neuwied, & le Baron de Nierodt, eurent auſſi beaucoup de part à cette grande affaire, & que l'Empereur, pour recompenſer les Services de ce dernier, le gratifia d'un Brevet de Colonel & d'une Penſion de quatre mille Florins par an.

Mr. de l'Eſtang, Miniſtre du Roi de France, ſucceda à Mr. de la Beaune, & continua avec les Miniſtres de la Cour de Vienne les Négociations que ce dernier avoit antamées. Il commença à paroitre publiquement à Vienne le trente de Novembre, jour de la Fête de l'Ordre de la Toiſon d'Or. Lorſqu'il eut audience de l'Empereur, il fit ſon compliment en Langue Françoiſe, & préſenta en même tems à Sa Majeſté Impériale une Lettre du Cardinal de Fleury. L'Empereur répondit à Mr. de l'Eſtang en Langue Italienne. Dans la ſuite Mr. du Theil, Prémier Commis des Affaires étrangères, fut auſſi envoyé à Vienne avec d'amples Inſtructions, pour achever de regler ce qui regardoit la ceſſion de la Lorraine & du Duché de Bar. Comme ce Miniſtre avoit déja été employé en Eſpagne, & qu'il connoiſſoit les Intérêts de cette Cour, il fut jugé plus propre qu'un autre

à manier les Affaires dans la ſituation où elles étoient.

L'effet que produiſit la nouvelle de la Signature des Préliminaires ne fut pas le même dans toutes les Cours. Nous allons voir ce qu'on en penſa en Eſpagne, à Turin, en Angleterre, à la Haye, à Konigsberg, & à Warſovie.

La Cour d'Eſpagne parut d'abord ſi irritée de cette Négociation particuliere, que le Marquis de Vaugrenant ne put avoir audience du Roi Catholique, ni de la Reine ſon Epouſe, pendant dix ou douze jours. Ce fut même avec beaucoup de peine que ce Miniſtre de Sa Majeſté Très Chrétienne obtint une Conference de Don Joſeph Patinho.

Le Miniſtre d'Eſpagne à la Cour d'Angleterre fit tous ſes efforts pour porter Sa Majeſté Brittannique à appuier les prétenſions du Roi ſon Maitre, qui proteſtoit hautement contre tout ce qui avoit été reglé à Vienne. Il ſe recrioit ſur-tout contre les Articles qui ôtoient au Roi de Sicile, les Duchés de Toſcane, de Parme, & de Plaiſance, pour la conſervation deſquels Sa Majeſté Catholique demandoit la Garantie de Sa Majeſté Britannique, en conſéquence des Traités de la Quadruple Alliance & de Seville. Il déclama également, & contre la forme, & contre le fond de la Convention de Vienne, conclue à l'inſçu du Roi d'Eſpagne, &

dans

dans laquelle on diſpoſoit des Biens de la Famille Royale, comme d'un Bien propre, en les donnant en échange pour d'autres qu'on aqueroit. Il ſe plaignoit qu'on eût ſtipulé, pour l'Infant d'Eſpagne, la Couronne des deux Siciles, ſur laquelle ce Prince avoit le même Droit de Conquête que ſon Prédéceſſeur avant lui. Il ſe recrioit contre la Violence qu'on ſembloit vouloir faire à Sa Majeſté Catholique, en lui propoſant des Préliminaires déja ſignés, & tout ratifiés, ſans qu'Elle eût la liberté de les reformer : conduite bien differente, diſoit ce Miniſtre, de celle des Puiſſances Maritimes, en propoſant le Projèt d'Accommodement, ſimplement comme un Objèt de Négociation, qu'on pouvoit rejetter, aprouver, ou reformer, au gré des Puiſſances intéreſſées.

La Cour d'Eſpagne fit les mêmes remontrances à Mr. Keene, Miniſtre de Sa Majeſté Britannique à Madrid. Le Roi d'Angleterre fit répondre à Sa Majeſté Catholique: Que ſi il étoit Garant des Duchés de Parme, Plaiſance, & Toſcane, à l'Infant Don Carlos, il étoit auſſi Garant des Royaumes de Naples, & de Sicile: Que l'Empereur, que l'Eſpagne avoit attaqué & dépouillé de ces deux Royaumes, avoit le même Droit de demander la preſtation de cette Garantie, ce qui mettoit Sa Majeſté Britannique dans un juſte Equilibre, entre les deux Parties, & dans une ſituation neutre qui l'obligeoit à ne faire d'au-

tre demarche, que celle d'interpoſer ſes bons Offices, pour mettre la derniere main à l'Ouvrage ſalutaire de la Paix.

En conſéquence de cette Réſolution, Sa Majeſté Britannique envoya ordre à ſon Miniſtre à Madrid de mettre tout en œuvre, pour déterminer Sa Majeſté Catholique à ſe rendre aux inſtances du Roi Très Chrétien. Mr. Walpole, Miniſtre de Sa Majeſté Britannique à la Haye, fut auſſi chargé de tâcher de porter les Etats Généraux à agir de concert avec Elle dans cette Affaire.

Les plaintes que fit le Marquis de St. Gilles à la Haye ne furent pas moins vives que celles qui avoient été faites en Angleterre. Ce Miniſtre de Sa Majeſté Catholique préſenta aux Etats Généraux un Mémoire, pour détourner, s'il étoit poſſible, Leurs Hautes Puiſſances d'accéder aux Articles Préliminaires ſignés à Vienne. Il ne convient pas de tranſcrire ici ce Memoire, quoiqu'on l'ait donné comme autentique dans quelques Papiers publics.

La Cour d'Eſpagne changea bientôt de réſolution. Le Comte de Montijo, qui s'étoit rendu de Hanovre à Verſailles, y reçut des aſſurances que le Roi Très Chrétien s'employeroit fortement pour menager l'Honneur & les Interèts de la Couronne d'Eſpagne, dans l'accommodement des Affaires d'Italie, & pour lui aſſurer la paiſible poſſeſſion des Etats qu'Elle y conſerve-

veroit. Ce Miniſtre ne manqua pas d'informer ſa Cour de ces bonnes diſpoſitions; & s'étant rendu quelque tems après à Madrid, on y tint d'abord pluſieurs Conſeils auxquels il aſſiſta. L'Ambaſſadeur de France eut en même tems diverſes Audiences du Roi & pluſieurs Conferences avec Mr. Patinho. On délibera dans les Conſeils, s'il convenoit que Sa Majeſté Catholique acceptât les Arrangemens, que les Cours de France & de Vienne avoient pris dans les Articles Préliminaires, par rapport à l'Italie. On examina auſſi de quelle maniere cette Acceptation pourroit avoir lieu. Il fut jugé, que le Roi, afin de donner une marque ſenſible de ſes diſpoſitions à la Paix, pourroit ſouſcrire à ces Arrangemens, ſi l'Empereur vouloit donner à Sa Majeſté Catholique toutes les Suretés qu'Elle déſiroit.

Rien ne contribua davantage à faire entrer la Cour d'Eſpagne dans ces ſentimens pacifiques que les inſtances qui lui furent faites à ce ſujet par les Puiſſances Maritimes. Ce fut au commencement de Fevrier qu'on fut informé à Madrid que ces deux Puiſſances s'étoient déterminées à inviter le Roi Catholique d'accepter les Préliminaires de la Paix. Un Courier dépêché de la Haye par le Marquis de St. Gilles fut le porteur de cette nouvelle. D'abord Don Joſeph Patinho, Secretaire d'Etat, eut des Conferences avec le Marquis de Vaugrenant, Ambaſſadeur de France, avec

Mr. Keene, Envoyé Extraordinaire du Roi de la Grande Bretagne, & avec Mr. van der Meer, Ambaſſadeur des Etats Généraux. On s'apperçut dans ces Conférences de la parfaite ſenſibilité du Roi pour l'Invitation des Puiſſances Maritimes. On jugea même dès lors que les prémiers Couriers qu'on dépêcheroit pour Paris, Londres & la Haye ſeroient chargés de l'Acceſſion poſitive de Sa Majeſté Catholique aux Préliminaires, moyennant les Suretés & les Garanties que ce Prince avoit demandées. On ſe confirma de plus en plus dans cette opinion, lorſque le Marquis de Vaugrenant eut reçu, le treize du même Mois, un Courier de ſa Cour, avec des Dépêches qui donnoient lieu de ſe promettre un entier ſuccès des inſtances que le Roi Très Chrétien avoit auſſi fait faire à l'Empereur, pour qu'il reconnût l'Infant Don Carlos en qualité de Roi des deux Siciles, & pour qu'il s'engageât de ne troubler ni Sa Majeſté Sicilienne, dans ſa poſſeſſion de ſes Etats, ni le Roi dans la jouïſſance de ceux qu'il conſerveroit ſur les Côtes de la Toſcane.

On ne douta preſque plus de l'Acceſſion du Roi d'Eſpagne, quand on eut reçu à Madrid un autre Courier, dépêché de Verſailles, avec l'Acte que Mr. du Theil avoit ſigné à Vienne, conjointement avec les Miniſtres de l'Empereur, & dans lequel Sa Majeſté Impériale, donnoit toutes les Suretés qu'on avoit déſirées. En effet le Roi

Roi Catholique déclara, en préſence des principaux Seigneurs de ſa Cour; qu'il avoit réſolu de donner ſon conſentement à l'exécution des Articles Préliminaires de la Paix; & Sa Majeſté ordonna à Don Joſeph Patinho de faire part de cette Réſolution à l'Ambaſſadeur de France, au Miniſtre d'Angleterre, & à l'Ambaſſadeur des Etats-Généraux. Sur cela Don Joſeph Patinho écrivit un Billet à ces trois Miniſtres: il les informa de la réſolution du Roi, & les pria d'en donner avis à leurs Cours. Pour que l'affaire fût conſommée, il reſtoit à expédier l'Acte de l'Acceſſion de Sa Majeſté. On en fit, à ce qu'on prétend, un Projèt, qui donna lieu à quelques difficultés, ſur leſquelles la Cour d'Eſpagne voulut avoir des éclairciſſemens. Ce délai ne fit point déſeſpérer de la Paix. Au contraire Sa Majeſté perſiſta dans les diſpoſitions pacifiques, où elle parut être immédiatement après la reception de l'Acte ſigné à Vienne. Pour accélérer la Paix, ce Prince envoya ordre en Italie d'y effectuer les Arrangemens pour l'Evacuation des Etats cédés à l'Empereur, & qui étoient encore occupés par les Troupes Eſpagnoles.

Le Roi Don Carlos n'avoit d'autre parti à prendre dans cette occaſion, que celui de ſe conformer entierement aux volontés du Roi ſon Pere. Lorſque le Marquis de Puiſieux, Ambaſſadeur de France, préſenta un Memoire à la Cour de Naples,

ples, pour lui donner part de ce qui avoit été reglé à Vienne entre le Roi de France & l'Empereur, on dépêcha d'abord un Exprès à Madrid pour en informer Sa Majeſté Catholique. Cet Exprès étant revenu, & le Marquis de Puiſieux ayant demandé une Réponſe au Memoire qu'il avoit préſenté, le Comte de St. Eſtevan lui déclara par ordre du Roi, que Sa Majeſté n'avoit differé à lui répondre, que parce qu'Elle vouloit auparavant être informée des ſentimens du Roi ſon Pere; & qu'ayant appris que ce Monarque étoit diſpoſé à contribuer de ſa part à l'accompliſſement d'un Ouvrage auſſi ſalutaire que celui d'une Pacification générale, Sa Majeſté étoit dans la réſolution de ſe conformer aux mêmes ſentimens, & ne déſiroit rien tant que de voir rétablir en Europe une Paix ſolide & durable.

Quant au Roi de Sardaigne, il ne parut pas que ce Prince fît aucune difficulté de conſentir aux Préliminaires de la Paix, ſoit qu'il fût content de ce qui avoit été conditionné en ſa faveur, ſoit qu'il jugeât qu'il étoit inutile d'y former aucune oppoſition.

Il paroit aſſez par ce que nous avons rapporté ci-deſſus quelle fut la conduite des deux Puiſſances Maritimes à cet égard. Non ſeulement Elles approuverent les Articles Préliminaires, tels qu'ils avoient été ſignés à Vienne; mais Elles déclarerent encore qu'Elles étoient prêtes à concourir dans

dans un Traité futur, pour les perfectionner, afin de donner par-là une une nouvelle preuve de leur grand déſir de contribuer, autant qu'il leur étoit poſſible, à l'avancement d'une Pacification générale, & au rétabliſſement de la Paix & du Repos dans l'Europe. Ces deux Puiſſances n'éxigerent autre choſe, ſinon qu'il leur fût permis de ſtipuler la Sureté néceſſaire pour leurs Païs, leurs Libertés, & leur Commerce. On ne ſauroit mieux juger de leurs ſentimens pacifiques à cet égard, que par la Harangue que fit le Roi d'Angleterre, le vint-ſix de Janvier, à ſon Parlement. Cette piece eſt trop importante pour être paſſé ſous ſilence. La voici en ſon entier.

„ Je ne doute pas que l'heureux chan-
„ gement, qui s'eſt manifeſté ſi évidem-
„ ment dans les Affaires de l'Europe, de-
„ puis la derniere Séance du Parlement,
„ ne vous cauſe, comme à moi, une ſa-
„ tisfaction parfaite.

„ Je vous informai à cette Séance, que
„ j'avois propoſé, de concert avec les E-
„ tats Généraux des Provinces-Unies, un
„ Projèt de Pacification, aux Puiſſances
„ engagées dans la Guerre. Ce Projèt n'a
„ pu prévenir l'ouverture de la Campa-
„ gne. Les Troupes ſe ſont miſes en mou-
„ vement. La Guerre a été pouſſée dans
„ quelques endroits, d'une maniere qui a
„ donné de juſtes ſujets de craindre,
„ qu'elle ne devînt générale, par rapport

„ à

„ à la néceſſité où l'on ſe trouve de con-
„ ſerver l'équilibre de pouvoir, d'où dé-
„ pendent entierement la ſureté du Com-
„ merce des deux Puiſſances Maritimes.

„ Telle eſt la conſideration qui m'a dé-
„ terminé, conjointement avec les Etats
„ Généraux, à renouveller les plus fortes
„ ſollicitations, aux Puiſſances en Guerre,
„ pour les engager à conclurre un Armiſ-
„ tice, & à entrer dans une Négociation
„ capable de procurer une Paix généra-
„ le, ſur la baſe du Plan, que nous leur
„ avions propoſé.

„ Les Affaires ſe trouvoient dans cet
„ état de délibération; le feu & l'ardeur
„ de la Guerre ſe rallentiſſoient, lorſque
„ l'Empereur & le Roi Très Chrétien,
„ ſelon les aſſurances qu'ils avoient don-
„ nées pluſieurs fois, de leur ſincère diſpo-
„ ſition à finir la Guerre, par une Paix
„ honorable & ſolide, ont enfin conclu
„ & arrêté des Articles Préliminaires, qui
„ répondent à un objet ſi déſiré. Les Puiſ-
„ ſances qui étoient intéreſſées à cette
„ Guerre, ſon convenues depuis, d'un
„ Armiſtice. Les Puiſſances contractan-
„ tes, par égard pour les bons Offices
„ que j'ai employés, de concert avec les
„ Etats Généraux, nous ont fait commu-
„ niquer à tous deux, ces Préliminaires,
„ par leurs Miniſtres réſidans auprès de
„ Nous, & Nous y ont fait demander
„ notre concours, afin que l'on puiſſe
„ parvenir à établir une Pacification géné-

„ ra-

„ rale, ſur les termes ſtipulés dans les mê-
„ mes Articles.

„ Par l'examen que nous en avons
„ fait, il ne nous a point paru, que ces
„ Articles variaſſent eſſentiellement du
„ Projèt que j'ai propoſé avec les Etats
„ Généraux des Provinces Unies, ni qu'ils
„ continſſent rien qui puiſſe porter préju-
„ dice à l'Equilibre de l'Europe, ou aux
„ Droits de nos Sujets. Ainſi, pour par-
„ venir au deſſein que nous avons for-
„ mé, de contribuer de tout notre pou-
„ voir, à procurer une Pacification gé-
„ nérale, nous avons trouvé à propos,
„ conjointement avec les Etats Généraux,
„ de faire part aux Cours de Vienne &
„ de France, de notre Approbation à ces
„ Articles Préliminaires, de notre empreſ-
„ ſement à concourir au Traité que l'on
„ doit faire, pour les perfectionner.

„ Ces Préliminaires ont auſſi été com-
„ muniqués aux Rois d'Eſpagne & de Sar-
„ daigne. Ces Princes n'ont pas encore
„ déclaré, en forme, leurs réſolutions dé-
„ finitives à ce ſujet. Il y a cependant
„ tout lieu de croire, que leur amour
„ pour la Paix, les diſpoſitions qu'ils ont
„ proteſté avoir, de terminer les troubles
„ de l'Europe, & l'entremiſe amiable des
„ Amis de l'un & l'autre Parti, les dé-
„ termineront à accepter ce qui a été ré-
„ ſolu, en convenant de leur donner des
„ Suretés raiſonnables, pour jouïr en paix
„ des Etats qui leur ſeront cedés.

„ Dans

„ Dans ces circonſtances, ma prémiere „ attention a été de ſoulager mon Peu„ ple des fardeaux dont il eſt ſurchar„ gé, & de le faire auſſitôt & autant que „ la prudence pouvoit le permettre, dans „ la ſituation préſente des Affaires. C'eſt „ pourquoi j'ai ordonné qu'on faſſe u„ ne réduction conſidérable de mes For„ ces, tant ſur mer que par terre. Si „ l'influence de la Couronne de la Gran„ de Bretagne, & la conſidération due à „ cette Nation, ont coöperé à appaiſer „ les Troubles préſens de l'Europe, je me „ perſuade, que vous conviendrez aiſé„ ment de la néceſſité qu'il y a, de faire „ encore des dépenſes extraordinaires, juſ„ qu'à ce que la Tranquilité ſoit parfaite„ ment rétablie entre les Puiſſances de „ l'Europe.

L'Adreſſe de remerciement, que les deux Chambres préſenterent au Roi mérite d'être lue. Voici celle des Seigneurs qui fut préſentée le vint-ſept du même Mois.

„ Nous les très obéïſſans & très fidèles „ Sujets de Votre Majeſté, les Seigneurs „ Spirituels & Temporels, aſſemblés en „ Parlement, demandons la permiſſion de „ remercier très humblement Votre Ma„ jeſté de ſa très gracieuſe Harangue é„ manée du Trône.

L'expérience que nous avons eue des „ juſtes craintes de Votre Majeſté au ſu„ jet de la Guerre, & de ſa Vigilance

„ pour

„ pour prévenir qu'elle ne devînt généra-
„ le, remplit nos eſprits des aſſurances les
„ plus fortes, que la conſervation de la
„ Balance de Pouvoir, & la ſureté du Com-
„ merce de vos Royaumes, ont été les
„ motifs de la conduite de Votre Majeſté.

„ Nous avons vu ces motifs, véritable-
„ ment dignes d'un Roi de la Grande-
„ Bretagne, paroitre avec une perſévérance
„ qui a ſurmonté toutes les difficultés, au
„ moyen des efforts continuels de Votre
„ Majeſté pour engager les Puiſſances Bel-
„ ligerantes à donner les mains à un Ac-
„ commodement, afin de parvenir à une
„ Pacification générale: Et lorſque nous
„ conſiderons la conſtance de Votre Ma-
„ jeſté & l'influence que cette Nation doit
„ avoir ſur les Affaires de l'Europe, nous
„ avons toujours eſperé, avec fondement,
„ que la Sageſſe Royale de Votre Majeſté
„ & ſes bons Offices, joints à ceux des
„ Etats Généraux, auroient produit des ef-
„ fets réels & avantageux.

„ Permettez-nous, SIRE, qu'à cette
„ occaſion nous félicitions Votre Majeſté
„ ſur l'agréable aſpect d'une prochaine Tran-
„ quilité, qu'il a plu à Votre Majeſté de
„ nous communiquer, & de lui témoigner
„ en même tems la grande ſatisfaction que
„ nous reſſentons, de ce que Votre Ma-
„ jeſté a bien voulu nous informer, qu'a-
„ près un mûr examen, il a paru, que les
„ Articles Préliminaires, conclus entre
„ l'Empereur & le Roi Très Chrétien,

„ ſont tels qu'ils ont donné lieu à Votre „ Majeſté & aux Etats Généraux, de dé- „ clarer, conformément à une conjointe „ Réſolution, que Votre Majeſté les ap- „ prouve, & qu'Elle eſt prête à concou- „ rir à un futur Traité, afin de mettre cet „ Ouvrage dans toute ſa perfection.

„ L'union & la bonne Harmonie, qui „ ſubſiſtent ſi heureuſement entre Votre „ Majeſté & la République, auront ainſi „ que nous nous le perſuadons, de tels „ heureux effets pour la ſuite, qu'elles „ pourront produire une Pacification géné- „ rale; & l'exemple memorable que Votre „ Majeſté a donné aux autres Princes, en „ préférant l'amour de la Paix aux vues „ d'une ambition démeſurée, joint à l'in- „ terpoſition amiable des Amis communs, „ prendront ſans doute le deſſus, & met- „ tront fin aux préſens Troubles de l'Eu- „ rope.

„ Les tendres ſoins de Votre Majeſté „ pour ſon Peuple, en lui conſervant les „ Bénédictions de la Paix, pendant que „ d'autres Païs ſe trouvent épuiſés par la „ Guerre, exigent de nous la Reconnoiſ- „ ſance la plus vive, & nous la ſupplions „ très humblement de permettre que nous „ l'expoſions aux pieds de Votre Majeſté.

„ Les Subſides extraordinaires levés in- „ diſpenſablement par le Parlement, qui „ ne charge qu'à regret ſes Concitoyens, „ ont été des marques évidentes de la juſte „ confiance qu'il a eue, que le pouvoir

„ ac-

» accordé à Votre Majeſté, n'auroit été
» employé que pour l'honneur de ſa Cou-
» ronne & le Bien de ſon Peuple.

» C'eſt avec la plus grande ſatisfaction
» que nous voyons dans les circonſtances
» préſentes l'heureux effet de ces Meſures,
» & nous ne pouvons douter en aucune
» maniere, que Sa Majeſté ne profite de
» la prémiere occaſion pour diminuer ces
» dépenſes, autant que la prudence & la
» ſituation des affaires pourront le permet-
» tre. Dans cette vue, nous demandons
» la permiſſion de faire à Votre Majeſté
» nos ſinceres Remercimens, de ce qu'El-
» le a bien voulu ordonner une Réduction
» conſiderable de ſes Forces tant par Mer
» que par Terre; & nous ne pouvons ac-
» compagner ces Remercimens d'une marque
» plus autentique de reconnoiſſance, qu'en
» aſſurant Votre Majeſté, comme nous le
» faiſons ſincèrement, que nous entrerons
» avec zèle & avec joie dans les meſures
» qui ſeront jugées néceſſaires, pour main-
» tenir la ſureté de vos Royaumes, & af-
» fermir l'influence convenable de votre
» Couronne parmi les Puiſſances Etrange-
» res.

» Nous ſommes ſenſiblement touchés des
» efforts infatigables de Votre Majeſté pour
» nous rendre un Peuple heureux. Nous
» ne manquerons pas de notre côté de ré-
» pondre à ce ſoin paternel par notre bon-
» ne union & harmonie, & de témoigner
» par toutes nos actions le zèle avec le-

 » quel

„ quel nous prendrons conſtamment à
„ cœur le ſoutien du Gouvernement de
„ Votre Majeſté, la conſervation de la
„ Succeſſion Proteſtante dans la Famille
„ Royale, & la Paix & la proſperité de
„ notre Patrie.

L'Adreſſe des Communes n'eſt pas moins remarquable que celle des Seigneurs. Elle fut preſentée le vint-huit, & étoit concue dans les termes que voici.

„ Nous les très obéïſſans & très fidèles
„ Sujets de Votre Majeſté, les Communes
„ aſſemblées en Parlement, ſupplions très
„ humblement Votre Majeſté de nous per-
„ mettre de lui faire de très ſincères re-
„ mercimens pour ſa très gracieuſe Haran-
„ gue émanée du Trône.

„ Nous ſommes véritablement ſenſibles
„ aux efforts que Votre Majeſté a faits ſi à
„ propos pour mettre fin à la préſente
„ Guerre ; & nous ne pouvons aſſez ad-
„ mirer la conſtante application avec la-
„ quelle Vous avez pourſuivi ce grand
„ Ouvrage, par l'interpoſition des bons
„ Offices de Votre Majeſté, conjointement
„ avec ceux des Etats Généraux.

„ C'eſt avec la plus parfaite gratitude
„ que nous reconnoiſſons les ſoins parti-
„ culiers de Votre Majeſté, & ſa circon-
„ ſpection, en évitant d'engager ſans né-
„ ceſſité cette Nation dans la Guerre, pen-
„ dant même que Votre Majeſté faiſoit aſ-
„ ſez voir, qu'Elle n'étoit pas inſenſible au
„ danger éminent, dont la liberté de l'Eu-

„ ro-

„ rope étoit menacée, au cas que la Guer-
„ re eût duré plus longtems ſur un pied ſi
„ inégal. Cette conduite prouve avec évi-
„ dence que Votre Majeſté a également
„ conſulté les intérêts immédiats de ſon
„ Peuple, & la conſervation de la Balance
„ en Europe, d'où dépendent ſi fort la Su-
„ reté & le Commerce de cette Nation.
„ Votre Majeſté a en même tems ſauvé la
„ Nation des calamités de la préſente
„ Guerre, & prévenu la néceſſité indiſ-
„ penſable où elle ſe ſeroit enfin trouvée
„ d'y prendre part & d'en courir les ha-
„ zards.

„ Nous ne pouvons être que très ſenſi-
„ bles à la ſageſſe & à l'impartialité de Vo-
„ tre Majeſté, en formant le Plan de Pa-
„ cification propoſé par Votre Majeſté, &
„ les Etats Généraux, aux Puiſſances en-
„ gagées dans la Guerre; & quoique ce
„ Plan n'ait pas été accepté immédiate-
„ ment par les Parties Belligerantes, &
„ qu'il n'ait point eu d'abord l'effet déſiré,
„ en prévenant l'ouverture de la Campa-
„ gne, il a été néanmoins tellement adop-
„ té, que les Points les plus eſſentiels en
„ ont été agrées par les Princes qui, dès
„ le commencement, avoient le principal
„ intérêt dans la préſente Rupture, & que
„ ces Princes les ont recommandés à leurs
„ Alliés comme des Articles Préliminaires
„ à une Pacification générale.

„ Nous congratulons Votre Majeſté ſur
„ le tour heureux que les Affaires de l'Eu-

„ rope ont pris. Et lorsque nous conſi-
„ derons les aſſurances qu'il a plu à Votre
„ Majeſté de nous donner, que ces Préli-
„ minaires ne different point eſſentielle-
„ ment du Plan de Pacification concerté
„ entre Votre Majeſté & les Etats Géné-
„ raux; lorsque nous voyons combien Vo-
„ tre Majeſté & leſdits Etats ont été prêts
„ à y donner leur approbation; nôtre juſte
„ confiance dans la Sageſſe de Votre Ma-
„ jeſté, & l'expérience que nous avons des
„ Soins conſtans & paternels qu'Elle a pris
„ pour le véritable intérêt de ſon Peuple,
„ pendant tout le cours de ce grand &
„ épineux Ouvrage, ne nous laiſſent au-
„ cun lieu de douter que les Conditions
„ préliminaires de cette Pacification ainſi
„ fondées & approuvées, ne cauſent une
„ ſatisfaction générale. Et nous en ſom-
„ mes d'autant plus perſuadés qu'il eſt très-
„ probable que ces conditions ſeront ac-
„ ceptées & agréées par toutes les Puiſſan-
„ ces engagées dans la Guerre.

„ Les égards qu'il a plu à Votre Majeſté
„ de témoigner pour le Bien de ſon Peu-
„ ple, en ſaiſiſſant la prémiere occaſion
„ qu'un Evenement ſi grand & ſi heureux
„ offre, pour ſoulager le fardeau des dé-
„ penſes publiques, en faiſant une Réduc-
„ tion de ſes Forces tant par Mer que par
„ Terre, ſont des marques ſi évidentes de
„ l'attention de Votre Majeſté à conſulter
„ les intérêts de ſon Peuple & de ſes ten-
„ dres égards pour ſon ſoulagement, que

„ nous

„ nous ſerions auſſi injuſtes qu'indignes de
„ la bonté de Votre Majeſté, ſi nous man-
„ quions de rendre témoignage de l'un &
„ de reconnoitre l'autre, de la maniere la
„ plus ſoumiſe. Et regardant ces nouvelles
„ meſures, après toutes celles que Votre
„ Majeſté a priſes pendant ſon heureux &
„ glorieux Regne, comme une preuve
„ que les Services de la préſente année
„ ſeront propertionnés à la ſituation des
„ Affaires, & au but pour lequel on les
„ jugera néceſſaires, Nous demandons per-
„ miſſion d'aſſurer Votre Majeſté, que
„ nous leverons avec plaiſir & efficace-
„ ment de tels Subſides, que l'heureuſe cir-
„ conſtance ou nous nous trouvons pour-
„ ra l'exiger, & qui ſeront ſuffiſans pour
„ maintenir la Dignité de la Couronne,
„ l'honneur & l'intérêt des Sujets & des
„ Domaines de Votre Majeſté.

„ Et ſi de ſemblables motifs ne ſuffiſoient
„ pas, & manquoient de quelque circon-
„ ſtance, pour nous exciter à remplir no-
„ tre devoir envers Votre Majeſté & no-
„ tre Patrie, la réfléxion ſur les effets que
„ les Subſides extraordinaires accordés l'an-
„ née derniere à Votre Majeſté ont du pro-
„ duire en contribuant à une iſſue auſſi
„ heureuſe d'un Ouvrage ſi long & ſi dif-
„ ficile, jointe à l'efficace influence que les
„ conſeils de Votre Majeſté doivent avoir
„ à jamais ſur les Affaires de l'Europe,
„ pendant qu'un Parlement fidèle ſera por-
„ té à ſoutenir les réſolutions d'un Prince

„ ſage & prudent, ne peuvent manquer
„ d'avoir tout le poids néceſſaire pour
„ nous engager à continuer nos efforts,
„ afin de donner au Regne de Votre Ma-
„ jeſté un luſtre au dehors, égal s'il eſt
„ poſſible, au bonheur dont nous jouïſ-
„ ſons au dedans."

Le prémier fruit de la Paix rétablie, entre Sa Majeſté Impériale & le Roi Très Chrétien, fut le Mariage de l'Archiducheſſe ainée Marie Thérèſe (*a*) avec le Duc François-Etienne de Lorraine (*b*). Ce fut le 31 de Janvier que cette Princeſſe fut accordée avec Son Alteſſe Royale. Le Baron de Jacquemain, Miniſtre de ce Prince, ſe rendit à la Cour dans un ſuperbe Caroſſe à ſix chevaux, ſuivi de deux autres Caroſſes à deux Chevaux, dans le prémier desquels étoit le Grand Chambellan de l'Empereur, & dans le ſecond le Grand Ecuier de Sa Majeſté Impériale. Lorſqu'ils furent arrivés à la Cour, le Duc de Lorraine accompagné d'une nombreuſe ſuite, ſortit de ſon Appartement, & ſe rendit dans la ſeconde Antichambre de l'Appartement de l'Empereur. Il y fut reçu par le Grand Maréchal, & conduit par le Grand Maitre de la Maiſon de Sa Majeſté Impériale, dans la Sale où Elle étoit. Le Duc de Lorraine lui demanda l'Archiducheſſe ſa Fille ainée en Ma-

(*a*) Cette Princeſſe eſt née le 13 de Mai 1717.
(*b*) Ce Prince eſt né le 8 de Decembre 1708.

Mariage. L'Empereur répondit qu'il la lui accordoit, & Sa Majesté Impériale accompagna cette réponse de diverses marques d'estime pour sa personne. Le Duc de Lorraine alla faire la même demande à l'Impératrice qui la lui accorda pareillement. Ce Prince passa ensuite chez l'Impératrice Douairiere Amelie, d'où il se rendit auprès de l'Archiducheſſe sa future Epouse, à qui il fit présent de son Portrait. La Princesse lui envoya ensuite le sien; & suivant l'ancien Etiquette de la Cour, ils les porterent l'un & l'autre sur la Poitrine, jusqu'au jour des Noces.

Le jour que l'Archiducheſſe fut promise au Duc de Lorraine, la Cour fut nombreuse & brillante. Tous les Ministres Impériaux, ceux des Puissances Etrangeres, & tout ce qu'il y avoit à Vienne de personnes de distinction, de l'un & de l'autre Sexe, y parurent en habits magnifiques. Celui que portoit le Duc de Lorraine étoit estimé trois cens mille Florins. La Famille Impériale dina ce jour-là en public, avec le Duc de Lorraine & le Prince Charles son frére (*a*).

Le prémier de Février on dressa, en présence de l'Empereur, un Acte de Renonciation, qui fut signé par la Séréniſſime Archiducheſſe & par le Duc de Lorraine. Cet Acte portoit en substance: „ Que s'il „ ar-

(*a*) Né le 12 de Decembre 1712.

„ arrivoit, que l'Empereur vînt à avoir un
„ Archiduc, l'Archiducheſſe Marie-Thé-
„ rèſe, & ſes Deſcendans, Mâles & Fe-
„ melles, renonceroient en ſa faveur, à
„ tout Droit de pouvoir ſucceder à la Cou-
„ ronne Impériale : Que le cas arrivant,
„ que cette Princeſſe n'eût point d'Enfans
„ Mâles, & que l'Archiducheſſe Marie-
„ Magdelaine, ſa Sœur, en eût, ils au-
„ roient ſeuls Droits à cette Succeſſion,
„ de laquelle les Filles de la prémiere Ar-
„ chiducheſſe ſeroient exclues : que le Duc
„ de Lorraine, pour ce qui le regardoit
„ perſonnellement, n'auroit alors pas le
„ moindre Droit à la Succeſſion des Païs
„ Héréditaires de l'Empereur."

Cet Acte ſe fit avec de grandes Cérémonies. Dans la Sale où l'on s'aſſembla il y avoit un Autel, ſur lequel étoit un Crucifix avec le Livre de l'Evangile & deux Cierges allumés. L'Empereur accompagné du Duc de Lorraine, s'y rendit vers les onze heures du matin. L'Impératrice y vint enſuite avec l'Archiducheſſe Marie-Thérèſe ; & enfin parurent tous les Miniſtres d'Etat & ceux du Duc de Lorraine. Après que Leurs Majeſtés Impériales ſe furent placées ſous un Dais, & que les Miniſtres eurent pris leurs places, chacun ſelon ſon rang, le Comte de Sintzendorff, Grand Chancelier de la Cour, lut à haute voix l'Inſtrumennt de l'Acte en queſtion. Le Cardinal Collonitz, Archevêque de Vienne préſenta cet Acte, ſur le Livre des Evan-

Evangiles, à l'Archiducheſſe Marie-Thérèſe, qui le ſigna, après avoir fait le Serment requis. Le Comte de Sintzendorff lut enſuite l'Inſtrument de l'Acte d'Approbation & d'Acceptation de la part du Duc de Lorraine, qui le ſigna auſſi après avoir pareillement prêté le Serment.

Le troiſieme du même Mois, le Duc de Lorraine partit pour Presbourg, où il trouva la Nobleſſe du Royaume aſſemblée. Ce Prince s'y démit ſolemnellement de ſa Dignité de Viceroi. Il prit enſuite congé de la Nobleſſe, qui à ſon départ le conduiſit juſques ſur les Frontieres d'Autriche. Il y fut reçu par le Comte de Parr, Grand Maitre des Poſtes des Païs Héréditaires, qui avoit avec lui les principaux Officiers de ſon Département, & qui accompagna ce Prince à Vienne.

On expoſa pendant quelques jours, dans une des Salles du Palais, les Habits & autres Parures, deſtinés pour les Nôces de la Séréniſſime Archiducheſſe. La foule du monde pour les voir fut extraordinaire, & la preſſe ſi grande, que pluſieurs y furent bleſſés. Un Avocat mourut d'un coup de Hallebarde, qu'un des Gardes qui rangeoit le Peuple lui donna. Il y avoit entr'autres deux Toilettes, deux Services complets, dont l'un étoit de Vermeil, d'un travail & d'un goût exquis. Les Armes d'Autriche étoient gravées ſur chacune des Pieces. Il y avoit cinquante Habits d'Etoffe d'or & d'argent de differentes couleurs & de diffe-

ferens deſſeins. Un pareil nombre de Coëffures, dont les Dentelles avoient couté plus de ſoixante milles Florins. Il y avoit outre cela une grande quantité de Corbeilles artiſtement travaillées, & remplies d'Eventails, de Rubans, de Gands, &c. Le tout eſtimé, ſans les Joyaux, plus de deux cent milles Florins. La Garde-Robbe du Duc de Lorraine fut auſſi expoſée à la vue du Public. Elle conſiſtoit entr'autres en vint-quatre Habits de Drap d'Or & d'Argent. Son Alteſſe Royale fit frapper ſix cent Medailles d'Or de la valeur de trois Ducats chacune. On y voyoit d'un côté les Buſtes de la Séréniſſime Archiducheſſe & du Duc de Lorraine, & de l'autre un Autel ſur lequel il y avoit deux Cœurs enflammés, & au-deſſus la Religion qui les couronnoit, avec cette Deviſe: *Tandem Votorum Compotes :* C'eſt à dire, *Ils ſont enfin au comble de leurs Vœux.* Ce Prince fit auſſi frapper un grand nombre de Medailles d'Argent pour la quantité de cent-cinquante Marcs.

Le douze de Février, jour de la célébration du Mariage, toute la Cour ſe rendit, vers les ſept heures du ſoir, à l'Egliſe des Auguſtins-Déchauſſés, Paroiſſe du Palais. La Marche ſe fit dans l'ordre ſuivant. Les Gentilshommes de la Cour, les Chambellans, les Miniſtres d'Etat, & les Chévaliers de l'Ordre de la Toiſon d'Or. Le Duc de Lorraine vêtu d'un Habit & d'un Manteau de Drap d'Argent, avec un Chapeau

peau blanc, où il y avoit un Plumet de la même couleur; les Bas & les Souliers blancs, avec des talons rouges. Le Comte de Hamilton, Capitaine de la Garde des Archers de l'Empereur, précédoit Sa Majesté Impériale, qui étoit suivie de l'Impératrice regnante & de l'Impératrice-Douairiere Amelie, entre lesquelles marchoit l'Archiducheſſe Marie-Thérèſe, vêtue d'un Habit de Drap d'Argent, avec une longue Queue, portée par la Comteſſe de Fuchs, ſa Gouvernante, qui avoit ſur ſa Poitrine le Portrait de cette Princeſſe & celui du Duc de Lorraine. Enſuite venoit l'Archiducheſſe Marie-Anne (*a*) ſeconde fille de l'Empereur, ſuivie de l'Archiducheſſe Marie-Magdelaine, fille de l'Empereur Leopold, accompagnées chacune de leurs Dames & des Officiers de leur Maiſon. La Marche étoit fermée par un grand nombre de Gentilshommes, & de perſonnes invitées à cette Cérémonie.

Le Comte Paſſionei, Nonce du Pape, qui s'étoit rendu à l'Egliſe, dans un Caroſſe à ſix chevaux, ſuivi de deux autres, attelés de même, reçut Leurs Majeſtés Impériales & toute la Cour, dans la Chapelle dite de Lorette, où le Clergé s'étoit raſſemblé. Cette Chapelle étoit ſuperbement ornée & illuminée. L'Empereur & l'Impératrice prirent place auprès du grand Autel,

(*a*) Cette Princeſſe eſt née le 14 de Sepcembre 1718.

tel, dans des Fauteuils couverts de brocard d'or. Les futurs époux se placerent un peu en arrière, sur des chaises couvertes de drap d'argent. L'Archiducheſſe avoit le haut-bout. Après les Litanies, qu'on avoit entonnées dès que Leurs Majestés Impériales & toute la Cour étoient entrées dans la Chapelle, le Nonce fit la lecture du Bref du Pape, qui autorisoit ce Nonce à faire la Cérémonie du Mariage & à le bénir. Il demanda ensuite au Duc de Lorraine, en Langue Latine: *S'il désiroit avoir pour Epouse l'Archiducheſſe Marie-Thérèse.* Ce Prince répondit: *Quod sit: Qu'ainsi soit.* Le Nonce demanda aussi à l'Archiducheſſe: *Si elle acceptoit le Duc de Lorraine pour Epoux.* Cette Princeſſe se leva, se tourna du côté de l'Empereur & de l'Impératrice, & leur fit une profonde révérence, comme pour leur demander leur approbation. Leurs Majestés Impériales aiant donné leur consentement, l'Archiducheſſe leur baisa les mains, retourna à sa place, & déclara, qu'elle recevoit le Duc de Lorraine pour Epoux. Leurs Alteſſes s'étant avancées vers l'Autel, le Nonce leur joignit les mains, leur y passa l'Etole, pour marque de leur soumission à l'Egliſe, & leur donna la bénédiction nuptiale. On fit à cette occasion, un décharge générale de Mousqueterie, accompagnée d'une salve de vingt-quatre pieces de Canon. Après la cérémonie, on chanta le *Te Deum*, pendant lequel on fit une seconde salve, pa-

pareille à la prémiere. Leurs Majeſtés Impériales, & toute la Cour ſortirent de l'Egliſe, dans le même ordre qu'il y étoient venus, & retournerent dans le Palais.

Le Repas des Nôces, qui étoit des plus ſplendides fut ſervi, une heure après, dans une grande Sale, magnifiquement éclairée & ornée. Il y avoit une grande Table longue, devant laquelle l'Empereur & l'Impératrice étoient placés au haut bout, dans des Fauteuils couverts de Brocard d'Or. A la droite de leurs Majeſtés Impériales, étoit l'Impératrice Douairiere Amélie, dans un Fauteuil couvert de Velours noir. A côté de cette Princeſſe, étoient placés le Duc de Lorraine & la Ducheſſe, ſon Epouſe, ſur des Chaiſes couvertes de Drap d'Argent. Tous cinq étoient ſur une même ligne. La nouvelle Ducheſſe de Lorraine étoit au-deſſus du Duc, ſon Epoux, étant placée ſelon l'étiquette ordinaire de cette Cour; en ſorte que ce Prince étoit vers le bout de la table, à droite. Lorſqu'on but la ſanté de l'Empereur, on fit une troiſieme ſalve de vint-quatre coups de Canon. A minuit, les Epoux furent conduits à leur appartement.

Le Prince de Craon, Grand Ecuier du Duc de Lorraine, ſe rendit le lendemain à la Cour, vers les dix heures du matin, dans le Caroſſe de ce Prince, avec une ſuite de dix Gentilshommes, de vint-quatre Laquais, & de pluſieurs Coureurs. Le Prince de Craon remercia Leurs Majeſtés Impé-

périales de la part du Duc, de ce qu'Elles lui avoient fait l'honneur de lui donner l'Archiducheſſe leur Fille ainée, en mariage. On retourna enſuite à la Chapelle de l'Egliſe des Auguſtins, dans le même ordre qu'on avoit fait la veille. Le Nonce du Pape célébra la Meſſe pontificalement. Après le Service divin, il donna de la part de Sa Sainteté la bénédiction aux Epoux. Le Duc de Lorraine avoit ce jour-là un Habit & un Manteau de Brocard à fleurs d'or, & à la main, un Chapeau noir, où il y avoit un Plumet rouge. Ce Prince & la Ducheſſe, ſon Epouſe, marcherent au ſortir de la Chapelle, immédiatement après Leurs Majeſtés Impériales. On obobſerva au diner le même cérémonial que le ſoir précédent. Le Prince Charles de Lorraine eut l'honneur d'être du repas, & fut aſſis à côté du Duc, ſon Frere. A l'iſſue du dîner, Leurs Majeſtés Impériales & toute la Cour virent repréſenter un ſuperbe Opera, qui fut terminé par un Ballet, que danſerent les deux jeunes Princes de Lobkowitz, & les deux Filles du Comte de Lamberg, Directeur de la Muſique de l'Empereur, avec ſix Pages de Sa Majeſté Impériale. Le quatorze on prit à la Cour, à l'occaſion du Carnaval, le divertiſſement annuel, appellé la Fête de l'Hotellerie, & qui repréſente une Noce de Village. L'Empereur étoit l'Hôte, l'Impératrice l'Hoteſſe, le Duc & la Ducheſſe de Lorraine les Mariés de la Fête. Tous les

Sei-

Seigneurs & Dames de la Cour y repréſentoient un Perſonnage.

On fit dans toute la Lorraine des rejouïſſances extraordinaires à l'occaſion de ce Mariage. C'eſt ce qu'on remarqua ſur-tout à Nanci, à Pont-à-Mouſſon, à Etaim, à Epinal, à Bouxieres, & dans pluſieurs autres endroits. Voici ce qui ſe paſſa à Luneville le douze de Fevrier. Ce jour-là, toute la Cour également nombreuſe & magnifique ſe trouva au lever de Son Alteſſe Royale, Madame Régente. La grand' Meſſe fut célebrée à onze heures par l'Abbé de St. Remi. Le dîner fut ſervi à une heure. Rien ne pouvoit ſurpaſſer la ſomptuoſité, la magnificence & la profuſion de ce repas, que l'on ſervit ſur quatre Tables de cent Couverts chacune. Les Dames en occupoient deux, les deux autres étoient pour les Seigneurs. Son Alteſſe Royale, Madame Régente, tint la prémiere, la ſeconde fut tenue par la Princeſſe ainée. Les Santés du Prince de Lorraine & de la Princeſſe ſon Epouſe furent annoncées par une décharge du Canon, & au ſon des Trompettes & des Timbales, de même que les Santés de l'Empereur & de l'Impératrice. Après le Dîner il y eut grand jeu à la Cour juſqu'à ſix heures que commença la Comédie du *Dédin affecté*. Cette piece fut ſuivie de *l'Uſurier Gentilhomme*; & toutes deux furent repreſentées par les Comédiens de la Cour. Des Danſes & des

Concerts de Voix en entremêloient les Actes.

L'illumination du Château commença à ſept heures. Elle étoit formée avec tout l'ordre poſſible par plus de cinquante milles Lampions qui faiſoient un très beau coup d'œil. Toute la Ville, le portail des Egliſes, & les Hôtels illuminés pareillement d'une quantité prodigieuſe de Lampions diſtribués avec gout, charmoient la vue d'une affluence de peuples, qui s'étoient rendus de toutes parts à Luneville. Ces belles Illuminations ne finirent qu'avec le jour. Après la Comedie, on fit une décharge de Canons & de Boëtes, au ſon de toutes les cloches. La Cour ſoupa à huit heures, à quatre Tables ſervies avec les mêmes profuſions & délicateſſe qu'à midi. Elle en ſortit vers les onze heures pour voir tirer le feu d'artifice dont voici la deſcription.

On avoit dreſſé au milieu du jardin des Boſquets une Tour quarrée, qui formoit quatre Portiques ornés de diviſes & d'emblêmes. Au-deſſus de cette Tour étoit une grande Pyramide terminée par une Statue de la Renommée, tenant d'une main une Couronne de Laurier, & de l'autre une Trompette. Au milieu de la Pyramide étoient les Armes de Lorraine & d'Autriche. Une décharge d'un grand nombre de pieces de Canons & de Boëtes fut le prélude de ce Feu. Son Alteſſe Royale Madame y mit le feu à onze heures par un Dragon allumé. Alors les gerbes, les fuſées, les

les lances, & quantité d'autres artifices s'éleverent vers les nues. Ce ſpectacle qui fut des mieux exécuté, étoit de la compoſition de Mr. Varin, Lieutenant de l'Artillerie de Son Alteſſe Royale. Les Peintures étoient de Mr. Chaman, Peintre de Son Alteſſe Royale. Le Regiment des Gardes, ſous les Armes, entouroit le Feu d'Artifice. Cette prémiere journée des réjouiſſances de la Cour fut terminée par un Bal non maſqué qui commença à minuit & dura juſqu'à trois heures.

Le treize Madame Regente accompagnée des Seigneurs & Dames de la Cour, aſſiſta à la Grand' Meſſe dans la Chapelle du Château, à l'iſſue de laquelle Mr. l'Abbé de St. Remi entonna le *Te Deum*. Il n'y eut ce jour-là à midi que deux Tables, mais ſervies comme la veille, pour les Seigneurs & les Dames. La prémiere fut tenue par Son Alteſſe Royale Madame Regente. Les Princeſſes dînerent à leur Petit-couvert, parce qu'elles devoient être de la Comédie. On repreſenta à ſix heures du ſoir l'*Ecole des Maris*, piece de Moliere, qui fut ſuivie du *Triomphe du tems paſſé*. La Princeſſe Charlote danſa ſeule avec une grace & un air qui charma tous les Spectateurs. Il y eut enſuite un Ballet général très bien exécuté. Le ſouper fut ſervi à huit heures dans le même goût que les Repas précédens, ſur trois Tables, chacune de cent Couverts. Un Bal maſqué le ſuivit. Il commença à onze heu-

res, & finit à quatre heures. Le quatorze, jour du Mardi-gras, étoit fixé pour les réjoüiſſances de la Ville de Luneville. On avoit élevé entre les Aîles du Château le Temple de la Paix & de l'Hymen, de figure octogone, avec quatre portiques ornés de piliers & de Colomnes d'Ordre Corinthien, qui ſoutenoient des Trophées d'Armes. Ce Temple de la hauteur d'environ quatre-vingt pieds, étoit terminé par un Aigle. Aux deux faces principales étoient les Armes de Lorraine & d'Autriche peintes avec goût. On y entroit par quatre Perons. Il y avoit aux quatre coins de la Place une pyramide, ſur leſquelles étoient les Médailles des Empereurs & des Ducs de Lorraine. Un Aigle travaillé en relief les terminoit. Mr. Jadot, Architecte de Son Alteſſe Royale en avoit donné le deſſein. Les peintures étoient de la façon de Mrs. Chaman & Girardet. Son Alteſſe Royale, Madame, par une attention pour les Etrangers, avoit fait illuminer ce Temple dès le Dimanche.

Les réjoüiſſances de la Ville commencerent à neuf heures par une décharge de Canons & de Boëtes. La Meſſe ſolemnelle fut chantée à l'heure ordinaire dans la Chapelle du Château. Son Alteſſe Royale Madame, y aſſiſta. La Cour dîna à une heure, à trois Tables, toutes de cent Couverts. On repreſenta après le Dîner les pieces du jour précédent. Le ſouper fut ſervi à huit heures. On fit une heure après

près une décharge du Canon. Le Temple fut illuminé, de même que le Château & ſes Aîles, & il y eut auſſi de belles illuminations par toute la Ville. A dix heures on tira environ ſix cent fuſées au ſon des Trompettes, des Timbales, & de toutes ſortes d'inſtrumens, en préſence de Son Alteſſe Royale & de toute la Cour, qui en témoignerent leur ſatisfaction. Le Bal maſqué commença à onze heures, & termina à la pointe du jour les grandes réjouïſſances, qui furent exécutées avec tout l'ordre imaginable, à la ſatisfaction de la Cour, & avec l'admiration des Etrangers, au nombre d'environ vint mille qui étoient venus à Luneville, afin d'y participer.

Il n'eſt pas hors de propos de ramarquer ici, que pendant toutes les Fêtes qui ſe donnerent à Vienne, on fit à Mr. du Theil, preſque les mêmes Honneurs qu'on rend aux Ambaſſadeurs des Puiſſances Etrangères. Lors de la Cérémonie du Mariage, il fut placé dans l'Oratoire Impérial: le ſoir, le Comte de Mollar, Grand Maitre des Cuiſines, le conduiſit, par ordre de l'Empereur, dans la Salle où étoit la Table Impériale, & lui fit remarquer tout ce qu'il y avoit de plus rare. Le jour qu'on repréſenta le nouvel Opera, le Comte de Schlich le fit entrer dans le Parterre, où il n'y entre que les Conſeillers Privés, les Dames de la Cour, & les Ambaſſadeurs; & pendant la Repréſentation, le Comte de Mollar vint, par ordre de Sa Majeſté Im-

périale, s'informer s'il avoit une bonne place, & lui demander comment-il trouvoit la Piece. On fit auſſi beaucoup d'honneur aux Gentilshommes François qui étoient à la Cour avec Mr du Theil. Mr. de l'Etang entr'autres obtint, le jour du Mardi-Gras, qu'on célebroit la derniere Fête, la permiſſion d'entrer en Manteau dans la Salle, faveur qui, ſelon l'uſage de l'Etiquette, ne s'accorde qu'aux Miniſtres accreditès. Le Sr. Bannieres, Courier du Cabinet de France, s'étant trouvé le même jour près de la Table de l'Empereur, & Sa Majeſté l'ayant apperçu, elle lui fit l'honneur de lui adreſſer la Parole, & de lui faire quelques queſtions.

On peut juger par-là de bonne union & de la parfaite intelligence qui commençoient à regner entre la Cour de Vienne & celle de France. Une réconciliation ſi prompte & en même tems ſi ſincère ne contribuoit pas peu à avancer les Négociations pour une Paix ſtable & générale. Déja on étoit d'accord ſur les Articles les plus importans, & il ne reſtoit preſque plus à regler que ce qui concernoit la Lorraine & les Affaires de Pologne.

Ce fut l'Empereur même, à ce qu'on prétend, qui détermina le Duc de Lorraine à remettre les Duchés de Lorraine & de Bar à la Cour de France, avant que la Succeſſion de la Toſcane fût ouverte à ce Prince. En avançant le terme de cette Ceſſion, Sa Majeſté Impériale vouloit marquer

à

à Sa Majeſté Très Chrétienne, ſa reconnoiſſance des ſoins qu'Elle s'étoit donnés, pour engager les Puiſſances qui y avoient intérêt à accepter les Préliminaires. Suivant l'accord, fait à ce ſujet, la France promet de donner au Duc de Lorraine, un dédommagement juſqu'à ce que ce Prince ſoit en poſſeſſion de la Toſcane. Nous ne ſavons pas encore aujourd'hui ni comment, ni dans quel tems ſe doit faire cette Ceſſion, ni en quoi elle conſiſte. Quelques-uns y comprennent la Seigneurie de Commercy, le Marquiſat de Pont-à-Mouſſon, le Marquiſat de Nomeny, & les Terres qu'a eues le feu Prince de Vaudemont. Le tems nous apprendra bientôt ce qui aura eté reglé à cet égard.

Quant aux Affaires de Pologne, elles cauſoient encore quelque embaras. Une grande difficulté qui ſe préſenta de la part des Seigneurs Polonois, regardoit la forme en laquelle l'Abdication du Roi Staniſlas devoit être faite. Mais avant de rien dire ſur cet Article, il eſt à propos de reprendre les choſes de plus haut, & de faire voir d'abord les changemens que produiſit en Pologne & à la Cour du Roi Staniſlas, la nouvelle de la Signature des Préliminaires.

Dès que le Roi Staniſlas eut appris par un Courier, qui lui fut dépêché de Verſailles, que les Préliminaires avoient été ratifiés à Vienne, Sa Majeſté fit aſſembler les principaux Seigneurs Polonois, qui ſe trou-

voient alors à Konigsberg, & leur fit part des Arrangemens que l'on avoit pris au ſujet de ſon Abdication. Le Comte de Tarlo, Maréchal de la Confédération de Dziskow, tint le même jour une Aſſemblée extraordinaire, où il fut réſolu de prier Sa Majeſté de faire aquitter les Dettes que les Seigneurs Polonois avoient contractées pendant leur ſéjour à Konigsberg. On prétend que ces Dettes montoient à des ſommes conſiderables.

Ces Seigneurs réſolurent encore, dans cette même Aſſemblée, de ſe tenir étroitement unis enſemble, dans l'eſperance d'obtenir par ce moyen des conditions avantageuſes. Bientôt après, ils reçurent de Warſovie l'Acte d'Amniſtie qu'ils avoient fait demander au Roi Auguſte. Cet Acte portoit en ſubſtance: Qu'en vertu de la Paix conclue, il ne ſeroit fait aucun préjudice aux Polonois, qui avoient ſuivi le parti du Roi Staniſlas: Qu'au contraire, on les laiſſeroit en poſſeſſion de leurs Dignités & Honneurs. Que leurs Biens, quand même ils ſeroient paſſés en des mains étrangeres, leur ſeroient rendus, & qu'on les dédommageroit, dans l'occaſion, du préjudice qui pourroit y avoir été cauſé. On envoya des copies de cet Acte aux Seigneurs & Gentilshommes, qui étoient ſur les Frontieres de Pruſſe. Tous devoient le ſigner, afin qu'on le renvoyât enſuite à Warſovie.

Le Roi Staniſlas voulut bien contribuer lui-même au prompt rétabliſſement de la

Paix

Paix & de la Tranquilité publique dans la Pologne. On attribue à ce Prince une Lettre Circulaire, qu'il écrivit à ce ſujet, & qui étoit addreſſée à tous ceux qui étoient encore dans ſon Parti. Cette Lettre eſt toute remplie de grands ſentimens, & mérite d'être rapportée. La voici telle qu'on l'a publiée.

Je ſuis véritablement mortifié de ne me point trouver en état de vous témoigner ſuffiſamment ma ſincère Reconnoiſſance, pour tout ce que vous avez fait & ſouffert pour moi, & de ne pouvoir récompenſer dignement votre parfait Attachement pour ma Perſonne. Il n'a pas plu au Suprême Modérateur des Entrepriſes humaines de me fournir à cet effet une occaſion qui répondît à mes Vœux & Souhaits. Mais je me ſoumets aux Jugemens adorables de ſa Providence, avec Humilité, & avec cette Réſignation, qui m'a conſolé & ſoutenu dans tous les Revers de ma Vie. Voulez-vous ſuivre l'Avis de celui qui ne ceſſera jamais de vous aimer? Suivez mon Exemple. Par reſpect pour les Hautes Puiſſances, pour l'Amour deſquelles vous avez pris les Armes, mettez maintenant bas ces foudres Armes, &, par une Conduite contraire, ne vous expoſez pas au reproche d'avoir voulu perpétuer la Déſunion avec vos Freres. Au contraire, réuniſſez vous avec eux pour toujours, afin que vous puiſſiez tous jouïr de la Paix, que Dieu veut bien accorder à la chere Patrie.

L'Abbé Langlois, Miniſtre de France auprès

près du Roi Staniſlas, remit en même tems aux Seigneurs Polonois de la Confédération générale en faveur de ce Prince, un Memoire relatif à l'Abdication de Sa Majeſté Polonoiſe, conformément à ce qui avoit êré ſtipulé par les Préliminaires. Il les exhorta à s'y conformer, & leur donna des aſſurances que le Roi Très Chrétien s'employeroit efficacement pour la confirmation de leurs Libertés & de leurs Privileges. Sur les difficultés que ces Seigneurs allegueront, touchant la forme en laquelle l'Abdication du Roi Staniſlas devoit être faite, l'Abbé Langlois redoubla ſes inſtances, & leur remit un nouveau Memoire, dont voici la Traduction.

Le Souſſigné eut l'honneur de remettre, le ſeize du Mois de Decembre dernier à Sa Majeſté, le Roi de Pologne, un Memoire, qui fut d'abord communiqué aux Etats Confédérés. Après l'avoir examiné, ils me donnerent leur Réponſe, que j'envoyai, ſuivant leur deſir, au Roi mon Maitre. Les Etats Confédérés peuvent aiſément ſe rapeller le contenu de ce Memoire & de leur Réponſe. Le Roi s'eſt fait repréſenter la Reponſe des Etats, les Pieces qui y étoient jointes, & qui y avoient rapport, qui avoient été délivrés par Mr. Orlib. Le Roi a bien voulu me faire ſavoir ſes Intentions à ce ſujet, dans une Lettre du dernier du même Mois, & il m'ordonne, non ſeulement de faire connoitre ſes In-

Intentions aux Etats Confédérés, mais même, de les leur rendre ſenſibles, afin qu'ils comprennent la néceſſité où ils ſont d'exécuter promptement, & ſans perdre de tems, ce qu'il leur conſeille, comme leur véritable Ami, & leur Protecteur, qui croit qu'ils y trouveront leurs avantages. Le Souſſigné ſe flatte, que les Etats Confédérés connoitront toute l'étendue, & la ſincérité des bonnes Intentions du Roi envers eux, dès qu'ils auront examiné ce qui ſuit, avec leur Prudence naturelle.

Le Roi ſouhaiteroit qu'on éxécutât tout ce qui ſeroit à deſirer ſuivant les Conſtitutions. Sa Majeſté n'étant pas encore contente de tout ce qu'elle a fait en faveur des Etats Confédérés, & pour fixer leur Sort, a envoyé depuis peu un Miniſtre à Vienne, à qui il a ordonné ſur-tout d'appuier les Demandes des Etats autant qu'il le pourroit; & j'ai reçu, ainſi que ce Miniſtre, Ordre d'entretenir une mutuelle Correſpondance touchant les Affaires de Pologne, afin de nous communiquer les Documens néceſſaires, afin de parvenir à l'exécution de ce dont on eſt convenu dans les Préliminaires, touchant la Pologne.

L'Empereur a déjà envoyé au Roi mon Maitre la Déclaration expreſſe de l'Imperatrice de Ruſſie, & de l'Electeur de Saxe, par laquelle ces Potentats approuvent, & promettent d'exécuter, tout ce qui a été ſtipulé, par rapport à la Pologne. La Czarine, & l'Electeur, jugent, qu'il eſt néceſſai-

faire de concerter la maniere d'éxécuter les Articles dont on eſt convenu entre les Puiſſances Contractantes ; & ils témoignent, qu'ils eſpèrent qu'on terminera au plutôt l'Affaire de l'Abdication, afin qu'on puiſſe terminer tout en même tems.

Il eſt naturel que la République Confédérée prenne ſes Suretés ; mais auſſi, il ne faut pas faire naître des Difficultés les unes après les autres, en prétendant des choſes impoſſibles, ou de trop longue diſcution. En effet, il n'y a aucune Puiſſance en Europe, qui ſouffrît que les Négociations reſtaſſent ſuſpendues à cauſe de quelque Condition, plus ou moins importante, que les Etats prétendroient d'obtenir pour leur Intérêt particulier ; ſur-tout, ſi ces Conditions ne peuvent contribuer en rien à l'éxacte éxécution des Préliminaires : car, qu'il me ſoit permis de le dire, la République Confédérée témoigne trop de Défiance & d'Inquiétude, lorſqu'elle doute du concours du Roi mon Maitre avec l'Empereur ; concours, auquel ſe joignent, dans les mêmes vues, la Czarine & l'Electeur de Saxe, ainſi que l'Empereur en a informé le Roi mon Maitre, comme je l'ai déja rapporté. Il ne paroit pas juſqu'à préſent, que les Etats de la République Confédérée ayent refuſé de concourir à l'Abdication : ils ſouhaitent ſeulement d'avoir auparavant des Suretés, pour la Confirmation de leurs Droits & Privileges. Or, ils les ont déja pleinement, puiſque je leur notifie, par Ordre exprès

exprès du Roi mon Maitre, que la Czarine & l'Electeur Saxe ont consenti aux Préliminaires, où il est traité de l'Abdication, qu'ils la desirent, & que l'Empereur s'est déclaré Garant du consentement de ces Puissances; ce que les Etats Confédérés n'ont pas sçu, lorsqu'ils ont repondu à mon prémier Mémoire, en sorte qu'à présent tout Scrupule, & toutes Difficultés sont levées.

Le Roi ne peut envoyer aux Etats un Ministre, comme ils le demandent: s'ils le souhaitent, pour traiter avec eux de leurs Affaires particulieres, le Roi mon Maitre m'a expressement autorisé à cet égard; mais s'ils souhaitent un Ministre, pour traiter avec l'Electeur, le Roi ne peut envoyer de Ministre à ce Prince, ne l'ayant pas encore reconnu.

L'Abdication du Roi de Pologne ne peut suivre une Convention sur tout ce qui concerne les Etats Confédérés, parce que si cette Abdication venoit après l'Accord, elle ne paroitroit plus être un Acte volontaire. Le Serment qui lie le Roi de Pologne à la République, ne contient rien qui puisse empêcher ce Prince de remettre aux Etats Confédérés l'Acte de son Abdication: qu'il me soit permis de leur représenter, qu'il est de leur grand Intérêt de donner les mains à cette Abdication, qui seule autorise tout ce qu'ils ont fait pour le Roi de Pologne, pour ce Roi, que l'Electeur même s'oblige de reconnoitre pour tel: c'est à quoi je

prie

prie les Etats Confédérés de faire attention; outre que cet Acte de l'Abdication étant une fois accepté, on pourra travailler avec ſuccès à obtenir les juſtes Demandes des Etats; au-lieu qu'en perſiſtant à le refuſer, chacun ſe ſoumettra à l'Electeur de Saxe, aux meilleures Conditions qu'ils pourront obtenir; & rejettant, par des Motifs différens, l'Abdication ſtipulée dans les Préliminaires, ils feront cauſe que le Roi mon Maitre n'aura plus droit d'appuier ſur l'éxécution des Articles des Préliminaires, qui ſont en leur faveur. L'Acceptation de l'Abdication n'oblige pas le Roi à partir d'abord; les Etats Confédérés connoiſſent la tendre Affection qu'il a pour eux, & qui leur eſt Caution qu'il voudra par ſa préſence donner encore plus de poids à ce qui ſe traite à Vienne en leur faveur, par Ordre du Roi mon Maitre; & il eſt croyable que Sa Majeſté fera à cet égard des Efforts proportionnés aux Attentions que les Etats Confédérés auront pour elle ſur-tout dans cette occaſion, ou ils ne comprennent pas aſſez, qu'il me ſoit permis de le dire, combien cet Acte d'Abdication eſt fondamentalement néceſſaire & inévitable, pour obtenir tout ce qui peut leur être avantageux.

Le Roi mon Maitre ne peut s'imaginer que les Etats Confédérés auront aſſez peu d'attention & d'égard pour lui, que de lui refuſer une choſe qu'il juge eſſentielle, pendant qu'il ne deſire rien tant, & que rien ne lui fera plus de plaiſir que de reuſſir dans

ſes

ſes Négociations, pour le maintien des Droits & Libertés d'une Nation qu'il chérit ſi tendrement.

Les Etats Confédérés doivent auſſi conſiderer combien le tems eſt précieux. Le Roi eſt preſſé d'éxécuter les Préliminaires, & il ne peut plus ſe refuſer aux Vœux de toute l'Europe, qui demande la Concluſion des Affaires publiques : c'eſt pourquoi j'ai Ordre de renvoyer inceſſamment le Courier que j'ai reçu, avec quelque Reſolution touchant l'Abdication; ainſi je prie les Etats Confédérés de ſe déterminer, & de me donner une Réponſe définitive & cathégorique, touchant leurs Prétenſions, afin que le Miniſtre du Roi mon Maitre, qui eſt à Vienne, puiſſe plus facilement & plus utilement terminer les Affaires de Pologne, par leſquelles doit commencer ſa Négociation, & qu'il puiſſe engager les Miniſtres de l'Empereur, à obtenir de l'Electeur de Saxe, qu'il abrege de ſon côté les Formalités qui ne font rien au fond des Affaires, dès que les Préliminaires ſont garantis par le Roi mon Maitre, & par l'Electeur.

Si les Etats Confédérés veulent peſer ces Raiſons avec quelque attention, je ſuis perſuadé, qu'ils témoigneront leur Reconnoiſſance au Roi mon Maitre, de ce qu'il leur en a fait faire l'Ouverture.

J'eſpere auſſi qu'ils ſe rendront à l'importance de ces Motifs. Au reſte, c'eſt aux Etats Confédérés à décider qu'elle forme il ſera bon de donner à l'Acte d'Abdication, s'il

s'il doit être public ou privé, s'ils doivent l'accepter formellement ou seulement par une simple Resolution, qui autoriseroit le Roi de Pologne de faire cette Abdication, & de la publier quand il voudra. Je ne puis finir sans représenter encore aux Etats Confédérés, combien il est nécessaire que cette Abdication se fasse promptement, parce qu'elle doit précéder plusieurs autres choses qu'on doit terminer promptement, & qu'on ne pourroit revoquer & annuller si elles étoient une fois faites. On peut citer pour Exemple la démarche que le Souverain Pontife vient de faire en faveur de l'Electeur de Saxe.

Signé, L'Abbé LANGLOIS.

Cette démarche du Pape, dont l'Abbé Langlois fait mention dans ce Memoire, regarde le Bref que Sa Sainteté avoit fait expedier à Mr. Paulucci-Merlini, son Nonce en Pologne, pour être remis entre les mains du Roi Auguste. Voici la Traduction de ce Bref.

„ Quoique les circonstances des tems „ nous ayent mis dans la nécessité d'atten- „ dre jusqu'à présent pour donner à Vo- „ tre Majesté une nouvelle marque de l'af- „ fection cordiale & sincère que Nous a- „ vons toujours conservée pour elle, à cau- „ se de son Zèle pour notre sainte Religion „ Catholique, de sa Pieté singuliere, & de

„ son

„ ſon Obeïſſance filiale envers le St. Siè-
„ ge: Nous ſommes néanmoins perſuadés,
„ que les Aſſurances que l'Archévêque d'I-
„ conium Notre Nonce eſt chargé de lui
„ donner en notre nom, ſeront reçues
„ comme partant d'un véritable ſentiment
„ paternel envers Votre Majeſté, que nous
„ conſidererons toujours avec un amour
„ particulier & ſans reſerves. Nous nous
„ en rapportons à cet égard à ce que le
„ même Prélat lui dira de notre part. Du
„ reſte nous donnons à Votre Majeſté de
„ tout notre cœur la Bénédiction Apoſto-
„ lique.

Ce Bref fut préſenté au Roi Auguſte le dix-ſept de Janvier, & le vint-huit du même Mois Sa Majeſté y répondit par une Lettre, dont voici la Traduction.

„ Dans toutes nos actions, & particu-
„ lierement lors que nous avons concouru
„ & accepté la Couronne de Pologne,
„ qui nous avoit été offerte, Nous avons
„ eu principalement en vue la plus grande
„ gloire de Dieu, le maintien & l'avance-
„ ment de la Religion Ortodoxe & le
„ bonheur des Peuples, que la divine Pro-
„ vidence a mis ſous notre Gouverne-
„ ment; & du reſte, nous avons laiſſé le
„ ſoin du ſuccès à la bonté du ſuprême
„ moteur de toutes choſes. La ſincère
„ vénération que nous avons toujours eue
„ pour Votre Sainteté, & pour le St. Siè-
„ ge, nous faiſoit eſperer de recevoir quel-
„ que marque de ſon amour paternel; &

„ ce n'a été qu'avec chagrin, que nous nous
„ ſommes vus privés ſi longtems de cette
„ grace que nous avons tant ambitionnée.
„ Nous l'avons attendue avec patience &
„ avec une réſignation filiale, juſqu'à ce
„ que l'Archévêque d'Iconium, Nonce de
„ votre Sainteté, s'étant enfin rendu au-
„ près de Nous à Warſovie, a entierement
„ ſatisfait nos déſirs à cet égard; & nous
„ avons eu l'ame remplie de joie à la re-
„ ception de la Lettre qu'il a plu à Votre
„ Sainteté de nous écrire de ſa propre
„ main, & que ce Prélat nous a remiſe
„ avec des expreſſions conformes à celles
„ dont Votre Sainteté nous honore. C'eſt
„ pour quoi nous avons cru, qu'il étoit de
„ notre devoir de lui écrire pareillement
„ de notre propre main, comme nous le
„ faiſons par la préſente, pour la remer-
„ cier d'une maniere particuliere de tou-
„ tes les graces qu'elle nous a accordées
„ avec tant de bonté, & qui nous anime-
„ ront à chercher toutes les occaſions de
„ lui donner des preuves de notre Obeïſ-
„ ſance filiale envers Sa Sainteté, ſur quoi
„ nous lui demandons avec tout notre Peu-
„ ple ſa Bénédiction, & Nous lui baiſons
„ très humblement les pieds.

La Cour de France trouva l'envoi du Bref du Pape, un peu prématuré. Elle s'en offenſa, & déclara à Mr. Delcy, Nonce de Sa Sainteté auprès du Roi Très Chrétien, qu'on ne vouloit recevoir ſous aucun Titre l'Abbé Lercari, que le Souverain Pon-

Pontife avoit chargé de ſe rendre en France pour menager les intérêts du St. Siège dans les Négociations de la Paix. Le mécontentement de la Cour de France à cet égard n'étoit que trop bien fondé. Il étoit naturel qu'elle ſouhaitât que le Bref du Pape ne parût qu'après le retour du Roi Staniſlas.

Cependant les Seigneurs Polonois à qui le Memoire de l'Abbé Langlois avoit été communiqué, y firent une Réponſe très ample. Ils y témoignerent tous les égards poſſibles pour les repréſentations qui leur étoient faites de la part de Sa Majeſté Très Chrétienne. Ils perſiſtoient cependant dans leur refus, & alleguoient pour raiſon, qu'il ne leur étoit pas permis par les Loix de la République, de l'Honneur, & de la Conſcience, d'accepter l'Acte d'Abdication du Roi qu'ils avoient élu, & dont ils avoient reçu le Serment. Ils prétendoient que cette Abdication, en cas qu'elle pût avoir lieu, devoit être faite dans une Diete générale.

Ces raiſons, alleguées par les Etats Confédérés, étoient à peu près les mêmes que celles ſur leſquelles ils s'étoient déja fondés l'année précédente, en refuſant de conſentir au Plan de Pacification propoſé par les Puiſſances Maritimes. Un Gentilhomme Polonois a expoſé ces raiſons, avec beaucoup de force & de préciſion, dans

une Lettre imprimée dans le Nord, en Polonois, en Latin, & en François. Cette piece merite quelque attention; & comme elle n'eſt pas longue, nous donnerons ici ce qu'elle renferme d'eſſentiel.

Ce Gentilhomme remarque d'abord que l'Expedient, tel qu'il a été projetté par rapport à l'Abdication du Roi Staniſlas, & qu'on propoſe comme l'unique moyen de rétablir la Paix dans la République, ne peut manquer de trouver des difficultés inſurmontables parmi la Nation Polonoiſe, & ſervir plutôt à y perpetuer les Troubles & la Déſunion, qu'à les terminer. Il demande comment on croit qu'il ſoit poſſible de bien combiner l'Abdication propoſée, avec la gloire des Puiſſances auxquelles le Trône de Pologne a fourni, ſoit une juſte raiſon, ſoit un faux Prétexte, pour mettre l'Europe en combuſtion. Si j'étois, dit-il, attaché au Roi Auguſte, je pourrois demander ſi l'on croit ſérieuſement, que Staniſlas puiſſe, ou doive abdiquer une Couronne, qu'il n'a jamais été en droit de porter? Il ne veut pourtant pas entrer dans l'examen de pareilles queſtions. Il approuve au contraire la conduite des Auteurs du Projet, qui avoient mis pour baſe de leurs Propoſitions, qu'il falloit abſolument *éviter toute Diſcuſſion de Droit, & autres difficultés de même nature*. N'étant ni Staniſlaïſte, ni Auguſtin, il ſuppoſe que le Roi Staniſlas ait été,

non

non ſeulement élu ſans aucune contradiction ; mais auſſi qu'il ait été legalement couronné, & reconnu comme légitime Roi de Pologne, du conſentement unanime de toute la République.

Cette ſuppoſition eſt, ſelon cet Auteur, d'autant plus néceſſaire, que ſans elle, l'Abdication manqueroit d'objet, & ne deviendroit qu'un jeu. Mais quoiqu'on puiſſe ſuppoſer, il ne s'enſuit pas, à ce qu'il prétend, que le Roi Staniſlas puiſſe abdiquer la Couronne, de la maniere que les Auteurs du Projet l'ont imaginé. „ Il y a, „ dit-il, quelque choſe de ſingulier pour „ ne pas dire de bizarre, dans la forme de „ notre Gouvernement. Pluſieurs des affai- „ res les plus importantes n'y ſont reglées, „ ou décidées par aucune Loi. Tel eſt, par „ exemple, le pretendu Pivot de notre Li- „ berté, je veux dire le *Liberum Veto*, qui „ rompt tant de Dietes, & qui cauſe- „ ra peut-être, tôt ou tard, la perte de „ la République. La Nobleſſe en a uſur- „ pé l'Uſage, & en fait, depuis 1652, „ ſon Droit favori, quoiqu'il n'y ait pas „ de Loi qui l'autoriſe, ou qui l'approu- „ ve. Telles ſont les Elections de nos „ Rois, & les Interregnes; il n'y a pas de „ Loi qui leur ſerve preciſément de Re- „ gle, & c'eſt ce qui a fait dire à un de „ nos meilleurs Auteurs, qu'il eſt rare que „ nous éliſions un Roi, ſans que les Bri- „ gues, la Violence, le Déſordre, y aient „ part. Telle eſt encore l'Abdication, ou

„ la Réſignation de nos Rois. L'Hiſtoire
„ nous en fournit des Exemples ; mais
„ nos Loix, bien loin d'en avoir jamais
„ reglé la Méthode, la mettent au rang
„ des choſes défendues.

Pour décider cette queſtion, *Si l'Abdication du Roi Staniſlas, telle qu'elle eſt propoſée dans le Projet, peut avoir lieu, ou non*, l'Auteur examine s'il ſe trouve dans les Annales de Pologne des exemples d'une pareille Abdication. Voici tout ce qu'il rapporte ſur cette Article.

Depuis l'Extinction de la Tige des Jagellons, l'Hiſtoire de Pologne fait mention de trois Rois qui ont quitté le Trône, ſavoir de Henri, de Jean Caſimir, & d'Auguſte II. Henri le quitta après un Regne de quelques Mois, en 1574. Jean Caſimir abdiqua ſolemnellement, en 1668. Auguſte II. ſigna ſon Abdication à la Paix d'Alt-Ranſtadt, en 1706. La queſtion eſt de ſavoir ſi ces Exemples ſont applicables au cas préſent. Celui de Henri ne l'eſt certainement pas. La République ne regarde pas la retraite de ce Prince comme une Abdication, mais comme une déſertion. Elle le déclara ſolemnellement déchu du Trône, en 1575, & élut à ſa place, Etienne Batori.

L'abdication de Jean Caſimir ſe fit avec plus de legalité, & avec toutes les formalités poſſibles. 1. Jean Caſimir avoit été élu en 1648, & fut couronné en 1649, du conſentement unanime de toute la Nation.

2. Il

2. Il avoit occupé le Trône jusqu'en 1668, sans que personne lui eût jamais contesté le Droit de le posseder. 3. La République se trouvoit alors dans une Union & une tranquilité parfaite. Elle étoit en état d'accepter unanimement l'Abdication de son Roi, sans quoi cet Acte n'eût jamais pu passer pour valable. Jean Casimir en convient lui-même, dans la Harangue qu'il prononça, en abdiquant, & dans le Diplôme de son Abdication: Et tous les Auteurs qui ont écrit son Histoire remarquent que ce Prince eût abdiqué plusieurs années plutôt, s'il n'avoit cru devoir attendre la fin des Guerres, que les Polonois avoient alors avec la Russie, & la Porte Ottomane. 4. Jean Casimir concerta son Abdication avec le Sénat, avant que de la proposer à toute la République. 5. Il en fit la proposition en Personne, dans une Diete, uniquement convoquée pour cette fin. Voyez *le Droit public de Chwalkowsky L. I. Ch.* 3. §. 4. où l'on trouve un détail historique fort circonstancié de toute cette Solemnité. Ajoutez à ces Considerations, que: 6. La République, jusqu'alors n'avoit pas fait de Loix, qui défendissent à ses Rois de se démettre de la Couronne, & Jean Casimir étoit le Maitre de renoncer à ce qui lui appartenoit de plein droit.

L'Auteur, après avoir fait ces remarques, examine si l'Abdication du Roi Stanislas, telle qu'elle est proposée dans le Projet de Paix, peut se former sur cet exemple. Voi-

ci ce qu'il avance ſur cet Article. 1. Staniſlas n'a été ni élu du Conſentement unanime de toute la Nation, ni couronné depuis ſon Election. Donc, il ne reſſemble pas par cet endroit-là, à Jean Caſimir. 2. De-là il s'enſuit, qu'on ne ſauroit ſoutenir qu'il ait jamais occupé, ou réellement poſſedé le Trône de Pologne; puiſque, ſelon les Loix fondamentales du Royaume, les Rois élus, quoique leur Election ait été ſans contradiction, & ſans Sciſſion, ne deviennent réellement Rois, qu'après avoir été légitimement couronnés. Or, Staniſlas n'ayant pas été couronné depuis ſon Election, eſt-il raiſonnable de dire, qu'il poſſede une Couronne, qui ne lui a pas été impoſée? Donc, ce même Staniſlas ne pouvant être cenſé Poſſeſſeur actuel du Trône, comme Jean Caſimir, il ne ſauroit non plus l'abdiquer, ou s'en démettre comme lui; puiſque perſonne ne ſauroit abdiquer, ou réſigner plus de Droit qu'il n'en a acquis. 3. L'union, & la Tranquilité de la République, ſont des Circonſtances inſéparables de la Validité d'une Abdication. La raiſon en eſt très naturelle & claire, & l'exemple ſuſmentioné de Jean Caſimir le prouve. Toute Abdication étant naturellement ſuivie d'une Vacance du Trône, & par conſéquent, d'un Interregne, il ne ſeroit pas raiſonnable de l'admettre dans un tems de Guerre, où la République ſeroit d'ailleurs embaraſſée, & en danger. Or, le Royaume de Pologne, ſe trouvant actuel-

tuellement dans une Guerre Civile, allumée & entretenue, qui plus eſt, à l'occaſion de l'Election du Roi Staniſlas; l'Abdication de ce Prince, fût-il même d'ailleurs en état d'abdiquer, ne ſauroit avoir lieu, tant que la République ne ſera pas pacifiée. 4. Suppoſé que l'Abdication du Roi Staniſlas ſoit d'ailleurs un Acte praticable & permis, il eſt certain que, pour reſſembler à celle de Jean Caſimir, elle auroit beſoin d'être préalablement concertée par lui-même, avec le Sénat, & d'être enſuite propoſée par le Roi abdiquant en perſonne, à une Aſſemblée générale de la République. Or, dans l'état où les choſes ſont préſentement en Pologne, & tant que la République ſera déſunie, comme elle l'eſt, le Roi Staniſlas eſt-il en état, de convoquer le Senat, & une Diéte générale, pour exécuter ce Projet? Cela paroit moralement impoſſible. Donc, ſon Abdication, de quelque côté qu'on l'enviſage, ne ſauroit être exécutée, conformément à l'Exemple de celle de Jean Caſimir.

Vous me direz apparemment, continue l'Auteur, que l'Exemple de Jean Caſimir n'étant pas applicable à la Conjoncture préſente, il faut recourir à celui d'Auguſte II, qui en differe quaſi du tout au tout. En effet, il ſemble que les Auteurs du Projet l'aient pris pour modele. Mais vous conviendrez dans un moment, qu'il n'en ſauroit ſervir, non plus que l'autre. Conſiderez, s'il vous plaît, pour cette fin, que: 1. Auguſte II,

quoiqu'élu dans une Sciſſion, & par la moindre partie du Royaume, fut couronné en 1697, & unanimement reconnu, comme Roi légitime de Pologne, par toute la République, en 1699. Staniſlas au contraire, quoiqu'élu par une grande partie de la République n'a été, ni couronné après ſon Election, ni reconnu unanimement par toute la République. Donc il n'eſt pas encore cenſé Roi de Pologne effectif, ou légitime : Donc, il ne ſauroit abdiquer un Droit duquel il ne jouït pas. 2. Quoiqu'Auguſte II fût Roi de Pologne, unanimement reconnu comme tel, par tous les Ordres de la République; quoiqu'il eût regné comme tel, pendant neuf ans; quoiqu'il paroiſſe s'enſuivre de-là, qu'il étoit en état de renoncer à ſes Droits, & de réſigner, comme il fit en 1706, une Couronne dont il étoit en poſſeſſion indiſputable, il eſt pourtant évident & notoire, que ſa prétendue Abdication, de la maniere qu'elle ſe fit, étoit contraire aux Loix, & par conſéquent, nulle par elle-même. Pour m'épargner la peine de vous le faire toucher au doigt, permettez moi, Monſieur, de vous renvoyer au Manifeſte, que ce grand Prince publia en 1709; à ceux que la République a publiés, tant avant, qu'après celui là; & ſur-tout, *aux Memoires ſur les dernieres Revolutions de la Pologne*, imprimés à Rotterdam en 1710. Vous y trouverez palpablement démontré, & prouvé, qu'Auguſte II n'étoit pas le maitre d'ab-

d'abdiquer, & que l'Abdication que Charles XII lui avoit extorquée, eût-elle même été volontaire, étoit contraire à nos Conſtitutions, & aux Sermens de ce Prince; & en un mot, nulle *Ipſo jure*. Les Argumens les plus convaincans, qui prouvent cette nullité de la Renonciation d'Auguſte II, ſe fondent principalement, & ſe concentrent, pour ainſi dire, dans le fait ſuivant.

La République, après l'Abdication de Jean Caſimir a ſtatué en 1669, par des Loix expreſſes, inſerées dans les *Pacta Conventa* du Roi Michel, qu'il ne ſeroit plus permis à aucun de ſes Rois, de réſigner ou d'abdiquer la Couronne. Voyez *Chwalkowsky*, *Hartknoch* & tous les Auteurs Polonois, qui ont écrit depuis l'Abdication de Jean Caſimir. Or, Auguſte II, comme tous nos Rois, s'étoit engagé, dès ſon Avenement au Trône, par un Serment ſolemnel, de ne jamais contrevenir aux Loix de la République. Donc, il ne dépendoit pas de lui d'abdiquer: Donc, ſon Abdication, telle qu'il la fit en 1706 étoit nulle: Donc, celle qu'on preſcrit aujourdhui au Roi Staniſlas, fut-elle d'ailleurs exempte de tout autre défaut, deviendroit pareillement nulle. Le ſeul Expédient, qui pourroit remedier à cet inconvenient, ſeroit, que la République le diſpenſât, *cæteris paribus*, de l'Obſervation de cette partie de ſes Loix. Mais voici quelques obſtacles, que ce remede rencontreroit.

I. Sta-

I. Staniſlas ne reconnoiſſant pas le Roi Auguſte comme Roi de Pologne, il conſidere apparemment la République, lui-même n'étant pas couronné, comme étant encore Acephale, c'eſt-à-dire, dans un Interregne. Mais cela étant, par qui veut-il que cette diſpenſe, qui demande une Loi, ou Conſtitution expreſſe, lui ſoit accordée? Il eſt connu, que la République ne ſauroit faire de nouvelles Loix, ni changer celles qui exiſtent, ſans le conſentement des trois Ordres, qui la compoſent. Dès qu'elle n'eſt compoſée que de deux de ces Ordres, ce qui ne peut arriver que dans un Interregne, elle n'a plus ce pouvoir légiſlatif. Elle eſt obligée par la forme de ſon Gouvernement à s'en tenir aux Loix anterieurement établies.

II. Vous me direz, que cette difficulté paroit actuellement levée, parce que le Roi Auguſte III, élu & couronné, ſe trouve, nonobſtant les Proteſtations du Parti contraire, en poſſeſſion du Trône, & que, par conſéquent, le nombre des Ordres de la République étant complet, elle peut faire ou changer tant de Loix qu'il lui plait. Mais eſt-il raiſonnable de croire, que le Roi Staniſlas, & ſes Adhérens, pour ſe donner le plaiſir d'abdiquer dans les formes, veuillent reconnoitre préalablement un autre Roi de Pologne, que lui-même? Eſt-il raiſonnable de s'imaginer, que le Roi Auguſte, & ſes amis, pour faire jouer cette eſpece de Comedie, puiſſent vouloir dé-

détruire leur propre ouvrage, & invalider l'Election, & le Couronnement de ce Prince, en mettant ſon Rival en état de pouvoir abdiquer, c'eſt-à-dire, en le reconnoiſſant comme légitime Roi de Pologne? Le Trône ne pouvant être occupé que par un Roi ſeulement, Auguſte voudra-t-il en deſcendre; comme il en deſcendroit *ipſo facto*, pour y placer ce même Rival, juſqu'à ce qu'il lui plaiſe d'en deſcendre à ſon tour, & de l'abdiquer? Se croiroit-il ſûr, (& de quoi l'eſt-on en Pologne?) d'y remonter ſans de nouvelles peines? Ignoreroit-il, qu'une Abdication comme je l'ai remarqué ci-deſſus, eſt toujours ſuivie d'une nouvelle Election.

III. Poſons néanmoins, que de telles irrégularités puiſſent avoir lieu. De quelle maniere croit on, qu'elles puiſſent s'executer? Déja, on ne ſauroit prendre de ſemblables reſolutions, qu'à la Diete de Pacification, ou dans quelqu'une des Dietes ſuivantes. Mais comme il eſt impoſſible que celle de Pacification, qui doit néceſſairement précéder les autres, puiſſe avoir d'autre objet, que celui de réunir les differens Partis, & que cette réunion ne ſauroit, *per rerum naturam*, avoir lieu, ſinon après une entiere caſſation, & annullation, de l'une des deux Elections, eſt-il à préſumer, qu'Auguſte qui aura convoqué cette Diete, en qualité de Roi légitimement élu & couronné, (car il faut néceſſairement, qu'il ſoit reconnu pour tel, par tous

ceux

ceux qui y comparoitront ſur ſa convocation) voudra l'avoir convoquée, pour faire déclarer ſon Rival legalement élu, & capable d'abdiquer ? N'eſt-il pas évident, qu'une telle déclaration le détrôneroit lui-même ? Et croit-on que les Ruſſiens ſoient gens à le permettre ?

Il paroit donc clairement, après tout ce que je viens d'expoſer, que l'Abdication du Roi Staniſlas, telle que les Auteurs du Projet l'ont propoſée, eſt une choſe, en elle-même, tout-à-fait impraticable. Elle l'eſt d'autant plus, que quand elle ſeroit ſujete à moins de difficultés qu'elle ne l'eſt, elle ſeroit accompagnée de certains inconveniens, auxquels je doute qu'on ait penſé, en faiſant le Projet. En voici quelques-uns.

Prémierement, il faudroit obliger la République à lever, par de nouvelles Loix, les obſtacles que l'Expedient propoſé rencontreroit chez elle. Il faudroit, par exemple, l'obliger à revoquer la fameuſe Loi de 1717; & ſtatuer, qu'elle pourroit à l'avenir élire deux Rois légitimes, & qu'il ſeroit permis à ſes Rois d'abdiquer comme bon leur ſembleroit. En un mot, il faudroit donner une toute nouvelle forme à notre Gouvernement, ce qui ſeroit la Mer à boire.

Secondement ces Arrangemens ne pouvant ſe faire, qu'à une Diete, toujours ſujette à être rompue, il faudroit, avant toutes choſes, mettre un frein au *liberum ve-*

to; ſans quoi tous ces changemens ne s'acheveroient jamais.

Troiſiemement, s'il étoit poſſible que l'Abdication du Roi Staniſlas, telle qu'elle eſt projettée, pût avoir lieu, il s'enſuivroit néceſſairement, que celle d'Auguſte II, auroit été valable, & que, par conſéquent, le Regne de ce Monarque, depuis l'an 1709, qu'il rentra en Pologne, n'auroit été qu'une Uſurpation du Trône, ce qui ſeroit une ſource inépuiſable d'embaras & de malheurs.

Quatriemement, la derniere de ces Conſiderations en fait néceſſairement naître une autre. Elle ne ſauroit manquer de faire ſoupçonner aux Ruſſiens, au Roi Auguſte, & à toute notre République, que le Roi Staniſlas, en faiſant paſſer indirectement la prétendue Abdication du feu Roi Auguſte II, pour valable, viſeroit à ſe faire regarder comme Roi légitime de Pologne, depuis ſa prétendue Election de 1704. En effet, je ne vois pas par quelle bonne raiſon on pourroit le lui diſputer, ſi on lui accordoit, comme on l'accorderoit tacitement, en acceptant ſon Abdication, telle qu'on la propoſe, qu'Auguſte II pouvoit renoncer à la Couronne de la maniere qu'il y renonça en 1706.

Cinquiemement, en tout cas, il faudroit des Forces ſuffiſantes, & à portée, pour obliger le Roi Auguſte, la République, & les Ruſſiens, à accepter tout ce que cet Article du Projet contiendroit de défavorable

ble pour eux, en cas qu'il ne leur convînt pas d'y aquieſcer.

Il paroit que l'Auteur de cette Lettre s'eſt attaché un peu trop ſcrupuleuſement aux Conſtitutions & aux Uſages de la Pologne, qui certainement ne doivent pas prévaloir contre le Bien public de toute l'Europe. Il auroit dû faire attention, que la néceſſité des choſes, ou la nature des évenemens, ſont le principe le plus ordinaire des Loix établies, & ſouvent la cauſe de leur abolition. C'eſt ſur ces mêmes Loix & ſur ces Uſages que ſe fondoient les Etats Confédérés, en refuſant de conſentir aux Arrangemens qui avoient été pris à Vienne, & que les Puiſſances Maritimes avoient auſſi propoſé auparavant dans leur Plan de Pacification, pour rendre le calme & la tranquilité à la Pologne.

607576